This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU MAINE

DEUXIÈME SÉRIE. — TOME QUATRIÈME

(LXXXe TOME DE LA COLLECTION)

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ
MAISON DITE DE LA REINE BÉRENGÈRE, GRANDE-RUE, 11,
AU MANS

IMPRIMERIE MONNOYER
12, PLACE DES JACOBINS, 12. — LE MANS

1924

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE

Membres du Bureau.

MM. Robert TRIGER, C ✠, Président (1).
Marquis de BEAUCHESNE, } Vice-Présidents.
Raoul de LINIÈRE, ✻ }
Edouard de LORIÈRE, Secrétaire général.
Chanoine GIRARD, Secrétaire de la 1re Section.
Xavier GASNOS, Secrétaire de la 3e Section.
Albert LEROUX, Trésorier.

Membres Fondateurs.

MM. De BEAUCHESNE (marquis), lauréat du Concours général, maire de Souvigné-sur-Sarthe, château de la Roche Talbot, par Sablé (Sarthe), et 8, avenue Marceau, Paris, VIIIe.

Des CARS (duc), ✻, ✠ C, château de Sourches, à Saint-Symphorien (Sarthe), et 45, avenue d'Iéna, Paris, XVIe.

De LINIÈRE (Raoul), ✻, rue de Tascher, 23, au Mans, et château du Maurier, par Foulletourte (Sarthe).

De LA ROCHEFOUCAULD, duc de Doudeauville, ✻, maire de Bonnétable, conseiller général, château de Bonnétable (Sarthe), et 47, rue de Varenne, Paris, VIIe.

TRIGER (Robert), C ✠, membre non résidant du Comité des Travaux historiques et scientifiques près le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, rue de l'Ancien-Evêché, 5, au Mans.

(1) Les médailles des guerres de 1870-71 et de 1914-1918, les croix de guerre et les décorations académiques étant très nombreuses, n'ont pu être indiquées sur cette liste de peur d'oublis inévitables. — Légion d'honneur ✻ ; décorations étrangères ✠.

Digitized by Google

Membres Titulaires.

S. E. le Cardinal Dubois, ✻, ✠, archevêque de Paris.
S. E. le Cardinal Charost, ✻, archevêque de Rennes.
S. G. Mgr Grente, ✠, évêque du Mans.
S. G. Mgr Mélisson, évêque de Blois.
S. G. Mgr de Durfort, évêque de Poitiers.

MM. Aubert (Marcel), professeur à l'Ecole du Louvre et suppléant à l'Ecole nationale des Chartes, conservateur adjoint au Musée du Louvre, directeur de la Société française d'archéologie, 8, cité Vaneau, Paris, VIIe.

De Béthune (baron), ✠, professeur à l'Université de Louvain (Belgique).

Bilson (John), vice-président de l'Institut royal archéologique de la Grande Bretagne, architecte à Hessle, Yorkshire (Angleterre).

Gentil (Ambroise), président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, rue de Flore, 86, au Mans.

De Grandmaison (Louis), président honoraire de la Société archéologique de Touraine, ancienne rue de l'Archevêché, 43, à Tours.

Jullian (Camille), ✻, membre de l'Institut, rue de Luxembourg, 30, Paris, VIe.

Laurain (Ernest), président de la Commission historique et archéologique de la Mayenne (Laval).

Lecesne (Henri), président de la Société Dunoise, à Châteaudun (Eure-et-Loir).

Le Vayer (Paul), ✻, ✠, conservateur honoraire de la Bibliothèque de la Ville de Paris, à la Porte-d'Orne, à Ballon (Sarthe).

Tournouer (Henri), ✠, président de la Société historique et archéologique de l'Orne, château de Saint-Hilaire-des-Noyers, par Colonard (Orne), et boulevard Raspail, 5, Paris, VIIe.

Digitized by Google

Mme D'Aillières (Fernand), château d'Aillières, par Mamers (Sarthe) et rue Bayard, 16, Paris, VIIIe.

Mme D'Angély-Sérillac (comtesse), château de Sérillac, par Beaumont-sur-Sarthe (Sarthe).

MM. D'Argence (le marquis), château de Touvoie, par Savigné-l'Évêque (Sarthe).

Auburtin (Albert), ✻, président honoraire du Tribunal, place Girard, 8, au Mans.

Auburtin (Georges), place Girard, 8, au Mans.

De Bastard-d'Estang (comte), ✻, ancien président de la Société, château de Dobert, par Avoise (Sarthe).

Batard (Henri), rue de Solférino, 12, Laval (Mayenne).

Béalet (Henri), rue de la Mariette, 1, au Mans.

Mlle De Beaumont, rue de Flore, 20, au Mans.

Mme De Beaurepos (comtesse), rue de Fougères, 31, à Rennes, et château de Cerisay, par Fresnay (Sarthe).

MM. Beillard (Albert.), conseiller municipal, rue de la Motte, 13, au Mans.

Beillard (Frédéric), rue de Quatre-Roues, 21, au Mans.

Belin (abbé), curé de Coulaines, par Le Mans.

Bidon (Léopold), rue de Courthardy, 20, au Mans.

Blanc (Maurice), juge au tribunal de commerce, quai de l'Amiral-Lalande, 30, au Mans.

Mlle Blanchard (Simone), rue Victor-Hugo, 42, au Mans.

MM. Blétry (René), rue Chanzy, 13, au Mans et château de la Freslonnière, à Souligné-sous-Ballon (Sarthe).

Blouère (Raphaël), ancien magistrat, à Ecommoy (Sarthe).

Bodin (Edouard), ✻, avenue Léon-Bollée, 54, au Mans.

Bordeaux (Albert), ✠, rue de Flore, 23, au Mans.

Mme Bouchet, château de la Boisardière, à Bazoges (Sarthe).

MM. Boudet (chanoine), vicaire général honoraire, avenue Léon-Bollée, 158, au Mans.

De La Bouillerie (baron), ancien vice-président de la Société, château de la Bouillerie, à Crosmières (Sarthe).

Boulard (Félix), à Bourg-le-Roi (Sarthe).

Boulay de la Meurthe (comte), ancien président de la Société d'histoire contemporaine, rue de Villersexel, 7, Paris, VIIe.

Mlle Bourdon, à la Vieillère, par Château-du-Loir (Sarthe).

Digitized by Google

MM. Bourguin (docteur), directeur-adj. de la Section d'Hygiène des Sociétés de la Croix-Rouge, docteur en droit, rue Saint-Placide, 33, Paris VIe.

Bouton (André), rue des Ursulines, 10 *bis*, Le Mans.

Braconnot (abbé), curé de Verron (Sarthe).

Branchu (René), rue Saint-Charles, 11, au Mans.

Mmes De Breuil (comtesse), château de Pescheseul, par Parcé (Sarthe).

De Broc (marquise), ✻, château des Perrais, à Parigné-le-Pôlin (Sarthe), et 43, faubourg Saint-Honoré, Paris VIIIe.

MM. Bruneau (chanoine), rue de Prémartine, 15, au Mans.

Bühler (général), ✻ C. ✠, rue des Chalets, 43, Le Mans.

Calendini (abbé Paul), curé-doyen de Ballon (Sarthe).

Calendini (abbé Louis), curé-doyen d'Yvré-l'Évêque, (Sarthe).

Candé (docteur), ✻, au Lude (Sarthe).

De Carini (prince), avenue Emile-Augier, 50, Paris, XVIe.

Celier (comte), ✠, avocat, ancien secrétaire de la Société, boulevard des Invalides, 40, Paris, VIIe.

Ceuneau (l'abbé), vicaire à Meslay-du-Maine (Mayenne).

Chamaillard (René), rue de l'Ancien-Évêché, 7, Le Mans.

Chappe d'Auteroche (baron François), quai d'Orsay, 11, Paris, VIIe.

Chardon (Charles), à Marolles-les-Brault (Sarthe), et chemin de Sinault, au Mans.

Chardon (Charles), ✻, avocat, rue de Villersexel, 6, Paris VIIe.

Charoy (Maurice), notaire, rue Gougeard, 10, au Mans.

Mme Chartier, rue des Minimes, 23. Le Mans.

MM. Chauveau (Edmond), rue des Chanoines, 3, Le Mans

De Chauvigny (René), château de Chauvigny, par Savigné-sur-Braye (Loir-et-Cher), et rue Saint-Dominique, 32, Paris, VIIe

Mlle Chesnel (Yvonne), à Sainte-Suzanne (Mayenne), et rue Julien-Bodereau, 62, au Mans.

MM. Clouet (baron), château du Grand Logis, à Mayenne.

Cordonnier-Détrie (Paul), à Buffard, à Guécélard (Sarthe).

Cornilleau (Robert), rue de Vaugirard, 33, Paris, VIe.

Mme Cornu (Henri), rue Montauban, 4, au Mans.

Digitized by Google

MM. Cot (docteur), à Tuffé (Sarthe).
de Courdoux (André), rue Albert-Maignan, 10, au Mans et château de la Bretonnière, par Domfront (Sarthe).
De Courtilloles, château de Courtilloles (Sarthe), par Alençon.
Mlle Dagues de la Hellerie, rue Jeanne-d'Arc, 11, au Mans.
MM. Damoiseau (Paul), géomètre-expert, rue Gougeard, 7, au Mans.
David (abbé), curé de Vallon-sur-Gée (Sarthe).
Déan-Laporte, ancien-adjoint, rue Victor-Hugo, 44, Le Mans.
Debains (colonel), O. ✱, rue de la Mariette, 34, au Mans.
Delaunay (docteur), rue Chanzy, 36, au Mans.
Denis (abbé), chanoine honoraire de Bourges, rue d'Hauteville, 10, au Mans.
Denis du Paty, rue de Flore, 97, au Mans.
Mgr Deshayes, vicaire général honoraire, rue Saint-Vincent, 21, au Mans.
Didion (chanoine), curé-doyen de Fresnay (Sarthe).
Mme Drouin, rue des Chalets, 32, au Mans.
MM. Durand (Georges), ✱, secrétaire général de l'Automobile club, rue de Fleurus, 1, au Mans.
Duval (Ambroise), à Sillé-le-Guillaume (Sarthe).
Echivard (Albert), peintre-verrier, rue de la Mariette, 3, et rue Saint-Charles, 6, au Mans.
Edeline (Paul), vice-président du tribunal, rue Emile-Barrier, 17, au Mans.
Enault (Gabriel), imprimeur à Mamers (Sarthe).
Mme D'Erceville (comtesse), rue de Tascher, 21, au Mans.
Mlle De l'Estoile, rue Dubignon, 25, au Mans, et château de Corbohay, à Conflans (Sarthe).
MM. Eynaud (Pierre), rue du Président-Loubet, 46, à Cherbourg (Manche).
Fleury (Gabriel), place de la République, à Mamers.
Fonteix (Pierre), entrepreneur, rue Pasteur, 43, Le Mans.
Mme Fouchard (Marcel), place de la Préfecture, 12, au Mans.
MM. Fouchard (André), rue Clapeyron, 25, Paris, VIIIe.
Fouché (Ernest), député, Boulevard Haussmann, 128, Paris.

Digitized by Google

MM. Fournier (Jacques), avocat, rue Prémartine, 19, au Mans.
François (Pierre), architecte, rue de la Mariette, 4, au Mans
De Fresnay (marquis), château de Montcorbeau, par Ambrières (Mayenne).
De Fromont (Maurice). château de la Beunèche, à Fillé-Guécélard (Sarthe).

Mme Galpin (Gaston), château de Fontaine, par Fresnay (Sarthe).

MM. Gasnos (Xavier), rue de l'Herberie, 1, au Mans.
Gasselin (lieutenant-colonel). O. ✻, rue de Paris, 13, au Mans, et château de Courtangis, par Lamnay (Sarthe).
De Gastines (comte Charles), château de la Denisière, par Coulans (Sarthe).
De Gastines (vicomte Emmanuel), ✻, rue Julien-Bodereau, 101, au Mans.
De Gastines (vicomte Jean), ancien élève de l'Ecole des Chartes, avenue d'Eylau, 19, Paris, XVIe.

Mme Gazeau (Arthur), rue de l'Herberie, 27, au Mans.

MM. Girard (chanoine), professeur au Grand Séminaire, avenue Léon-Bollée, 158, au Mans.
Girard (René), ✻, rue de Courthardy, 13, Le Mans.
Giraud (Pierre), à Parcé (Sarthe).
Giraud (abbé), docteur ès-lettres, aumônier du Prytanée militaire, à La Flèche (Sarthe).
Girault (abbé), aumônier de l'Asile Bonnière, rue de Flore, 106, au Mans.
Gougaud (docteur), ✻, avenue Léon-Bollée, 36, au Mans.
Goupil (Albert), imprimeur, quai Jehan-Fouquet, 2, Laval (Mayenne).
Gouvrion (Emile), rue Volney, 21, à Mayenne (Mayenne).

Mgr Graffin, ✻, professeur à l'Institut Catholique, rue d'Assas, 47, Paris, VIe.

MM. Graffin (Xavier), rue Albert-Maignan, 6, au Mans.
Des Graviers (Albert), notaire honoraire, rue du Four, 46, Paris, VIe.
Griffaton (Julien), rue Béclard, 14, Angers.
Grosse-Duperon, ancien magistrat, à Mayenne.
Du Guerny (René), rue Bruyère, 8, Le Mans.

Digitized by Google

MM. Guerrier (M.) et Madame, née Fouqué, rue du Père-Mersenne, 10, au Mans.

Guilloreau (René), conseiller municipal, avenue Léon-Bollée, 147, au Mans.

Guittet (Albert), rue Victor-Hugo, 52, Le Mans.

Hébert (Georges), avoué, rue de Paris, 21, au Mans.

D'Hérouville (abbé), rue Desportes, 1, au Mans.

Heurtebize (R. P. dom), secrétaire honoraire de la Société, à Solesmes, par Sablé (Sarthe).

Heuzard (Gaston), place de la Préfecture, 1, Le Mans.

Janvier (Anatole), industriel au Val-de-l'Huisne, Le Mans.

Jobet (Maurice), rue de la Juiverie, 11, Le Mans.

Joly (lieutenant-colonel), ✻ C. ✠, rue Erpell, 9, Le Mans.

Jouin (docteur), ✻, cité Trévise, 11 *bis*, Paris, IXe, et aux Tilleuls, à Bourg-le-Roi (Sarthe).

De Juigné (marquis), ✻, député, château de Juigné (Sarthe), et faubourg Saint-Honoré, 137, Paris, VIIIe.

De La Barre de Nanteuil (vicomte), château de Moire, par Fresnay-sur-Sarthe (Sarthe).

Mme De La Barre de Nanteuil (baronne), château de la Chevalerie-Hauteclair, par Alençon (Orne).

MM. Labiche (colonel), ✻ O, rue des Fontaines, 80, au Mans.

De La Croix (abbé), à Saint-Aldric, rue des Fontaines, 69, au Mans.

De La Croix (Auguste), rue Turbigo, 16, Paris, IIe.

Lagarde (colonel), ✻ C. ✠, rue Robert-Garnier, 15, Le Mans.

Laigneau (Marcel), directeur de la Société Générale, boulevard René-Levasseur, 8, au Mans.

Laigné (Marcel), avenue Thiers, 63, au Mans.

Lajus (Jean), président du Tribunal, boulevard Négrier, 36, au Mans.

La Mache (Charles), avocat, maire du Tronchet, château du Tronchet, par Assé-le-Riboul (Sarthe), et rue de Civry, 24, Paris, XVIe.

Lambert du Chesnay (Marcel), au Chesnay, à Torcé (Sarthe), et rue du Cirque, 12, au Mans.

Landevoisin (baron), château des Places, à Daon (Mayenne).

Digitized by Google

MM. Langeron, instituteur, à Précigné (Sarthe).
Langevin (docteur), rue Pierre-Belon, 2, Le Mans.
Lapierre (William), rue de la Motte, 21, au Mans.
De La Selle (comte), château de la Barbée, par Bazouges (Sarthe).

Mlle Latouche (Marguerite), rue des Arènes, 4, au Mans.

MM. De La Touanne (comte), rue Gougeard, 12, au Mans.
Latron (docteur), avenue Léon-Bollée, 65, au Mans.
Leblanc, notaire, rue de l'Etoile, 23, Le Mans.
Lebourdais, notaire, Le Pin-la-Garenne (Orne).
Le Brun (Marcel), rue des Arènes, 21, au Mans.
Lebrun (Paul), avoué, rue Gougeard, 11, Le Mans.
Lecointre (Georges), château de l'Ile, par Alençon (Orne).
Lecomte, rue Victor-Hugo, 14, au Mans.
Le Cornu (Henri), rue Albert-Maignan, 14, Le Mans.
Le Faucheux (Louis), rue Berthelot, 27, au Mans.
Lefebvre (chanoine), vicaire général honoraire, place du Château, 4 *bis*, au Mans
Legoué (abbé), curé de Maresché, par Beaumont-sur-Sarthe (Sarthe).
Legros (abbé), curé d'Arçonnay, par Alençon (Orne).
Legros (docteur), rue des Arènes, 2, Le Mans.
L'Eleu (André), avocat rue Berthelot, 31, au Mans.
Lemercier (abbé), curé de Saint-Lazare, au Mans.
Le More (comte), château de la Fougeraie, à Saiut-Paterne (Indre-et-Loire).
Lenoble (Albert), avenue Rapp, 12, Paris, VIIe.
Leret d'Aubigny (baron), Sécretaire d'Etat aux Finances, député, château de Rivesarthe, par Malicorne (Sarthe), et rue de Bellechasse, 51, Paris, VIIe.
Leret d'Aubigny (baron Lucien), château de Boisdoublet, par Torcé (Sarthe).
Leroux (abbé), professeur au Grand Séminaire, avenue Léon-Bollée, 158, au Mans.
Leroux (Albert), rue du Tertre-Saint-Laurent, 1, au Mans.
Leroux (Gaston), rue Dumas, 1, au Mans.
Leroux (Joseph), architecte, rue Berthelot, 25, au Mans.
De Lestapis (colonel), ✻, château d'Amenon, à Saint-Germain-d'Arcé (Sarthe), et rue François-Ier, Paris, VIIe.

Digitized by Google

MM. Letourneux (Emmanuel), ✻, rue de la Paix, 21, au Mans.
Letourneux (Georges), conseiller municipal, rue Gambetta, 187, au Mans.
Lorier (docteur), ✠ O, rue d'Iéna, 29, Le Mans.
De Lorière (Edouard), maire d'Asnières, château de Moulin-Vieux, par Avoise (Sarthe) et 10, rue Saint-André, Le Mans.
Mmes Louvel, rue Denfert-Rochereau, 113, au Mans.
Maignan (Albert), rue La Bruyère, 1, Paris, IXe, et à Saint-Prix (Seine-et-Oise).
De Maillebois (marquise), château de Bougeance, à Saint-Pavace, près Le Mans.
MM. Maillet (Joseph), directeur de la Banque de France en retraite, square du Tunnel, 3, au Mans.
Malherbe (Pierre), négociant, à Conlie (Sarthe).
Mme Mallet-Lemesle, 96, rue de Varenne, Paris, VIIe.
MM. Mallet (Dominique), ancien élève de l'Ecole Normale supérieure, villa Poirier, 9, Paris, XVe, et à Ribarbeau, à Beaufay (Sarthe).
Mascarel (docteur), rue Chanzy, 24, au Mans, et maire de Brûlon (Sarthe).
Mauduit (Roger), docteur en droit, licencié en philosophie, avenue Léon-Bollée, 10, Le Mans.
Mautouchet (Albert), trésorier honoraire de la Société, rue Rébecca, 1, au Mans.
De Mazenod (capitaine), ✻, rue de Flore, 5, au Mans.
Mélisson (Emile), rue Jankowski, 17, au Mans.
Mémin (Marcel), avocat, rue de la Motte, 9, Le Mans.
Menjot d'Elbenne (vicomte), ✠, secrétaire d'ambassade, château de Couléon, par la Chapelle-Saint-Rémy (Sarthe).
Ménage (Louis), ✻, rue de Flore, 77, Le Mans.
Meunier du Houssoy (comte Georges), château de la Blanchardière, à Sargé, par Le Mans, et 5, rue Beaujon, Paris, VIIIe.
Meyer (docteur), rue Montauban, 11, Le Mans.
Mgr Mignon, protonotaire apostolique, vicaire général, place du Château, 21, au Mans.
MM. Miriel, directeur de la Banque de France, place Lionel-Le-Couteux, au Mans.

Digitized by Google

MM. Moisy (Gaston), boulevard de Courcelles, Paris, XVIIe.
De Monhoudou (vicomte), ✻, rue de Flore, 92, au Mans.
Monnoyer (Charles), imprimeur, place des Jacobins, 12, au Mans.

Mlle Monsimier (Bathilde), rue des Chanoines, 23, Le Mans.

MM. De Montéclerc (marquis), château de Montéclerc, par Evron (Mayenne).
De Montesson (marquis), rue Pierre-Belon, 11, au Mans, et château de Maquillé, par Louplande (Sarthe).
De Montesson (vicomte), ✻, rue Sainte-Croix, 8, au Mans.
Morançais (Henri), rue Sainte-Croix, 28, au Mans.
Morancé (Charles), artiste-peintre, au Grand-Lucé (Sarthe).
Mortagne (général), ✻ O, rue Victor-Hugo, 56, au Mans.
Mulocheau (chanoine), directeur du collège Sainte-Croix, Grande-Rue, 6, au Mans.
De Murat de l'Estang (comte), château de Vadré, à Courcelles (Sarthe).
Neulat (colonel), ✻ O, rue de Flore, 24, au Mans.
De Nicolay (comte), ✻, château de Montfort-le-Rotrou (Sarthe).
Nivert (Henri), notaire honoraire, rue Victor-Hugo, 46, au Mans.
De Noailles (vicomte), ancien capitaine au 8e bataillon de chasseurs, château de Saint-Aubin-de-Locquenay, par Fresnay (Sarthe), et rue de l'Université, 43, Paris, VIIe.
Nouton (colonel), ✻ O, rue de l'Etoile, 19, au Mans.
Ory (Joseph), ✻, rue Sainte-Croix, 16, au Mans.
Pageot (général), ✻ O, ✠, rue Saint-André, 2, Le Mans, et château de Cherbon, par le Lude (Sarthe).

Mme Paignard (Léopold), Savigné-l'Evêque (Sarthe).

MM. Pallu du Bellay (Joseph), ✻, rue Saint-Denis, 10, à Poitiers (Vienne), et château de la Boissière, à Noyant (Maine-et-Loire).
Passe (Maurice), à Evron (Mayenne), et rue Rosa-Bonheur, 2, Paris, XVe,
Patard (abbé), chapelain épiscopal, à la Providence, La Flèche (Sarthe).
Plaissant (docteur), ✻, rue de Bel-Air, 46, au Mans.

Digitized by Google

MM. Planchenault (René), archiviste paléographe, attaché à la Section historique du Maroc, 101, rue du Bac, Paris, VIIe.

Poix (docteur), ✻, boulevard Raspail, 84, Paris.

Potel (Raoul), inspecteur des forêts, avenue Léon-Bollée, 41, au Mans.

Mme de la Poterie, rue de Tascher, 17, au Mans.

MM. Pottier (abbé), à Saint-Aldric, rue des Fontaines, 69, au Mans.

Queruau-Lamérie (E.), rue des Arènes, 6 *bis*, à Angers (Maine-et-Loire).

Quinton (R.), rue Barbier, 3, Le Mans.

Recoing (Gabriel), ✻, château de la Houltière, à Aigné, par la Milesse (Sarthe).

Mlle De Reilhac de Chateaurocher (Berthe), rue des Plantes, 10, Le Mans.

MM. Renard (Adolphe), conseiller municipal, président du Comité de l'Union des grandes Associations françaises, rue des Fontaines, 122, au Mans.

Renard (Pierre), rue du Père-Mersenne, 4, au Mans.

Renaudin (R^me^ P. dom.), ancien abbé des Bénédictins de Clervaux, rue de Lausanne, 1, Fribourg (Suisse).

Renou, à la Vieille Abbaye de Champagne, à Tennie (Sarthe).

Réveillant (André), rue Gambetta, 7, au Mans.

Rialland (Georges), ✻, directeur du Comptoir d'Escompte de la Sarthe, rue Saint-Dominique, 13, au Mans.

De Romanet (vicomte), château des Guillets, par Mortagne (Orne).

Mlle Romet, rue du 33e-Mobiles, 1, au Mans.

MM. Romet (Paul), conseiller général, rue du Mans, 54, Alençon, et château de Saint-Denis-sur-Sarthon (Orne).

Rondeau du Noyer (Marc), rue du Saint-Gothard, 6, Paris, XIVe.

Roncin (Georges), rue de la Barillerie, 7, au Mans.

Roquet (Henri), à Laigné, par Saint-Gervais-en-Belin (Sarthe).

Roy (Lieutenant-Colonel), ✻, boulevard Lamartine, 5, Le Mans.

Digitized by Google

Mme De Rudeval (vicomtesse), à La Fontaine-Saint-Martin, par Cérans Foulletourte (Sarthe).

M. De Saint-Denis (Albert), rue de Bel-Air, 38, Le Mans.

Mmes De Saint-Exupéry (vicomtesse), rue de Tascher, 15, au Mans.

De Sainte Preuve (baronne), rue de Bretagne, 3, Alençon (Orne).

De Saint-Rémy, rue de Tascher, 25, au Mans.

MM. Savare (colonel), ✻ O. ✠, château de la Ménarderie, par Beaumont-sur-Sarthe (Sarthe).

De Semallé (comte), ✻, secrétaire d'ambassade, château de Frebourg, par Mamers (Sarthe), et 16 *bis*, avenue Bosquet, Paris, VIIe.

Sénart (Emile), ✻ O. ✠ C., membre de l'Institut, conseiller général, château de la Pelice, par La Ferté-Bernard (Sarthe), et 18, rue François-Ier, Paris, VIIIe.

Sergent (abbé), curé de Saint-Mars-sous-Ballon (Sarthe).

Sevestre (abbé), professeur au Collège Saint-Louis, rue Auvray, Le Mans.

Mlle Seyert (Germaine), rue Pierre-Belon, 5, au Mans (Sarthe).

MM. Sinan (docteur), rue Erpell, 10, Le Mans.

Singher (Gustave), ✻, directeur d'assurances, président de l'automobile club, rue Chanzy, 37, au Mans.

Singher (Serge), rue Chanzy, 37, Le Mans.

De Souancé (comte), château de Mondoucet, par Souancé (Eure-et-Loir).

Stéchert (G.-E.), rue de Condé, 16, Paris, VIe.

Tabouet, à La Palisse (Allier).

De Talhouet (marquis), ✻, ✠, C., maire du Lude, château du Lude (Sarthe), et 2, avenue Bosquet, Paris, VIIe.

Tézé (Henri), rue Auvray, 30, Le Mans.

Mme Thoré, rue Montauban, 9, au Mans.

MM. Thurillet (Lucien), ingénieur, rue des Noyers, 8, au Mans.

Tison (Henri), Ker-Alice, Saint-Briac (Ille-et-Vilaine).

Toublet (abbé), à Saint-Aldric, rue des Fontaine, 69, au Mans.

Touchard (Léon), ✻, O. rue Puvis-de-Chavannes, 12, Paris, XIXe, et Mme, née Dobremer, et La Vallée, Eaux-Bonnes (Seine-et-Oise).

Digitized by Google

MM. Tual (Henri), ✻, président de l'Association du 33e-Mobiles, château de la Futaye, près Le Mans.
Urseau (chanoine), correspondant du Ministère, rue du Parvis-Saint-Maurice, 4, Angers.

MM. Uzureau (chanoine), directeur de l'*Anjou historique*, faubourg Saint-Michel, 103, Angers (Maine-et-Loire).
De Vaissière (Georges), château de Vassé, par Sillé-le-Guillaume (Sarthe).
Vallée (Eugène), rue des Bergers, 6, Paris, XVe.

Mmes De Vaublanc, rue du 33e-Mobiles, 2, au Mans.
De Vauguyon, avenue Léon-Bollée, 52, au Mans.

M. Vavasseur (abbé), curé de Crannes (Sarthe).

Mme De Vercly, rue Victor-Hugo, 32, au Mans.

M. Verdier (Paul), rue Mozart, 9, Paris, XVIe, et château de la Coussaye, par Bressuire (Deux-Sèvres).

Mme Vérel, avenue Léon-Bollée, 21, au Mans.

MM. Vérité (Pierre), architecte des monuments historiques, rue des Bas Fossés, 15, au Mans.
Vétillard, procureur de la République, rue Prémartine, 31, au Mans.

Mme Vétillart (Joseph), à Château-Lavallière (Indre-et-Loire).

MM. De Vézins (marquis), ✻, château de Malicorne (Sarthe).
Vielle (Ludovic), à Sablé-sur-Sarthe (Sarthe).
De Viennay (comte), château de Saint-Christophe-du-Jambet, par Ségrie (Sarthe).

Mme De Villiers du Terrage (vicomtesse), Château de la Rochère, par Saint-Gervais-en-Belin (Sarthe).

MM. Vincent (docteur), rue Sainte-Croix, 45, au Mans.
Vincent (Louis), rue de l'Evêché, 9 *ter*, au Mans.
Voisin, aux Aulneaux, par La Fresnaye (Sarthe).
Williot, industriel, château de Sablé (Sarthe).

Mme De Waresquiel (comtesse), 7 *bis*, place du Palais-Bourbon, Paris, VIIe, et Ch. de Poligné-Forcé (Mayenne).

Archives départementales de la Sarthe, au Mans.
Archives départementales de l'Orne, à Alençon.

Digitized by Google

Association de la Jeunesse Catholique, 2, rue de Quatre-Roues, 14, Le Mans.

Averary Library, Columbia University, New-York city, U. S. A.

British Museum, chez M. Ed. Champion, 5, quai Malaquais, Paris, VI.

Bibliothèque de la ville d'Alençon;
— — d'Angers;
— — de Laval;
— — du Mans;
— du Cercle de l'Union, au Mans.
— du Séminaire, avenue Léon-Bollée, 158, au Mans;
— de l'Institution Saint-Louis, rue Auvray, au Mans;
— de l'Institution Notre-Dame, à La Flèche (Sarthe);
— du Prytanée militaire, à La Flèche (Sarthe).

La Revue est adressée, en outre, au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à la Bibliothèque de la Sorbonne et à *soixante-dix* Sociétés savantes, françaises ou étrangères, avec lesquelles la Société historique et archéologique du Maine échange ses publications.

Digitized by Google

Digitized by Google

PLAN I.

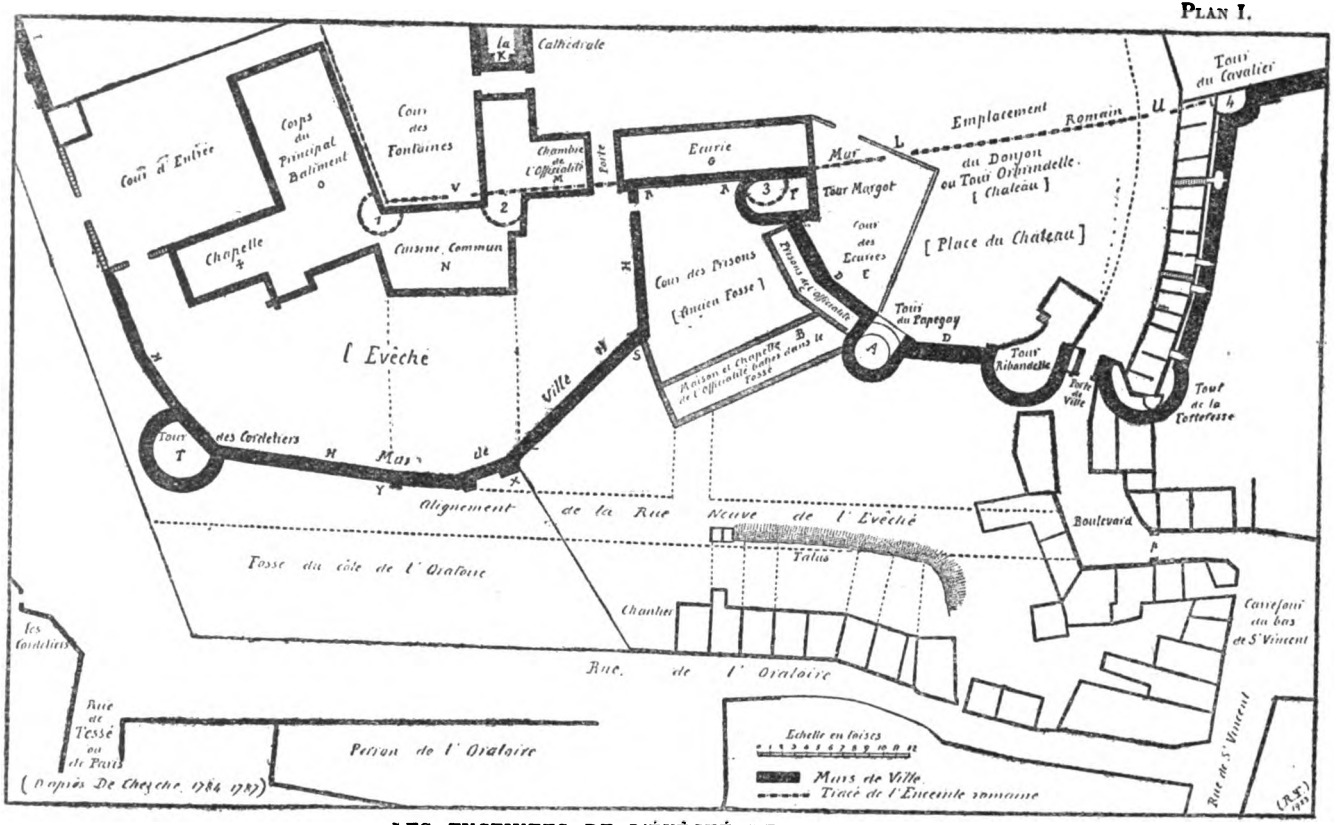

LES ENCEINTES DE L'ÉVÊCHÉ ET DU CHATEAU
d'après les plans d'ouverture de la Rue Neuve de l'Évêché, 1784-1787.
(Archives de l'Hôtel de Ville du Mans).

Digitized by Google

LES ANCIENNES ENCEINTES

DE

L'ÉVÊCHÉ ET DU CHATEAU

AU MANS

Depuis plus de soixante ans, les diverses enceintes qui protégèrent jadis la ville du Mans ont fait l'objet de nombreuses études (1).

Nous n'avons pas à revenir sur l'ensemble de ces travaux. Nous nous proposons seulement de préciser, d'après des découvertes récentes, les détails des enceintes spéciales de l'Évêché et du Château dont nous avons déjà entrevu les premières tours sur la place des Jacobins (2), et de mettre plus complètement au point leur historique (3).

I

ÉTUDE TOPOGRAPHIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE.

Le Front nord de la Cité avant le XIVe siècle.

De la fin du IIIe siècle jusqu'à l'époque de Guillaume le Conquérant, le front nord de la cité fut, comme on le sait, défendu

(1) E. Hucher, *Etudes sur les monuments de la Sarthe : les anciennes enceintes du Mans*. Le Mans, 1856. — L'abbé Robert Charles. *L'Enceinte gallo-romaine du Mans*, extrait de la *Revue hist. et arch. du Maine*, 1881. — G. Fleury, *La tour Orbrindelle et le Mont-Barbet*, ibid., 1891. — V. en outre, l'abbé Voisin. *Le Mans à tous ses âges; Bulletin monumental*, 1859, et *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, tomes 14, 19 et 20. — Robert Triger, *L'Enceinte gallo-romaine du Mans*. (Congrès archéologique d'Angers, 1910).

(2) V. notre précédent article. « *La place et les promenades des Jacobins* ». Le Mans. Monnoyer. 1923.

(3) En complétant entre autres notre précédent article. *La Porte du Château* publié dans la *Revue hist. et arch. du Maine*, tome LXXV.

Digitized by Google

par la seule enceinte gallo-romaine que renforçaient de ce côté quatre tours rondes, dites postérieurement : tour de l'Évêché (n° 1 du plan I), tour de la Psallette (n° 2), tour Margot (n° 3) et tour du Cavalier (n° 4).

Une porte s'ouvrait sur la place actuelle du Château : au point L (plans I et II), d'après MM. Hucher, Voisin et Fleury ; dans l'axe de la rue des Chanoines ou de la Grande-Rue, d'après l'abbé Robert Charles.

Ce dernier affirme avoir retrouvé, en outre, les traces d'une grande porte charretière près de l'angle nord-ouest de l'enceinte, dans l'axe de la rue des Chapelains. Une porte importante en cet endroit paraît étrange quand on considère le point où elle débouchait dans la cité, presque au bas du coteau : elle pouvait, cependant, desservir une voie remontant vers le nord sur la rive gauche de la Sarthe. En tout cas, nous retrouvions récemment encore le pilastre signalé par l'abbé Charles (1), et ses affirmations sont trop formelles pour qu'on ne les mentionne pas, tout en se demandant si ce seul pilastre subsistant est bien le jambage d'une porte ?

Après la conquête du Maine, en 1063, et pour contenir les Manceaux de ce temps qui étaient, paraît-il, très turbulents, Guillaume le Conquérant bâtit sur l'emplacement actuel de la place du Château une énorme tour ou donjon, dite tour Orbrindelle, plus tard le Château, et il l'appuie, en avant de l'enceinte, d'un vaste camp retranché sur les hauteurs du Mont-Barbet.

D'après les dernières études de M. Gabriel Fleury (2), la tour Orbrindelle ou Grosse-Tour, célèbre dans l'histoire militaire du Mans, était à cheval sur le mur romain et affectait la forme classique des donjons normands. Quant au camp retranché, son tracé, de forme rectangulaire, suivait, à l'ouest, la crête de la rue Saint-Vincent ; à l'est, une ligne déterminée par la tour Margot (G, plan II), et les deux mottes du Mont-Barbet (A) et de l'Oratoire (B). Des talus en terre, avec palissades et fossés, en constituaient l'enceinte.

(1) R. Charles, *L'Enceinte gallo-romaine du Mans*, p. 48-50.
(2) G. Fleury. *La tour Orbrindelle et le Mont-Barbet.*

Digitized by Google

Le plan II, ci-dessous, résume les recherches de M. Fleury. Il nous dispense de plus longs développements et permet

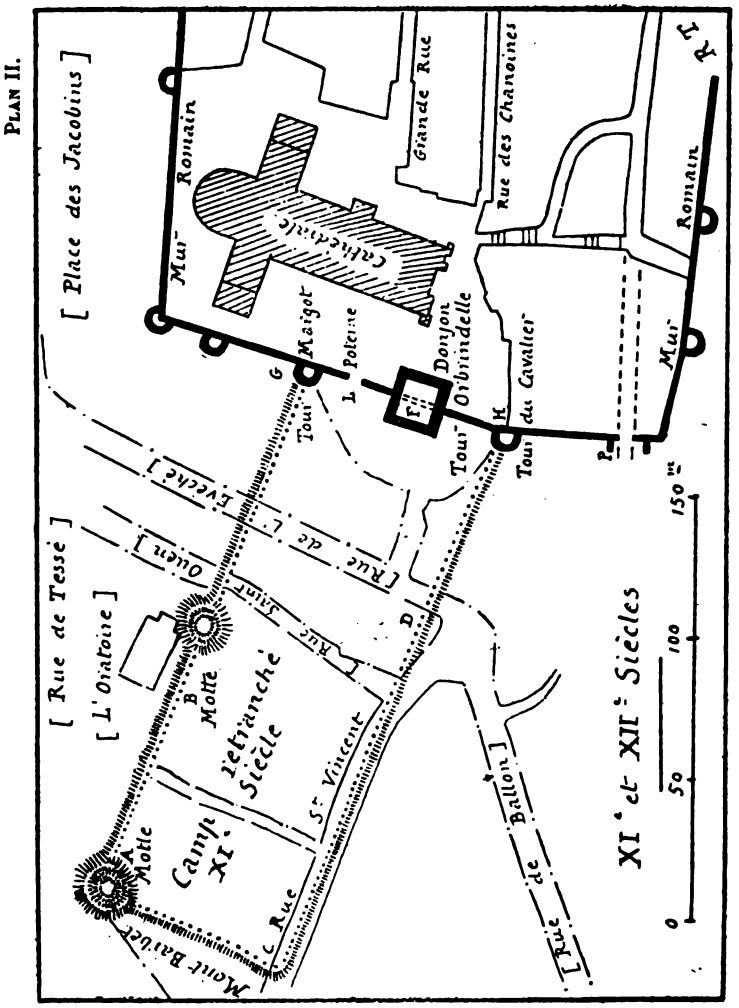

Le front nord de la Cité au temps de Guillaume le Conquérant, d'après le plan de M. Gabriel Fleury.

de bien saisir l'ensemble du système des fortifications de Guillaume le Conquérant.

Digitized by Google

Au reste, ce système de fortifications ne subsista pas longtemps ; dès 1138, le camp retranché du Mont-Barbet était abandonné.

A ce moment, l'évêque Hildebert de Lavardin venait de faire construire « la maison épiscopale » sur l'emplacement définitif qu'elle occupera jusqu'à la Révolution, à l'orient de la Cathédrale, auprès de la chapelle Saint-Sauveur, dans un domaine donné jadis par Gervais de Château-du-Loir (1). Sans aucun doute, l'espace étant insuffisant dans l'angle de l'enceinte gallo-romaine, le nouvel évêché ne tarda pas à s'étendre au-delà de cette enceinte (2), et l'abbé Voisin présume avec beaucoup de vraisemblance qu'on y ouvrit, entre la tour de la Psallette et la tour de l'Evêché, une porte qu'il appelle la porte du Vatiquet ou de l'Évêché (V. plan I). Mais alors il fallut bien entourer, au moins d'un mur de clôture, la partie extérieure annexée à la maison épiscopale, et de très bonne heure, croyons-nous, l'évêché du Mans eût ainsi une clôture spéciale dont le tracé devait correspondre, à peu de choses près, à celui de l'enceinte postérieure du xve siècle. C'est dans cette première clôture que s'ouvrit, pour l'usage particulier de l'évêché, la porte appelée au xive siècle « Porte à l'Évesque », remplacée en 1417 par la tour des Cordeliers.

Dès le xiie siècle, le front nord de l'enceinte gallo-romaine apparaît ainsi flanqué, à son angle oriental, d'une sorte de bastion constitué par les bâtiments et la clôture de la maison épiscopale.

Les documents et les observations que M. Louis Vincent, actuellement propriétaire des terrains et constructions adjacents à l'ancien château, a eu l'obligeance de nous communiquer, indiquent par des preuves matérielles qu'un autre

(1) Sur ce terrain se serait élevée aussi, croit-on, la première salle capitulaire qui sera abandonnée pour une nouvelle au xiiie ou xive siècle, et connue encore au xve sous le nom de Vieux-Chapitre, A. Ledru, *Enquête de* 1245, p. LVI.

(2) Le domaine d'Haimon, seigneur du Château-du-Loir, donné par son fils, l'évêque Gervais au xie siècle, comprenait déjà, disent expressément les *Actus*, « des terrains sis tant au dedans qu'*au dehors* de la muraille d'enceinte et un bois situé au delà ».

Digitized by Google

ensemble de constructions s'éleva, avant le xve siècle, autour de la tour Orbrindelle ou Grosse-Tour.

Tout d'abord, en effet, il est à remarquer, d'après les plans du xviiie siècle, dont nous donnons ci-joint une reproduction d'ensemble (1), que l'enceinte de l'Évêché ne s'est jamais rattachée directement à celle du Château, comme M. Hucher l'avait marqué sur son plan général des enceintes du Mans. Ainsi que nous l'a révélé, dès 1910, un ancien plan retrouvé depuis peu, elle se rabattait presque perpendiculairement au mur gallo-romain, pour venir se souder à ce mur à 16 mètres environ avant la tour Margot et dessiner un profond rentrant avec l'enceinte du Château (plan I).

D'autre part, dans cette dernière enceinte reconstruite au xve siècle, M. Vincent vient de constater que le mur de courtine entre la tour du Papegay et la tour Ribandelle, d'une épaisseur totale de 3 m. 08, présente, très distinctes, trois épaisseurs ou trois tranches de construction différente, juxtaposées sans aucune adhérence ni liaison entre elles.

La première du côté intérieur, c'est-à-dire du côté de la Cathédrale, à 1 m. 50 d'épaisseur : elle est en assez médiocre maçonnerie et traversée de petites meurtrières, ou regards rectangulaires, qui ne se prolongent pas au-delà de cette première tranche. On est par là même amené à y voir une sorte de mur de clôture ou d'habitation.

La deuxième épaisseur, de 1 m. 50 également, est en blocage de très bons matériaux (grès de Sargé), mais de construction en apparence très hâtive.

La troisième enfin, du côté extérieur sur le fossé, est un parement échantillonné en gros parpaings cubiques de grès, de 0 m. 33 centimètres.

Les deux dernières épaisseurs correspondant évidemment aux travaux du xve siècle, il faut admettre qu'en cette partie au moins, ces travaux ne feront que renforcer ou mieux doubler un mur antérieur.

(1) Plan I, dressé d'après trois plans de 1770-1784 et 1787, des Achives de la Mairie du Mans.

Digitized by Google

La même observation s'applique à la courtine comprise entre la tour de Papegay et la tour Margot, avec cette différence que la première épaisseur de 1 m. 50 du côté intérieur est aujourd'hui détruite, et que l'épaisseur totale du mur se trouve réduite aux deux dernières, soit à environ 1 m. 58 cent.

Enfin, à la base de la tour du Papegay, deux courbes différentes semblent indiquer deux départs successifs, qui donnent à supposer que cette tour a pu être élevée sur l'emplacement d'une construction plus ancienne.

Nous sommes donc amené à conclure qu'avant la guerre de Cent-ans, le donjon de Guillaume le Conquérant avait été entouré, en dehors de la ville, d'un enclos de murs ou de bâtiments accessoires formant une première enceinte extérieure.

Cette conclusion, d'ailleurs, est rationnelle. Après la disparition du camp retranché du Mont-Barbet, il fallait bien au donjon quelques dépendances, ne fut-ce que des écuries, et l'espace manquait du côté de la Cathédrale.

Elle concorde, de plus, avec les documents publiés par M. de Lestang sur la Grosse-Tour au XIVe siècle, avant la construction de l'enceinte de la Porte du Château (1). Ces documents montrent la Grosse Tour entourée, à une certaine distance en avant, d'un espace clos de barrières et appelé « la Barre ». Ils mentionnent en outre plusieurs maisons « joignant aux murs de la Tour », ou situées « soubs la Tour », qu'on démolira entre 1360 à 1393 pour creuser les nouveaux fossés ; une autre maison en la Barre, où est à présent le pont-levis de « la tour ancienne ». Comme il est peu vraisemblable que des maisons aient jamais été adossées aux murs mêmes du donjon de Guillaume le Conquérant, on est autorisé à ne pas seulement entendre par « Grosse Tour » le donjon primitif, mais un ensemble de clôtures ou de bâtiments extérieurs dont il était le réduit, et qui, à l'est, partaient, comme l'ancien camp retranché, de la tour Margot pour se développer en avant jusqu'au

(1) De Lestang. *Documents topographiques sur la ville du Mans aux XIVe et XVe siècles* dans le *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe* 1862.

Digitized by Google

bas de la rue Saint-Vincent, protégés du côté de la campagne par l'abbaye et la motte du Mont-Barbet.

Dès lors, l'enceinte de l'Évêché n'avait pu se prolonger jusqu'à la tour Margot et avait dû laisser libre l'espace nécessaire à sa défense.

Ce dégagement de la tour Margot, de tout temps l'un des points importants du front nord de la cité, s'imposait d'autant plus que dans sa base, traversée par un vaste souterrain, on a cru voir une poterne de ravitaillement (1), et cela suffirait déjà à expliquer le profond rentrant que présentent nos anciens plans entre l'Évêché et le Château.

Mais ce rentrant soulève un autre problème, plus difficile à résoudre : celui de l'emplacement de la porte qui, du XIe au XVe siècle, remplaça la porte romaine.

Dans l'Enquête de 1245, cette porte donnant accès, d'une part à la rue Héraud et d'autre au faubourg Saint-Vincent, est appelée à plusieurs reprises « Porte de la Tour » (2). Malheureusement nous ne pouvons suivre avec précision le tracé de la rue Héraud que jusqu'à une maison dite « près la Porte à l'Evesque, ès douves de dessous la Tour », c'est-à-dire près de la future tour des Cordeliers, à l'entrée des rues actuelles de l'ancien Évêché et de Saint-Ouen. Nous ne connaissons pas le point exact où la rue Héraud joignait la Tour pour pénétrer dans la Cité ; M. de Lestang, qui a tant étudié la topographie du Mans au XIVe siècle, dit seulement que la rue Héraud contournait le prieuré de Saint-Ouen, suivant dès lors, à peu de choses près, le tracé de la rue Saint-Ouen.

M. Fleury se demande si la « Porte de la Tour » n'était point une poterne ouverte dans les substructions mêmes de la tour Orbrindelle, sous le pont dormant ?

Outre qu'il eût été dangereux de laisser ainsi les gens de la ville pénétrer chaque jour sous la forteresse, une telle poterne, compréhensible pour le service particulier de la garnison,

(1) D'après l'abbé Voisin, *Le Mans à tous ses âges*, p. 24, un fragment des tables Théodosiennes, publié par Bertius, dit que les tours du IVe siècle avaient parfois une porte de sortie sur les fossés.

(2) *Enquête de* 1245, publiée par J. Chappée, A. Ledru et L. J. Denis, un vol. in-8° 1922.

Digitized by Google

aurait offert un débouché bien insuffisant à la longue rue Héraud, très peuplée jusqu'à la guerre de Cent-ans, et à la rue conduisant à la grande abbaye de Saint-Vincent. Plus encore elle eût été insuffisante, aux XIIe et XIIIe siècles, pour l'approche des matériaux nécessaires à la reconstruction de la Cathédrale.

La porte marquée par M. Hucher au point U, à côté de la tour du Cavalier et dans le prolongement de la future porte de ville dite du Château, répondrait beaucoup mieux aux exigences de la situation. Mais, s'il faut en croire nos prédécesseurs, elle n'eût été ouverte qu'entre 1360 et 1380, par Guillaume d'Assé, alors capitaine du Mans, pour conduire les prisonniers de la Grosse Tour au Palais. On ne fournit, toutefois, aucune preuve à l'appui de cette interprétation, et le seul fait qui nous paraisse bien établi, c'est que, vers cette époque, « les gens et officiers du roy de Sicile firent faire une entrée de la tour Orbrindelle par le fief et seigneurie du Chapitre (1) ».

Or, jusqu'ici, la tradition et la disposition des lieux tendent plutôt à faire chercher vers le point U, la porte de la ville dite de la Tour, et, nous venons de le voir, c'est vers ce même point U, que M. de Lestang place le débouché de la rue Héraud.

Quoiqu'il en soit, si la porte U ne date vraiment que de la fin du XIVe siècle, on ne peut plus chercher la porte de la cité, mentionnée dans l'Enquête de 1245, qu'autour de la tour Margot ; soit à droite, en L, au point où MM. Hucher, Voisin et Fleury placent la porte romaine ; soit à gauche, entre la tour Margot et l'enclos de l'Evéché, au fond du rentrant RR, où le mur romain est entièrement arrasé au-dessous du sol (Plan I).

L'aspect de nos anciens plans rendrait assez séduisante la dernière hypothèse. L'étroit couloir resserré entre le mur de l'Evéché et la Tour Margot évoque d'autant mieux l'idée d'un passage qu'il correspond précisément à l'arrasement du mur romain.

Cet arrasement est certainement très ancien, car à la fin du XVIIe siècle, lors de la construction des nouvelles écuries de

(1) Accord entre le Chapitre et la Comtesse du Maine, 24 mars 1394, V. st. Bertrand de Broussillon. *Cartulaire de l'Evéché du Mans*, p. 237.

Digitized by Google

l'Evêché, on l'ignorera si complètement qu'on établira tant bien que mal les fondations à 0 m. 60 au-dessus, sur une couche de

PLAN III.

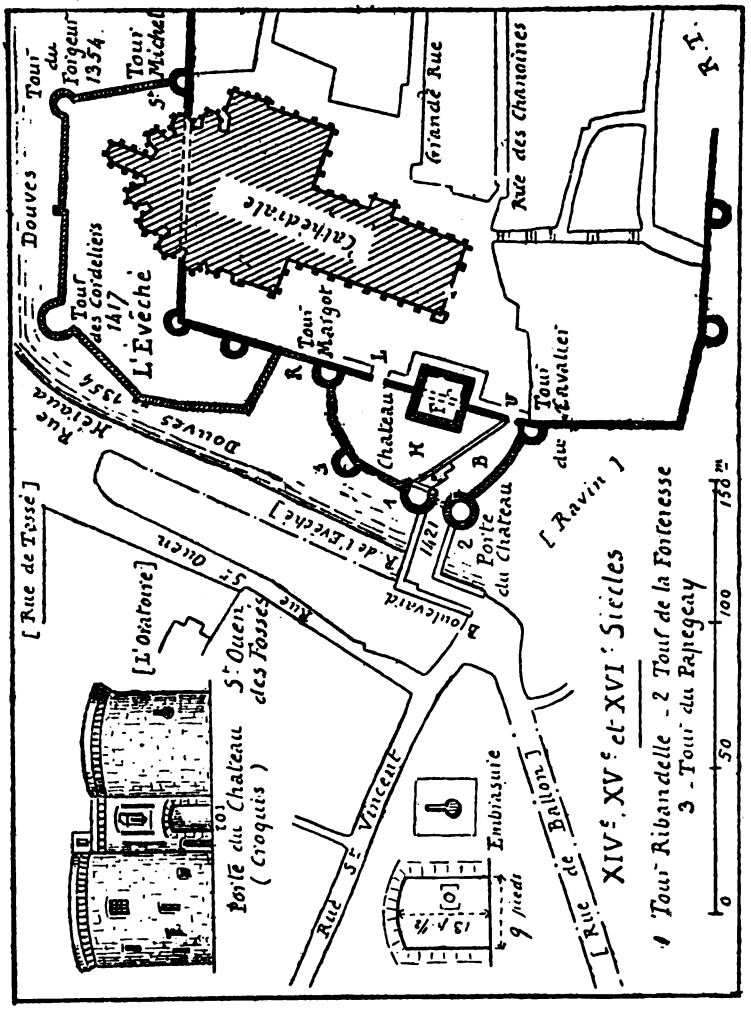

Les Enceintes de l'Evêché et du Château aux XIVe, XVe et XVIe siècles.

terre et de débris rapportés ; il peut même évoquer le souvenir de la porte romaine, tout au moins l'idée d'une brèche nécessitée par les travaux de la Cathédrale. L'abbé Voisin prétend, d'autre part, avoir reconnu les traces d'une porte près de la tour

Digitized by Google

Margot, et il est possible qu'à la suite de la construction de la tour Orbrindelle et jusqu'après l'abandon définitif du camp du Mont-Barbet, la porte de la cité ait été reportée de ce côté ?

Les éléments faisant défaut pour résoudre ces différents problèmes, nous ne les signalons qu'en vue de provoquer, s'il se peut, de nouvelles découvertes. Mais nous appelons particulièrement l'attention sur le rentrant de l'enceinte révélé par nos plans du XVIIIe siècle, qui était passé jusqu'ici inaperçu.

Telle que nous la comprenons cependant, « la Barre de la Tour » ne devait pas avoir, au XIIIe siècle, une grande force défensive. Le donjon normand ayant été bâti dans le principe pour tenir la ville en respect, c'est du côté de la ville qu'on avait dû concentrer ses principaux moyens de défense. Vraisemblablement les dépendances — constructions en général fort simples — avaient été rejetées en arrière, du côté de la campagne, couvertes par la motte du Mont-Barbet et l'abbaye de Saint-Vincent, qui, bientôt, tiendra lieu de fort avancé.

Au XIIIe siècle, d'ailleurs, les guerres anglo-normandes sont terminées ; la situation est même devenue si rassurante qu'en 1217, le roi a pu autoriser les chanoines de Saint-Julien à défoncer l'enceinte gallo-romaine pour construire le nouveau chœur gothique de la Cathédrale. Une large brèche est ainsi ouverte dans le front oriental de l'enceinte, entre la tour Saint-Michel et l'enclos spécial de l'Evêché. Après l'achèvement des travaux, on se contente de la fermer par des talus et des palissades ; peut-être aussi par un fossé creusé dans le jardin des Jacobins, en avant de la rue Héraud, et qui sera mentionné dans un acte de 1373 comme déjà abandonné (1).

L'Enceinte de l'Evêché aux XIVe et XVe siècles.

Affaiblie par la brèche de la Cathédrale, assez mal protégée par la clôture de l'Evêché et la Barre de la Tour, la ligne des remparts, depuis la tour Saint-Michel (située en côté de l'escalier monumental actuel), jusqu'à celle du Cavalier, n'offre plus,

(1) *Archives du Cogner*, H. p. 301.

Digitized by Google

dans la première moitié du XIVe siècle, une grande force de résistance.

Dès le début de la guerre de Cent-ans, il faut la renforcer en toute hâte.

Par acte du 30 juin 1350, Jean, Comte du Maine, impose la ville et la quinte du Mans de trois deniers par livre sur les marchandises, pendant deux ans, pour la réparation des fortifications (1) ; peu après, on commence à creuser autour du nouveau chœur de la Cathédrale et de l'Evêché, de larges fossés qui font disparaître tout un côté de la rue Héraud.

De 1354 à 1356, le Chapitre élève à ses frais « derrière le chief de son église », c'est-à-dire en face de l'abside de la Cathédrale, une nouvelle tour « la tour Neuve », plus tard « tour du Forgeur », qui marque le saillant d'une nouvelle enceinte destinée à protéger l'édifice.

Cette tour — dont la base subsiste toujours sur la place des Jacobins — est bâtie sur le fond des doyen et Chapitre, à l'exception de trois pieds que le roi Jean « leur a donné à prendre hors de leur domaine, en la rue Héraud, où sont à présent les foussés de la ville ». Après un long litige, la tour Neuve restera en conséquence la propriété du Chapitre qui n'aura à y tolérer « que la visitation et la garde « nécessaires pour la tuition et la garde de la ville (2) ».

Un rempart couronné de machicoulis la relie, d'une part, à l'ancienne tour romaine et carolingienne de Saint-Michel ; d'autre part aux murs de l'Evêché. Ces deniers, remarquons-le, ne doivent pas inspirer grande confiance, car, en novembre 1358, le chapitre fait murer, « propter hostium pericula », une porte qui donne accès du Palais épiscopal dans la Cathédrale.

Les ressources, il est vrai, paraissent faire toujours défaut.

Pour assurer, la même année 1358, la reconstruction d'une tour située contre le mur romain, devant l'église des Jacobins, les gens du Comte en sont réduits à mettre en adjudication publique ce qui reste de ladite tour, et « à la bailler en 1359,

(1) A. Ledru, *Le Maine sous le règne de Jean le Bon.*

(2) Arch. Nat. JJ, 82, p. 190, 1 a 1474, fol. 134 *Cartulaire de l'Evêché du Mans*, p. 236-237.

Digitized by Google

pour une rente annuelle de vingt sous et deux deniers de cens, à un simple prêtre, Me Jehan Fayau, à charge de la relever et de la hourder par dehors tout autour (1) ».

Un peu plus tard, il leur faut « de leur autorité, mettre et ordonner — même sur la terre et seigneurie du Chapitre — certain impost pour convertir en la fortification, garde et cloaison de ladite ville du Mans », ce qui leur vaut, malgré le danger pressant, une fort mauvaise affaire avec les chanoines dont ils n'ont point demandé l'assentiment.

Par suite, sans doute, de ce manque de ressources, les travaux de fortification ne sont point encore terminés à la veille de la grande invasion anglaise, et, en 1417, l'évêque Adam Chastelain doit, tout d'abord, se préoccuper de compléter la nouvelle enceinte de la Cathédrale en mettant en meilleur état de défense celle de l'Evêché.

C'est alors qu'il supprime à l'angle nord-est sur la rue Héraud, la vieille Porte à l'Evesque, qu'un pont-levis ne protège pas suffisamment, et qu'il bâtit sur son emplacement la grosse tour dite des Cordeliers, du nom du couvent situé en face. Cette tour forme saillant au nord-est comme la tour du Forgeur à l'est et couvre tout l'ensemble du Palais épiscopal : elle est haute de plus de 16 mètres, couronnée par des parapets avec machicoulis. On la distingue encore très nettement sur la vue du Mans au XVIIe siècle, gravée d'après un dessin de Martellange.

De la tour des Cordeliers, le mur, sans doute renforcé, va joindre l'angle de l'Evêché, qui forme saillant au nord (sur la rue actuelle de l'Ancien Evêché), puis il se rabat presque perpendiculairement vers l'enceinte romaine, pour s'y souder, comme nous l'avons dit, à 16 mètres environ avant la tour Margot.

(1) Beautemps-Beaupré, *Coutumes de l'Anjou et du Maine*, IVe, p. 67 Acte du 18 août 1359. « Située au lieu appelé Engouffer » et alors « en péril de cheoir », cette tour prendra, après sa reconstruction, le nom de tour Fayau. En 1415, le Comte du Maine, Louis d'Anjou, la donnera à Jaquet de Buffes, son écuyer et panetier « pour y faire sa demeure et la tenir en bon estat... hors la maçonnerie et hourderye que doit faire la communauté de nostre dite ville du Mans, (plus riche sans doute qu'en 1359). R. Latouche. *Province du Maine*, XVII, 145.

Digitized by Google

L'enceinte du Château aux XVe et XVIe siècles.

A cette même époque, on entreprend la construction de l'enceinte et de la porte de ville, dites du Château, telles qu'elles se conserveront jusqu'au siècle dernier.

Cette enceinte spéciale du Château se détache du mur romain à la tour Margot, pour le rejoindre à la tour du Cavalier, formant, en avant de la tour Orbrindelle ou Château proprement dit, une sorte de bastion semi-circulaire. Elle est flanquée de trois tours ; la tour dite plus tard du Papegay, au saillant, la tour Ribandelle et la tour de la Forteresse. Entre ces deux dernières, on établit une nouvelle porte de ville, la Porte du Château ou Porte Saint-Vincent.

Nous connaissons la date précise de la construction d'une deux tours de la porte du Château : 1421 (1). Cela suffit pour bien établir que la nouvelle enceinte fut achevée, sur l'ordre de la reine de Sicile, Yolande d'Aragon, peu de temps avant la prise du Mans par les Anglais, en 1425. Des récentes et intéressantes observations de M. L. Vincent, il résulte, — nous l'avons dit, — qu'en certaines parties au moins, elle ne fit pour ainsi dire que doubler des constructions antérieures. Les anciennes tours Margot et du Cavalier durent, elles aussi, être reconstruites dans le même temps, car leurs parties supérieures offrent des analogies évidentes avec les nouvelles tours. Enfin, la tour Orbrindelle eût également été « remparée » et surélevée au cours des dernières années du XIVe siècle, ou au commencement du XVe, dans le but exclusif de la faire servir désormais à la défense extérieure de la ville.

En définitive, lors du siège de 1425, le système de défense du Château et de la porte de ville du même nom peut être considéré comme complet.

(1) Archives de la Sarthe, G. 18, fol. 51 v°. C'est vraisemblablement la tour Ribandelle. Celle de droite, située à l'angle du bastion, semblerait plus ancienne d'après sa position et certains détails de la construction.

Digitized by Google

Il comporte trois lignes distinctes:

1° En avant de la porte, du côté du faubourg Saint-Vincent, lui-même fortifié, un boulevard extérieur avec barrières, palissades, ponts-levis et fossés.

2° Le nouveau bastion semi-circulaire; flanqué de trois tours et entouré de larges fossés, ou mieux de « douves », dont l'une le sépare nettement de l'Evêché en occupant tout le rentrant compris entre les deux enceintes.

3° L'ancien donjon de Guillaume le Conquérant, la Grosse Tour ou Château proprement dit, relevée à sa partie supérieure et qui sert de réduit.

Le plan et le mode de construction de la nouvelle enceinte semi-circulaire sont bien conformes aux règles de l'architecture militaire du commencement du xve siècle.

Les deux grosses tours avaient environ 12 mètres de diamètre, et l'une d'elles, la tour Ribandelle, était à talon rectangulaire. Elles se divisaient en plusieurs étages : au rez-de-chaussée, se trouvaient des casemates voûtées, aménagées pour le tir au canon ; aux étages supérieurs, des embrasures pour couleuvrines à feu convergent. Leur parement était en pierres de grès, échantillonnées, avec un léger empatement à la base ; un parapet à machicoulis les couronnait.

Les plan et coupe ci-joints, que M. Vincent a eu l'obligeance de faire relever à notre intention par les géomètres de M. G. Le Bail, nous permettent de faire connaître au moins dans tous les détails ce qui reste de la tour du Papegay.

Située au saillant du bastion, cette tour était la plus petite des trois et n'avait que 7 m. 50 de diamètre. En élévation, elle présente encore une hauteur d'environ 11 mètres, divisée en trois parties : une sorte de basse-fosse en sous-sol du niveau actuel du terrain du côté de la place du château (BF. Plan IV), une casemate à ce niveau C, et, au-dessus, une terrasse correspondant à un étage supérieur, aujourd'hui démoli (T).

Au fond de la basse-fosse, dont la voûte détruite laisse encore deviner ses amorces, on aperçoit très nettement les traces du premier départ que nous signalions plus haut et qui semblent appartenir à une construction plus ancienne (teinte noire du

Digitized by Google

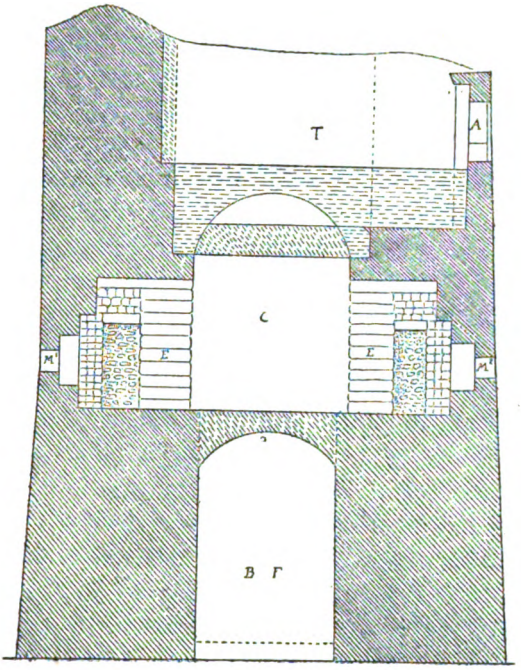

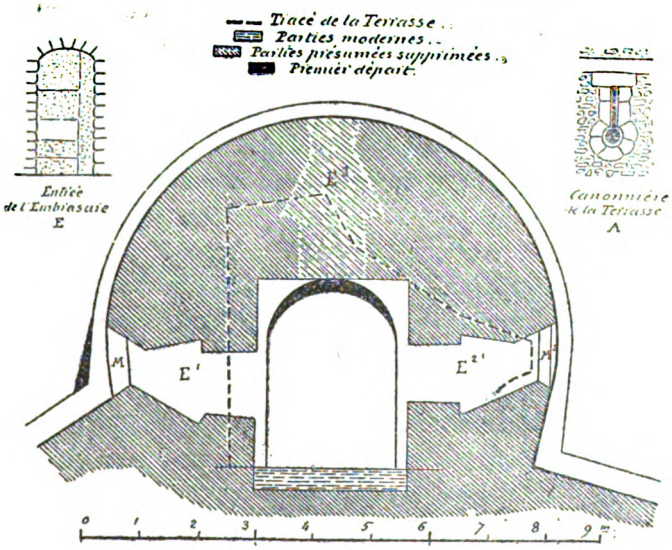

Tour du Papegay

Plan et Coupe, état actuel.

Digitized by Google

plan) ; un vestige de ce premier départ se retrouve en outre a l'extérieur. Aucune ouverture n'apparaît dans cette basse-fosse, où l'on pénétrait sans doute par un trou pratiqué au centre de la voûte ?

La casemate qui, sur le fossé, formait un premier étage, est particulièrement intéressante par les deux embrasures et meurtrières, très caractéristiques et très bien conservées, ouvertes sur les côtés pour commander les deux courtines voisines (E^1 E^2-M^1 M^2). A l'intérieur, le mur de face semble un remplissage qui, en faisant disparaître la partie courbe, a donné à la pièce centrale la forme rectangulaire. Il est bien possible que ce remplissage dissimule une troisième embrasure, E^3, dont on retrouvera peut-être un jour les vestiges. En attendant, nos dessins reconstituent avec précision les dispositions des embrasures des côtés, très soigneusement construites et très ingénieusement aménagées pour le tir. Les meurtrières, rectangulaires, ont environ 0 m. 80 de longueur et 0 m. 33 de hauteur.

La voûte qui recouvre cette casemate doit être postérieure à la construction primitive, car la terrasse qu'elle supporte à son niveau au ras même de la meurtrière de l'étage supérieur, qu'on ne pourrait dès lors utiliser qu'en tirant couché. Nous présumons que la voûte actuelle a dû remplacer un plancher qui, en laissant encore à la casemate une hauteur de près de 3 mètres, aurait donné à l'étage supérieur un niveau assez bas pour permettre de tirer debout ou tout au moins à genoux, par l'embrasure subsistante.

La forme de la terrasse actuelle, indiquée sur le plan par le gros trait pointillé, est, d'ailleurs si irrégulière, si défigurée par des reprises postérieures, qu'il est difficile de se rendre compte des dispositions primitives de l'étage supérieur. Remarquons seulement que l'archère ou mieux la canonnière — une fente verticale avec trou circulaire — est d'un type tout différent des meurtrières de la casemate.

Suivant la règle commune, l'épaisseur des murs de la tour — légèrement en talus à la base — diminuait avec la hauteur, offrant un retrait intérieur à chaque étage.

Enfin, dans le talon de la tour, ou tout à côté, devait se

Digitized by Google

trouver un escalier desservant les divers étages, entre autres la pièce qui sera habitée plus tard par le dernier gouverneur du château, M. de Bouillé.

De l'examen d'ensemble, somme toute, il paraît bien ressortir que cette tour du Papegay est venue se coller, au xve siècle, contre des constructions plus anciennes.

Quant à la porte de ville qui s'ouvrait entre les deux plus grosses tours appelées parfois tours jumelles, elle comportait, comme toujours, une porte principale ou porte charretière, et une poterne pour les piétons.

La porte charretière, amortie en arc surbaissé, avait 9 pieds de largeur et 13 1/2 de hauteur sous cintre (1). Elle se fermait par un pont-levis à deux leviers s'encastrant dans des rainures verticales, Entre ces rainures, sous un arc supérieur, s'avançait en encorbellement une sorte de niche qui abritera au xviiie siècle une statue de Notre-Dame (2).

La poterne destinée aux piétons était beaucoup plus étroite et munie d'une simple passerelle à un seul levier. Elle donnait accès dans un petit corps de garde qui s'ouvrait en côté, sous la voûte de la porte principale, et où les arrivants devaient se faire reconnaître avant de pénétrer dans la ville.

En 1475, la Grosse Tour semble protégée par trois ponts-levis : l'un à l'entrée du boulevard, le deuxième à l'entrée de la ville, le troisième « au milieu du château ». La même année, les échevins, « commissaires à la distribution des deniers communs », font exécuter d'assez gros travaux au boulevard, sous la direction du maître maçon Colin Daillandes. Ils font entre autres : faire la loge des portiers (3), « mettre de gros paux sur les dosves », réparer la barrière volante du pont, et « besogner aux dosves ». Les comptes de l'Hôtel de ville font connaître les noms de tous les ouvriers employés à ces travaux, le nombre de leurs journées et le montant de leurs

(1) Archives de la Sarthe, B. 911.
(2) Arch. de la Sarthe. Fonds municipal, 236, fol. 63.
(3) Les comptes postérieurs citent fréquemment une loge (ou pavillon) située sur le pont du Château, entre les ponts-levis, louée successivement, au xvie siècle, à Méry Chevalier, fondeur, et à Claude Foucquet, mercier.

Digitized by Google

salaires. En ces temps lointains, une journée de maçon est modestement payée deux sols six deniers ; une journée de manœuvrier deux sols ; une journéee de couvreur trois sols ; une journée de charpentier treize sols ; le maître-maçon lui-même ne touche que trois sols par jour ! Une charretée de chaux vaut quinze sols, une gouttière neuve, de treize pieds, neuf sols neuf deniers tournois (1),

En 1477, on refait encore deux ponts-levis au Château. En 1486, on paie huit livres à un charpentier pour réparations au Château et pour une porte à la tour « où sont les pouldres à canon ». En 1491, quinze sols à Richard Brain « pour avoir rabillé les chaisnes du Château. »

L'époque troublée des guerres de religion rend nécessairement toute leur importance aux fortifications du Mans et entraîne de nouveaux travaux à l'enceinte du Château.

Dès 1553, par exemple, on refait une porte neuve à la porte d'entrée de la ville, près le Château ; cette porte, « de bon bois sec, pourvue d'un guichet pareil à ceux des portes du Pont Perrin et de la Vieille Porte », est payée dix-huit livres tournois au maître menuisier Jehan Le Mercier.

En 1562, « deux rateliers sont mys en la grosse tour du Chasteau pour y dresser des armes (2). »

En 1570, on consacre d'urgence une somme de quarante-cinq sols à renforcer de barres de fer la porte d'entrée dudit Château.

En 1573, ou reconstruit entièrement à neuf le pont-levis de la porte « tirant vers le boulevard Sainct-Vincent ». Ledit pont est composé « de deux gros sommiers de douze pieds de longueur et huict poulces d'espesseur, de six couettes de mêmes dimensions, couvert de greays et carreau de trois poulces d'espesseur, avec sur iceulx douze petits carreaux ».

En 1575-1576, on emploie encore plus de cents livres aux réparations de deux des autres ponts de la porte de ville du Château (3).

(1) *Comptes de l'Hôtel de Ville du Mans*, publiés par J. Dunoyer de Segonzac dans l'*Annuaire de la Sarthe*, 1893-1895, p. 18 à 22.
(2) *Comptes de l'Hôtel de Ville*, p. 49, 79, 170, 194, etc.
(3) *Comptes de l'Hôtel de Ville*, p. 215, 226, 237, 239.

Digitized by Google

Cette porte, disons-le incidemment, est alors défendue par plusieurs « pièces de campaigne » et un gros canon, auxquels, le jour du *Sacre*, Gervais Maingart, canonnier de la ville, ajoute, pour les salves d'honneur, d'autres pièces d'artillerie amenées de la tour Vineuse (1).

Au dire de M. Hucher, le terrain compris entre l'enceinte extérieure du Château et le mur romain est coupé diagonalement, à cette même époque, par une muraille intérieure qui le divise en deux parties, la cour haute et la cour basse du Château, disposition tout indiquée par le passage que nécessite la porte de ville.

Pendant tout le XVIe siècle, les enceintes de la Cathédrale et de l'Evêché ne cessent, elles aussi, d'être tenues en bon état de défense. En 1537 déjà, le Chapitre avait fait à ses dépens, ouvrir des meurtrières et établir des « barbecagnes » dans la tour du Forgeur dont il était propriétaire. Au temps de la Ligue, le maréchal de Bois-Dauphin fait prolonger jusque devant les Cordeliers le fossé et la levée en terre ou « plat de forme » dont il renforce le pied des murs de la ville.

Comme nous l'avons déjà dit autre part, ce travail est spécialement intéressant. Il marque, pour la première fois au Mans, par un essai de fortification en terre, la transformation qu'entraîne désormais dans l'art de la fortification l'emploi de l'artillerie (2).

Il marque en même temps les dernières années où les enceintes du Mans auront à remplir un rôle effectif de défense,

Les Enceintes de l'Évêché et du Château depuis le XVIIe *siècle.*

Avec le XVIIe siècle, en effet, les guerres intérieures vont se terminer et le pouvoir royal devient assez fort pour imposer à tous la paix dans l'unité.

Dès le mois de février 1617, le comte d'Auvergne apporte au Mans l'ordre de démolir le Château : les matériaux doivent être vendus au profit de la ville ou distribués à divers couvents en

(1) *Comptes de l'Hôtel de Ville*, p. 239, 240, 250, 252.
(2) V. notre travail. *La place et les promenades des Jacobins.*

Digitized by Google

construction, et l'emplacement est concédé aux habitants pour y bâtir un hôtel de ville (1).

De ce formidable donjon du XIe siècle, de cette tour Orbrindelle qui avait fait si longtemps trembler les Manceaux, pas une pierre, pas un plan, pas un dessin, n'ont été conservés. Nous avons vu qu'on ignorait même sa forme exacte. La tradition seule permet de dire aujourd'hui que la Grosse Tour avait cinq étages et qu'elle se terminait par une plate-forme garnie de machicoulis, sur laquelle s'élevait une échauguette munie d'une cloche (2).

La démolition de la Grosse-Tour affaiblissait considérablement le front nord-ouest de l'enceinte auquel il ne restait que le bastion et les tours construits au XVe siècle (3).

Dès lors, les enceintes de l'Évêché et du Château n'apparaissent plus que de pittoresques décors, témoin le feu d'artifice tiré en 1660, sur une tour proche les Cordeliers, « à l'occasion du mariage de Louis XIV. »

Elles apparaissent mieux encore des monuments historiques... mal entretenus.

En 1672, un premier procès-verbal de visite des anciens murs du Mans montre, dans l'enceinte dite de l'Evêché : les machicoulis à refaire entre la tour Saint'Michel et celle du Forgeur; l'entablement des parapets à remplacer de cette dernière tour à une guérite et tourelle situées à l'endroit où commence le Palais épiscopal ; les parapets de la tour des Cordeliers entièrement ruisnés et demolys; une brèche de 36 pieds de long au devant de l'une des chambres hautes du dit Evesché ; la courtine entre le Palais épiscopal et la tour Margot surplombant du côté du fossé, « ce qui est arrivé de ce que la char-

(1) Sur la démolition du château du Mans, voir surtout les *Registres de l'Hôtel de Ville* et une *Note de M. Anjubault* dans le *Congrès archéologique* de 1860. Sur le projet d'hôtel de Ville, notre travail « *L'Hôtel de Ville du Mans* ».

(2) E. Hucher, *Les anciennes enceintes du Mans.*

(3) En 1633, les échevins permettaient encore à l'Official de faire démolir partie d'une tour près de l'Officialité (*Registres de l'Hôtel de Ville*) : Ce ne pourra être qu'une ancienne tour gallo-romaine, sans doute la tour de la Psallette ou la tour Margot, en partie reprise à diverses époques.

Digitized by Google

pente de l'Officialité qui passe sur cette courtine l'a poussée dehors ».

Dans l'enceinte dite du Château, la tour Margot paraît en fort mauvais état : « son parapet est en ruine du côté de l'église Saint-Julien et la muraille en est déchirée depuis le hault jusqu'en bas, de sorte que l'on n'y pourrait mettre du canon, ni mesme des personnes pour la défendre ». Entre la tour Margot, la tour du Papegay, appelée alors tour Battante, et la tour qui joint la porte du Château, les courtines ou parapets ont disparu et les escaliers ont besoin de réparations. A la porte même, les chaînes du pont-levis, déposées chez le portier, sont à rattacher, et le beffroy est dans un état si déplorable qu'il tombera quelque jour sur la tête des passants. La muraille au-dessus de la porte et la tour de l'autre côté ont besoin de nombreuses réfections aux parties supérieures. Enfin, on ne trouve plus trace ni de barrière, ni de porte au boulevard (1).

La ville du Mans, paraît-il, n'attache plus grande importance à ces fortifications qui lui étaient encore si précieuses un siècle auparavant, et cependant elle en revendique toujours énergiquement la jouissance. Non sans peine — après un procès de six ans — elle obtient le 24 juin 1687, contre le fermier des domaines, le sieur Briot, un Arrêt du Roi, en Conseil d'État, « maintenant et gardant les échevins en la possession et jouissance de la place du Château et tour Ribandelle, maisons, échoppes bâties sur ladite place et le long des fossés et portes de ladite ville, logements étant dans les portes, tours, remparts, murs et fortifications d'icelle ; ensemble des maisons et jardins situés dans les fossés de ladite ville, demeurant toutefois le fonds et propriété desdites choses à Sa Majesté. »

Cet arrêt — remarquons-le au passage — fixera jusqu'à la loi du 22 novembre 1790, la situation administrative des anciennes fortifications du Mans et de leurs dépendances : Au Roi, la propriété théorique ; à la commune, la jouissance effective (2).

(1) E. Hucher, *Ibid*, et Fonds municipal, 442.

(2) *Rapport au conseil municipal sur la propriété des anciens murs et fossés de la Ville du Mans*, 19 nov. 1851. — Arch. de la Sarthe, O-1, 213.

Digitized by Google

Dès l'année suivante, 1688, la ville du Mans s'autorise de cette situation pour acquitter, aux dépens du front nord de son enceinte, une dette de gratitude à l'égard de son évêque, Mgr de Tressan.

On lit en effet dans les *Registres de Délibérations de l'Hôtel de Ville*, à la date du 28 septembre 1688 :

« Sur la proposition faite par ledit sieur Pichon échevin, que Monsieur l'Evêque du Mans requiert le Corps de Ville de lui accorder une place dans le fossé de cette ville, à prendre des murailles qui sont en droit de l'Évêché jusqu'à la tour qui est entre la tour Margot et la porte de ville, et de luy abandonner ladite tour Margot pour y faire les prisons de son Officialité, avec pouvoir de faire bastir dans ledit fossé une muraille pour enfermer ledit espace.

« Les dits sieurs Echevins, pour reconnaissance des obligations que le Corps de Ville a à mon dit sieur Evesque, ont été d'avis de luy accorder, en tant qu'ils le peuvent, la dite tour Margot et espace de fossé par luy demandé, à condition de démolir la muraille qui sera construite au cas que la démolition en fut jugée nécessaire en temps de guerre ou autre nécessité publique, et sera ledit espace de fossé marqué et toisé par les sieurs Pichon et Aubert de Courteilles (1). »

Le 28 février 1689, un brevet du Roi, daté de Versailles, autorise la concession et spécialement le transfert des prisons de l'Officialité, « qui étaient sous les fenêtres de la chambre et du cabinet dudit sieur Evesque », dans « un angle que font deux tourelles de l'ancien château démoly..., ce qui lui procurera toute la commodité de son logement et sera avantageux au public ». Le même acte autorise Mgr de Tressan à abaisser les murs de son Palais épiscopal devant le couvent des Cordeliers et à y ouvrir une porte cochère pour faire une entrée sur la nouvelle place des Jacobins, alors en création.

Tous les avis ayant été favorables lors de l'enquête « de commodo et incommodo » faite par « le sieur Coudreau, tré-

(1) Arch. de la Sarthe, Fonds municipal, 234, *Registre des délibérations de l'Hôtel de Ville*, fol. 296.

Digitized by Google

sorier de France à Tours et commissaire pour l'inspection des travaux publics dans la généralité », Mgr de Tressan se mit aussitôt à l'œuvre.

Mais à peine le projet était-il en cours d'exécution, au mois de mai 1689, qu'on accusait l'évêque auprès du Corps de ville de démolir plus qu'il ne lui était permis et de disposer de matériaux dont la ville aurait un extrême besoin.

Un peu émus, sans doute, les échevins s'empressent de convoquer le 31 mai « en l'hôtel de M. le gouverneur », l'une de ces assemblés générales des habitants qui tiennent lieu, alors, de Conseil municipal, et assurent à la population, dans les affaires importantes de la ville, une participation beaucoup plus effective qu'on ne le croit souvent.

Suivant l'usage, ce Conseil général réuni en présence de Mgr le gouverneur, le marquis de Fervacques, comprend le lieutenant-général faisant fonctions de maire, le procureur du roi, les quatre échevins, M. du Boismotté « député de M. le Révérend Evesque », deux chanoines députés du Chapitre, le bailli de la Prévoté, deux conseillers au Présidial, un élu, huit anciens officiers de ville, et seize députés représentant chacune des seize paroisses de la ville. Par leurs qualités, leurs situations sociales et leur degré d'instruction, les membres de cette assemblée offraient — il faut le reconnaître — plus de garanties, de compétence et d'impartialité, que bien des Conseils municipaux de l'époque contemporaine.

En tout cas, ils prennent tout d'abord une décision fort rationnelle. Ils commencent par demander une descente sur les lieux et un examen contradictoire. Cela nous vaut une description si précise de l'ancienne enceinte de l'Evêché, qu'en dépit de sa longueur, nous croyons devoir reproduire *in-extenso* une partie du procès-verbal de la visite, dont on pourra suivre les détails sur le plan I ci-joint.

« Nous, Jacques Le Vayer, conseiller du Roy, lieutenant-général conservateur des privilèges de la ville du Mans, certifions que cejourd'huy 31 may 1689, nous sommes transporté en assistance du procureur du Roy audit siège, desdits échevins

Digitized by Google

et procureur de ceste ville, dudit du Boismotté et dudit Ollivier, advocat, procureur de mondit sieur l'Evesque, dans les fossés de ladite ville pour faire toiser la quantité des murailles de ladite ville... baissées par l'ordre de mondit sieur l'Evesque, et procédant audit toisage avons fait mesurer par Jean Poullier, masson, demeurant au Mans, paroisse de Saint-Ouen sur les fossés, pour ce mandé. Lequel nous a rapporté que, depuis la tour Margot jusqu'à un angle rentrant qui est au bout de l'Officialité, et depuis ledit angle rentrant jusqu'à un angle saillant (S) il s'est trouvé 23 toises, et depuis ledit angle saillant (S) jusqu'à la tour des Cordeliers 39 toises, dont il y en a 12 1/2 depuis le coin du Palais épiscopal (Y) jusqu'à ladite tour; que ladite tour a 14 toises 1/2 de contour, et depuis ladite tour jusqu'à une petite tourelle carrée qui sépare le jardin de l'Evesché d'avec celuy du Forgeur, il s'est trouvé 29 toises.

« Et nous a, ledit Ollivier, requis d'observer que le mur qui prend depuis ladite Officialité jusqu'au dit angle saillant cy-dessus remarqué, qui contient environ 10 toises, n'a que trois pieds d'épaisseur, est de très mauvaise matière et qu'il en est tombé ce matin en ruines par sa vétusté environ trois ou quatre piés, et le surplus de la même ouverture abattu par les ouvriers crainte d'accident, et qu'il est absolument nécessaire de refaire ledit mur par le pié parce qu'il menace ruine en divers endroits, dont lesdits échevins sont demeurés d'accord, mais que ladite observation ne regarde point le général de ladite ville parce que ledit mur fait partie de l'espace qui a été accordé à mon dit sieur l'Evesque pour faire ses prisons... »

Sur ce, les échevins à leur tour présentent, contradictoirement avec le sieur Ollivier, leurs observations sur les démolitions effectuées par l'Evêque. De cet échange d'observations il résulte que Mgr de Tressan n'a guère supprimé que des parapets ou des machicoulis, et qu'il a encore laissé aux murs une hauteur moyenne de quinze à dix-huit pieds, soit de cinq à six mètres.

Le procès-verbal de visite ayant été aussitôt transmis au gouverneur, celui-ci résume et précise les faits dans les termes suivants :

« ... Il a veu que l'espace de l'ancien fossé qui règne depuis

Digitized by Google

la tour du Papegay jusqu'à un angle qui fait le coin du Palais épiscopal [a été accordé] pour y bastir les prisons de l'Officialité, et mondit sieur l'Evesque lui a déclaré qu'il veut faire construire une muraille de quatre pieds d'épaisseur pour entourer l'espace dudit fossé depuis la tour du Papegay jusqu'à l'angle de la muraille de ville désignée au procès-verbal cy-dessus ; que ladite muraille nouvelle servira de clôture à la ville, partant que l'ancienne muraille de ladite ville ne sera plus d'aucune utilité ny nécessité ; que les dits parapets qui estaient le long du Palais épiscopal n'estaient pas de grande utilité sinon pour faire passer les rondes, ce qui se pourra faire en donnant passage par ledit Palais épiscopal ; que mon dit sieur l'Evesque n'a pas fait baisser les murs de ville depuis le Palais épiscopal jusqu'à la tour des Cordeliers, ny depuis ladite tour des Cordeliers jusqu'à la tourelle carrée du Forgeur, comme le Roy le lui a permis, et qu'il a laissé les dits murs jusqu'à quinze et dix-huit pieds de hauteur, fors ceux qui sont depuis la chapelle du Palais épiscopal jusqu'à la tourelle du Forgeur, qui ne sont que de douze pieds de hauteur, non compris l'espace de la porte cochère qu'il fera faire. »

En définitive, « Mgr le gouverneur ordonne qu'on doit laisser les murs de ville en la hauteur qu'ils ont à présent, à la réserve néanmoins de la porte cochère, et que ledit Evesque donnera, en temps de guerre, passage par le Palais épiscopal pour placer les sentinelles, faire les rondes et autres nécessités de guerre, par les endroits néanmoins les plus convenables (1). »

D'autant plus intéressants qu'ils concordent presque rigoureusement avec les mesures de nos plans, ces détails permettent d'abord de fixer deux points, jusqu'ici indécis, des dispositions du Palais épiscopal avant les remaniements du XVIIIe siècle, à savoir ; 1° que le bâtiment N (pl. I), qui se prolongera bientôt jusqu'au mur d'enceinte de Y à X, contenait alors les appartements personnels de l'Evêque ; 2° que les prisons de l'Officialité se trouvaient primitivement entre le bâtiment N et le mur H.

(1) Arch. de la Sarthe, Fonds municipal, 234, *Registres des délibérations de l'Hôtel de Ville*, fol, 327, 328, 345, 347 à 349.

Digitized by Google

Des détails ci-dessus, ressort, en outre, que ce dernier mur, de R à S, n'offrait ni la même solidité ni la même épaisseur que les autres parties de l'enceinte, ce qui semble indiquer qu'il avait été refait à une époque relativement calme.

Ces documents de 1688-1689 permettent aussi de bien saisir le premier agrandissement important de l'ancien Evêché du Mans : la concession à l'évêque de la tour Margot et de toute la partie de fossé comprise dans le rentrant qui se trouvait entre les enceintes de l'Evêché et du Château (1). Mais il est à noter, que l'évêque ne se contentera pas de construire, comme il en témoignait l'intention en 1689, un simple mur de clôture pour fermer le terrain qui venait de lui être concédé : il le fermera par un bâtiment neuf qui sera affecté au service de l'Officialité, et les prisons, au lieu d'être établies dans la tour Margot, seront finalement transférées dans un autre bâtiment neuf appuyé à la courtine des tours Margot et du Papegay.

Ces transformations entraînèrent, par le fait, la destruction des enceintes du moyen âge entre le Palais épiscopal et le bastion de l'ancien Château. Avec l'ouverture de la porte cochère et la suppression du fossé en face des Cordeliers, elles indiquaient bien des temps nouveaux et le « déclassement » irrémédiable de cette partie des fortifications du Mans.

De très importants vestiges en subsisteront cependant jusqu'à la Révolution.

Aux termes d'un second procès-verbal de visite des murs du Mans, en 1772 (2), il n'a totalement disparu, de la tour Saint-Michel à celle des Cordeliers, sur une longueur de 60 toises, que 27 toises de murs correspondant à la grille établie quelques années auparavant par Mgr de Froullay devant la cour de l'Evêché. Les murs subsistants, il est vrai, ont perdu en grande partie « leurs parapets extérieurs saillants sur des corbeaux de grès et leurs parapets intérieurs non saillants. »

La tour du Forgeur qu'on continue à appeler aussi tour Neuve,

(1) Ces mêmes documents complètent très heureusement sur ce point notre travail *L'Ancien Evêché du Mans avant la Révolution*, dans lequel nous n'avons pas précisé les agrandissements de Mgr de Tressan.

(2) Archives de la Sarthe, B. 911.

Digitized by Google

de 90 pieds de circonférence, a encore « environ 70 pieds de hauteur, avec des murs de 7 pieds d'épaisseur, une charpente et une couverture en bon état; au rez-de-chaussée se trouve une chambre à feu, au premier et au deuxième étage, d'autres chambres qu'habitent un prêtre du nom de Souty et sa vieille sœur, qui par sa lucarne fait avec les écoliers du Collège de l'Oratoire, le commerce de pommes si pittoresque que nous avons raconté ailleurs.

La tour des Cordeliers, ou tour d'Adam Chastelain, de 14 toises de circonférence, conserve 50 pieds de hauteur, compris les parapets, et des murs de 28 pieds d'épaisseur. A sa base, elle contient une grande salle voûtée (avec entrées sur l'extérieur et sur la cour de l'Evêché) où l'on aurait enfermé, en 1694, des prisonniers espagnols faits en Catalogne, semble-t-il, par l'armée du maréchal de Noailles. A son sommet s'élève « un cabinet de récréation » ou belvédère, construit par l'évêque et surmonté « d'une figure représentant le Tems armé d'une faux (1) ».

De la tour des Cordeliers aux bâtiments de l'Evêché, le mur a 5 toises de hauteur et 8 pieds d'épaisseur: il est appuyé de trois piliers butants.

La tour Margot a 50 pieds de hauteur, « y compris le rempart, avec un pavillon au-dessus, couvert en ardoise: ses murs ont également 8 pieds d'épaisseur.

En janvier 1741, à la suite de pluies continuelles depuis deux mois, on a dû démolir, à ses abords, le mur de ville contigu aux écuries de l'Evêché et aux prisons de l'Officialité, sur une longueur de 48 pieds et une hauteur de 6 pieds (2).

La tour du Papegay, dite parfois tout Battante et tour de l'Arsenal, n'est pas mentionnée dans cette visite de 1772, mais nous savons, d'autre part, qu'elle aussi avait été aménagée en habitation dès le XVIe siècle. Le dernier gouverneur du Château, M. de Bouillé, sieur de Champrond, l'eut même habitée, et à la partie supérieure on y aurait vu une grande pièce « pavée à

(1) Arch. de la Sarthe, 0-1, 213/1.
(2) *Registres de l'Hôtel de Ville.* Arch. de la Sarthe, Fonds municipal, 236.

Digitized by Google

l'antique, avec une large cheminée à écusson armorié » et des croisées garnies d'anciens vitraux.

Mieux respectée, la tour Ribandelle, en 1772, n'a que deux toises de maçonnerie et neuf de parapets à refaire.

Entre cette tour et celle de la Forteresse, le mur dans lequel s'ouvre la porte de ville dont nous avons donné précédemment les dimensions, a 18 pieds de longueur et 12 d'épaisseur. Seule, la partie supérieure a besoin de réparations et les parapets notamment sont à rétablir, ainsi que ceux de la tour. Enfin il faut une nouvelle porte en bois, à deux vantaux « construits de madriers doubles, de six poulces d'épaisseur, » renforcés de barres et de croix de Saint André.

Trente ans avant ce dernier procès-verbal de visite, on avait émis l'idée passagère de prolonger le « mail » des Jacobins depuis des Cordeliers jusqu'au carrefour du bas de Saint-Vincent (1). S'il avait été exécuté et bien compris, le projet aurait pu amener le dégagement de l'enceinte et de la porte du Château, dont les tours, bien conservées encore, eussent assurément offert un aspect très pittoresque.

Dans les dernières années du XVIIIe siècle, on se soucie fort peu du pittoresque; on considère plutôt ces pauvres tours comme des souvenirs surannés de temps barbares, mais on éprouve de plus en plus le besoin, entre les Jacobins et le carrefour Saint-Vincent, d'une communication moins montueuse que la vieille rue de Saint-Ouen-des-Fossés, appelée alors rue de l'Oratoire.

En 1784 donc, on étudie l'ouverture, dans les fossés de l'Evêché, d'une nouvelle rue qu'on nommera rue du Boulevard ou rue Neuve de l'Evêché (aujourd'hui rue de l'ancien Evêché). Pour l'exécution du projet, arrêté dans une délibération du 20 mars, l'évêque, Mgr de Jouffroy-Gonssans, abandonne généreusement les fossés entre le Palais épiscopal et l'Oratoire, qui avaient été concédés en 1716 à Mgr du Crévy moyennant une redevance annuelle de 12 livres, et le 6 avril, à la suite de tous les membres du Corps de ville, il vise et

(1) Fonds municipal, 21, *Mémoires de Maulny*.

Digitized by Google

approuve de sa signature un plan conforme au traité conclu le même jour.

C'est ce plan, retrouvé aux archives de l'hôtel de Ville, et un autre, presque semblable, date du 19 novembre 1787, que nous reproduisons à l'appui de ce travail, en les complétant, pour les bâtiments de l'Evêché, avec un plan de la même époque joint au dossier, et, pour la place du Château, avec un quatrième et un cinquième plan dressés le 30 novembre 1770, par De Cherche (1).

Les documents administratifs de ce genre sont assez rares: ls nous ont, comme on l'a vu, suggéré d'intéressants aperçus. Quant à la « rue Neuve de l'Evêché », elle dut-être ouverte, telle qu'elle était tracée sur ces plans, au cours des années 1788-1789. La procession de la Fête-Dieu de la paroisse Saint-Vincent y passera pour la première fois en 1790 (2).

Mais, la Municipalité de 1789 a des visées plus hautes encore. Dès le mois de février de cette année mémorable, elle n'ambitionne rien moins que de construire un premier quai sur la Sarthe — bien court il est vrai — depuis la tour ronde de l'abreuvoir jusqu'à la porte du Pont Perrin.

Or, pour se procurer les matériaux de cet embryon de quai, elle ne trouve rien de mieux que de solliciter et d'obtenir de

(1) Archives de la Mairie du Mans. — 1° « Plan géométrique des maisons adossées au mur de ville, porte et tour Ribandelle, de la place du Château avec la maison du nommé Rimbault, fait et dressé sur les lieux par De Cherche, expert prud'homme et géomètre, le 30 novembre de l'an 1770 ». (Nous l'avons publié dès 1898, dans notre travail *L'Hôtel de Ville du Mans*). — 2° « Plan géométrique du rez-de-chaussée des maisons adossées au mur de ville, porte et tour Ribandelle de la place du Château, avec la maison du nommé Rimbault, fait et levé sur les lieux par De Cherche, expert prud'homme et géomètre ; fait et arresté le 30 novembre 1770, *signé* De Cherche. » — 3° « Plan géométrique de l'Evêché du Mans contenant l'enceinte des murs, les emplacemens de bâtimens et les tours ; fossés et ouvertures de portes dans lesdits murs, concédés à MM. les Evêques, en différents tems par l'Hôtel de Ville du Mans. » (Sans date, mais postérieur à 1786). — 4° « Plan de la nouvelle rue, arresté le présent au bureau de l'Hôtel de Ville du Mans pour estre exécuté conformément à la délibération de ce jour 27 mars 1784, *signé* Cureau, Négrier de la Ferrière, Desgranges, Belin de Bene, Martigné, Eust-Livré, Le Boindre, Pousset de la Vove, Gourdin. Vu et approuvé pour estre exécuté conformément au traité de ce jour, 6 avril 1784, *signé* † F. G. évêque du Mans ». — 5° Plan analogue au précédent « Paraphé ne varietur au désir de notre ordonnance de ce jour 19 novembre 1787 ».

(2) Arch. de la Sarthe, Fonds mnnicipal, 240, p. 130.

Digitized by Google

Monsieur, frère du Roi, l'autorisation de faire abattre, en outre de la Porte du Pont Perrin, la Vieille Porte et la Porte du Château elle-même !

Au mois de mai, M. Cureau, l'un des membres du Bureau, est chargé de préparer le projet (1). Le drame sanglant du 23 juillet à Ballon interrompt tragiquement les études de l'infortuné M. Cureau (2) et sauve pour le moment la Porte du Château.

La Révolution est heureuse de l'utiliser une dernière fois, à l'époque des guerres de la Chouannerie, pour fermer de ce côté l'entrée de la ville.

On en est même réduit alors à regretter la tour des Cordeliers, démolie en 1786 par Mgr de Gonssans; à rétablir un fossé le long des murs sur la place des Jacobins, et à maintenir murée jusqu'en l'an IX (1800) la porte cochère de l'ancien Palais épiscopal, « pour assurer la sécurité du général Delarue, commandant le département », qui habite la partie subsistante.

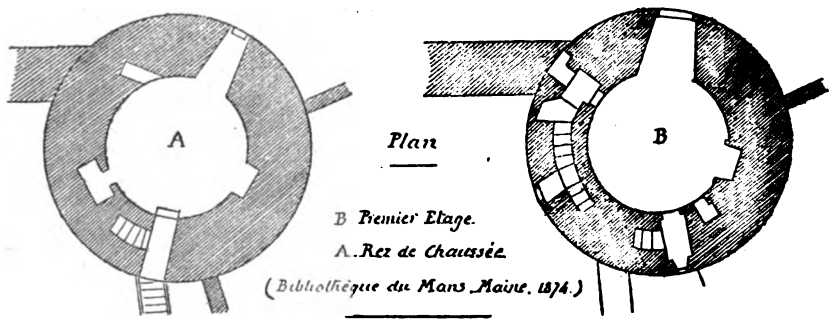

Plan de la tour du Forgeur en 1801.

La peur des Chouans fait également respecter la tour du Forgeur, que le génie militaire a l'inconcévable idée, en l'an IX aussi, de vouloir transformer en poudrière, sans aucun souci du danger qui en résulterait pour le magnifique chœur de la

(1) Ibid. Fonds municipal. *Registre de l'Hôtel de Ville*, 239, p. 101, 114.
(2) V. notre livre *L'année* 1789 *au Mans*, les massacres du Mans.

Digitized by Google

cathédrale (1). Le projet, toutefois, ne s'exécute pas, et la tour du Forgeur restera presque entière debout jusqu'en 1826 (2).

PLAN VI.

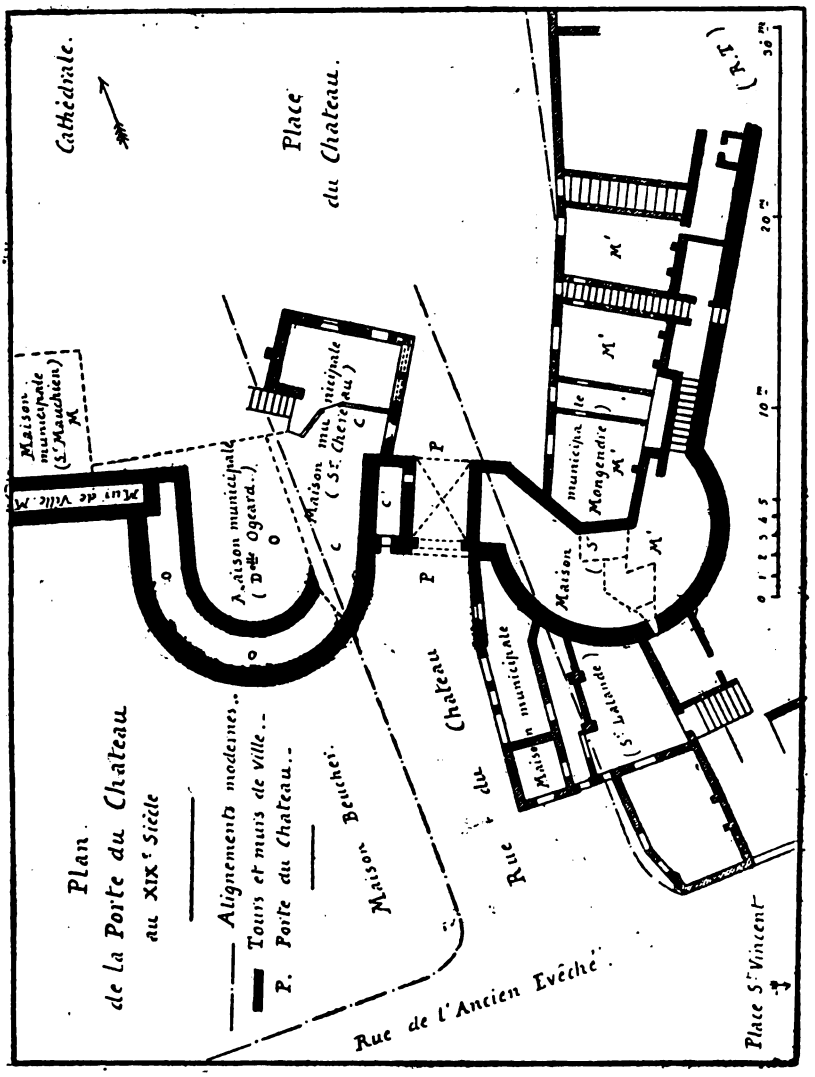

(1) Bibl. du Mans, Maine, 1874, plan dressé en fructidor an IX, par le citoyen Ménard, officier du génie.

(2) V. dans notre article « *La Place des Jacobins* » la vue de la tour du Forgeur en 1824.

Digitized by Google

La Porte du Château, elle, devait avoir une agonie plus mouvementée et plus lente.

A défaut du génie militaire elle trouve, à l'époque moderne, un implacable ennemi dans le nouveau service de la voirie.

Dès 1814, l'un des principaux agents de ce service s'empresse, en attendant mieux, d'appuyer la pétition d'un acquéreur récent de la tour de la Forteresse qui demande à démolir le reste des parapets. Avec une néfaste perfidie, l'honorable architecte voyer fait remarquer « que les parements des murs sont aussi très dégradés, que des pierres s'en détachent, que des parties sont à démolir d'urgence (1). »

Heureusement, le pétitionnaire, le sieur Mongendre, avait acquis la tour de la municipalité, propriétaire des maisons bâties autour de la porte, et ces maisons, très enchevêtrées les unes dans les autres, étaient grevées des servitudes les plus compliquées.

Une de ces servitudes le mit aux prises avec l'administration, et il s'en suivit un long débat que le Conseil d'Etat trancha seulement en 1823 (2).

Le procès valut un premier délai de dix-sept ans à la Porte du Château. Les lenteurs et hésitations administratives lui en assurèrent un second; elle a survécu même de quelques années à la porte de la Cigogne et n'a été entièrement démolie que de 1840 à 1845, date de l'élargissement de la rue actuelle du Château.

La tour de droite, dite tour de la Forteresse, a été de même en grande partie détruite; c'est à peine s'il en subsiste quelques pans de murs informes, noyés dans les constructions modernes.

Seule, la tour de gauche ou tour Ribandelle, bien que cruellement amputée, laisse encore entrevoir au-dessus des maisons quelques restes de son parement et de ses machicoulis.

La tour du Papegay, les courtines jusqu'à la tour Margot et cette dernière elle-même, dans son dernier état, restent égale-

(1) Arch. de la Sarthe, Fs. mun. 1381, *Rapport Jollivet*, 18 janvier 1814.

(2) Dossier aujourd'hui aux Arch. de la Sarthe, Fs. mun. 1581. — C'est à l'occasion de ce procès que fut sans aucun doute dressé le plan ci-contre, que nous a obligeamment communiqué M. Rondeau du Noyer.

Digitized by Google

Digitized by Google

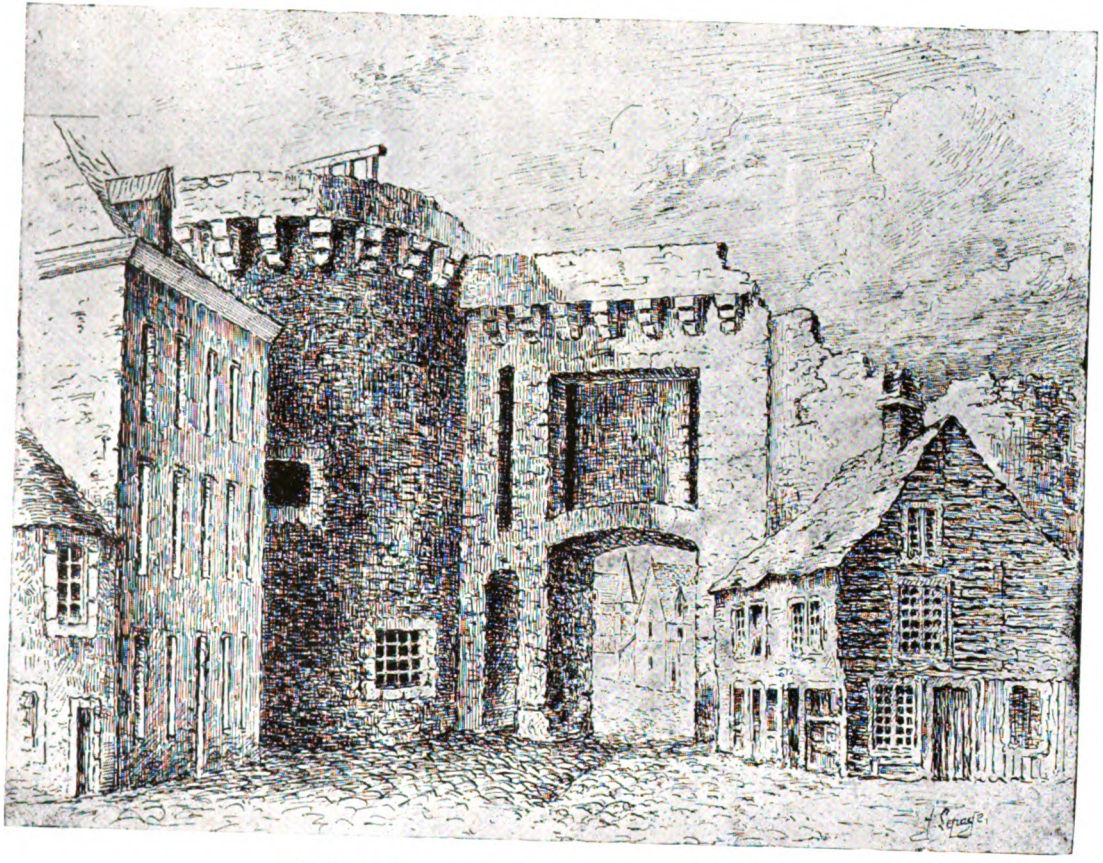

L'ANCIENNE PORTE DU CHATEAU, AU MANS
DESSIN TH. COUDRAY, REPRODUIT PAR M. LEPAGE

Digitized by Google

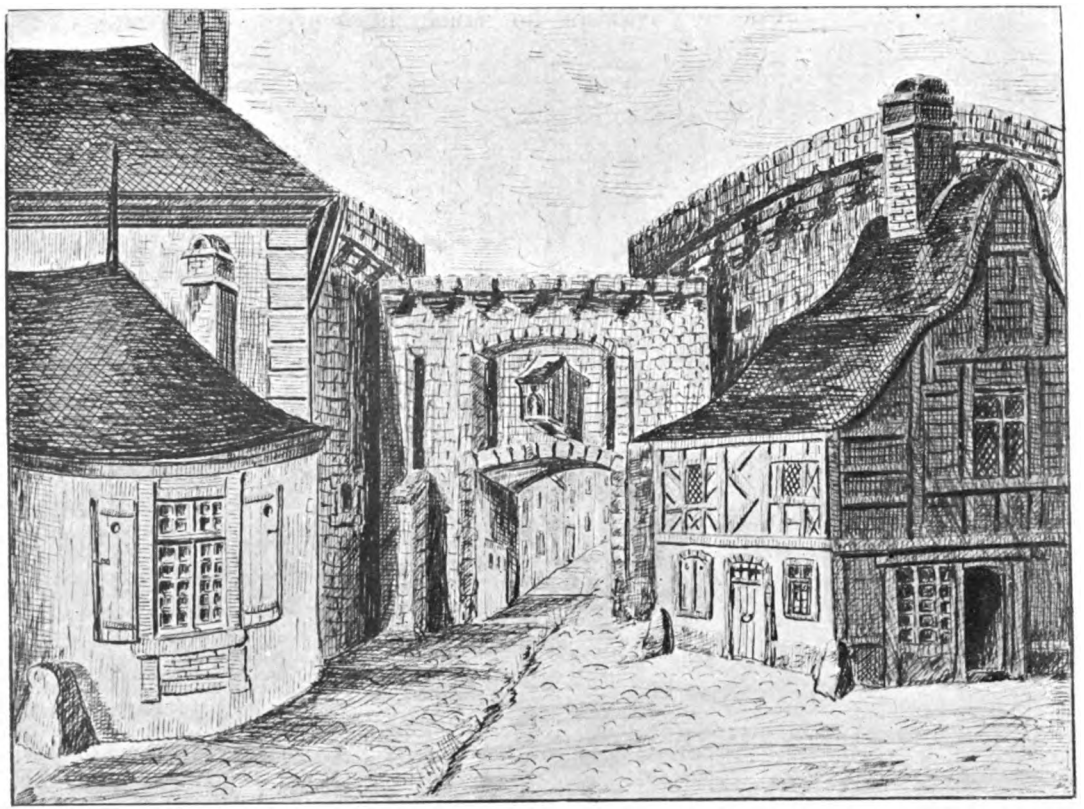

L'ANCIENNE PORTE DU CHATEAU, AU MANS
DESSIN DE L'ALBUM RUILLÉ

Digitized by Google

Digitized by Google

ment debout avec une élévation suffisante pour permettre d'apprécier leurs parements en parpaings de grès et leur mode général de construction. Jusqu'ici, elles demeurent en partie masquées par des chantiers de bois et divers bâtiments, mais le propriétaire actuel de ces chantiers et bâtiments, M. Louis Vincent, membre de la Société historique et archéologique du Maine, comprend tout l'intérêt des derniers restes de l'enceinte dite du Château au xve siècle. Déjà, il s'efforce, nous l'avons vu, de leur arracher quelques secrets archéologiques, et son intelligente initiative fait espérer, pour l'avenir, de nouveaux dégagements qui nous vaudraient sans aucun doute un fragment de décor moyenâgeux d'aspect bien pittoresque.

De la porte de ville, nous n'avons plus que les deux dessins reproduits dans ce travail. Le premier bien médiocre, que nous avions déjà publié en 1914 provient de l'*Album Ruillé*, jadis acheté par M. A. Singher. Le second de M. Th. Coudray, reproduit par M. Lepage, est inédit et nous a été communiqué depuis 1914 par le regretté chanoine Froger.

Nous ne pouvons déterminer exactement les dates de ces dessins qui doivent être, d'ailleurs, assez rapprochées, et ils diffèrent en quelques détails. Sur le dessin de l'*Album Ruillé*, par exemple, la partie supérieure de la tour de droite existe encore, ainsi que la petite niche en encorbellement qui abritait au xviiie siècle, au-dessus de la porte charretière, la statue de Notre-Dame. La poterne, au contraire, est supprimée et fermée par un contrefort qu'on retrouve, en effet, sur tous les derniers plans. Le dessin Coudray, bien meilleur d'exécution mais peut-être moins exact, reconstitue, lui, l'ouverture de la poterne et le parapet qui couronnait la porte : par contre, il ne présente plus trace de la niche de la statue et nous montre la tour de droite en ruine. Ces divergences ne rendent la comparaison que plus intéressante.

De l'ancien « boulevard » en avant de la porte, il reste, enfin, un modeste souvenir : à gauche, à l'entrée de la courte partie de la rue actuelle de l'ancien Evêché qui va de la rue du Château au carrefour Saint-Vincent, on voit encore l'amorce d'un des piliers d'une barrière : il est tout probable qu'en cet

Digitized by Google

endroit se trouvait jadis le pont-levis extérieur mentionné dans les travaux de 1475.

Concluons en répétant que la destruction de la Porte du Château a été aussi déplorable pour le Vieux-Mans que celle de la Porte de la Cigogne. Si elle n'était pas aussi élégante d'aspect, si elle était l'œuvre d'une époque troublée qui n'avait ni le temps ni les moyens de lui donner un caractère architectural imposant, la Porte du Château, ou Porte Saint-Vincent, formait une entrée bien pittoresque à la vieille cité : elle encadrait heureusemennt la Cathédrale, le Grabatoire et les maisons historiques des alentours.

Il eut été souvent possible, avec un peu de sens artistique, d'éviter la destruction des anciennes portes de ville, de trouver une solution conciliant le respect du passé et les exigences de la vie moderne. Puissent les administrations municipales de l'avenir bien se convaincre que, sous peine de reproches justifiés, elles devront toujours s'inspirer, dans la transformation des vieilles villes, des idées des « spécialistes », artistes et archéologues (1).

(1) Sans aller bien loin, les Lavallois ont été mieux inspirés que les habitants du Mans. Ils ont trouvé moyen de conserver leur vieille Porte Beucheresse en l'isolant et en pratiquant, en coté, un passage commode pour les voitures. On ne saurait trop les en féliciter.

Toutefois, il faut reconnaitre comme circonstance atténuante pour la Municipalité du Mans en 1840, que le dégagement de la Porte du Château eût offert des difficultés particulières. La tour de droite, tour d'angle du bastion, s'élevait au bord d'un profond ravin, et, pour passer à gauche, entre la tour Ribandelle et la tour du Papegay, il eût fallu détruire la courtine encore existante en cet endroit. Peut-être la solution eût-elle consisté à ouvrir une rue pour les voitures entre la tour Margot et la Psallette, au travers des maisons qui ont remplacé les écuries de l'ancien évêché. Sur ce point, on n'aurait rien détruit de l'enceinte, car, par une curieuse coïncidence, la nouvelle rue eût passé sur l'arrasement du mur romain et dans le rentrant que nous venons de signaler comme pouvant être les indices d'un passage très ancien.

(*A suivre*).

ROBERT TRIGER.

Digitized by Google

LES TRAITÉS DE SABLÉ

AU XVe SIÈCLE

Deux importants traités furent signés à Sablé au cours du xve siècle.

Le premier, conclu entre le dauphin Charles, plus tard roi de France sous le nom de Charles VII, et Jehan, duc de Bretagne, comte de Montfort et de Richemont, le 8 mai 1421. Le second signé le 20 août 1488 entre le roi Charles VIII et le duc de Bretagne, François II.

Avant de donner les textes de ces traités, il convient d'en rappeler brièvement les causes.

I

Traité du 8 Mai 1421.

Le traité de Brétigny, conclu en 1360 entre le roi d'Angleterre, Edouard III, et le dauphin Charles, rendait la liberté au roi de France, Jean le Bon, qui était prisonnier à Londres depuis la bataille de Poitiers (1356) et la paix à la France. Le roi d'Angleterre renonçait à ses prétentions au trône de France, mais obtenait en toute souveraineté Calais, Montreuil, le Ponthieu, Guines et toute la Guyenne.

Trois ans après, le roi de France ayant appris que son fils Louis d'Anjou s'était enfui d'Angleterre où il était détenu comme otage, reprit le chemin de Londres, proclamant généreusement que « si la justice et la bonne foi étaient bannies du reste du monde, elles devraient se retrouver dans la bouche e dans le cœur des rois. »

Digitized by Google

L'année suivante (1364) le roi Jean mourait à Londres.

Charles V, son fils, lui succéda. Ce prince, dans un règne de seize ans, répara les maux de la France et les fautes de son père. Il s'entoura de vaillants capitaines dont les plus célèbres furent Bertrand Du Guesclin et son compatriote, Olivier de Clisson, qui chassèrent les Anglais de France. De toutes leurs conquêtes en France, ils ne possédaient plus alors que Calais et Bordeaux (1370-73).

Du Guesclin mourut de maladie pendant le siège de Châteauneuf-en-Randon (Auvergne) en 1379. Charles V mourut l'année suivante. Le corps de Du Guesclin fut inhumé à Saint-Denis, aux pieds de son roi.

Charles VI succéda à son père en 1380. Il était âgé de douze ans. Ses trois oncles, les ducs d'Anjou, de Berry et de Bourgogne exercèrent la tutelle et dilapidèrent les épargnes de Charles V.

Le rétablissement de l'impôt de la gabelle provoqua la révolte des Maillotins à Paris, des Tuchins en Languedoc, et, pour le plus grand malheur de la France, ses oncles firent épouser au jeune roi la trop célèbre Isabeau de Bavière, fille d'Etienne II, duc de Bavière.

Louis d'Anjou mourut à Naples en 1384; Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, ayant hérité de la Flandre à la mort de son beau-père, Charles VI débarrassé de leur tutelle voulut profiter de la minorité de Richard II, roi d'Angleterre, et projeta une descente dans cette île. Mais les ducs de Bourgogne et de Berry laissèrent brûler dans le port de l'Ecluse les vaisseaux français que la tempête avaient épargnés, et l'expédition n'eut pas lieu.

Le roi renvoya ses deux oncles, pour régner seul (1388), et obtint de son peuple le surnom de Bien Aimé. Quatre ans après, Charles VI perdait la raison dans la forêt du Mans et le duc de Bourgogne, malgré Louis d'Orléans, frère du roi, s'emparait du gouvernement.

Jean sans Peur, duc de Bourgogne, fils et successeur de Philippe le Hardi, faisait lâchement assassiner le duc d'Orléans,

Digitized by Google

le 27 novembre 1407, dans la rue Vieille-du-Temple, par Raoul d'Octonville.

Valentine de Milan, veuve du duc, malgré l'appui du dauphin, ne put obtenir justice de ce meurtre. Une confédération se forma pour le venger, sous les ordres du comte d'Armagnac. Le parti d'Orléans prit alors le nom d'Armagnac, l'autre s'appela Bourguignon. Ils dominèrent successivement, mais avec l'aide de l'avocat général, Jean des Ursins, les Armagnacs redevinrent maîtres de Paris.

Ce fut alors qu'Henri V, roi d'Angleterre, par qui Richard II avait été détrôné, profitant des discordes françaises, réclama l'exécution du traité de Brétigny. Il débarqua à l'improviste en Normandie et gagna sur le comte d'Albret la funeste bataille d'Azincourt, en 1415. Charles d'Orléans y fut pris et resta prisonnier vingt-cinq ans en Angleterre. Mais le comte d'Armagnac releva son parti en exilant la reine (1417). Son triomphe fut court. Jean sans Peur fit massacrer les Armagnacs (1418-19). Le dauphin Charles fut sauvé grâce à Tanneguy du Châtel, prévôt de Paris.

Peu après, le Dauphin traversa la Loire pour se mettre à la tête du parti d'Orléans redevenu celui de la royauté.

La crainte des Anglais réclamant l'exécution du traité de Brétigny, amena une entrevue entre Jean sans Peur et le Dauphin sur le Pont de Montereau, au confluent de l'Yonne et de la Seine. Le duc de Bourgogne y fut assassiné par les gens de la suite du Dauphin (1419).

Cet attentat eut pour résultat l'alliance de Philippe le Bon, fils de Jean sans Peur, de la reine Ysabeau avec le roi d'Angleterre, Henri V. Les princes ligués firent signer au roi Charles VI le traité de Troyes (1420) qui donnait au roi d'Angleterre, avec la main de Catherine de France, la régence du royaume et l'héritage présomptif de la couronne. Ce honteux traité fut ratifié par les États Généraux. Le dauphin Charles, ironiquement surnommé par les Anglais, le roi de Bourges, rechercha alors pour les combattre l'alliance du duc de Bretagne.

Digitized by Google

Le 22 mars 1421 eut lieu la bataille de Baugé : le maréchal de La Fayette y commandait les troupes françaises et le comte de Buchan les Ecossais au service de la France. Le duc de Clarence, frère du roi d'Angleterre, y trouva la mort. Ce fut le résultat de ce combat qui hâta la résolution du duc de Bretagne de quitter le parti des Anglais. Le dauphin Charles qui se trouvait alors à Poitiers, fut chargé de traiter avec lui, et Sablé fut choisi comme lieu de l'entrevue.

Le duc de Bretagne y fit conduire des otages pour sûreté de la personne du Dauphin qui se rendit alors à Sablé pour y signer le traité du 8 mai 1421, dont le texte suit :

Traité d'accord faict à Sablé entre monseigneur le daulphin et le duc de Bretaigne, 8 *mai* 1421 (1).

Charles filz du roy de France, régent au royaulme de France, daulphin de Viennois, duc de Berry, de Touraine et conte du Poitou, et Iehan de Bretaigne, conte de Montfort et de Richemond, à tous ceulx qui ces présentes lectres voirront salut.

Comme les Angloys anciens ennemis et adversaires deFrance et qui de tous temps se sont efforcez et s'efforcent doccuper le royaulme de France sont depuis aucun temps enca descenduz en iceluy royaulme, auquel tant pour leur entreprinse comme à locasion des diuisions qui ont esté et sont, et des fauteurs adhérans et aydans que ilz ont euz et trouuez, ils y ont eu tel advantage que à présent ilz occupent grant partie du royaulme et detiennent les personnes du roy nostre seigneur et père et de la royne nostre dame et mère hors de leur liberté et en leur servitude, en eux efforsant de usurper le royaulme et de bouter et de priver de la succession de nostre dit seigneur et père Charles régent dessusdit qui sommes son vray et naturel heritier et successeur de sa couronne, et les aultres parans de monseigneur qui à luy pourroient par droit succéder après nous, laquelle chose, si elle demeuroit selon lintencion de noz ennemis

(1) *Chroniques d'Alain Bouchart*, f. 180.

Digitized by Google

et leurs adhérans, seroit en grande scandalle, lesion et dommaige et à l'exheredation de la maison et lignée royalle et au grant reproche de nous et de tous les autres vassaux et subgects demondit seigneur et père, en espécial de nous Charles régent dessusdit, et de nous Iehan de Bretaigne, qui par le plaisir de Dieu, avec les autres obligations naturelles et de lignage en quoy sommes tenus envers monseigneur le roy, avons espousé nostre très chère et très amée compaigne sa fille, sauoir faisons que les choses dessusdictes, considérées par nous Charles régent et Iehan duc de Bretaigne, dessusdit, eue aussi considéracion qui nous ensemble celles avec l'aide de Dieu le créateur, avons bien pouvoir de resister auxdits ennemys et de conserver le royaulme noz pays et subgects ; et aussi de résister à tous autres qui à nous ou à aucun de nous auroient faict ou pourté gnerre, deshonneur, desloyauté, preiudice et dommaige, et iceulx pugnit comme les casple requièrent et entre autres Olyuier et Charles de Bloys, desquels Nous, Iehan duc de Bretaigne dessusdit, sommes seigneur et prince naturel, et ce, nonobstant par raison et felonnie nous ont puis peu de jours enca prins et tenu prisonnier et nostre très cher et tres amé frère Rychard de Bretaigne, au très grand desplaisir de nous Charles régent et Iehan duc de Bretaigne dessusditz, après grande et meure delibération de conseil, auquel estoient plusieurs seigneurs du sang royal, des prélatz et autres conseillers de monseigneur et de nous Charles, et aussi daucuns des prélatz, barons et gens de conseil de nous Iehan duc de Bretaigne et por ce auons icy amenez et faiz assembler, avons oultre et pardessus les amitiez alliances et autres obligacions en quoy nous sommes lun vers l'autre, pour plus grande fermete et accroissement de bonne amour par entre nous faict, accordé, tractié, et promis foy, fraternité, confederacion lun vers l'autre tant pour nous comme pour noz pays et subgects en la manière qui s'ensuyt ; c'est à sauoir que nous Iehan duc de Bretaigne tant pour nous et en nostre nom, comme pour noz barons vassaux, pais et subgectz cherirons et honorerons nostre très redoutable seigneur et frère Charles régent de France dessusdit et luy complairerons en toutes manières ainsy que raison et que tenuz y sommes ; et luy

*

Digitized by Google

ayderons et donnerons conseil, confort, ayde et secours à l'encontre des Anglois, anciens ennemys dessusdit et autres leurs adhérans, aliez, aidans et complices au recouvrement de la personne du roy nostre dit seigneur et père et ses pais occupez parlesditz anciens ennemys et leurs allies de toute nostre puissance, sans y espargner chose dont nous puissions finer, et nous opposerons et emploierons de notre puissance contre tous qui s'efforceront de endommaiger la seigneurie du roy et celle de nostre dit seigneur et frère, leurs personnes, honneurs et dignitez, ainsy que filz et loyal parent demondit seigneur le régent devons faire. Et à cette cause mectons nous, noz pays et subgects en guerre ouverte contre lesdictz anciens ennemys, leurs alliés et complices et déclarons que nous renonceons plainement et entièrement à toutes aliances traictez et parlemens que nous aurions formez tenuz ou enconvenancez tant ausdicts anciens ennemys que à leurs aliez à quelque occasion que ce soit, attendu que iamais à eulx ne entendismes avoir tresue sinon sur l'intention que pendant icelle nous puissions envoyer par devers lesdits ennemys pour traicter du bien de paix si faire se pouvoit et que à présent sommes bien acertenez que ilz ne veulent accord ne appoinctement, mais tendent à eulx attribuer la couronne et seigneurie royal de France. Et à ceste cause nous cassons, froissons et anullons la tresue et abstinence de guerre que noz ambassadeurs pourraient en nostre nom avoir formée et prinse avecques eulx, leurs aliez et adhérans, et nous Charles regent dessusdit, cognoissans la bonne affection que nostredit frère a envers mondit seigneur et nous, iceluy aimerons et cherirons et luy garderons ses droictz honneurs et dignitez autant que à nous touche, et luy complairons en toute manières raisonnables comme à nostre trescher et tres amé frere et avec ce luy aiderons et donnerons conseil, confort, secours et ayde à lencontre de ses anciens ennemys et leurs adhérans et tous autres qui quelque chose entreprendre vouldroient contre sa personne ses pays et subjects, et singulièrement luy ayderons a l'encontre de Olyuier et Charles de Bloys et leur mère, leurs aliez et complices pour parachever de mettre à exécution l'arrest et sentence de son parlement donné

Digitized by Google

a lencontre deulx pour raison du crime de lèse magesté par eux commis à lencontre de luy qui est leur naturel seigneur et prince. Et à ceste fin, tous les dessusdits nous mectons dès à présent nous, nos pays et subgects en guerre, en renonceant à toutes alliances, promesses à ce contraires, promettons de bonne foy nous Charles régent et Iehan duc de Bretaigne dessusdicts en parolles de princes et sur les sainctes évangilles pour ce par nous réellement touchées et soubz l'obligation de tous nos biens, meubles et heritaiges, tenir acomplyr et avoir à agréables chacun de nous en son regard toutes les choses dessusdictes et chascunes d'icelles tant par nous que par nosdicts pays et subgects, sans iamais venir à l'encontre fraulde et déception ne mal engin, et si aucun de nous scavoit ou cognoissait que l'on vouloit faire quelque entreprise contre ou au préjudice des choses dessus dictes il le reuelera et fera assavoir a lautre en toute diligence, et ne ferons aucun traicté ou alliance quelconque auecques lesdits susdictz anciens ennemys, leurs adhérans ne autre contre lesquelz a été faicte ceste presente alliance sans le consentement lun de l'autre, et voulons que ces présentes estre publiées d'une part et d'autre par tous les lieulx où ont coutume estre faictes publications sollennelles, en manière que personne n'y puisse prétendre comme d'ignorance. Et aux vidimus d'icelle, faitz soubz les seaulx autenticques voulons estre foy adiouxtée comme à ce présent original. En tesmoing de ce, nous avons faict mectre nos seaulx à ces présentes. Donné à Sable soubz noz seaulx le VIIIe jour de may l'an mil IIII cens vingt et ung.

Le chroniqueur Alain Bouchart ajoute :

Outre le contenu de ce présent traicté fut convenu et accordé par entre ces deux Seigneurs que Monseigneur le Dauphin bannyroit et feroit vuider hors de sa court le président de Provence, le bastard d'Orléans, Guillaume d'Auaugour, et aultres leurs complices qui auoient pourchassé et conseillé à ceulx de Pentheure la prinse du duc, et ainsy le promist et jura sur les sainctes evangilles le dessusdict monseigneur le Daulphin, car autrement jamais le duc neust formé lalliance cy devant

Digitized by Google

escripte. Et après que touz ces traictés furent accordez lesdits seigneurs se departyrent de Sable, et chacun auecques sa bande se retyra en son quartier pour pourueoir aux affaires accordées par le traicte. Et fist monseigneur le daulphin toutes les diligences qu'il peust d'assembler gens darmes de sa part.

II

Traité du 20 aout 1488.

Entre Charles VIII roi de France et François II, duc de Bretagne.

Charles VIII, fils de Louis XI, succéda à son père à l'âge de 13 ans, sous la tutelle de sa sœur Anne épouse de Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu. « Oncques ne fust si fine et si déliée » disait son père en parlant d'elle, et le peuple l'appelait « Madame la Grande ».

Nommée régente par le testament de Louis XI, Louis d'Orléans premier prince du sang lui disputa ce titre d'abord pacifiquement, mais ce titre lui fut conservé par les Etats Généraux de Tours en 1484.

Le duc d'Orléans voulut alors le lui ravir par les armes, et fit entrer dans ses vues le roi Maximilien d'Autriche et le duc de Bretagne, François II.

Vaincu et fait prisonnier à Saint Aubin du Cormier, par Louis de la Trémoille, le duc d'Orléans fut conduit à la tour de Bourges, tandis que, par le traité de Sablé du 20 août 1488, les ducs de Bretagne s'engageaient, entr'autres clauses, à ne plus marier leurs filles sans le consentement du roi de France. Le roi déclarait « qu'il délibère traiter lesdites dames amiablement et favorablement comme des parentes ».

Le premier effet du traité de Sablé fut l'annulation du mariage d'Anne de Bretagne avec Maximilien d'Autriche. Cette princesse avait épousé l'Empereur — mais seulement par procuration — en 1490, en violation du traité de Sablé. Il fut notifié à

Digitized by Google

la duchesse que son mariage était nul, et Charles VIII quoique fiancé à Marguerite fille de Maximilien, épousa Anne de Bretagne, au château de Langeais le 13 décembre 1492. Maximilien épousa Marie de Bourgogne.

Traité entre le roi Charles VIII et le duc de Bretagne, 20 août 1488.

Charles, par la grâce de Dieu, roy de France. — A tous ceux que ces presentes lettres verront salut. — Comme pour obvier aux guerres et divisions et abattre du tout les très périlleuses et très dangereuses entreprises faictes à l'encontre de Nous et de nostre royaume, il ait esté besoin et nécéssaire qu'ayons mis par deux fois une grande et puissante armée, tant l'année passée que cette présente; aist été aussi besoin qu'ayons faict marcher notre armée au pays de Bretaigne, et que nous faisions à grand regret pour l'amour qu'avions toujours porté à nostre très chier cousin le duc de Bretaigne et à iceluy pays ; parquoy eussions bien voulu que l'on eût pu dès lors pacifier les différens qui estoient entre Nous et nostre dit cousin : Et combien que nous avons mis en nostre obéissance plusieurs villes et places dudit pays de Bretaigne, tellement que par ce moyen et aussi au moyen de la bataille dont il a plu à Nostre Créateur Nous donner la victoire, il estoit bien en Nous de tirer plus avant. Toutefois, ayant égard aux remontrances et requestes a Nous faictes de par nostre dict cousin, qui a envoyé grande et notable Ambassade devers Nous, pour faire et conclure quelque bon traité de Paix, Nous pour l'honneur et révérence de Dieu, et que verrions la destruction de nostre dit cousin et de son dit pays, avons commis plusieurs grands et notables Personnages pour travailler sur le faict de lad. paix, et après avoir ouï leur rapport, avons finalement esté contens de faire cesser nostre dite armée et d'accorder à nostre dit cousin icelle paix. Et sur ce, a esté faict, passé, accordé et conclu entre Nous et nostre cousin un bon et fructueux traité de paix en la forme et manière qui s'ensuit :

C'est le traité de paix, passé, accordé et conclu entre le Roy

Digitized by Google

et le Duc, pour eux leurs hoirs et successeurs, Pays et seigneuries.

Premièrement : Bonne seureté, vraye et perpétuelle paix, amitiés, union et concorde est et dorénavant sera et toujours inviolablement entre le Roy et le Duc, hoirs, successeurs pays et seigneuries. Et pour oster les occasions au moyen desquelles lad. paix se pourrait enfreindre, s'il n'y est pourveu, le Duc fera promptement vuider son pays, tous les estrangers qui aud. pays se sont melez de la guerre contre le Roy, et les envoyera le Duc incontinent hors dud. pays.

Et avec ce, jamais en quelque temps que ce soit, iceluy Duc, ses hoirs, successeurs et ceux de son dit pays ne receuront ny entretiendront aud. pays aucuns estrangers, qui soient gens pour susciter, pratiquer ou faire guerre au Roy et à son royaume. Et ainsi l'a promis et juré le Duc solennellement et le promet et jure sur les saincts Evangiles et sur le fust de la Vraye Croix, pour luy, ses dits hoirs et successeurs.

Semblablement, pour cette même considération et afin d'éviter aux merveilleux inconvénients qui pourraient advenir aud. pays de Bretaigne si le Duc marioit les Dames ses filles à aucuns seigneurs qui fussent enclins et portez à mouvoir guerres et divisions, iceluy Duc voulant à ce obvier impermettra que les d. Dames ses filles soient mariées au déplaisir et mécontentement du Roy et contre son gré. Et pour ce, a promis, iuré, promet et iure solennellement comme dessus que toutes les fois que ses affaires seront disposées faire quelque traité de mariage pour lesd. Dames, ce sera par le Conseil, advis et consentement du Roy et non autrement, attendu mesmement que led. Seigneur a déclaré qu'il délibère traiter lesd. Dames amiablement et favorablement comme ses parentes.

Et pour garder, tenir, observer et accomplir loyalement et de bonne foy tout ce que dit est, tant de faire vuider dud. pays de Bretaigne et non iamais recevoir les estrangers qui se sont melez où voudraient mêler cy-après faire guerre au Roy et à son dit royaume, ont accordé que des mariages d'icelles Dames, le Duc fera bailler les seels des Prélats, Chapitres, Seigneurs d'Eglise, Barons, nobles, bonnes villes, et gens des Trois Etats

Digitized by Google

dud. pays de Bretaigne, en la meilleure et la plus seure forme que faire se pourra. Tous lesquels avec iceluy Duc s'en obligèront sous les plus grandes censures d'Eglise qu'ils se pourront obliger et aussi sous peine de vingt mille escus d'or à appliquer au profit du Roy en cas de contravention. Le pacte et promesse dessusdits néantmoins demeurant en force et vigueur pour le paiement de laquelle somme de Deux Cent mille escus d'or lesd. bonnes villes généralement et spécialement la ville et comté de Nantes seront expressément hypothéquées, obligées et acceptées.

En outre, veu que le Roy a dejà mis en son obeissance les villes et places de Sainct Malo, Fougeres, Dinan et Saint Aubin du Cormier et plusieurs autres du pays de Bretaigne : et que si l'ost et armée du Roy tiroit en avant ce seroit la totale destruction et perte dudit pays : le Duc connoissant cela clairement a voulu et consenty, veut et consent pour le bien et salvation de son dit pays et aussi de luy et des Dames ses filles que lesd. villes et places de Sainct Malo, Fougères, Dinan et Sainct Aubin demeurent en la main du Roy avec leurs banlieues, chatellenies, estendues, ports, hâvres, passages, iuridiction, ressorts, offices, prerogatives, préeminences, droits profits, esmoluments et appartenances quelconques, tant sur la mer que en eauē douce et terre ferme. Esquelles villes et places de Sainct Malo, Fougères, Dinan et Sainct Aubin, le Roy aura toute puissance de commettre, ordonner, instituer tous officiers quelqu'ils soient sans que le Duc et ses gens y aient que voir ni que connoistre soit en la mer, soit en eauē douce, ou en terre, sauf ce qui sera dit et déclaré cy-après.

Et moyennant ces choses et aussi pour contemplation de mariages à venir d'icelles Dames et de ce que le Duc veut et entend traiter, faire et conclure lesd. mariages par l'avis, conseil et consentement du Roy et non autrement, iceluy Seigneur dès à présent fait et fera retirer son ost et armée hors du pays de Bretaigne en délaissant garnison seulement esdites villes qui sont en son obeissance, ou en aucunes d'icelles ainsi qu'il verra que besoin sera et pour autant de temps que bon lui semblera.

Et combien que le Roy ait fait plusieurs grands frais, coûts

Digitized by Google

et dépenses en cette guerre de Bretaigne, et à cause d'icelle dont il pourroit faire que l'on en demande au Duc : toutefois en faveur et contemplation que dessus, iceluy Duc en demeurera quitte, déchargé, et l'en a quitté et quitte le Roy entièrement.

Et davantage le Roy est et sera content que le Duc reçoive le revenu ordinaire et extraordinaire desd. villes et places de Dinan et Sainct Aubin. Et retenant par le Roy en sa main la force, authorité, et tout le surplus desd. lieux, mesmement les clostures, ceintures, murailles, tours, porteaux, chasteaux, forteresses, fossez, fauxbourgs et banlieues. Avec le pouvoir aux offices et de mettre gens de guerre à la garde desd. lieux, en tel nombre que bon lui semblera et s'il voit que mestier en soit. Pour laquelle garde le Duc ne sera tenu de payer aucune chose fors seulement les réparations nécessaires et les gages ordinaires des officiers.

C'est à scavoir tous ceux que d'ancienneté y ont accoustumés d'estre, que ceux qui y estoient au temps que lesd. villes et places sont venues aux mains du Roy et prendre le tout sur le revenu. Pour lequel revenu, lever et recevoir, celuy ou ceux que le Duc à ce commettra, seront tenus d'avertir préalablement les chefs qu'il playra au Roy ordonner es-dits lieux et de faire serment qu'ils n'y viendront que pour autres causes que pour lever et exiger ledit revenu.

Et si pourra néantmoins le Duc faire poursuite par requeste et non autrement pour l'entier recouvrement de tout ce que le Roy retient à présent es-dits lieux de Dinan et de Sainct Aubin, après que le Duc aura fourny à ce qu'il est tenu de fournir de son costé quant aux choses dessus dites.

Mais en tant que touche lesd. villes de Saint Malo, de Fougères et leurs appartenances, le Duc n'en pourra faire poursuite de son vivant. Toutesfois le Roy a consenti et consent en faveur et contemplation desd. mariages que lesd. Dames, après le trespas du Duc leur seigneur et père, puissent faire lad. poursuite, et s'il est lors connu ou trouvé que le Roy n'y ait droit, soit à cause du titre qu'il peut ou pourra avoir et qu'il prétend en la totalité dud. pays et duché de Bretaigne après le

Digitized by Google

trespas du Duc, soit par autre iuste titre et moyen ; en ce cas iceluy Seigneur rendra et restituera pleinement lesd. villes de Saint Mâlo et de Fougères aux dites Dames ou à celles d'elles à qui il appartiendra ou à leurs hoirs procreez de leurs corps qui naîtront desd. mariages faits par l'aduis, conseil et consentement du Roy comme dessus est dit, pourveu qu'il soit préalablement remboursé des mises et dépenses qu'il aura faites pour les méliorations, réparations et fortifications desd. villes et places de Dinan et St Aubin en tout et partout. Et d'icelles villes et places de Dinan et de St Aubin n'est autrement appointé entre le Roi et le Duc avant le trespas d'iceluy Duc.

Mais s'il advenoit que lesd. Dames ou aucune d'icelles fussent mariées sans le consentement du Roy, lesd. villes et places de Sainct Malo, Fougères, Dinan et Sainct Aubin ensemble toutes leurs appartenances quelconques demeureront perpétuellement aud. Seigneur pour en iouïr aud. cas par luy et ses successeurs roys de France, comme de leur propre héritage et domaine et néantmoins seront commises les peines ci-dessus déclarées.

Au surplus pour ce que les gens de guerre du Roy auront aucunes fois à loger en la terre du Duc pour aller et venir auxd. places et villes de Sainct Malo, Fougères, Dinan et Sainct Aubin, le Duc a consenty et consent qu'ils le puissent faire licitement et loger à Dol et es-lieux déclos ou désamparez, moyennant qu'ils paieront leur escot raisonnablement et ne nuiront à personne et aussi qu'ils ne passeront outre la rivière de Dinan.

Et au regard des Villes et Places de Vitré et de Clisson, estans pieça en la main du Roy, il ne sera tenu de les remettre à autres maintenant ne pour le temps à venir, fors aux seigneurs qui les tenoient lorsqu'il les mit en sad. main.

Et quand aux autres places et lieux du pays de Bretaigne, qui par les gens du Roy avoient été prises et occupées et qui ne sont des appartenances desdites villes et places de Sainct Malo, Fougères, Dinan et Sainct Aubin, elles seront rendues à ceux qui en estoient possesseurs au temps de la prise d'icelles.

Et si les gens du Roy ou autres en sa faveur de quelque Nation qu'ils soient, prenaient ci-après aucunes villes ou

Digitized by Google

places aud. pays de Bretaigne, le Roy en fera incontinent réparation et restitution à peine de perdre tout le droit qu'il peut avoir ou prétendre maintenant et pour le temps advenir esdites villes de St Malo, Fougères, Dinan ou Sainct Aubin, et l'appliquer au Duc ou à ses successeurs, Et neantmoins demeurera le Roy obligé et tenu à lad. restitution.

Et pareillement si les gens du Duc ou autres en sa faveur de quelque nation qu'ils soient, par surprise, emblée ou autrement prenoient après aucune desd. villes de Sainct Malo, Fougères, Dinan et Sainct Aubin, le Duc en fera faire incontinent réparation et restitution à peine de perdre entièrement tout le droit qu'il et ses héritiers et successeurs pourroient prétendre esd. villes et places de Sainct Malo, Fougères, Dinan et Sainct Aubin à appliquer au Roy et à ses successeurs. Et néantmoins demeurera le Duc obligé et tenu à lad. restitution.

Ainsi accordé et conclu à Sablé le 20 Aoust 1488 (1).

L. Vielle.

(1) De Jalligny, *Histoire de Charles VIII.*

Digitized by Google

CHRONIQUE

Depuis la publication de la dernière liste, le Bureau de la Société a eu la satisfaction de prononcer l'admission de *vingt et un* nouveaux membres. Leurs titres et adresses étant inscrits dans la liste générale publiée en tête de cette livraison, nous rappelons seulement ici leurs noms.

Ce sont :

Mmes Mallet-Lemesle et la Vicomtesse de Villiers du Terrage; Mlle Bathilde Monsimier.

MM. le Marquis d'Argence, docteur Bourguin (petit-fils de notre regretté président : M. E. Hucher), René Branchu, général Bühler, R. Cornilleau, abbé Ceuneau, M. Jobet, docteur Langevin, P. Lebrun, H. Le Cornu, docteur Legros, docteur Lorier, P. Malherbe, L. Ménage, Miriel, R. Planchenault, R. Quinton, abbé Sevestre.

M. Marcel Aubert, professeur à l'Ecole du Louvre et suppléant à l'École nationale des Chartes, conservateur-adjoint au musée du Louvre, nommé récemment directeur de la Société française d'archéologie, a bien voulu, en outre, remplacer parmi nous son regretté prédécesseur, M. E. Lefèvre-Pontalis.

Nous avons eu, par contre, le regret de perdre encore l'un de nos anciens membres, toujours fidèle, M. l'abbé Vavasseur, curé-doyen de Pontvallain. Il avait donné jadis à la Revue plusieurs articles sur Saint-Almire et la paroisse de Gréez-sur-Roc, et ceux de nos confrères qui ont pris part à l'excursion de 1922, n'ont certes pas oublié son aimable attention de faire sonner les cloches de la vieille église de Château-l'Hermitage à l'arrivée de la Société.

M. Brébion, photographe, rue Chanzy au Mans, a eu la grande générosité de faire don à la Société d'une centaine de clichés photographiques 24 × 30, des monuments historiques de la Sarthe, provenant de l'ancienne collection Cabaret. Ces clichés forment un ensemble de documents des plus précieux, et au double point de vue historique et archéologique, le don est pour

Digitized by Google

nous d'une importance exceptionnelle. Au nom de la Société tout entière, le Bureau adresse à M. Brebion ses plus sincères remerciements.

M. Edmond Mémin, docteur en droit et notre confrère M. Marcel Mémin, avocat, viennent de publier une étude historique très complète et très documentée sur la famille Mesmin qui se divise en trois branches, branche de Silly, de Niort et de Champagne. La branche de Silly est connue à Loudun dès le xve siècle et fut toujours exclusivement catholique : un de ses membre, secrétaire de la reine Marie de Médicis, fut honoré de l'amitié toute particulière du Cardinal de Richelieu. La branche de Niort, par contre, fut protestante dans son ensemble : elle eut pour principaux représentants Jean Mesmin des Marais, Jean Mesmin de Fayolle et Guillaume Mesmin, capitaine de navire, célèbre au xvie siècle par un naufrage dramatique aux Bermudes. Quant à la branche de Champagne, elle peut revendiquer, entre autres, Antoine Mesmin, échevin à Paris en 1576 et 1580, « qui eut l'honneur des bonnes grâces du roi Henri III ». Ajoutons que MM. Mesmin ont fait précéder leur travail généalogique d'une curieuse dissertation sur la *Gens Maxima* au ive siècle. R. T.

G. Hubert. *Le tombeau dit de Guillaume de Bellême, dans l'égtise Notre-Dame sur l'eau de Domfront*, Caen, Société d'impression de Basse-Normandie, s. d. (1924), 7 p. in-8. — On peut voir à Domfront, dans l'église Notre-Dame sur l'eau, le beau mausolée, en pierre de liais, d'un chevalier, représenté tout armé, tête nue, le chef reposant sur un coussin soutenu par deux anges. Jadis situé en face de l'autel Sainte-Anne, mutilé pendant la Révolution, maintes fois déplacé et restauré, ce monument est venu échouer finalement dans le transept gauche de l'église. Il a longtemps passé pour le tombean de Guillaume de Bellême, dit Talvas. Mais la pénétrante critique de M. Hubert tend à démontrer que le cénotaphe date, tout au plus, de la fin du xive ou du début du xve siècle, et abrita les cendres, dispersées depuis, d'un ancien gouverneur de Domfront : Pierre Ier, Ledin, sieur de la Chalerie. P. D.

Digitized by Google

Digitized by Google

PRISE DU MANS

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE Ms. Fr. 5054

Cette reproduction d'une miniature du Manuscrit 5054 est généralement donnée sous le titre « *Siège du Mans 1425* ». Si elle n'est pas entièrement fantaisiste, on pourrait y voir plutôt, croyons-nous, un souvenir de la tentative de 1428 et du retour offensif de Talbot, chargeant dans les rues, à la tête de ses hommes d'armes, les habitants partisans de la cause française. En 1425, la ville avait été prise par capitulation, après un bombardement, sans combat de rues ni charges de cavalerie .

Digitized by Google

LES ANCIENNES ENCEINTES

DE

L'ÉVÊCHÉ ET DU CHATEAU

AU MANS

II

SOUVENIRS HISTORIQUES

Malgré la regrettable destruction de la porte de ville, on vient de voir que l'enceinte du xve siècle, dite du Château, n'a pas entièrement disparu.

Il n'est pas, dès lors, sans intérêt de rappeler brièvement les souvenirs historiques qu'évoquent ses derniers restes. Les vieilles pierres, lorsqu'on les fait parler, apparaissent encore plus vénérables, plus dignes d'attention.

L'invasion anglaise.
Tentative des Français sur Le Mans en 1428.

Deux ou trois ans, à peine, après l'achèvement des deux tours de la nouvelle porte, les Anglais, déjà maîtres des environs, se préparaient à s'emparer du Mans et à terminer ainsi la conquête du Maine.

Ils font, dans ce but, un effort exceptionnel, et le 20 juillet 1425, Thomas de Montagu, comte de Salisbury, investit la ville à la tête de 400 lances.

Le nouveau bastion du Château, avec ses tours à parements de grès si bien appareillés, avec ses casemates aménagées pour l'artillerie, lui en impose peut-être. Toujours est-il qu'il évite de s'y heurter, et qu'il dirige de préférence sa principale attaque contre les remparts situés en face des Jacobins. C'est même dans l'enclos des Jacobins qu'il met en batterie les

Digitized by Google

fameuses grosses bombardes dont le tir oblige la ville à capituler le 10 août (1).

Par contre, en 1428, l'enceinte spéciale du Château et la Porte Saint-Vincent sont appelées à jouer un rôle bien important dans l'histoire du Mans.

A la fin de mai 1428 et à l'instigation « d'aucuns des habitans », les Français, sous les ordres de La Hire, Xaintrailles, Guillaume d'Albret, seigneur d'Orval, Beaudouin de Champagne, seigneur de Tucé, Beaumanoir, de Bueil, Pierre d'Anjou, seigneur de la Roche-Talbot, et de plusieurs autres vaillants capitaines (2), tentent de reprendre la ville. Ils surprennent la garnison anglaise et parviennent à rentrer dans la cité; mais ils ne peuvent enlever le château (3). Suffolk, qui commande les Anglais en l'absence de Talbot, « gouverneur du païs du Maine », s'y retranche avec ses meilleurs soldats, Jean Winter, Jean Felawe, Richard Gildon. Il s'y défend énergiquement et envoie en toute hâte un messager demander du secours à Talbot, alors à Alençon (4).

Les Français, par malheur, négligent d'investir du côté de la campagne la Porte Saint-Vincent. Tout à la joie de leur victoire, ils se contentent de placer une poignée d'hommes en observation devant le château du côté de la ville, puis, avec leur insouciance ordinaire, ils se dispersent dans les tavernes

(1) V. notre travail, *La Place et les Promenades des Jacobins*, Le Mans, Monnoyer, 1923, in-8°.

(2) Parmi lesquels Bourdigné cite, avec le seigneur de la Roche-Talbot, les seigneurs de Lucé, des Croix, de Maridor, de Montfaucon, du Boullay, de Mondan, de l'Espinay, de Beauvais, de Créant, de Saint-Aignan, de Lavardin, de la Freslonnière, etc., *Chroniques d'Anjou et du Maine*, 3e part., ch. XII ; Marquis de Beauchesne, *Le Château de la Roche-Talbot*, 1891, p. 54.

(3) Depuis quelque temps déjà, Talbot, « gouvernenr du pays du Maine », prévoyait sans doute de nouveaux efforts des Français, car il avait mandé à Jehan Salvain, bailly de Rouen, « qu'il alât devers lui, à tout le plus grant nombre de gens d'armes et de trait qu'il pourrait recouvrer, pour résister à l'entreprise des adversaires ». Jehan Salvain n'avait pas voulu le faire sans l'ordre du régent, et il avait envoyé de Rouen à Paris, pour prendre ses instructions, le messager à cheval Perrin Aubery, à qui il fit mandater le 17 avril, après Pâques 1428, une somme de 6 livres tournois pour les huit jours de son voyage. Perrin Aubery avait rapporté l'ordre du régent à Jehan Salvain » de demourer en ladite ville de Rouen pour la sauvegarde d'icelle ». Bibl. Nationale, Fonds français, 26050.

(4) *Le Jouvencel*, par Jean de Bueil, publié par C. Favre et L. Lecestre. (Soc. de l'Hist. de France), Paris, Renouard, 1887-89, I, XVIII et II, 275

Digitized by Google

et autres mauvais lieux, où ils s'abandonnent à toutes sortes d'orgies.

Le surlendemain, au lever du soleil, Talbot pénètre dans le faubourg Saint-Vincent à la tête de cinq à six cents hommes d'armes parmi lesquels se trouvent Mathieu Gough, alors capitaine de Château l'Hermitage, Guillaume Oldhall, Jean Popeham, Thomas de Rameston, et ce Guillaume Glasdall qui se rendra bientôt célèbre au siège d'Orléans par ses grossières injures à Jeanne d'Arc. Avant que les Français, surpris à leur tour, aient eu le temps de sortir de la ville pour lui en barrer l'accès, Talbot atteint la Porte Saint-Vincent et entre sans coup férir dans le château. Soutenus par ce puissant renfort, les Anglais reprennent aussitôt l'offensive, culbutent le petit poste d'observation placé du côté de la cathédrale, et après un sanglant combat de rues ne tardent pas à réoccuper la ville.

Les habitants qui avaient manifesté leur satisfaction de l'arrivée des Français furent impitoyablement poursuivis, et les auteurs de la conspiration eurent la tête tranchée devant une des portes de l'église cathédrale, « sur un grand caillou de forme plate appelé la Pierre au laict ».

« Pendant cette persécution, ajoute Le Corvaisier, l'évesque « Adam Chastelain s'alla jetter aux pieds de Suffolk pour « impétrer quelque grâce pour les habitans. Il n'en fut pas « seulement refusé, mais encore maltraité de paroles et même « menacé de prison, comme estant soupçonné d'avoir trempé « dans cette conjuration. Voyant qu'il n'en pouvait obtenir « aucune faveur, non pas mesme celle de visiter les prison- « niers, il envoya son grand vicaire accompagné de ses aumos- « niers et de quelques prestres.., pour entendre leurs confes- « sions et les exhorter de mourir avec autant de constance et « résolution qu'ils avaient eu de fidélité. »

Telle est, dans ses points essentiels, le résumé que donne, des versions françaises de l'épisode, un article publié, en 1897, par la *Province du Maine*, avec quelques détails accessoires recueillis aux Archives Nationales (1).

(1) A. Ledru, *Tentative des Français sur Le Mans en* 1428. — V. aussi R. Charles, *L'invasion anglaise dans le Maine de* 1417 à 1428, Mamers, Fleury, 1889.

Digitized by Google

Mais, il existe, en outre, une version anglaise et une version anglo-bourguignonne qui n'ont pas été utilisées jusqu'ici par les historiens manceaux. Il est d'autant plus intéressant de les comparer avec le récit précédent qu'elles le précisent et le complètent en beaucoup de faits importants.

La version anglaise, tout d'abord, nous est conservée par la *Chronique de Grafton*, éditée à Londres en 1809, et qu'on peut considérer comme la reproduction du manuscrit de Pierre ou Jean Basset. *De Conquestu ducatus Normaniæ, Alençoniæ, Andegaviæ et Cenomaniæ* (xve siècle) et de l'ouvrage d'Edward Hall (xvie siècle).

La traduction du texte anglais mérite d'être citée intégralement, malgré sa longueur (1).

« Le duc d'Alençon, délivré dernièrement de sa prison d'Angleterre, ranima les esprits engourdis du Dauphin et les cœurs languissants de ses capitaines, leur promettant une grande victoire avec peu de fatigue et beaucoup de profit avec peu de peine. Il les décida ainsi à tenter quelque action remarquable contre les Anglais. Alors leur survint une chance inopinée, telle qu'ils pouvaient la souhaiter. Non seulement les magistrats, mais surtout les chefs spirituels de la cité du Mans, sachant que le duc de Bretagne et son frère étaient revenus au parti français, commencèrent à déplorer hautement et à se lamenter d'être sujets et vassaux du joug anglais.

C'est pourquoi ils décidèrent et conclurent unanimement de faire connaître leurs pensées et résolutions aux capitaines de Charles le Dauphin (dénommé par eux le Roi de France), et, par l'intermédiaire de certains Religieux trompeurs, leur écrivirent d'affectueuses lettres de soumission.

« Ces nouvelles plurent beaucoup aux capitaines français et non pas moins, comme on peut en être sûr, au Dauphin lui-même : elles leur parurent une chose descendue du ciel sans qu'ils l'aient cherchée ni imaginée, ni provoquée. Dès lors, pour saisir l'occasion lorsque le temps la rendrait convenable et pour ne pas perdre un si grand avantage, si honnêtement

(1) C'est à l'amical concours de M. Paul Cordonnier-Détrie, que nous devons cette traduction ; nous le prions d'en agréer tous nos remerciements.

Digitized by Google

offert, les seigneurs Delabreth et Fayet, maréchaux de France, accompagnés des seigneurs de Mont-Jean, de Buel, Dorwall, Torcé et Beaumanoyre son héritier, et Guillaume son frère, et beaucoup d'autres capitaines audacieux et de vaillants soldats prirent sur eux de réaliser cette entreprise ; ils envoyèrent de grands remerciements et éloges au clergé et aux citoyens (du Mans) pour les assurer de leur fidélité à leur souverain seigneur, et leur promettre d'être présents au jour fixé, ne doutant pas de les trouver prêts, conformément à leur promesse, à les recevoir avec plaisir.

« Lorsque le jour assigné et la nuit fixée furent venus, les capitaines français s'approchèrent secrètement de la ville et allumèrent sur une colline voisine un petit feu pour annoncer leur arrivée. Les citoyens qui la guettaient du haut de la grande église répondirent en agitant quelques instants, en dehors du clocher, des torches enflammées.

« Dès que les capitaines eurent atteint les portes, les conspirateurs à l'intérieur, tuèrent les gardiens et les hommes du guet, et firent entrer leurs amis. Les gens de pied pénétrèrent tout d'abord pendant que les gens d'armes à cheval attendaient aux portes pour combattre en pleins champs, si la nécessité l'exigeait. Beaucoup d'Anglais furent massacrés à ce moment de confusion, et une grande clameur, accompagnée d'un grand tapage se répandit à travers la ville, comme c'est l'habitude dans une ville surprise par trahison.

« Mais quel était le motif de ces cris et de ce tumulte ? Peu de gens, à part les conjurés, le comprirent au premier instant. Les citoyens qui n'étaient pas du complot crurent que les Anglais saccageaient la ville. Les Anglais, eux, pensèrent que les citoyens se révoltaient de nouveau ou se battaient entre eux.

« Le comte de Suffolk, gouverneur de la ville, ayant entendu la clameur et le tapage, se rendit rapidement compte de ce qui se passait à l'intérieur des murailles. Sans perdre un instant, il se réfugia dans le Château, situé près de la Porte Saint-Vincent et dont Thomas Gower, esquire, était gouverneur.

« Les Anglais y fuyaient en si grand nombre que la place ne tardait pas à être encombrée et que, s'ils n'étaient pas secourus, ils seraient bientôt affamés. En attendant, ils étaient vigoureusement attaqués et blessés à merveille par les traits des arba-

Digitized by Google

lètes et des arcs. Mais ils se défendaient si vaillamment que l'ennemi gagnait bien peu d'avantage.

« Toute leur vaillance, cependant, eût été inutile s'ils n'avaient envoyé secrètement un messager à lord Talbot, qui demeurait alors à Alençon, pour lui faire connaître leur situation, l'informer qu'ils n'avaient pas de vivres, qu'ils manquaient de munitions, que le château était presque détruit, qu'ils étaient à bout de résistance et que la reddition s'imposerait fatalement.

« Lord Talbot, en apprenant ces nouvelles « ne dormit ni ne mangea ». Avec autant de promptitude qu'il le pût, il rassembla ses vaillants capitaines et soldats, au nombre de 700 hommes de guerre, et quitta Alençon le soir même.

« Au matin, il arrivait à un château nommé la Guierche, à deux milles du Mans, et de là envoyait « comme espion », Mathieu Gough pour épier la conduite des Français, et, s'il le pouvait, avertir ses compatriotes qu'il accourait à leur secours.

« Mathieu Gough se hâta tant que, dans la nuit, il pénétrait secrètement dans le château où il apprenait comment les Français, étant devenus maîtres de la ville et ne redoutant plus aucun danger, commençaient à s'adonner à la débauche ; comment même ils « tournaient aux sauvages », convaincus que leurs ennemis ne pouvaient plus leur causer de dommage et que les Anglais, enfermés dans le château, ne cherchaient plus qu'à s'échapper.

« Lorsque Mathieu Gough sût toutes ces choses de façon certaine, il repartit de nouveau secrètement, et, à moins d'un mille de la cité, il rencontra lord Talbot et lord Scales à qui il communiqua ses informations.

« Le jour étant sur le point de paraître, lord Talbot et ses hommes d'armes se précipitèrent en toute diligence vers la porte, descendirent de leurs chevaux, et « à six heures du matin à l'horloge » firent une sortie du château en criant « Saint Georges, Talbot ! »

« Les Français étaient à peine debout et ne s'attendaient en rien à cette attaque subite; quelques-uns se levèrent de leurs couches en chemise et sautèrent par dessus les murs ; d'autres s'élancèrent tout nus au dehors des portes pour sauver leur vie, abandonnant tous leurs habillemens, chevaux, armures et richesses. Aucun ne fut blessé, mais plusieurs ayant cherché à résister ou à crier furent massacrés ou jetés en prison.

Digitized by Google

« Il fut tué et pris quatre cents gentilshommes, tandis qu'on laissa partir sans hésitation les vilains.

« Une enquête fut ensuite faite sur les auteurs de cette « désagréable conjuration », et furent accusés trente citoyens, vingt prêtres et quinze religieux, qui, suivant ce qu'ils méritaient, furent exécutés. »

Après cette version anglaise déjà si intéressante et avant d'en faire ressortir les points nouveaux, reproduisons maintenant la version anglo-bourguignonne.

Elle émane d'un haut dignitaire du clergé de Paris, auteur du *Journal d'un bourgeois de Paris*, et qu'on présume être le chanoine Jean Chuffart.

Quelqu'il soit, l'auteur se révèle, en 1428, ennemi déclaré des « Arminalx » et partisan ardent de la cause anglaise. Il faut donc tout spécialement se tenir en garde, de sa part, contre des appréciations passionnées et des racontars exagérés.

Cette réserve faite, ce « bourgeois de Paris » répétait évidemment ce qu'on disait dans la capitale au lendemain de l'évènement (1).

« Item, le xxve jour de may, le mardy des festes de la Penthecoste, l'an mil IIIICXXVIII, prindrent par traïson les Arminalx la cité du Mans, et du prendre furent plusieurs de la ville consentans, par ainsi que lesdiz Arminalx promisdrent qu'ils les garderaient en leur franchise et seraient avec eulx comme amys, mais sitost qu'ilz orent la signeurie de la ville, ilz pillèrent, robèrent, efforcèrent filles et femmes, et firent tous les maulx que on peust faire à ses ennemis à ceulx qui les cuidaient amis.

« Item, quand ladicte cité fut prinse, le cappitaine qui y estoit de par le régent ordonné estait allé en ung sien affaire environ vingt lieues loing de la cité, quant il sceut la chose comment elle estoit, s'il fut moult courcé nul ne demande. Il fist finance de III^c^ hommes d'armes, et s'en vint le vendredy ensuivant environ mynuit, et fist tant qu'il regaigna la cité avant qu'il fust guères grant jour ; car quant la commune vit la grant cruaulté des Arminalx, ilz les prindrent en si grant haine

(1) *Journal d'un bourgeois de Paris*, 1405-1449, publié par A. Tuetey, Paris, Champion, 1881, un vol. in-8°.

Digitized by Google

qu'ils laissèrent entrer dedens ledit cappitaine ou au moins ne se deffendirent ilz que bien pou. Quant ilz furent dedens, ilz commencèrent à crier « Ville gaignée ! » et le cry du cappitaine dedens la forteresse, où une quantité de ses gens se estoient retraictz, quant la cité fut trahie premier. Quant ilz ouirent le cry de leur cappitaine ou bannière, si se mirent à lancier et gecter et à laisser cheoir grosses pierres sur les Arminalx qui les avaient assegez, et leur cappitaine leur vint par derrière, qui avait lui IIIe hommes, comme devant est dit, de bonne estoffe; si comprindrent toute la place tellement que les Arminalx ne purent reculler ne entrer ou chastel. Si se combattirent main à main moult longuement, mais en la fin furent desconfiz les Arminalx, car la commune les avait en si grant haine pour leur mauvestie, que, par les fenestres, ilz leur gectaient grosses pierres dont ilz tuaient eulx et leurs chevaulx, et quant aucun des Arminalx eschappait par bon cheval ou aultrement, tantost estait tué du commun. Et tant firent, c'est assavoir, le cappitaine, nommé Messire Talebot, et ceulx du chastel et de la commune que XII [cens] Arminalx demourèrent en la place, sans ceulx qui furent decollez, qui avoient esté consentans de l'entrée des Arminalx par traïson, et sans les prinsonniers qui furent très grant nombre ; car il y avait XXII ou XXIIII cappitaines d'Arminalx qui estoient accompaignés de IIIm hommes d'armes et plus, dont il appert [bien] clèrement qu'ils sont bien malheureux quant IIIe hommes les desconfit si lardement, et par leur péché, car, se ilz se fussent bien portez vers ceulx de la ville, selon qu'ils avaient juré, ilz eussent fait que saiges. »

De la lecture attentive de ces deux récits anglais et anglo-bourguignon, il se dégage, à première vue, que leurs auteurs sont d'accord avec les chroniqueurs français sur bon nombre de points, entre autres sur l'existence au Mans d'un parti de patriotes qui préparent la reprise de la ville ; sur l'absence de Talbot au moment de la surprise, la résistance des Anglais dans le château et le retour offensif de Talbot par la Porte Saint-Vincent, à la tête de plusieurs centaines d'hommes d'armes « de bonne estoffe ».

Mais il se dégage aussi bien des détails nouveaux.

Digitized by Google

Il est à remarquer, en premier lieu, que le *Journal d'un bourgeois de Paris* fixe l'évènement, sans aucune hésitation, au mardi de la Pentecôte 25 mai 1428, date qu'il semble bien difficile de contester désormais.

La *Chronique de Grafton*, elle, affirme tout particulièrement le rôle dominant du clergé dans le complot. Non seulement elle en attribue la principale initiative *aux chefs spirituels de la cité*, mais elle nous apprend que leurs lettres d'appel furent transmises aux capitaines français par des *religieux*, faux-amis des Anglais, et que c'est au clergé en première ligne que ces capitaines adressèrent leurs « grands remerciements et éloges ».

De même, elle décrit avec une rare précision le tumulte et les clameurs des premiers moments de la surprise ; elle nous fait connaître que Thomas Gower était alors capitaine du Château, et elle raconte très minutieusement comment Mathieu Gough s'acquitta de la mission d'espionnage, ou si l'on préfère de la reconnaissance préliminaire, qu'en prudent général Talbot lui confia à la Guierche.

Avec beaucoup de vraisemblance, ensuite, le *Journal d'un Bourgeois de Paris* reporte l'attaque de Talbot au matin du vendredi, délai qui nous paraît lui avoir été nécessaire pour recevoir la nouvelle de la prise du Mans, rassembler de nombreux hommes d'armes et les amener d'Alençon.

Toutefois, c'est une erreur évidente de faire pénétrer directement Talbot dans la ville, grâce à la connivence des habitants ou à leur faible résistance. D'après la disposition des lieux, il est beaucoup plus rationnel d'admettre, avec la *Chronique de Grafton* et les chroniqueurs français, qu'à la faveur de la nuit, Talbot entra d'abord dans le Château par la porte Saint-Vincent, qu'occupaient toujours les Anglais de Suffolk et que les Français avaient négligé de bloquer ; puisqu'il s'unit à la garnison du Château pour attaquer les « Arminalx » et reprendre la ville.

Notons encore que notre anglo-bourguignon rend inconsciemment justice à la bravoure des Français en disant « qu'ils combattirent main à main moult longuement » ; qu'il annule

Digitized by Google

par là même sa dernière et calomnieuse insinuation « que trois cents Anglais auraient déconfit bien laidement trois mille Arminalx ».

Au reste, l'exagération manifeste du chiffre de XII (cens) qu'il donne pour les pertes de ces derniers ressort de la version anglaise elle-même, qui réduit les pertes françaises à quatre cents.

Par contre, un point très nouveau et très intéressant de la relation du Bourgeois de Paris est ce qu'il dit du manque de parole des Français, de leurs excès pendant le temps qu'ils restèrent maîtres du Mans, et de la haine qu'ils s'attirèrent ainsi de la « commune », du « commun », c'est-à-dire des basses classes de la population. Là encore, il doit y avoir exagération, mais il peut y avoir du vrai.

Les capitaines français, sans aucun doute, avaient promis de respecter les personnes et les biens. Dans quelles limites, leurs soldats, alors si indisciplinés, tinrent-ils la promesse, résistèrent-ils à la tentation de traiter Le Mans en ville « forcée » ? Jusqu'alors, on ne leur attribuait qu'une nuit d'orgie. Si la débauche et le pillage ont duré, comme il semble, deux nuits et deux jours pleins, n'ont-ils pas entraîné fatalement de graves excès et des rixes avec les habitants ?

A l'heure de la défaite, plusieurs de ceux-ci, n'ont-ils pas vengé des insultes d'ordre privé en jetant par les fenêtres, comme le racontèrent les Anglais, des pierres aux « Arminalx », et même en tuant plusieurs d'entre eux ? En tout cas, la *Chronique de Grafton*, de son côté, accuse les Français « d'avoir tourné en sauvages » et révèle une indulgence spéciale des Anglais pour les gens du commun, pour les « vilains », qu'ils laissèrent librement sortir de la ville.

Deux faits essentiels, au moins, peuvent être désormais considérés comme bien établis :

Le premier c'est que l'indiscipline et la débauche des Français furent les principales causes de leur échec ; suivant l'expression pittoresque du héraut Berry lui-même, le retour offensif de Talbot les avait trouvés « dormant en leurs licts

Digitized by Google

comme de beaux pourceaux (1) ». Ce premier fait montre une fois de plus, avec trop d'évidence, le déplorable moral des soldats de Charles VII avant Jeanne d'Arc.

C'est ensuite que l'honneur de ce complot national tendant à rendre la ville du Mans aux Français, revient surtout aux bourgeois et plus encore au clergé, dont le patriotisme se trouve ainsi affirmé une fois de plus par des faits indiscutables. Pour la première fois, la *Chronique de Grafton* précise le nombre des patriotes du Mans poursuivis et exécutés à la suite du complot : trente citoyens, vingt prêtres et quinze religieux.

Ces chiffres confirment éloquemment la cruauté des représailles anglaises, mentionnées d'ailleurs par toutes les chroniques françaises et anglaises. Ils confirment en même temps ce que rapporte Le Corvaisier de la dureté et des soupçons des Anglais à l'égard de l'évêque Adam Chastelain. Si on croit pouvoir accepter ces chiffres, ce n'est plus seulement aux trois bourgeois inconnus, « décollés sur la Pierre au lait », que les Manceaux doivent conserver un souvenir de patriotique gratitude, c'est à soixante-cinq bons et vaillants Français, leurs compatriotes, à trente « citoyens » et à trente-cinq « prêtres ou religieux ».

Pendant toute notre carrière, nous aurons cherché en vain les noms de « ces gens de bien » que Talbot « fit piteusement mourir (2) » ; qu'il nous soit permis, au moins, de leur adresser collectivement un hommage ému.

(1) *Chronique de Jacques Bouvier, surnommé Berry, premier Héraut ou Roy d'armes de France*, publiée dans l'*Histoire de Charles VII*, par Denys Godefroy, 1661, in-fol. Cette Chronique n'ayant pas été citée par nos prédécesseurs manceaux, nous reproduisons ci-après son récit de la tentative sur Le Mans en 1428. « En l'an 1428, fut pris Le Mans, des Français, et fut « chef de l'entreprise le sire d'Orval. Mais le chasteau ne fut pas pris, et « *deux* jours après, au point du jour, y entra le sire de Talbot, Anglais, « avec trois cents combattans, et entra dedans ladite ville *par ledit* « *chasteau*, et chassa les Français hors d'icelle ville, et y en eut de morts « et de pris grande foison ; et ce fut par leur faute, car ils n'avaient fait « aucune fortification entre la ville et le chasteau, et aussi qu'ils ne fai- « saient point le guet. Mais quand iceux Anglais entrèrent en ladite ville, « ils trouvèrent lesdits Français couchez en leurs licts, où ils dormaient « comme beaux pourceaux ! » V. en outre, la *Chronique de Raoulet*, dans « *Chronique de Charles VII*, publiée par Vallet de Vireville, III, p. 195. « Les pertes des Français y sont évaluées à trois ou quatre cents, « tant « morts que prins. »

(2) Un auteur anonyme, cité par Denys Godefroy à la suite du héraut Berry, dit notamment : « Et ainsi cette cité fut recouvrée par ledit Talbot, « lequel fit incontinent enquérir des consentans de l'entrée et entreprise

Digitized by Google

Peut-être nous reprochera-t-on d'avoir insisté trop longuement sur cette tentative de délivrance du Mans en 1428, mais l'occasion nous semblait favorable pour ajouter aux documents déjà utilisés par les historiens manceaux, les échos, assurément curieux, de l'opinion anglaise, et l'épisode restera toujours le principal fait de guerre dont l'enceinte actuelle dite du Château aura été témoin.

Les guerres de religion.

Cette enceinte ne reprend plus quelque importance militaire que dans la seconde moitié du XVIe siécle, pendant les guerres de religion.

Par suite de circonstances et de mœurs bien différentes, certes, de celles de notre époque, c'est au clergé, spécialement aux chanoines de Saint-Julien et de Saint-Pierre-la-Cour, aux curés et autres prêtres de la ville, qu'est confiée, lors de la deuxième guerre, en 1567, la garde de la Porte du Château. Le service paraît même sérieux, car une amende de vingt sols est prononcée contre tout défaillant (1). A cette date, d'ailleurs, l'évêque, Mgr Charles d'Angennes, est gouverneur du Maine et chargé par le Roi de réunir sous les armes autant d'hommes qu'il le pourra, « pour rompre et tailler les rassemblements ».

Le 6 octobre 1575, le bailli de la prévôté, Mathurin Ourceau, depuis quelque temps chargé de la garde du château et de son enceinte particulière, est remplacé par le capitaine de Belin, qui a pour lieutenant M. de Bordigné. Philippe d'Angennes, sieur du Fargis, et Christophe Moret, sieur de la Blanchardière, leur succèdent peu après. Bien que le château du Mans n'ait plus la réputation « d'être très défendable », les « Royaux » attachent une grande importance à sa garde et la confient tour à tour à leurs partisans les plus sûrs.

« susdite faite par les Françuis, et en trouva aucuns, si les prit et *fit* « *piteusement mourir*, et si, en outre, fit-il punition de ceux qui avaient « aucunement fait semblant d'être joyeux de ladite entrée, et y moururent à « cette occasion, des Français, plusieurs gens de bien. »

(1) *Extraits des Registres de l'Hôtel de Ville*, publiés par CAUVIN *Annuaire de la Sarthe*, 1835, p. 3.

Digitized by Google

A l'époque de la Ligue, leurs défiances redoublent et, dès 1581, ils font augmenter les défenses du côté de la ville.

La précaution est sage, car les habitants sont, à l'avance, gagnés à la cause de l'Union.

En juillet 1588, avec leur connivence, les Ligueurs essaient déjà de forcer le château du Mans. Ils échouent, mais, l'année suivante, ils s'autorisent de ce que les principaux Royaux s'y sont retranchés pour soulever la population et l'entraîner à une nouvelle attaque. Bois-Dauphin et la Motte-Serrant en prennent la direction, et, le 11 février, la forteresse est contrainte de capituler.

Aux termes de la capitulation, les gentilshommes et les soldats devaient sortir sains et saufs, avec l'épée, en jurant seulement de ne pas porter les armes avant un an et en abandonnant leur numéraire. Malheureusement, ces conditions ne furent pas respectées ; il y eut des violences et plusieurs victimes, dont un ami de Robert Garnier, le conseiller au Présidial Girard, qui fut précipité dans les fossés de la tour Orbrindelle (1).

Les temps modernes : XVIIe *et* XVIIIe *siècles.*

La capitulation du 11 février 1589 clôt, par le fait, l'histoire du vieux donjon de Guillaume le Conquérant. Tout au plus, lui reste-t-il l'honneur de voir passer sans ses murs, en 1614, le jeune roi Louis XIII et la reine Marie de Médicis (2).

Trois ans plus tard, nous l'avons dit, le comte d'Auvergne apporte l'ordre de le démolir.

Plus heureuses, la Porte Saint-Vincent et l'enceinte du XVe siècle continuent au moins à servir de clôture à la ville, et à évoquer quelques modestes souvenirs d'histoire locale.

C'est ainsi que la Porte du Château voit toujours, chaque

(1) Sur ces événements, voir A. LEDRU *Urbain de Laval Bois-Dauphin*, 1878, et H. CHARDON, *La Ligue au Mans*, 1905.

(2) Voir l'abbé G. ESNAULT *Entrée, solennelle du roi Louis XIII et de Marie de Médicis en la ville du Mans, le 5 septembre* 1614. Le Mans, 1880. — En 1626, au mois de septembre encore, la *Porte du Château* reverra Louis XIII, qui de nouveau logera à l'évêché et sera accompagné, cette fois, du cardinal de Richelieu. *Journal de Julien Bodreau*, publié par H. Chardon, dans l'*Annuaire de la Sarthe*, 1904-1907.

Digitized by Google

année, se dérouler sous sa voûte la célèbre procession des Rameaux. La cérémonie de l' *Attolite portas*, reportée à l'entrée de la cathédrale, ne s'y fait plus comme au xve siècle ; l'on n'y chante plus l'hymne fameuse de Théodulphe « *Gloria, laus, honor* », et il n'y a plus de gardes pour donner des échaudés aux enfants de chœur, montés sur la galerie supérieure ; mais les vieilles tours couronnées de machicoulis et la porte elle-même sont toujours là pour conserver un cadre singulièrement décoratif au cortège si pittoresque des Francs-bouchers à cheval, en armures de guerre, des magistrats en robes rouges et du grand Crucifix porté debout sur un brancard, par « douze bourgeois d'anciennes familles (1) ».

Au xviie siècle, d'autre part, c'est sur la tour voisine qui prend alors le nom de tour du *Papegay* que, chaque dimanche de mai, les chevaliers du Papegay plantent leur traditionnel oiseau et s'appliquent avec une belliqueuse ardeur à l'abattre à coups d'arquebuses. Ce jeu, alors très populaire, rend, à défaut de gloire militaire, une joyeuse animation aux vieux remparts. La compagnie du Papegay, aïeule vénérable des sociétés de tir modernes, jouit en ce temps de fort honorables priviléges ; elle a pour enseigne un drapeau blanc, orné d'un perroquet ; ses membres portent un élégant uniforme, et leur « roi » est un personnage important, souvent peu endurant ; à l'occasion il n'hésite pas à invectiver insolemment MM. les échevins, à la grande joie des badauds (2).

Nous en avons pour preuve un curieux incident survenu le 1er mai 1618 au pied de la tour du Papegay et qui mérite d'être conté avec quelques détails inédits, comme trait de mœurs d'une époque où les caractères énergiquement trempés par les guerres de religion, demeuraient d'une extraordinaire indépendance.

Ce jour-là, 1er mai 1618, les échevins et le procureur de ville étaient paisiblement réunis en la maison de Bertin Dieuxyvois,

(1) On trouvera une description détaillée de ce curieux cortège, si caractéristique, dans notre travail : *La Procession des Rameaux au Mans*, extrait de la *Revue hist. et arch. du Maine*, 1884.

(2) Voir *Registres de l'Hôtel de Ville*, et F. Legeay, *La Compagnie du Papegeay au Mans*, dans la même *Revue*, 1884.

Digitized by Google

commissaire à la démolition du château, pour compter avec lui des matériaux », lorsqu'on vint leur donner « avis que quelques particuliers habitans allaient planter un papegault sur l'une des tours de la ville, proche le portail de Saint-Vincent, en lieu incommode. » Sur la plainte de maître Pierre Broust, sieur de Palluau, et de plusieurs autres voisins, les honorables magistrats font aussitôt comparaître les prévenus, au nombre de neuf ou dix. Le premier, « ayant une harquebuze de guerre à la main », déclare « estre roi du Papegault et s'appeler Jehan Masnier le jeune ». Les échevins lui représentent honnêtement les incommodités qu'il va causer au public et qu'on ne peut jouir sans permission des murailles de ville. Jehan Masnier « répond audacieusement et en despect de la compagnie, qu'il ne sait ce que c'est que des échevins et des procureurs, qu'il n'en connaît aucun! » Indignés d'une telle insolence, les pauvres échevins lui ripostent « qu'il est un homme séditieux, qu'estant habitant de la ville de longtemps, il ne peut ignorer qu'il y a des échevins et uu procureur de ville qui s'élisent tous les ans par toutes les paroisses ». Puis, « attendu son audace et autres propos séditieux », ils font défense audit Masnier de planter le papegault et de tirer de l'arquebuse ; ils font en même temps saisir son arquebuse ».

Par malheur, le roi du Papegault est une forte tête. Bien loin de se laisser intimider, il signifie à Messieurs les échevins « qu'ils ne lui font pas peur, qu'ils peuvent écrire tout ce qu'ils voudront, que c'est autant de chansons! »

Cette fois, les choses se gâtent tout à fait ; Jehan Masnier est mis et constitué prisonnier.

Mais, les compagnons du Papegault sont d'aussi fortes têtes que leur terrible roi. Pendant qu'on traîne celui-ci dans un noir cachot, ils plantent quand même leur Papegault au sommet de la tour! Il faut que le lendemain 2 mai, les échevins fassent publier solennellement dans tous les carrefours une ordonnance prescrivant que le malencontreux oiseau sera abattu incontinent, et infligeant une amende de 20 livres à tous ceux qui ont fait des entreprises contre les murailles et tours de ville », et qui ne les auront pas réparées dans la huitaine.

Digitized by Google

L'autorité, du coup, avait gain de cause. Dans la suite, cependant, les deux parties se montreront de meilleure composition, car en 1665 encore, les chevaliers du Papegay plantèrent leur Papegault sur le tour du Papegay et on évaluera amicalement à une livre par an les dégâts qne leur tir cause à la couverture de ladite tour.

Le jeu du Papegay restera, d'ailleurs, si populaire qu'il survivra à la Révolution elle-même. Dans le programme de la grande fête du 24 messidor an VIII (13 juillet 1800), à l'occasion de la victoire de Marengo, on lira, entres autres, cet article : « A 5 heures du soir, le cortège (des autorités) se réunira sur la place de la Réunion, avec la force armée, pour assister aux différents jeux. A 7 heures précises, *on tirera l'oiseau*, et celui qui l'aura mis bas recevra des mains du général commandant la subdivision, au bruit des fanfares et musique militaire, un fusil à deux coups pour prix de son adresse. » Ajoutons que l'oiseau, « bien que plusieurs des concurrents l'eussent vigoureusement atteint », ne sera point abattu le jour de la fête. Il faudra s'y reprendre le 30 messidor, à 7 heures du matin, jour où ledit oiseau sera mis bas, au quarantième coup, par le citoyen Jérome Poirier, chandellier (1).

Au XVIIe siècle, enfin, la Porte du Château et la tour du Papegay s'illuminent souvent des lueurs éclatantes des « feux de joie » allumés sur la place du Château pour célébrer certains événements mémorables, tels que les naissances de Louis XIV (1638) et du duc d'Orléans (1640), la prise de Thionville (1643), etc. (2).

Le feu de joie « de la naissance de Mgr le Dauphin », le dimanche 19 septembre 1638, à 9 heures du soir, semble, d'après le *Journal de Julien Bodreau*, avoir été le plus beau de tous ceux qui embrasèrent les vieilles tours de la Porte du Château. « Il fut allumé par Me de Beaumanoir, seigneur de Lavardin, lieutenant pour le Roy dans la province, qui était

(1) *Affiches du Mans*, 25 messidor et 5 thermidor an VIII.

(2) *Registres de l'Hôtel de Ville*, et R. Triger, *Les feux de joie au Mans, du XVIe au XVIIIe siècle*, dans le *Nouvelliste de la Sarthe* du 24 avril 1913.

Digitized by Google

accompagné de M. le lieutenant-général et de Messieurs les Eschevins et procureur de ville, avec des torches portées devant eux. Tous les habitants de la ville et des faubourgs estaient en armes, divisés en dix compagnies qui faisaient environ de deux mille hommes » (1).

Mais les jours se suivent sans se ressembler, et le mardi 9 mars 1649, la même Porte du Château voit se dérouler une scène plus mouvementée, où l'enthousiasme est loin d'être aussi unanime et aussi pacifique.

Le baron des Essarts, Tanneguy de Lomblon, successeur de Me de Lavardin dans les hautes fonctions de sénéchal du Maine et l'un des plus ardents adversaires de la Cour, se présente devant cette porte, à 6 heures du soir, à la tête d'une troupe de cavaliers, pour entrer dans la ville en qualité de lieutenant du marquis de La Boulaye, « l'un des généraux d'armée du Parlement de Paris ». Or, la ville du Mans, à ce début de la Fronde, était profondément divisée.

« Les premiers magistrats et officiers estaient du côté du baron de Lavardin, lieutenant du Roi, c'est-à-dire du côté de la Cour ; les autres et le commun peuple, du côté du Parlement. Me Jean-Baptiste de Beaumanoir, baron de Lavardin, et son neveu Me Emmanuel de Lavardin, sieur de Malicorne, évêque nommé du Mans, plus particulièrement, entreprennent de faire fermer la porte au baron des Essarts, et parcourent tous les corps de garde pour exciter le peuple contre lui. Malgré plusieurs « conférences », sans aucun doute fort agitées, ils ne peuvent y réussir ; le peuple ouvre de force la porte à M. des Essarts, et eux-mêmes sont contraints de sortir de la ville, où, le 20 mars, le marquis de La Boulaye, en personne rejoignit son lieutenant » (2).

Toutefois, comme dans cette guerre peu sérieuse de la Fronde, on combattait plus à coups de langue et à coups de plume qu'à coups de mousquet, l'affaire s'était réduite à une vulgaire dis-

(1) *Journal de Julien Bodreau.*

(2) *Journal de Julien Bodreau.* Voir en outre, sur la Fronde dans le Maine et le sénéchal des Essarts, ami de Scarron et personnage alors important dans le Maine, H. Chardon, *Scarron inconnu*, I, 153. et II, 217.

Digitized by Google

pute. Elle ne saurait donc faire honneur à l'enceinte du Château, pour laquelle il est plus flatteur, au mois d'avril, de voir défiler *Picardie*, *Piémont* et *Navarre*, les plus vieux régiments de l'infanterie française, célèbres déjà par leur bravoure, mais encore bien indisciplinés.

Le dernier service, en somme, que rendit la Porte du Château aux habitants du Mans est de les préserver, en 1652, des aventuriers si redoutés du duc de Beaufort, le roi des Halles. N'ayant pas osé l'attaquer, ils durent se contenter de tuer d'un coup d'arquebuse un obscur milicien à l'entrée du faubourg Saint-Vincent (1).

Dès lors, l'enceinte dite du Château, à son tour, n'a plus d'histoire, et nous arrêterions ici ces quelques notes, si, cent cinquante ans plus tard, la vieille porte du xve siècle n'était encore le théâtre d'un incident tragi-comique qui jette une lueur de gaieté sur ses derniers jours.

Le 15 octobre 1799, trois mille Chouans, aux ordres du futur maréchal de Bourmont, envahissent inopinément la ville du Mans, et l'une de leurs colonnes occupe dès la pointe du jour la porte et la place du Château. Le commandant de la 40e demi-brigade, le colonel Auvray, qui deviendra dans quelques semaines le premier préfet de la Sarthe, habite alors sur cette place, au n° 4. Surpris pour ainsi dire dans son lit, il veut à tout prix, comme l'honneur le lui commande, rejoindre ses soldats casernés à Saint-Vincent, et en prendre le commandement pour organiser la résistance. Ne pouvant, à lui seul, forcer la Porte du Château, si peu redoutable qu'elle soit désormais, le brave officier a recours à une ruse ... originale. Il sort discrètement de chez lui en pantoufles, robe de chambre et bonnet de nuit, engage avec les Chouans une amicale conversation et leur explique que, surpris en ... promenade nocturne, il lui faut bien maintenant aller retrouver sa femme et la rassurer. Bon nombre de Chouans connaissent les aventures de ce genre : ils compatissent à l'infortune du ménage, et, bons enfants, laissent paisiblement passer cet inoffensif bourgeois.

(1) Vte Menjot d'Elbenne, *Le siège du Mans en* 1652. Mamers, 1881.

Digitized by Google

Plus au moins glorieusement, le colonel de la 40e enlève ainsi la Porte du Château. Ce n'est qu'après l'avoir franchie, dans la rue Saint-Vincent, qu'il est enfin reconnu et qu'il reçoit, sans être atteint d'ailleurs, une première décharge (1).

Quelques minutes plus tard, la vieille porte prend sa revanche. Le drapeau de la 40e demi-brigade — le drapeau d'Arcole — est resté chez le colonel. La compagnie de grenadiers fait un effort désespéré pour aller l'y chercher. La disproportion du nombre est si forte, qu'après un violent combat, les vaillants soldats de la 40e ne peuvent même arriver jusqu'à la Porte du Château qui, du coup, reste inviolée.

Les derniers coups de feu que reçut notre vieille enceinte du xve siècle furent donc tirés pour le plus honorable des motifs, pour l'honneur militaire. Mais, les Chouans, eux aussi, étaient des Français, et s'ils brûlèrent encore leur trophée du 15 octobre 1799, quelques mois plus tard, Bleus et Blancs se trouveront réunis dans un sentiment commun de patriotisme sous ce même drapeau tricolore, transformé par la gloire des armées françaises en symbole de pacification et d'union.

Robert Triger.

(1) Pour le récit détaillé de l'épisode, V. notre travail « *La prise du Mans, par les Chouans, le* 15 *oct.* 1799 », ext. de la *Revue hist. et arch. du Maine*, 1899, mais ici nous donnons plus librement, de la ruse du Colonel Auvray, la version pittoresque que nous tenons de souvenirs de famille.

Digitized by Google

UNE BIBLIOTHÈQUE SACERDOTALE

AU XVIIe SIÈCLE.

Le 16 mars 1685, dans une chambre du bourg de Montbizot (1), un prêtre de Lignières-la-Doucelle (2), maître René Ripault, « retenu au lit, cause de maladie corporelle », rédigeait devant Me Denis Poisson, notaire royal, son testament.

Curieux, à plus d'un titre, ce testament nous fait connaître une fondation d'école ignorée jusqu'ici, et nous donne, sur le niveau intellectuel du clergé manceau, à la fin du XVIIe siècle, des détails fort suggestifs.

Le nom du testateur est assez connu au Bas-Maine. Il fut porté, aux XVIIe et XVIIIe siècles, par de nombreux prêtres (3). Maître René Ripault lui-même, avait un frère, Michel, marchand à Lignières, et une sœur, mariée à Gérard, et mère de Catherine qui sera proposée comme première titulaire de l'école fondée par son oncle.

Avant de rédiger son testament, et en un acte distinct, maître Ripault donne quittance à son frère des 400 livres qu'il lui avait prêtées (4).

Ceci fait, il dicte ses dernières volontées. Tout d'abord, il veut être inhumé en l'église de Montbizot, puis qu'une école

(1) Montbizot, canton de Ballon, arrondissement du Mans (Sarthe).

(2) Lignières-la-Doucelle, canton de Couptrain (Mayenne).

(3) Guillaume Ripault, vicaire à Sainte-James-sur-Sarthe, en 1691 ; Julien Ripault, de Villaines-la-Juhel, curé de Gennes. Notre testament mentionne : « M. Ripault, prestre ». Deux prêtres de ce nom vivaient au XIXe siècle, l'un curé d'Orgères, l'autre de Douillet-le-Joly. Ce dernier, M. François-Désiré Ripault, curé de Douillet de 1820 à 1858, y a laissé d'inoubliables souvenirs. V. Robert TRIGER, *Étude historique sur Douillet-le-Joly*.

(4) Archives notariales de Ballon, où sont conservées les minutes des notaires de Montbizot.

Digitized by Google

de filles soit fondée à Lignières, au hameau de la Binetière. Il donne, en conséquence, la maison qu'il possède à cet endroit, avec un peu de terre, et désigne comme première titulaire, sa nièce, « en cas qu'elle veuille s'en rendre capable et ne se marier ».

Qu'advint-il de cette fondation? Nous l'ignorons. Nous savons seulement qu'en 1704, un établissement de sœurs fut fondé à Lignières, par la comtesse de Tilliers, dame de la paroisse, qui la dota et en confia la direction aux filles de madame Tulard (2).

Dans la seconde partie de son testament, après avoir fait un don de 60 sols au procureur de fabrique de Lignières, un de 12 livres 10 sols à maître Jean Couppris, curé de Montbizot, un de 60 sols aux pauvres et un autre de 40 livres à Marie Fouret sa domestique, maître Ripault entend que les livres de sa bibliothèque soient donnés soit à sa future école, soit à ses confrères.

La nomenclature de ses livres nous renseigne assez sur ce que pouvait lire et étudier un prêtre du Maine, au déclin du XVIIe siècle. On a représenté si souvent le clergé de l'ancien régime comme un ignare, qu'il est bon de constater qu'il travaillait, étudiait sa prédication, et se mettait au courant même des nouveautés, tels que le livre de *La fréquente communion*, publié en 1672, et les ouvrages de l'évêque de Grasse, Antoine Godeau, mort en 1672.

Remarquez tout d'abord le *Catéchisme du Concile de Trente*, *Le Trésor de la Doctrine Chrétienne*, de Turlot, les *Catéchismes* de Busée, la *Théologie française* de Quentin, où il puise ses instructions, et sa préparation du catéchisme. Pour étudier la patristique, il aura les œuvres de saint Bernard et de saint Thomas, et s'initiera aux choses de la morale dans la *Somme des cas de Conscience*, de Tolet, dans les *Tabulæ morales*. Philosophie et théologie seront vues dans les œuvres de Molina, de saint Thomas, et même dans des cours « écrits de sa main ».

(1) Abbé Angot, *L'instruction populaire dans la Mayenne*, p. 180; *Diction. de la Mayenne*, t. II, p. 692.

Digitized by Google

Pour l'ascetisme, il puisera dans la *Cour Sainte*, *la Dignité des Prêtres*, *les Méditations de* Du Pont, *le Chrétien intérieur*. D'autres livres sont encore indiqués qui lui serviront tant au perfectionnement de son intelligence qu'à la direction de son âme.

Je sais bien que quelques-uns de ces livres n'appartiennent pas en propre au testateur, qu'ordre est formellement donné aux légataires de les restituer aux propriétaires, ou, en cas de deshérence, de les donner à l'école projetée. Mais, de ce fait qu'il les avait empruntés, il résulte bien que maître Ripault s'en était servi et les avait lus. Malgré son humble situation de prêtre habitué, c'était donc, tout à la fois un travailleur et un méditatif.

Etait-il seul, en ce siècle ? Relisez ce testament, et vous verrez que les livres éparpillés sont presque toujours — s'il ne leur appartiennent pas déjà, — destinés à des prêtres. En les leur donnant, maître Ripault pensait qu'ils leur seraient utiles et agréables.

Ces motifs suffiraient à nous excuser d'avoir tiré de l'oubli le testament de ce prêtre du Bas-Maine, venu mourir en une bourgade ignorée du Haut-Maine. Il est le reflet d'une époque, un nouvel exemple du grand souci qu'avaient nos prêtres d'autrefois d'une instruction solide, aussi bien pour les enfants du peuple et leurs ouailles, que pour eux-mêmes.

Pièce justificative.

1685, 16 *mars*, *Montbizot. Testament de Me René Ripault, prêtre habitué de Lignières-la-Doucelle*.

Aujourd'hui vendredy seiziesme de mars mil six cent quatre-vingt-cinq, sur les huict à neuf heures du matin ;

Devant nous, Denis Poisson, notaire royal hereditaire au Maine à la résidence de la paroisse de Montbizot, y demeurant, fut présent en personne vénérable et discret maistre René Ripault, prestre de Ligneres-la-Doucelle, de present retenu au lit, cause de maladie corporelle dans une chambre au bourg

Digitized by Google

dudit lieu, neanmoins, sain de memoire et entendement, ainsy qu'il nous a appareu et aux tesmoins cy apprès par ses paroles et bon sens.

Lequel, schaichant que la mort est certaine, et l'heure d'icelle incertaine, il desire donner ordre à ses affaires temporelles, et à cette fin ordonner de ses dernieres vollontez et faire rediger son testament ; lequel a faict au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit en un seul Dieu et Trinité en la forme qui ensuict.

Premièrement, comme bon serviteur de Dieu et administrateur de ses sacremens, il recommande son âme à Dieu le Père de miséricorde, à Jésus-Christ son cher fils, au benoist Sainct-Esprit, à la glorieuse Vierge Marie, au bien heureux sainct René son patron, et generalement à tous les saincts et sainctes de la Cour céleste de Paradis à ce qu'ils intercèdent pour luy vers nostre Bon Dieu, qu'ils reçoivent son âme quand elle fera séparation d'avec son corps, et la mestre au rend des bien heureux, — Secondement que son corps sera inhumé dans l'Eglise dudit Montbizot en cas qu'il y décède au lieu où il plaira au sieur curé dudit lieu lequel luy fera des services à sa discretion et vollontés. A donné et donne.

Veult et entend iceluy testateur qu'une maison manable compozée d'une salle basse, chambre a costé et casve dessous, chambre haute et grenier dessus, le tout tant hault que bas en un tenant, le tout fait bastyr et ediffié dans son pasty de la Binetière près le bourg dudit Ligneres, avec une portion de la terre dans ledit pasty jusque à un petit poirier qui est proche le chemin tendant dudit Lignère à Resné (1), a tirer en ligne directe, jusqu'au jardin à Jacques-René Thebault, d'autre costé ledit testateur, dans le mesme pastye et chenevière, d'un bout, la susdite cheneviere, d'autre bout ledit Jacques Broussin, en partie à la commune du village de la Binetière ; ledit poirier est planté depuis trois à quatre ans, au bout de la vidange estant en amas de viels débris comme l'on a basty les susdits bastiments,

(1) Resné, ancienne seigneurie, ferme et moulin à deux kilomètres sud du bourg des Lignières. Abbé Angot, Dict. t. III, p. 401.

Digitized by Google

ladite maison et portion de pasty tenu de la seigneurie de Resné, et la portion de Chenevière nommée la Chenevière de la Binetière, tenus du fief de le Binetière, qui le reporte au fief général, à la charge de payer par les jouisseurs cy-appres desdits héritages les cens, rentes, charges et déboires en ce qu'ils en sont teins, et d'entretenir lesdits choses en bon estat de services et réparation ainsy et comme toutes les susdites chozes et poursuivent et comportent circonstances et deppendances sans réserve et quelles appartiennent au sieur testateur tant de propre que d'acquiest, et qu'icelles chozes cy-dessus seront et appartiendront en plainne propriété a tousjours mais, à une fille qui sera tenue et obligée de monstrer aux petites filles de la dicte paroisse et leur apprendre à prier et servir Dieu leurs heures, catéchisme et autres lectures à son possible, les conduire à la messe chacun jour et générallement faire son devoir autant et comme les autres maistresses de petites écolles sont obligées et font les autres paroisses suivant les ordonnances de Monseigneur l'Evesque du Mans, et se fera payer pareillement. Et en oustre quelle et ses successeurs posesseurs desdits chozes seront tenues et obligees de faire dire et celebrer dans l'Eglise dudit Lignère chacun un à perpétuité le samedy d'au dedans de l'octave de la feste du Saint-Sacrement une grande messe à laquelle elle assistera et fera assister toutes les ecollieres, en l'honneur du Très Saint Sacrement pour le respos tant de son ame que celles de ses deffuncts pere et mere et autres parans et amis tres passez dont la priere en sera faite le dimanche précédant, au moyen de quoy iceluy testateur s'est par les prèsentes dessaizy et devesty de la propriété dessus dites chozes, en a saizy et vestu en propre la personne qui sera jugé capable d'enseigner les filles de ladite paroisse et qui voudra s'en donner la peinne, comme aussy celles qui après son deceds y seront admises et jugées capables, sans quelles en puissent prestendre ny leurs heritiers aucun droit de propriété apprès le deceds de chacuns pocesseurs, ny qu'aussy les heritiers dudit testateur ou leurs ayant cauze puissent prestendre, entrer dans la propriété desdites chozes, ains auront

Digitized by Google

seullement la preferance de la jouissance, y ayant quelques filles jugées capables d'enseigner ladite jeunesse, et particulièrement Catherine Gerard fille, sa niepce, en cas qu'elle veulle s'en rendre capable et ne se marier, non plus que les autres qui apprès son deceds y pourront estre supplantees en sa place; et en cas que ladite Gérard se détermine d'accepter ladicte fondaction et enseigner comme est dit, ledit testateur luy donne une foy seullement la somme de quarante livres, pour ce faire instruire et rendre capable de tenir ladite ecolle, et ce, tant pour la bonne amitié qu'il luy porte que pour la recompenser des bons soings et gouvernement qu'elle a rendu a la deffuncte mère d'iceluy testateur (1).

Comme aussy ledit testateur veult et entend que soit payée une fois seullement la somme de soixante sols au procureur de fabrice de ladite église de Lignère (2);

Pareillement iceluy testateur donne veult et entend que soit payé et dellivré à maistre Jean Couppris curé dudit Montbizot la somme de douze livres dix sols pour employer à ce qu'il jugera à propos, laquelle somme se trouvera dans son cabinet (3);

Déclare ledit testateur qu'il entend qu'il soit donné aux pauvres par son exécuteur testamentaire cy apprès jusqu'à concurrence de soixante sols une fois seullement à sa vollonté;

Plus donne et entend ledit testateur qu'il soit dellivré la somme de quarante livres à Marie Fouret fille pour ce qui luy peult devoir pour les jouissances qu'il a faites d'une piece de terre qui luy appartient en font;

Declare qui ce trouvera en petit etuy d'argent de cure oreille dans son dit cabinet lequel a trouvé dans son jardin et na trouvé a qui le rendre, sera employé la valleur vers les pauvres.

(1) Jean Guérard, curé de Gandelin qui avait été curé de Lignères et avait permuté avec un chanoine de Carrouges, était de cette famille. Abbé Angot, *Dict.* t. II, p. 691.

(2) En 1685, François de Guernon, était curé de Lignères, *ibid.*, t. II, p. 692.

(3) Jean Coupris était encore à Montbizot en 1699, abbé Chambois, *Répertoire de la Semaine du Fidèle*, t. I, p. 425.

Digitized by Google

Comme aussy declare ledit testateur quil se trouvera avec ses livres un livre intitulé *De la dignité des prestres* lequel appartient au sieur curé de Saint-Sanson auquel sera rendu(1);

Un tosme de la Cour saincte au feu sieur Riguet prestre de Livet (ou Siral);

Plus un plat ou il y a des armes gravées appartient à Mlle de Mortefontaine de Ciral (2);

Il y a le chrestien interieur, catéchisme du concille de Trente qu'appartiennent au petit sieur Philippeaux qui dem [eureron]t entre les mains desdites filles maistresses d'ecolle jusqua ce qu'ils soient redemandez;

Plus le catechisme de Turlot (3). L'excitation de Buzée (4), les confessions de saint Augustin (5), les meditations du Pont (6) quappartiennent à Monsieur Motier qui demeureront pareillement entre les mains desdites filles pour l'instruction de la vie spirituelle ;

Declare que luy est deub quarante livres par main fray suivant une obligation dans les papiers dudit testateur;

En cas que se trouve autres obligations sonct payées mesme l'accord fait entre deffunct René Tebault et le testateur et quête quand à l'argent au surplus sortira a effect et sera dellivré a ladite maistresse d'ecolle;

Declare que la veuve Gerard sa sœur luy doit sept livres dix sols d'argent presté, sur quoy luy sera deduit la noriture du petit Ferronière a prorata de ce qu'il en sera payé par Monsieur Barbe de Paris dont on en trouvera missive au testateur;

(1) Saint-Samson, canton de Pré-en-Pail, arrondissement de Mayenne. René CHALLIÈRE, curé 1676-1689. Abbé ANGOT, *Dict.* t. III, p. 670.

(2) Ciral, canton de Carrouges, arr. d'Alençon (Orne).

(3) Nicolas TURLOT. — *Le Trésor de la Doctrine chrétienne*, édit. franç. Liège, 1631, édit. latine. Bruxelles, 1668, in-4°, ouvrage destiné à l'instruction chrétienne des campagnes.

(4) Les frères BUSÉE (Jean, Pierre et Gérard) ont édité plusieurs ouvrages de piété et patristique dont un *Catéchisme* paru en 1572, et un *Commentaire du Catéchisme de Canisius* paru en 1577.

(5) Peut-être la *Traduction des Confessions de saint Augustin*, par Arnauld d'ANDILLY, in-8° et in-12°.

(6) Méditations sur les mystères. Cologne, 1612, in-8°. Le P. Louis du Pont, Jésuite, 1554-1624.

Digitized by Google

Déclare oustre qu'à l'église de Ciral il luy est deub les messes de fondation qu'il a celebrée depuis la Saint Martin d'hyver jusques au dimanche de la quinquagésime et sa part des messes celebrées de fondation depuis un an suivant le Monsieur Mariette prestre ;

Davantage est deub quarante sols par un petit garson marchand Bouvier dudit Ciral que Marin Corvillat cognoist, donne veult et entend qu'il soit dellivré audit sieur Aubert prestre Hortus pastorum livres et l'estatus sinodalis de Monsieur Godeau (1) comme aussy donne audit sieur Couppris les œuvres de saint Bernard (2) et au sieur curé de la Roche Mabille (3) le livre intitulé la fréquente communion (4) qu'il y a chez luy et encorre l'interprestation de Denis le Chartreux (5) ; plus donne audit sieur Aubert l'interprétation de Denis le Chartreux sur les evangilles ;

Donne pareillement à Monsieur Ripault prestre..... sacerdotales ;

Donne aussy a Monsieur Lemarchand prestre la Theologie française de Monsieur Quentin ;

A Monsieur Drouin soubs-diacre, la somme de saint Thomas (6) avec la filosofie et theologie ecrite de sa main ;

Monsieur Bas boue diacre Molina, de la dignité des pbres en traduction nouvelle (7) ;

A Monsieur Fresnais aussy diacre Tabulé moralles et le consille de Trente ;

Encorre audit sieur Ripault la somme de Tollet (8) ;

(1) Antoine Godeau, évêque de Grasse, mort à Venise en 1692, tint plusieurs synodes et fut un ardent réformateur de son clergé.

(2) *Opera*. Paris, e typ. reg. 1642, 6 vol. in-f°.

(3) La Roche Mabile, arr. et canton d'Alençon.

(4) *De la fréquente communion* publié en 1643, par Antoine Arnauld, livre qui déchaîna une longue et vive controverse.

(5) Denys de Leewsi Chartreux à Ruremonde où il mourut en 1394. La première édition de ses œuvres date de 1549 à Cologne.

(6) Saint Thomas fut imprimé en 1475 à Nuremberg ; le destinataire de ces volumes est probablement François Drouin, genovéfain de Beaulieu, qui avait fait profession au prieuré de Saint-Ursin en Lignères, en 1653, et en devint le prieur en 1688, abbé Angot. *Dict.* t. III, p. 681.

(7) Molina, théologien espagnol, 1535-1600.

(8) *Somme des cas de conscience*, ou *Instruction des prêtres*, Paris, 1619, in-4°, et en Français, in-4°, François Tolet, professeur à l'Université de Salamanque, mort cardinal en 1596.

Digitized by Google

A maistre Nicolas Gerard pbre de la gloze ordinaire en quatres tomes ;

Toutes les chozes cy dessus ainsy donnees par ledit testateur sont à la charge par les destinataires de prier Dieu pour luy testateur, ses père et mère et amis trespassez en leur discretion, voullant et entendant que le tout contenu au pnt testament soit exécuté selon sa forme et teneur, revocquant et anullant tous autres testaments ou codicilles qu'il pourrait avoir fait, et pour iceluy cy present soit exécuté et accomply de point en point a iceluy testateur nomme et a esleu pour son executeur testamentaire la personne de Mathurin Broussin, marchand demt aud Lignere, son cousin-germain a cause de sa femme, a ce absent, lequel le prie instammant de voulloir accepter la charge et luy rendre ses derniers services comme n'ayant de parans qu'il ayt jugés plus capables de s'en acquitter selon Dieu, auquel effect iceluy testateur la dès à present nanty de tous ses biens présents et futurs tant mobilliers qu'immobiliers, sans qu'aucun le puisse troubler dans l'accomplissement du présent testament, lequel se payera prealablement de toutes ses peines, advances et vaccations raisonnables suivant sa conscience ; lequel présent testament ayant leu et releu audit testateur et le tout expliqué a dit le bien entendre et scavoir apprès l'avoir ainsy luy mesme dicté y percister dont nous l'en avons de son consentement jugé, faict et passé en ladite maison pnt Jacques Périer Mercyer demeurant à la Guerche, André Renard Charpentier et François Menard le Jeune bordagers demeurans audit Montbizot tesmoins.

Signature : R. Ripault prêtre, F. Menard, S. Poirier, S. Renard, D. Poisson.

Orig. papier. — *Archives notariales de Ballon* (*Sarthe*).

Louis Calendini.

Digitized by Google

LES ARBRES DE LA LIBERTÉ

A VION (1)

L'un des traits particuliers de la Révolution fut le culte de la Nature. L'influence des philosophes et particulièrement de Rousseau fut sans doute pour beaucoup dans l'éclosion de ce goût pour les choses de la terre. Il est même curieux de constater que c'est aux jours les plus sombres de la Convention, alors que la France était en proie aux plus violentes crises et que la guillotine était dressée en permanence, que ce culte florit dans tout son éclat. Ces mêmes hommes qui s'invectivaient du haut de la tribune, se menaçant de l'échafaud en pleine assemblée, qui signaient des arrêts draconiens contre les « malveillans », qui défiaient l'Europe avec la superbe du gladiateur dans l'arène, ces hommes dont le nom seul faisait trembler, petits par certains côtés, grands par la tâche accomplie, s'attendrissaient devant la nature. Après avoir discuté des destinées de la France, Romme proposait à la Convention le Calendrier Républicain ; pour les mois de ce nouveau calendrier, Fabre d'Eglantine trouvait les poétiques appellations que l'on sait, trouvaille proclamée « charmante » ; Robespierre faisait adopter un décret établissant des fêtes populaires parmi lesquelles la fête à la Nature, la fête à l'Agriculture, et David en réglait le plan. Parfois, les femmes et les jeunes filles patriotes faisaient irruption dans la salle des séances et jetaient des fleurs aux « législateurs », leur apportaient des roses et des couronnes de feuilles de chêne.

C'est encore ce culte de la Nature qui, joint aux sentiments civiques des citoyens, fit verdoyer sur les places de Paris,

(1) Ce travail a figuré, avec d'autres notices sur Vion, à l'Exposition du Mans 1923. L'ensemble a valu à l'auteur une médaille de bronze.

Digitized by Google

comme sur les places et aux carrefours des moindres villages, les « arbres de liberté et de fraternité ». Pour les républicains, ces arbres, dans le feuillage desquels flottaient les drapeaux tricolores, étaient un symbole; ces arbres, c'étaient la joie et l'espoir, joie des libertés conquises, espoir d'un avenir meilleur; leur feuillage frémissait comme les âmes; c'était l'ère nouvelle naissant des débris de la monarchie; c'étaient toutes les aspirations du peuple montant dans la clarté vers un idéal de justice. Pour les fidèles du régime tombé, tout au contraire, ces arbres furent des objets de haine. Parce qu'ils marquaient le triomphe de la République, parce que les patriotes les avaient plantés comme des soldats victorieux plantent leur drapeau sur une place conquise, ils s'acharnèrent contre eux en maints endroits. Dans les pages qui vont suivre, nous allons voir à quelles mésaventures donnèrent lieu, dans la commune de Vion, les pauvres arbres de la liberté tant de fois plantés, abattus et replantés.

A quelle époque le premier arbre de la liberté fut-il planté à Vion? Où se dressait-il? Les archives municipales ne nous donnent aucun renseignement précis à ce sujet, mais un acte de décès dressé le 21 frimaire an III nous apprend qu'il y avait dans le bourg une « place de l'arbre de la liberté », et qu'il y avait sur cette place un corps de garde. Il semble d'ailleurs qu'il y ait eu à Vion plusieurs arbres de la liberté à la fois.

A cette même date, les Chouans commençaient à s'agiter fort dans le district de Sablé, et à parcourir pendant la nuit la campagne de Vion, se livrant trop souvent à de fâcheux excès. C'est ainsi qu'une nuit ils firent irruption dans la ferme de Vinouse habitée par un nommé Louis Martin, membre de la municipalité. Ce fermier avait deux fils, tous deux soldats dans les armées de la République, ce qui lui avait attiré l'inimitié des Chouans. Ceux-ci s'emparèrent de lui, le firent monter sur son tas de fumier et se disposèrent à le fusiller. Après réflexion, ils lui firent grâce de la vie, mais pour le reconnaître, ils lui coupèrent une oreille. Cet exploit, quelque peu barbare, a été conservé par la tradition, et l'on parle encore parfois aux veillées

Digitized by Google

de « Martin l'oreille-coupée ». Plus tard, Jean Martin, tirailleur du 3e Chasseurs ci-devant Belge, retraité, déclarait ne pouvoir fournir son « congé et autres pièces » parce qu'ils lui avaient été pris par les Chouans (1).

Toutefois, la haine des Chouans paraît s'être surtout portée à Vion contre les emblèmes de la République. Dans la nuit du 18 au 19 nivôse an III, ils envahirent le bourg vers deux heures du matin, criant dans les rues : « Que personne ne sorte de ses maisons et que personne ne mette la tête aux fenêtres sur peine de mort! » Après avoir abattu les « arbres de liberté et de fraternité », ils tirèrent cinq ou six coups « de fusil ou pistolet ». Les habitants, éveillés et effrayés par ce bruit, quittèrent leurs maisons et allèrent « achever leur sommeil au pied des hayes »; ils y restèrent jusqu'au jour! Le procès-verbal de cet incident, dressé le lendemain par la municipalité, ajoute qu'il n'y avait pas d'armes dans la commune pour repousser les perturbateurs. En effet, les armes de toutes sortes avaient été réquisitionnées en l'an II (2).

Cinq jours après cet évènement, le 23 nivôse, les arbres furent replantés. Il y avait alors un bataillon en stationnement à Louailles. Un détachement de trente hommes vint prêter main forte aux habitants de Vion. Le procès-verbal de la cérémonie nous dit qu'ils furent bien accueillis et qu'ils furent accompagnés par les habitants « qui se sont tous aidé et prêtez « avec zèle à la replantation de ses arbres, qui nous font recou- « vrir nos droits qui nous avoient été usurpé par les tirants et « les cy-devants seigneurs, et qui nous font renaître dans ses « beaux jours que nous avions perdu par le dépotisme que « voilà anéanti au grand regret des coalisés contre la France « libre (3). »

Les arbres replantés ne devaient pas, comme nous le verrons bientôt, vivre longtemps.

(1) Etat des officiers, sous-officiers et soldats retraités pour blessures ou infirmités, retirés à Vion, dressé en 1811. (Archives communales, fonds H.)

(2) Registre des Délibérations, an II-1820. (Archives communales D. N° 11.)

(3) Registre des Délibérations an II. (Archives communales D. N° 11.)

Digitized by Google

Cependant, les Chouans ne s'attaquaient pas seulement aux emblêmes républicains. Ils faisaient, entre temps, des coups de main qui dans leur esprit devaient profiter davantage à leur cause et nuire bien plus à leurs ennemis.

Un arrêté du directoire du district de Sablé, en date du 11 nivose an III, avait ordonné que toutes les municipalités de ce district feraient conduire à la commune la plus proche où il y avait de la troupe cantonnée, toutes les charrettes de leurs communes respectives. Au reçu de cet arrêté, la municipalité de Vion avait fait prévenir tous les propriétaires de charrettes d'avoir à les conduire au dépôt le plus proche de chez eux. Mais les Chouans avaient vu là une bonne occasion pour « empêcher les convois militaires et autres pour la Répu- « blique ». Un procès-verbal, en date du 3 pluviôse, nous apprend que « des malveillans sous le nom de *Couans*... sont « allé par les fermes de notre commune où ils onts trouvé des « chartes et charettes qu'ils onts démonté et cachez les essieux « à ne pouvoir les trouver, excepté cinq à six charette qu'ils « ont dans le Bourgs ou au environs. »

Ce procès-verbal, joint à un état des individus « à qui les « chartes ou brouette » avaient été démontées, fut adressé à l'administration du district. Vingt-huit charrettes avaient été démontées par les Chouans dans la nuit qui avait suivi la publication de l'arrêté, et un seul propriétaire, le citoyen Chauveau, agent national de la commune, avait pu déposer la sienne à Parcé (1).

Quelques jours plus tard, dans la nuit du 14 au 15 pluviôse an III, les « malveillans ou enemis de la République » s'attaquaient de nouveau aux « arbres de liberté et de fraternité » et les abattaient. Le procès-verbal de ce nouvel exploit mentionne qu'ils allèrent dans différentes maisons et y firent des perquisitions.

Ils se rendirent notamment à la maison du citoyen Pierre Rabeau jeune, frappèrent à la porte et lui demandèrent une

(1) Registre des Délibérations an II. (Archives communales D. N° 11.)

Digitized by Google

hache qu'il leur refusa. Ils s'éloignèrent, mais pour revenir bientôt. Ayant heurté l'huis de nouveau, ils empoignèrent le dit Rabeau, lui firent crier : Vive le Roy, le firent mettre à genoux et lui firent « bessé le parement de sa veste ».

Le lendemain, la municipalité s'assembla et fit comparaître les citoyennes Veuve le Marchand, de Vion, et Anne Dolbeau, fille lingère, de Crosmières. Ces témoins déclarèrent « que les « Chouans avoient dit à haute voix : diable m'emporte, si les « arbres étoient (replantés) qu'il metteroient le feu au quatre « coins du bourgs, et avoient crié Vive le Roy! au diable la « Nation (1) ».

La municipalité de Vion décida que les faits survenus dans la nuit du 14 pluviôse, seraient portés à la connaissance des « Citoyens administrateurs du directoire du district de Sablé « affin qu'il en ordonne à leurs prudences ».

Les arbres de la liberté ne furent pas replantés mais de faux bruits le firent croire aux Chouans. Dans la nuit du 22 au 23 pluviôse, ils se portèrent en masse dans la commune de Vion dont ils incendièrent la « chambre municipale ».

La salle des séances de la municipalité était alors dans une petite maison du hameau de la Pelletrie. Cette maison existe encore; elle se trouve sur la route qui conduit au cimetière et appartient à M. Suru. Là où se déroulèrent les tragiques évènements que nous racontons, une bonne petite vieille, Madame Lépine, file paisiblement la laine. On peut juger de l'aspect que présentait alors la salle des séances par un inventaire dressé vers la même époque. Le mobilier se composait de deux tables dont une était à la citoyenne Godellier et l'autre au citoyen Chauveau, de trois chaises, un fauteuil et « trois banselles de la Chapelle du Chêne ». Il y avait sur la table une écritoire en marbre (2).

Dans l'incendie allumé par les Chouans « toutes les lois et décrets » furent brûlés, ainsi que d'autres « papiers consernant des affaires de conséquence ». Après avoir mis le feu à la mai-

(1) Registre des Délibérations, an II. (Archives communales D.N° 11.)
(2) Registre des Délibérations, an II. (Archives communales D. N° 11.)

Digitized by Google

rie, les brigands, comme on disait alors, allèrent dans différentes maisons qu'ils pillèrent. Puis ils s'éloignèreut du bourg après avoir « répété que si les arbres étoient replanté qu'ils « feroient brûler tous le Bourgs et le reduire en cendres ». Le procès-verbal ajoute : « c'est ce qui a alarmé tous nos habi- « tans ». La municipalité, réunie le 23 pluviôse, décida qu'une copie de ce procès-verbal serait « incessamment adressée par « un express aux citoyens administrateurs du directoire du « district de Sablé afin qu'il en ordonne à leurs sagesse » (1).

Tout en se livrant ouvertement à ces manifestations hostiles, les Chouans agissaient aussi sourdement contre la République.

Nous avons dit plus haut qu'un bataillon était stationné à Louailles; c'était le 3e bataillon des Ardennes. Une notification faite le 17 thermidor an III au citoyen J. B. Perigois, greffier de la mairie, par Marin Jacques le Royer, premier huissier audiencier au tribunal du district de Sablé, et transcrite sur le registre des délibérations, nous apprend que les nommés Jean Rogé, de Vion, et René Pineau, de Solesmes, avaient été accusés « d'avoir embauché des volontaires canonniers de ce batail- « lon pour les Chouans, et leur avoir offert des sommes en « argents numéraire ou douze cent livres en assignats et cha- « cun une carmagnolle ».

Sur les déclarations et affirmations faites le 2 thermidor par les jurés, le directeur du jury près le tribunal du district de Sablé décerna contre Jean Rogé et René Pineau une ordonnance de transfert de la maison d'arrêt de Sablé en la maison de justice du tribunal criminel du département de la Sarthe, au Mans (2).

En l'an IV, les Chouans semblent redoubler d'activité. Dans tout le département c'est une lutte continuelle entre Blancs et Bleus. Le 20 janvier 1796, un convoi de bois, venant par eau de Parcé et destiné au cantonnement militaire de Sablé, avait été attaqué, près d'Avoise, par près de 2000 Chouans embusqués dans les maisons et jardins de ce bourg. Des

(1) Registre des Délibérations, an II. (Archives communales D. N° 11).
(2) Registre des Délibérations, an II. (Archives communales D. N° 11).

Digitized by Google

mesures sévères furent prises comme en témoigne la lettre suivante :

ARMÉE DES COTES DE L'OCÉAN

Au quartier général de Sablé, le 19 ventôse an IVe de la République française.

Le général de brigade Gency ordonne au citoyen Miquet, chef-adjoint au 3e bataillon des Ardennes, commandant le cantonnement de Louaille et la Maison-Blanche, de sommer les habitants des communes de Vion, Loueille et le Baieulle de faire coupé les hayes et bois à cent cinquante toise de chaque cotté de la route depuis la route de Crommier jusqu'à moitié route de la Maison Blanche à Sablé. Les arbres fruitiers ainsy que ceux qui ne seront pas de grosseur a pouvoir caché un homme ne seront point abattus. Le citoyen Miquet préviendra aussi cest même commune que cy dissi à six jours celas né pas fait [on fera] enlever douze habitant de chaque commûne, tout leur bestiaux et grain pour ôtage ; qu'en outre il payeront sur le camps une amande en numéraire de 4.000 # par commune; il me randera compte par écrit des communes qui se refuseret d'obéir au présent ordre (1).

Signé : Gency.

Ces mesures énergiques, mais traduites avec une orthographe un peu... fantaisiste, eurent sans doute l'effet attendu, car les Chouans ne semblent pas avoir fait parler d'eux à Vion pendant plusieurs des années suivantes.

Un arbre de la liberté, cependant, fut de nouveau planté par les patriotes. Rien dans les archives ne nous indique la date de cette plantation, mais ce qui est certain, c'est que cet arbre existait en l'an VI. Les deux faits suivants nous le prouvent.

La garde nationale ayant été réorganisée au mois de frimaire, on dressa la liste des citoyens qui se présentèrent pour en faire partie et, le primidi de ventôse, on les assembla autour de l'arbre de la liberté pour prêter serment (2).

Un compte présenté à la municipalité par le citoyen Perigois,

(1) Arch. Communales, Fonds H.
(2) Reg. des Délibérations, an II, 1820. (Arch. Communales, D. N° 11).

Digitized by Google

ex-agent de la commune de Vion, dans la séance du 9 ventôse an VI, fait présumer d'ailleurs que cet arbre avait été planté la même année.

Certains détails de ce compte nous apprennent en outre que cette année encore, avait été célébrée à Vion la fête de la Souveraineté du peuple.

C'est peu de chose que ces quelques lignes, et pourtant elles nous permettent de reconstituer la physionomie d'une fête révolutionnaire dans un petit bourg. On s'imagine facilement la plantation de l'arbre au milieu des chants et des cris de Vive la République, les drapeaux tricolores fixés dans son feuillage, les salves tirées en son honneur, et puis, comme nos pères, aux jours de fête, ne dédaignaient pas « un bon coup de vin », les santés portées à l'arbre symbolique et à la République, sur la place même.

Le citoyen Mathieu Martin, nommé dans le compte que nous venons de citer, était alors hôte au Grand-Logis. Ce bâtiment existe encore. C'est une vieille maison à tourelle située derrière l'église.

L'arbre de la liberté planté en l'an VI subit probablement le même sort que les précédents, car, trois ans plus tard, les habitants de Vion en plantaient un autre, obéissant ainsi aux ordres du gouvernement. Voici le procès-verbal de la cérémonie qui eut lieu à cette occasion :

« Aujourd'hui decadi vingtiesme jour de nivose. L'an neuf « de la république française, une et indivisible, le maire de la « commune de Vion a donné lecture d'une circulaire du chef « de brigade préfet du département de la Sarthe en datte du « sept frimaire dernier, qui ordonne la plantation des arbres « de liberté dans les endroits où ils ont été abattu. Pénétré du « fruit de cette lettre, les habitans de la dite commune se sont « tous écriés d'une voix commune qu'il falloit de suitte en « replanté un, ce qui s'est effectué sur le champ. La cérémonie de « la plantation s'est faite avec toutes la dessence possible, accom- « pagné de Chants Républicains, le maire a fait apporter sur « la place vingt bouteille de vin ou chacun a bu à la santé de « Bonaparte, et des consuls et de toute les authorité constituée,

Digitized by Google

« et à celle des armées toujours victorieuse, et accompagné de « cris de Vive la République ; la céremonie finie chacun ses « retiré, et a dressé le présent procès-verbail qui a été signé « de ceux qui savoient, et ordonné que copie du présens seroit « à la diligence du maire envoyez de suite au préfet (1).

Trois ans plus le Premier Consul devenait Empereur des Français et l'ordre régnait en France. De longues années. d'accalmie succédèrent alors à la tourmente révolutionnaire....

Plus heureux que les précédents, l'arbre de liberté que les habitants de Vion avaient planté en l'an IX, vivait encore au début de la Restauration. Mais il n'avait été épargné par les Chouans que pour tomber par un ordre mesquin du gouvernement. Le 27 février 1816, le maître des requêtes, Préfet de la Sarthe, adressait au maire de Vion cette lettre :

« Je suis informé, Monsieur, que l'arbre de Liberté existe « encore dans votre commune ; j'ai l'honneur de vous prier de « vouloir bien donner de suitte les ordres nécessaires pour « qu'il soit abattu. Je vous autorise à le vendre et à employer le « produit au soulagement des pauvres. Il est convenable que « cette mesure soit promptement éxécutée et que la malveil- « lance ne trouve pas dans la conservation de ce signe révolu- « tionnaire un nouvel aliment à ses coupables projets (2).

Le 5 mars suivant, l'arbre de la liberté tombait sous la cognée...

Les rois se succédèrent, des émeutes grondèrent de nouveau, la Révolution de 1848 éclata, et, pour la deuxième fois, la République fut proclamée. Un peu partout on replanta des arbres de la liberté. On en replanta un à Vion. Dans une délibération en date du 29 octobre 1848, on lit que le Conseil municipal décida que l'arbre de la liberté serait entouré (3).

S'il faut en croire les « anciens » du village, cet arbre se dressait sur la place de l'église. Sa plantation donna lieu à une fête, et M. Moreau, maire de Vion, nous a dit en avoir souvent

(1) Reg. des Délibérations an II, 1820. (Arch. communales. D. N° 11).
(2) Arch. communales, Fonds I.
(3) Archives communales, Reg. des Délibérations de 1842 à 1858

Digitized by Google

entendu parler à son père qui se plaisait à conter l'anecdote suivante :

Le maire de Vion était alors M. Lesage. Pour la cérémonie il voulut faire à ses administrés un petit discours et le prépara par écrit. Mais une fois debout devant son auditoire « il voulut faire le malin » et débiter son discours au lieu de le lire. Ayant prononcé quelques mots, il perdit le fil de ce qu'il voulait dire, s'embrouilla, bredouilla, puis ne sachant plus à quel saint se vouer, il s'écria : « Le reste de ce que je voulais vous dire, il est dans ma pochette ! »

Mais, l'arbre de 1848 ne devait pas devenir plus vieux que ses prédécesseurs. Comme ils avaient gêné la royauté, les arbres de la liberté gênèrent le président-empereur Louis Napoléon, ainsi que le témoigne cet arrêté préfectoral du 2 janvier 1852.

« Considérant que les arbres dits de liberté ont été en plu-
« sieurs circonstances l'objet de démonstrations séditieuses ou
« ridicules chez une nation chrétienne et civilisée ; que plu-
« sieurs gênent la circulation et qu'il est d'une bonne police
« de faire disparaître les emblêmes qui peuvent être, par les
« souvenirs qu'ils rappellent, une cause de discorde. »

« Art. I. — Les arbres plantés sur les voies publiques et
« places communes, et connus sous le nom d'arbres de la
« liberté, ainsi que les drapeaux qui les décorent, seront enlevés
« par les soins de l'autorité municipale de chaque localité,
« dans la huitaine de la publication du présent arrêté (1).

Signé : S. Migneret.

En conséquence, l'arbre de la liberté planté par les patriotes de 1848 ne tarda pas à être abattu, car on lit, dans l'inventaire des Archives et objets mobiliers de la mairie de Vion, dressé le 7 octobre 1853, M. Lesage étant maire, que « deux échelles ont été faites de l'arbre de la liberté ».

Ainsi finit à Vion le dernier emblème républicain.

A. Langeron.

(1) Recueil administratif de 1852, n° 1.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Le jeudi 27 mars a eu lieu, à la Maison de la Reine Bérengère, la première Assemblée générale de la Société pour l'année courante. Plus de quatre-vingts personnes avaient répondu à l'invitation du Bureau, et la réunion a obtenu le même succès que les précédentes.

En ouvrant la séance, le président exprime d'abord ses regrets de l'absence de S. G. Mgr Grente, retenu par une coïncidence inévitable, mais qui a bien voulu se faire représenter par M. le chanoine Marquet. Il adresse ensuite ses remerciements et un sympathique adieu à M. E. Baumann, venu, à la veille de son départ du Mans, apporter à la Société un dernier témoignage de bienveillant intérêt ; puis il transmet les excuses que, très aimablement, lui ont envoyées : Mme la marquise de Broc, Mme Steck, Mlle de la Hellerie ; MM. les généraux Mortagne et Bühler, M. Fouché, député de la Sarthe, M. le président Auburtin, MM. le marquis de Beauchesne, le comte de Bastard, P. Cordonnier-Détrie, le docteur Delaunay, X. Gasnos, E. Laurain, président de la Commission historique de la Mayenne, A. Mautouchet, le vicomte de Noailles, l'abbé Patard, P. Romet, conseiller général de l'Orne, H. Tournouer, président de la Société historique de l'Orne.

Lecture est également donnée des noms publiés dans la dernière livraison, des *vingt-deux* nouveaux membres admis pour 1924, auxquels veut bien se joindre, à l'occasion de la présente réunion, Mme Van der Gracht.

M. Robert Triger est heureux d'ajouter que les sympathies à l'égard de la Société ne s'affirment pas seulement par ces nombreuses adhésions : elles viennent encore de se manifester par deux nouveaux dons, depuis le don déjà si important de clichés photographiques des monuments historiques de la Sarthe fait par M. Brébion et annoncé dans le dernier Bulletin.

Digitized by Google

Le regretté curé-doyen de Pontvallain, M. l'abbé Vavasseur, récemment décédé, a tenu à témoigner une dernière fois son fidèle attachement à la Société en lui destinant spécialement, avec sa bibliotnèque tournante, surmontée d'un vieil aigle de lutrin, ses manuscrits et divers ouvrages, dont un bel exemplaire de l'*Histoire des Evesques du Mans*, par Le Corvaisier de Courteilles (1648), que notre bibliothèque ne possédait pas.

Parmi les manuscrits s'en trouve un particulièrement curieux : le registre tenu par l'abbé Provost, ancien vicaire de Pontvallain, caché dans les environs pendant la Révolution, de tous les baptêmes et mariages célébrés par des prêtres insermentés et refaits conditionnellement par lui, de 1795 à 1800, pour mieux en assurer la validité au point de vue de l'Eglise Catholique.

De même, notre ancien et si dévoué trésorier, M. Albert Mautouchet, sur le point de quitter Le Mans, nous a fait l'amitié de laisser quelques intéressants souvenirs de sa collection locale à la Société, entre autres : un exemplaire de l'ouvrage fort rare de Roland Fréart de Chambray « *Parallèle de l'Architecture antique et de la moderne* » (1650) ; un joli portrait à la sanguine de M. Richard de Fondville, mari de cette charmante et spirituelle Madame de Fondville, si célèbre dans l'histoire du Mans au XVIIIe siècle ; plusieurs aquarelles de la Maison dite de la Reine Bérengère et du Vieux Mans, par L. Moullin ; un médaillon-plâtre de Thomas Cauvin, l'érudit historien du Maine après la Révolution ; de nombreux portraits et gravures de personnages ecclésiastiques du Maine ; le portefeuille de plans et dessins d'architecture de Lusson, l'ancien agent voyer de l'arrondissement de Mamers ; une très abondante collection de vues et de cartes illustrées des églises de la Sarthe, etc., etc.

Le président exprime sa bien sincère gratitude à ces généreux donateurs, et l'espoir de voir leur exemple suivi par d'autres membres de la Société. Trop souvent, les représentants actuels des vieilles familles mancelles relèguent au rebut certains papiers ou objets qui n'ont plus pour eux grand intérêt, mais qui en ont un très réel pour l'histoire locale. Leur

Digitized by Google

destruction est, en tout cas, toujours regrettable : il semble qu'une Société comme la nôtre soit tout indiquée pour en assurer la conservation.

En 1899, on se le rappelle, la *Revue historique et archéologique du Maine* avait excité la vive curiosité de tous les historiens de la région, en faisant connaître pour la première fois deux images *russes* de Saint Julien, évêque du Mans, en vente sur les marchés de Moscou et d'Odessa, et qui prouvaient, sans contestation possible, que le culte du premier Apôtre des Manceaux était depuis longtemps populaire en Russie.

Les plus érudits de nos confrères s'étaient efforcés d'expliquer l'origine de ce fait si inattendu ; il avait fallu, en définitive, se contenter de savantes hypothèses.

M. Robert Triger expose qu'à son dernier voyage au Mans, lors de sa conférence du 6 novembre, M. Georges Goyau, membre de l'Académie française, ayant visité avec lui la salle des séances de la Société, avait été fort intrigué par les images russes de saint Julien du Mans, et s'était promis, à son tour, d'en chercher une explication.

Il a bien voulu résumer le résultat de ses recherches dans la lettre suivante :

« J'ai consulté, écrit M. G. Goyau, M. l'abbé Quesnay, qui vit auprès de Mgr Chaptal et a beaucoup voyagé en Russie. Il m'a dit qu'au cours du moyen âge, les marchands d'Occident, installés à Novgorod, avaient propagé en Russie le culte de saint Julien du Mans et de saint Avit de Vienne. Il y a une grande image de saint Julien au musée de Jaroslav. Ces marchands avaient, à Novgorod, des églises latines : la population russe se rendait indifféremment à ces églises et à celles de l'autre rite; et celles-ci, peu à peu, devenaient hospitalières à ces saints de l'Occident.

« Nos mystères du moyen âge, aussi, pénétrèrent peu à peu en Russie; ils se jouaient encore en Sibérie en 1840. Seulement, les Russes, jugeant irrespectueux de jouer les rôles de Jésus, de la Vierge et de Joseph, plaçaient trois icônes sur la

Digitized by Google

scène, et, devant ces icônes, les acteurs répétaient les paroles prêtées à ces augustes personnages par les auteurs des vieux mystères. »

L'importation du culte de saint Julien en Russie par de simples marchands d'Occident serait moins ancienne, sans doute, et moins « flatteuse » que celle attribuée à la princesse Olga, régente de Kiew, au xe siècle (Chanoine Didiot), ou aux chevaliers Croisés du xiie siècle (Chanoine Ledru) : elle demande, cependant, à être prise en sérieuse considération, et la Société ne saurait trop remercier M. G. Goyau de lui avoir communiqué ce nouvel aperçu, intéressant souvenir de sa visite du mois de novembre 1923.

Une autre question, très différente mais de plus récente actualité, retient ensuite l'attention de l'assemblée.

Les restes de l'abbaye de l'Epau, si intéressants au point de vue archéologique et que la mémoire de l'illustre fondatrice, la reine Bérengère rend toujours chers aux Manceaux, ont dû être vendus, il y a quelques jours, par l'honorable famille qui en assurait la conservation depuis plus d'un siècle, et ils viennent de tomber dans le domaine de la spéculation.

Soucieux de dégager ses responsabilités archéologiques, M. Robert Triger fait connaître que, *dès le mois de décembre*, il avait prié M. Vorin, architecte en chef des Monuments historiques, d'établir d'urgence une proposition de classement de l'Epau.

Par suite de circonstances étrangères au service, cette proposition n'a pu aboutir jusqu'ici, et il importe de la reprendre au plus tôt.

Le président demande, en conséquence, à l'assemblée, d'émettre un vœu pressant en faveur du classement, au moins de l'église, de la sacristie, de la salle du chapitre et du cellier de l'ancienne abbaye, renvoyant pour leur description et leur valeur archéologique au travail très complet publié dans la Revue (XXXIV, 1893, 2e sém. et XXXV, 1894, 1er sém.) par M. l'abbé Froger et M. A. Ricordeau.

Digitized by Google

Ce vœu, comme celui que la Société avait émis pour le château de Ballon, pourrait, le cas échéant, appuyer très efficacement la demande de classement.

Mis aussitôt aux voix, le vœu en faveur du classement des restes de l'ancienne abbaye de l'Epau est voté *à l'unanimité*, et le président autorisé à le transmettre, au moment opportun et au nom de la Société, à l'administration des Beaux Arts.

Enfin, avant d'aborder les sujets portés spécialement à l'ordre du jour, M. Robert Triger rappelle encore les grandes fêtes littéraires qui doivent avoir lieu à Vendôme dans le courant de l'été, à l'occasion du quatrième centenaire de Ronsard.

L'illustre poète appartenant à divers titres presque autant au Maine qu'au Vendômois, les membres de la Société sont instamment invités à s'associer à ces fêtes et à y prendre part aussi nombreux que possible.

Les questions d'actualité étant ainsi épuisées, le président présente, en quelques mots, le très distingué conférencier, M. Desjardins, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, professeur au lycée du Mans, capitaine de réserve à l'Etat-major du 4e Corps. Il dit combien il s'estime heureux et fier d'avoir obtenu pour la présente réunion son concours, toujours si apprécié, et il saisit avec empressement l'occasion de lui renouveler, aux applaudissements de tous, ses cordiales félicitations pour la croix de la Légion d'honneur que vient de lui mériter, à la dernière prise d'armes, sa brillante conduite pendant la guerre.

Toutefois, avant de lui donner la parole et pour ne pas ramener l'attention sur une modeste question locale après que l'assemblée aura vécu de si agréables moments, avec M. Desjardins, dans l'intimité de *Racine* et des illustrations du grand siècle, M. Robert Triger donne de suite lecture de sa communication, inscrite au programme, sur *L'ancienne Église des Ursulines au Mans*.

Extrait d'un article plus développé qui paraîtra ultérieure-

Digitized by Google

ment dans la *Revue*, ce fragment emprunte son principal intérêt à la découverte toute récente du *Mémoire et devis de construction de l'église des Ursulines*, signé le 27 novembre 1657 par l'architecte entrepreneur Pierre Ricossé. Le document, très détaillé, ne permet pas seulement de reconstituer une description exacte de l'édifice, jusqu'ici très peu connu : il apprend expressément que la construction fut effectuée sous la direction artistique et personnelle de Roland Fréart de Chambray.

La publication projetée rend superflus de plus longs détails, mais il semblait qu'à côté de la conférence littéraire et d'intérêt général de M. Desjardins, la Société se devait de réserver une petite place à l'histoire locale, principal objet de ses études, en faisant connaître quelques faits nouveaux de l'histoire architecturale du Mans.

La parole est alors donnée à M. Desjardins. A défaut du texte in-extenso de sa remarquable conférence — qui n'était pas écrite et avait exactement pour sujet : « *Dans l'intimité d'un classique, Racine* » — on ne peut en donner de meilleure analyse que celle qu'en a publiée dès le lendemain l'un des auditeurs.

« Dans une causerie élégante et spirituelle, M. Desjardins parle de *Racine* : c'est son intimité qu'il entend nous dépeindre et non point son œuvre classique, où pour beaucoup flotte peut-être comme un arôme de captivité scolaire, d'encre noire... et d'ennuis. »

« Il nous retrace son enfance solitaire, ses heures de collège à Beauvais où la gent écolière singeait les luttes de la Fronde, son séjour à Port-Royal, vraie maison familiale pour lui et qui lui inculque, en même temps qu'une piété profonde, l'amour de la langue grecque. Puis c'est le collège d'Harcourt et l'entrée dans la vie galante et littéraire, au grand émoi de Port-Royal. Un court séjour à Uzès, chez un vieil oncle qui rêve pour lui d'un bénéfice, et Racine, moins sensible aux arguments de saint Thomas qu'aux poèmes de Virgile et de l'Arioste, revient à Paris, s'y lie avec Molière jusqu'à sa pièce d'Alexandre qui le brouille avec lui. Il trouve en Boileau un ami plus sûr, plus fidèle, et un heureux modérateur dans la colère que suscite en

Digitized by Google

lui le titre d' « empoisonneur public » que ses anciens maîtres lui décernent pour son théâtre. De 1667 à 1677 c'est la période triomphale, puis soudain, sans motif apparent, le renoncement au théâtre : fruit sans doute des cabales dont il est l'objet et qui font souffrir sa nature nerveuse, susceptible, plus sensible aux critiques qu'aux louanges, mais encore conséquence de ses scrupules religieux qui lui font, en pleine gloire, apprécier la valeur des leçons de Port-Royal et juger le théâtre œuvre frivole.

« Racine alors se marie avec Catherine de Romanet, femme ignorante des gloires littéraires mais vertueuse, à ce point qu'elle scandalisera presque Boileau pour s'être, un jour, montrée plus préoccupée des corrections méritées par ses enfants que de la joie apportée au foyer par un sac de 1.000 écus d'or. Notre poète, qui aimait la vie intime et aussi « la carpe familiale », dut quitter quelque temps son foyer pour suivre, avec Boileau, l'armée aux camps, comme historiographe du roi, et M. Desjardins nous remet en mémoire les aventures plaisantes de ces deux civils égarés aux armées.

« Les années passent vite. C'est Esther et Athalie, deux purs joyaux, composés pour Saint-Cyr, puis la disgrâce dont la cause, un mémoire sur « les misères du peuple », ne laisse pas d'être honorable pour Racine.

« L'homme » que M. Desjardins nous a décrit en traits pittoresques, se retrouve dans ses œuvres. Bien que Mme de Sévigné ait fort exagéré en disant qu'il écrivait « non pour les hommes à venir, mais pour la Champmeslé », Racine fut cependant, à l'encontre de Corneille, le chantre de l'amour et de la passion. Quelque chose de cette humanité profonde transparait dans sa poésie « qui rase la prose », selon le mot de Sainte-Beuve, mais, ajoute aussitôt le conférencier, « comme l'hirondelle rase le sol, avec des ailes ». Au demeurant belle figure et dont la seule tache morale, sa lutte contre ses maîtres de Port-Royal, lui mettra un jour aux lèvres ce beau mot : « Pour l'effacer, je donnerais tout mon sang » (1).

« Délicatesse, suavité et force », telles sont, conclut M. Desjardins, aux applaudissements de tous, les qualités de l'homme que fut Racine. N'est-il pas, par là, un peu « l'image de l'idéal de la France ? »

(1) *Le Pays Sarthois*, 29 mars 1924.

Digitized by Google

M. Desjardins, dont la conférence était appuyée de nombreuses et piquantes anecdotes révélant Racine sous un jour tout à fait inconnu, est entendu par toute l'assemblée avec un vif plaisir : de multiples applaudissements le lui prouvent éloquemment. Le président peut donc sûrement lui traduire les flatteuses appréciations qui déjà s'expriment dans la salle et s'accentueront encore les jours suivants. A ses félicitations, il joint ses meilleurs remerciements : la brillante série des conférenciers précédents ne pouvait, certes, avoir de continuateur plus apprécié.

Un compte rendu de la situation financière présenté par l'un des vice-présidents, M. de Linière, termine la séance.

C'est un sujet toujours aride : le rapporteur n'en a que plus de mérite, et M. de Linière, ajoute à la précision de son exposé une concision qui fait paraître les chiffres moins amers.

Le président se félicite, d'ailleurs, de trouver dans cet exposé statutaire, un nouveau motif d'adresser de bien justes remerciements à M. de Linière, à M. A. Leroux, le modèle des trésoriers, et à tous ses excellents confrères du Bureau, qui le soutiennent si amicalement de leurs encouragements et de leurs sympathies.

Comme il convient aussi, il remercie toutes les personnes qui ont bien voulu assister à la réunion, témoignant ainsi de leur intérêt à la Société, et il leur donne rendez-vous pour la prochaine excursion.

M. Camille Jullian, l'éminent historien de la Gaule, déjà membre de l'Institut, qui a bien voulu, en 1914, nous autoriser à inscrire son nom parmi les membres d'honneur de la Société historique et archéologique du Maine, vient, on le sait, d'être élu membre de l'Académie française.

Il nous permettra de lui offrir l'hommage de nos respectueuses et bien sincères félicitations. Depuis longtemps désirée et attendue, son élection à l'Académie est pour nous une joie personnelle, car nous ne saurions oublier les preuves de bienveillance et d'intérêt qu'il a bien voulu nous donner.

Digitized by Google

Non seulement il a fait à cette Revue l'honneur de lui confier la publication de sa très intéressante conférence de 1913, *Le Mans et le Maine sous les Celtes et sous les Romains*, mais, avec le désintéressement propre aux grands savants, il avait tenu à nous faire une part beaucoup trop large dans la découverte de ce fameux « rhinocéros gallo-romain du Mans » qui a fait tant de bruit, avant la guerre, dans le public archéologique.

Ancien professeur à l'Université de Bordeaux, M. Camille Jullian est aujourd'hui professeur au Collège de France, officier de la Légion d'honneur. Son principal ouvrage, une *Histoire de la Gaule* en six volumes, a obtenu le grand prix Gobert.

La Société vient d'avoir encore le regret de perdre deux de ses anciens et fidèles membres :

M. le Dr Jouin, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Bourg-le-Roi, le 29 février dernier, qui avait publié une importante monographie, très documentée, de *Bourg-le-Roi*, avec une intéressante étude du vieux château. (Mamers, Fleury, 1909, un vol. in-4° avec plans et gravures.)

M. Albert des Graviers, notaire honoraire, décédé à Paris, à l'âge de 90 ans, le 4 avril. Après avoir habité Le Mans pendant toute sa carrière active, M. des Graviers n'avait pas quitté sans regrets une ville à laquelle l'unissaient bien des souvenirs de famille et où il comptait beaucoup d'amis. Il lui conservait un profond attachement et les nombreux services qu'il a rendus y feront vivre longtemps son nom.

Notre jeune et actif collaborateur, M. Paul Cordonnier-Détrie, vient de consacrer une élégante plaquette, accompagnée de dix plans ou dessins, dus à son talent d'artiste, à l'ancienne cure de Requeil, bâtiment intéressant des XVIe et XVIIe siècles, qu'on aurait, paraît-il, le projet de démolir. Ce serait d'autant plus regrettable que ce bâtiment est le seul, dans le bourg, intéressant au point de vue archéologique et qui ait gardé tout le cachet du vieux temps.

En appelant si opportunément sur lui l'attention du public

Digitized by Google

éclairé, M. Cordonnier-Détrie, espérons-le, empêchera sa destruction contre laquelle la Société historique et archéologique aurait le devoir de protester énergiquement. En attendant, nous nous empressons de signaler et de recommander la plaquette de M Cordonnier-Détrie (*La cure de Requeil, notes et croquis* (Nogent-le-Rotrou, imp. Daupeley, 1924, in-8°).

Comme il l'avait fait il y a quelques mois pour la Cathédrale, M. le chanoine Ledru vient de publier sur l'*Église de la Couture au Mans*, une nouvelle et excellente notice, vendue au profit de la réfection du beffroi et des cloches (Le Mans, Benderitter). Illustrée de nombreux clichés, cette monographie, très bien présentée, et que nous nous empressons de recommander, fera mieux comprendre un édifice d'un grand intérêt archéologique, mais assez compliqué. Ajoutons, et nous tenons à l'en féliciter, que M. Ledru a comblé dans ce travail une lacune que nous nous étions permis de signaler dans sa notice sur la cathédrale, en joignant à ce nouveau résumé une liste des *pricipales sources de l'histoire de la Couture*, rendant ainsi justice aux travaux de ses devanciers.

En terminant, nous tenons à signaler aussi l'excellente *Généalogie de la famille Drouet d'Aubigny*, récemment publiée par notre confrère M. du Guerny, travail des plus consciencieux et des plus approfondis, appuyé de nombreux documents et rempli d'utiles renseignements sur bon nombre d'anciennes familles du Mans ; et le premier fascicule d'une *Histoire de la ville et du pays d'Ernée* (*Mayenne*), par M. Delaunay, ancien magistrat (Poitiers, Imp. moderne, 1924, in-8°) : on y trouvera, en outre d'un aperçu d'ensemble sur la géographie de la contrée, des pages particulièrement intéressantes sur les temps préhistoriques, les dolmens et la période gallo-romaine dans cette partie de la Mayenne.

Robert Triger.

Digitized by Google

PIERRE DE BEAUVAU

SEIGNEUR DE LA BESSIÈRE,[1]

Capitaine de Mayenne

Pendant les dernières années de la guerre de Cent ans.

L'expédition de la garnison anglaise de Mayenne faite en 1441 du côté de l'Anjou avec l'aide de celles de Fresnay et du Mans et qui s'était terminée pour elles par la désastreuse bataille de Saint-Denis-d'Anjou, avait été pour les conquérants du Maine leur dernière grande expédition. A partir de cette époque, comme dans tout le reste de la France occupée par les Anglais, la fortune de la guerre avait cessé de sourire à ces derniers.

En ces années-là, Mayenne et le Bas-Maine septentrional appartenaient à Charles d'Anjou, frère cadet du Roi René qui les lui avait cédés en partage en 1440 avec le comté du Maine, Sablé et la Ferté-Bernard. Quelques années après, en 1444, à l'occasion du mariage de Henri VI, roi d'Angleterre, avec Marguerite d'Anjou, fille de René et nièce de Charles, il fut convenu que Henri rendrait à Charles, oncle de sa nouvelle épouse, la ville du Mans et toutes les autres places qu'il avait en la province du Maine. Mais le roi d'Angleterre différa pendant trois ans l'exécution de sa promesse, non pas qu'il ne fit, en apparence du moins, son possible pour se montrer fidèle à cette promesse ; c'étaient ses représentants, entr'autres Richard Frogenhall, alors capitaine de Mayenne, qui trouvaient le moyen de rester sourds aux ordres reçus par eux de leur souverain. Il fallut, pour les forcer à s'exécuter, que dans les

Digitized by Google

premiers mois de l'année 1448 (nouv. style) Charles VII assemblât devant la ville du Mans, sous les ordres de Dunois, une armée qui ne tarda pas à en faire le siège (1). Enfin, le 15 mars, Adam Moleyns et Robert Roos, commissaires du Roi d'Angleterre, signèrent, en même temps qu'une prolongation de trêve jusqu'au mois de janvier suivant, l'engagement de remettre le plus tôt possible le Mans et les autres places du Maine entre les mains de l'oncle d'Henri VI.

Voici, dans ses principales dispositions, et dans une grande partie de sa teneur, ce document si intéressant pour nous :

I. S'ensuivent les appoinctements qui ont esté faiz entre monsieur le Comte de Dunois, monsieur le Seneschal du Poictou, et monsieur de Précigny (Bertrand de Beauvau gouverneur d'Anjou) d'une part, et Matthieu Gothe d'autre touchant le fait de la délivrance de la cité, ville et chastel du Mans, Maine la Juhez et des autres villes, places, chasteaux, forteresses estans en l'obéissance du Roy d'Angleterre ou comté du Maine.

II. Premièrement touchant les terres d'Anjou, etc.

III. Il est question du faict des provisions.

IV. Item quant au dellay de 15 jours requis par led. Mathieu Gothe pour faire délivrance... led. Mathieu Gothe a promis et promet faire la délivrance dedans le 15e jour de janvier de la cité ville et chastel du Mans, Maine la Juhez et autres places dessus dictes.

V. Item. si tost que la délivrance desd. cite ville et chastel du Mans sera faicte et ou en ait la seurté dess. d. de faire la délivrance de Mayenne la Juhez et autres places dessus dictes.

XI. Nous Adam, par la permission divine évesque de Chichester, garde du privé seel, et Robert Roos, chr, conseillers et commissaires en ceste partie du Roy nostre Souverain Seigneur, promettons par la foy et serment de nos corps et sur nos honneurs, faire bailler réaament et de faict la possession et saisine du chastel et forteresse du Maine la Juhez pour l'oncle de France du Roy nostre Seigneur à Mre Pierre de Brezé conte d'Evreux, à Mre Bertrand de Beauvau, Seigr de Préssigny, à Mre Pierre de Beauvau, seigneur de la Bessière, ou à l'un d'eulx, le Mercredy d'après Pasques prochainement venant, qui sera le 25e jour de ce précédent mois.

(1) Voir l'excellente étude donnée l'an dernier par M. René Planchenault sur la délivrance du Mans en 1448.

Digitized by Google

Tesmoings noy seings manuelz cy mis le XVe jour de mars l'an 1447 (1448).
Signé : Adam episcopus Cicestiensi's. Roos (1).

Ainsi, en vertu de la convention que nous venons de voir, Pierre de Beauvau, seigr de de la Bessière, était un des trois personnages à qui le château et la ville de Mayenne devaient être remis par l'autorité anglaise. De fait, ce fut ce dernier qui en prit possession le 27 mars, et la nouvelle de cette reddition fut aussitôt portée aux « gens du Conseil du Roi de Sicile estant à Angiers » par un nommé Travail, « poursuivant de Monseigneur le Sénéschal du Poitou », qui reçut à cet effet une « somme de six écus d'or » (2).

Ce Pierre de Beauvau, seigneur de la Bessière, que nous allons voir remplir la charge de capitaine de Mayenne de 1446 à 1453, était le parent assez proche du fameux Bertrand de Beauvau, alors un des ministres les plus influents et les plus connus de Charles VII. Fils de Mathieu, vulgairement appelé Macé de Beauvau, qui fut capitaine d'Angers sous la Reine Yolande d'Aragon en 1417, il avait eu pour mère Jeanne Bessonneau, qui lui avait apporté en mariage la terre de la Bessière (ou Beschère) relevant de Mayenne et située dans la paroisse de Deux-Evailles à quelques lieues au sud de cette ville (3). Le nouveau capitaine de Mayenne n'était donc pas un étranger pour les habitants de Bas-Maine septentrional. Il avait d'ailleurs épousé en 1438 Anne de Fontenay, dame des terres et fiefs du Rivau, du Coudray et de Baugé en Touraine. Quelques années après son mariage, en 1442, Pierre de Beauvau avait obtenu du roi Charles VII, en récompense de ses bons et patriotiques services, la permission de fortifier un de ces derniers châteaux, celui de Rivau, situé près de Chinon. Assez en faveur dès cette

(1) Stevenson, *Lettres and papers illustrative of the wars of the English in France ducing the reign of Henry the gixte.*

(2) Extrait des comptes de la cloison d'Angers aux arch. mun. de cette ville, d'après M. Planchenault.

(3) Voir le *Cartulaire de la Beschère*, publié M. Laurin dans le *Bulletin de la Comm. hist. et urch. de la Mayenne*, 1910 et suiv.

Digitized by Google

époque auprès de Charles d'Anjou qui possédait le château de Mesle en Poitou, il avait reçu en 1443 la charge de capitaine de cette place, et il ne tarda pas à être nommé chambellan du Comte du Maine. Enfin, par lettres données à Montbazon, en 1448, Charles d'Anjou devait le commettre et ordonner « en son lieu » pour recevoir « le serment de fidélité des gens d'église, nobles, bourgeois et autres, de quelqu'estat et condition qu'ils fussent, qui voudraient demeurer en l'obéissance du Roy au pays du Maine, et jouir du contenu des lettres d'abolition octroyées par sa Majesté (1) ».

Comme capitaine de Mayenne, Pierre de Beauvau avait pris en qualité de lieutenant, pour le remplacer, pendant ses absences, dans cette fonction Jehan de Chauvigné. Issu d'une très ancienne famille noble du Craonnais, ce dernier se rattachait à notre région par son récent mariage avec Jehannne de Boisfroust, héritière de la terre de ce nom située près de Lassay, en la paroisse de Niort (2). Le lieutenant du seigneur de la Bessière n'était donc pas, lui non plus, étranger à la ville où allait le retenir son nouvel emploi.

Aidé par lui, Pierre de Beauvau ne tarda pas à s'occuper de remettre en état de défense l'importante forteresse dont la garde lui était confiée. La guerre en effet entre la France et l'Angleterre n'était alors que suspendue par une trève jusqu'en 1450; il ne fallait pas oublier que, si le Maine tout entier était désormais au pouvoir des Français, il n'en était pas de même de la Normandie, et, il était à craindre que dans le cas, malheureusement trop probable, où les hostilités recommenceraient deux ans après entre les deux nations, la garnison anglaise de Domfront pourrait très bien apparaître tout d'un coup sous les murs de Mayenne.

Il fallait donc que la capitale du Bas-Maine septentrional fût le plus tôt possible mise à l'abri d'un retour offensif de l'ennemi.

(1) *Histoire généalogique de la maison de Beauvais*, par CHEVILLARD.

(2) Voir notre étude sur le Boisfroust et ses seigneurs, parue il y a quelques années dans le *Bulletin de la Comm. de la Mayenne.*

Digitized by Google

Dans cet ordre d'idées, une des premières préoccupations du nouveau capitaine avait été d'établir une « ordonnance », c'est-à-dire un règlement sérieux pour la garde du château. Ce document, qui nous a été conservé (1) et qui est digne assurément d'être reproduit ici dans son entier, nous offre un double intérêt : en même temps qu'il nous montre toutes les précautions dont un chef de guerre du xve siècle était obligé d'user pour préserver la place confiée à sa vigilance d'une surprise toujours possible de la part de l'ennemi, il nous laisse entrevoir, au moyen d'allusions plus ou moins significatives, les différentes parties qui composaient alors la forteresse de Mayenne ; c'est ainsi qu'il y sera successivement question du guichet, de la porte, des palissades, des poternes, d'un boulevard de bois, du grand château avec toutes ses tours, dont quelques-unes nous sont connues par leurs noms respectifs, et enfin du petit château et de sa grosse tour ou donjon.

Qu'on en juge plutôt d'après le document lui-même. Voici en premier lieu les prescriptions établies par Pierre de Beauvau pour la garde du guichet :

« Quant on ouvrera la porte au matin, et quant on asserra le guet au soir, y aura quatre compaignons au guischet desça qui le tendront ferme, et pour tout le jour y aura ung compaignon qui tendra le verroul du guischet de la barrière, et n'y laissera entrer homme s'il ne le cognoist. »

Voyons maintenant ce qui concerne la garde de la porte : ici les précautions prises sont encore plus sévères ; on ne se fie plus à de simples « compaignons » ; la présence « d'un ou deux gentilshommes » est nécessaire... »

« Item fault pour la garde de lad. porte touz les matins deux gentilshommes ou ung du moins à l'ouverture de lad. porte, et auront chascun un archer o eulx, et seront à la veoir ouvrir, et

(1) Il a été transcrit, chose curieuse, ainsi que les autres documents du même genre dont nous allons également parler, à la fin d'un registre de remenbrances de 1448 et années suivantes qui fait partie du fonds du Boisfroust aux archives du château de Lassay.

Digitized by Google

tant que tout soit descouvert, et pareillement à la ouvrir après disner et à la fermer au soir, et ne se actendront à nulluy de veoir si elle sera bien fermée, et y aura, en oultre lesd. gentilshommes, leurs varlets et les portiers, jusques à IIII de mes archers, et auront touz leurs abillements à lad. porte et y disneront si bon leur semble. »

L'ordonnance en question s'occupe ensuite de la mise en état de défense des guichets tant principal qu'accessoires, ainsi que des palissades qui, paraît-il, avaient plus d'une brèche.

« Item au guischet sera faict troys grosses bendes de fer, bonnes et fortes, et seront enchaignées l'une à l'autre o bonnes chaignes fortes, et pareillement sera faict aux huiz qui vont entre les palitz.

« Item seront estoupez touz les trouz desd. palitz esquels on n'y entrera plus sinon par les guischets par où on entrera qui seront fermez o clef et clavière ».

Ce qui suit a rapport aux poternes, soit pour leur mise en état de défense, soit pour les précautions devant accompagner leur ouverture :

« Item pareillement seront bendes faictes à touz les huys des poternes comme aud. guischet, et ne les ouvrera leu point qu'il n'y ait au dedans de lad. poterne ung gentilhomme ou deux qui demeureront à l'huys tant qu'elle soit reclose, et seront changées toutes les gardes et clavières, tant des pons que des poternes, et trémuées les clavières et fait clefs neufves.

« Item sera faict abiller le trou de la poterne du grant chastel où est le boulvert de boys et y sera faict des chaignes pareillement comme aux aultres. »

Remarquons ce « boulvert de boys » situé, semble-t-il, devant ce « trou de la poterne du grant chastel », boulevard construit probablement par les Anglais lorsqu'ils furent devenus maîtres du château de Mayenne, en octobre 1425.

Enfin toute la dernière partie de l'ordonnance du capitaine de Mayenne a trait au guet, et c'est là surtout qu'on voit les précautions extrêmes qu'il fallait prendre à cette époque pour déjouer les ruses de l'ennemi, ou empêcher la complicité avec lui des soldats de la garnison.

Digitized by Google

« Item au faict du guect sera bien regardé qu'il n'y viengne nuls compaignons de guerre desguisez, et outre seront mis les guets d'entre les palitz deux et deux et fermé les traverses après eulx en faczon qu'ilz ne pourront aller de l'ung à l'autre.

« Item ne sera mis des guets au grant chastel sinon en toutes les tours en chascune ung, excepté en la tour qui est sur le bardeau devers les jardins où on en mectra deux qui seront de deux paroisses.

« Item au petit chasteau, en aura ung en chascun coing et en la grosse tour deux qui pareillement seront de deux paroisses.

« Item au faict des recoguets sera advisé combien il y en a, et seront despartiz, et il y aura ung gentilhomme, ou deux du moings, à conduire les archiers qui le feront, et seront tremuez de deux mois en deux mois, c'est asçavoir que ceulx qui le faisoient au matin le feront au soir, et leur changera l'en leurs compaignons ».

Telle est cette ordonnance faite pour le château de Mayenne par Pierre de Beauvau, comme capitaine de cette place, très probablement au moment où il venait d'en prendre le commandement, au commencement de l'année 1448; document des plus curieux à tous points de vue, comme on a pu en juger.

Cependant, en ces dernières années de la guerre de Cent ans, et tel qu'il avait été laissé par les Anglais aux Français, le château où commandait Pierre de Beauvau devait être en assez mauvais état et avoir besoin de réparations importantes. On sait en effet que cette première moitié du xve siècle avait vu l'artillerie, nouvellement inventée, appliquée par les envahisseurs d'outre-Manche aux sièges de nos places-fortes. C'est en foudroyant à coups de canons et de bombardes les villes du Mans et de Sainte-Suzanne en 1425, que le comte de Salisbury était parvenu à les prendre, et quand, en septembre de la même année, le général anglais était venu mettre le siège devant le château de Mayenne, c'est en faisant jouer plusieurs mines qui enlevèrent quelques tours et bastions, c'est en faisant faire par les canons une brèche par laquelle furent donnés plusieurs assauts, qu'il réussit à faire tomber la résistance, pourtant acharnée, des vaillants défenseurs. Depuis cette époque, et pendant toute la durée de l'occupation de notre château par les Anglais, ceux-ci n'avaient guère dû songer à en

Digitized by Google

réparer, sinon d'une façon tout à fait provisoire, les parties endommagées par le dernier siège. C'est ainsi sans doute qu'ils avaient construit, mais en bois seulement, comme nous l'avons vu plus haut, devant « le trou de la poterne du grand chastel », un boulevard pour protéger de ce côté la forteresse.

De là, en 1448, lors de la réoccupation du château par une garnison française, la nécessité de le remettre matériellement dans un état de défense plus sérieux que celui où les ennemis l'avaient laissé. Et c'est là la tâche dont Pierre de Beauvau et son lieutenant, d'accord avec les principaux habitants de Mayenne, vont s'occuper activement et sans retard, comme nous le montrent un certain nombre de marchés passés pendant les années 1448 et 1449 par l'autorité militaire avec différents entrepreneurs, soit de maçonnerie, soit de charpenterie, soit de serrurerie (1).

C'est ainsi qu'à la date du 29 juillet 1448 nous voyons : « Noble homme Mre Pierre de Beauvau, capitaine de Maienne, Guillaume Martinaye, chastelain dud. lieu, Jehan Girard, escuier, Jehan Rolland et Jacquet Blanchet, commissaires ordonnés sur le faict des eupvres de lad. ville », pour faire deux « convenants de maçonnerie », l'un avec « Macé Segretain, maczon, demeurant en la paroisse de Bays en Bretagne », l'autre avec « Estienne Guilleu et Jehan Guilleu, son fils, maczons, paroissiens de Boutavent » (St-Georges de Buttavent).

Dans le premier de ces deux marchés, qui est précédé d'un devis, il est question d'un boulevard demandé, paraît-il, par « Monseigneur », c'est à dire par Charles d'Anjou, alors seigneur propriétaire du château de Mayenne.

Le boulevard en effet, si nous croyons Viollet le Duc, était désormais un des éléments les plus essentiels d'une place forte. « Le boulevard », dit-il dans son Dictionnaire de l'architecture française, « apparaît en même temps que l'application régulière de l'artillerie à feu. Il est d'abord élevé en terre

(1) Arch. du chât. de Lassay, fonds de Boisfroust, registre de remontrances déja cité.

Digitized by Google

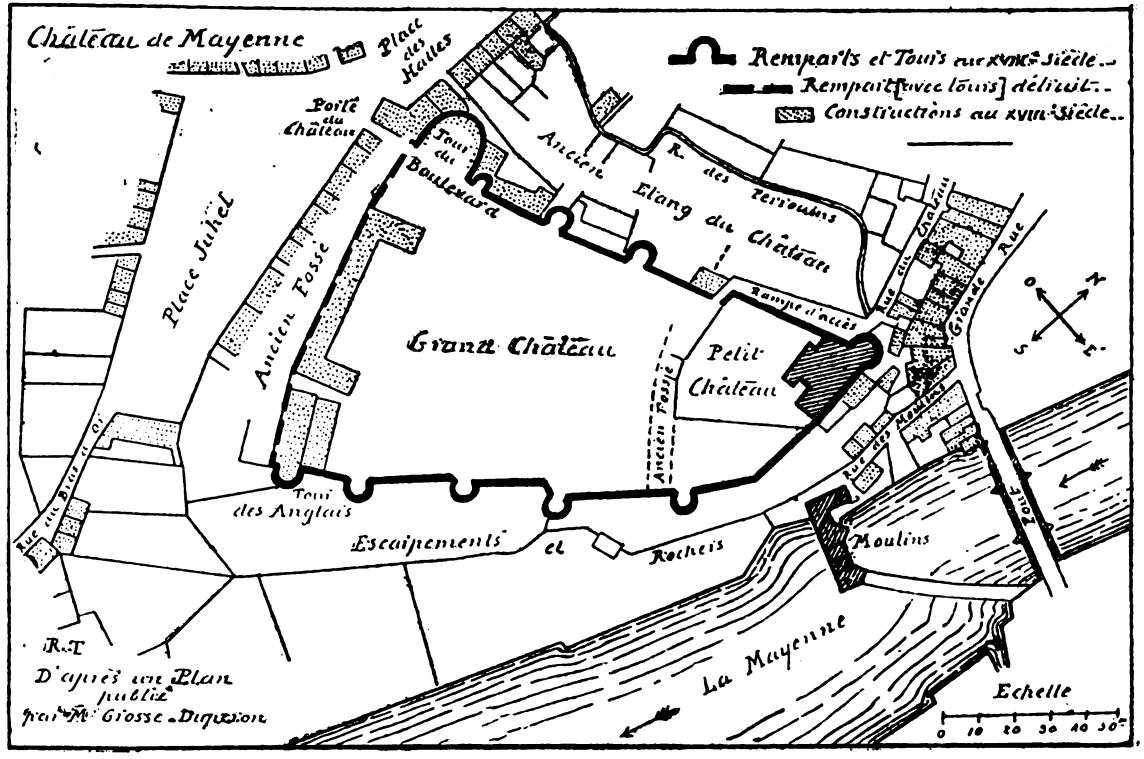
Château de Mayenne
Place des Halles
Remparts et Tours du XVIe siècle
Rempart [avec tours] détruit
Constructions du XVIIe siècle
Porte du Château
Tour du Boulevard
Ancien Etang du Château
R. des Terroubins
Place Juhel
Ancien Fossé
Grand Château
Petit Château
Rampe d'accès
Ancien Fossé
Rue du Château
Grande Rue
Rue des Moulins
Rue du Bras d'or
Tour des Anglais
Escarpements et Rocheis
Moulins
Pont
La Mayenne
Echelle
0 10 20 30 40 50
O N E S
R.T
D'après un Plan publié par M. Grosse-Duperron

gazonnée... bientôt, d'ouvrage provisoire élevé à la hâte en dehors des vieilles murailles, il passa à l'état de terrassement permanent revêtu de pierre, ou de construction de maçonnerie épaisse, défendue par des fossés, des batteries couvertes et à barbette. Le boulevard devient la principale défense des places, il protège les anciens murs, ou bien, établi sur un point faible, il forme un saillant considérable, et ne se rallie à l'ensemble de la forteresse que par des lignes étendues ».

Donc, pour en revenir à notre marché, et au devis qui le précède, « demande Monseigneur ung boulvert de six piez et demy d'espaiz », et même davantage. Il demande « en outre « huisseries, arbalestrières et canonnières ez lieux où ils appartiendront ».

C'est bien là le boulevard tel que Viollet le Duc vient de le définir. Inutile d'ailleurs d'entrer dans tout le détail du « devis du boulvert ». Remarquons seulement que « mond. sieur » s'y réserva certaines conditions, par exemple de faire « faire les fondemens telz qu'il lui plaira », etc. Remarquons encore certaines conditions spécifiées dans ce devis en faveur du « maczon ». Ainsi « seront rendues toutes matières à place et boys à chauffauder appartenant aud. boulvert ». Ainsi encore « sera tenu mond. sieur de bailler une chambre aud. maczon au dedans de lad. place avec deux litz garniz, et lui fera mond. sieur bailler du boys pour son chauffage en la forest (la forêt de Mayenne évidemment). Ainsi, enfin, « donnera mond. sieur. aud. maczon cinq charges de seigle, et quant le boulvert sera achevé, aura led. maczon une robbe » « Tel est le devis selon lequel, dans le marché en question, Macé Segretain promet à Pierre de Beauvau et aux commissaires de « faire led. boulvert et le commencer au mois de Mars prouchain venant ».

Le second marché passé le même jour que le précédent avec Estienne Guilleu et son fils est relatif aux réparations à faire aux tours et aux remparts du château même de Mayenne. Ceux-ci promettent « faire machicoller deux tours et deux pans de murs du chastel dud. lieu de Maienne, c'est a sçavoir la tour qui souloit estre antiennement appelée la tour de l'eschau-

Digitized by Google

guecte, et celle où est à présent l'eschauguecte dud. lieu de Maienne et les deux pans de mur ensuivant en tirant devers la rivière ». Quelques unes des conditions accessoires de ce marché méritent ici encore d'attirer notre attention. Nous voyons par exemple que ledit Guilleu et son fils « seront tenuz... rendre lesd. machicolys de pierre de taille, laquelle pierre ils seront tenuz tailler », qu'ils « feront aud. edifice canonnières et entrées où il sera advisé », enfin que « ils seront tenuz reclocter et reffaire tous les pertuys et bresches qui sont esd. pons et tours dessus dictes ». Tout ceci nous fait bien voir l'état de délabrement dans lequel, en 1448, se trouvait le château de Mayenne. D'autres conditions accessoires nous offrent, elles aussi, un certain intérêt, bien que d'un autre genre, en nous renseignant sur les moyens de travail dont pouvaient disposer les maçons du xve siècle.

Ainsi nous apprenons que Estienne Guilleu et son fils « se fourniront de serviteurs à leurs despens et de toutes manières de pons et chauffaudays », mais qu'en revanche « on leur sera tenu rendre sur le bord de la douve, pierres, sablons, chaulx et eau, et aussi douze charretées de boys à chauffauder, et, avecques ce, leur sera fourny d'un engin à lever et d'un cable ou corde pour faire leurs leveures » D'ailleurs, de même que Macé Segretain, ils devont commencer à « besongner à l'entrée de mars prochain venant », et ils continueront « jusques à la fin et accomplissement dud. eupvre ».

En conséquence de ces deux marchés, les travaux commencèrent au printemps de 1449. La construction du boulevard s'exécuta et s'acheva probablement sans encombre, mais il n'en fût pas de même des réparations faites à deux des tours et à une partie des murailles du château. On s'aperçut, paraît-il, au cours des travaux, que des pans de murs que l'on avait cru bons, et par conséquent que l'on n'avait pas compris dans le premier marché, étaient mauvais et menaçaient ruine. On fut donc obligé de passer, à la date du 21 juillet 1449, avec les Guilleu père et fils, un nouveau marché, par lequel ceux-ci s'engagèrent à « faire et massonner le pan de mur qui s'est

Digitized by Google

trouvé mauvays entre la tour antérieurement appelée la tour de l'eschauguette jusques à l'endroict et haulteur de ce qu'ils avoict promis à faire par le premier marché ».

Ils s'engagèrent aussi par le même marché à « vouster les deux tours dessusdits. » Enfin, il fût convenu, « en cas que l'aultre pan de mur joignant la tour ou est de présent l'eschauguecte dessus la rivière » se trouvât « mauvays », il serait « marchandé avecque les d. massons pour le reffaire ».

Nous connaissons donc par le menu, grâce à l'abondance des renseignements fournis par nos documents, les travaux de réparations faits à cette époque, si éloignée de nous, au château de Mayenne. Nous savons comment les choses se sont passées alors, absolument comme si elles s'étaient passées sous nos yeux ; aucun détail ne nous échappe, pas même la connaissance des carrières où l'on prenait au xve siècle la pierre nécessaire aux travaux de maçonnerie dont nous avons parlé tout à l'heure. Un marché passé à la date du 4 août 1449 entre « Noble homme Jehan de Chauvigné, escuier, lieutenant de Maienne, Pierre de Pennart, procureur dud. lieu, Guillaume Martinaye, chastelain, et Jehan Rolland, commis pour la ville » d'une part, et « Jehan Buron et Jehan Roussel, préeurs », de l'autre, nous fait connaître que ceux-ci devaient « tirer de la pierre pour la fortiffication du chastel dud. lieu de Maienne, tant à la perrière à la Cosnarde, que à la perrière de la Roche Gandon ».

Nous n'insisterons pas davantage, de peur de fatiguer l'attention du lecteur, sur ceux de nos documents qui sont relatifs aux travaux de maçonnerie exécutés en 1449 au château de de Mayenne, et nous nous hâtons de passer à ceux qui concernent les travaux de charpenterie et de serrurerie.

Pour ce qui est des travaux de charpenterie, nous avons d'abord un appointement fait le 14 mars 1448 (v. st.) avec Jehan Chevalier qui « sera tenu, quand il fauldra ung pal ou deux, les mectre », etc. Nous avons ensuite un marché fait le 10 juin 1449 « entre Mre Pierre de Beauvau, chevalier, cappitaine de Maienne, d'une part, et Jehan le Verrier, char-

Digitized by Google

pentier, demeurant au lieu de Maienne, de l'aultre ». Celui-ci s'engage à faire « premier : le pont leveys de la porte du grant chastel tout neuf... item un appenty faict à *sest* (sic)... rendu prest de son mestier à recevoir la barre (du guichet probablement); item, une clouaison de boys sur bout soubz l'arche du pont de Maienne... ». Remarquons, parmi les clauses accessoires du marché, celle-ci : « doibt avoir led. charpentier le vieil boys de l'appenty et mond. sieur le cappitaine le viel pont ».

Quant aux travaux de serrurerie ou autres de ce genre qui pouvaient se trouver à faire dans une forteresse telle que le château de Mayenne, c'est Jehan Aligot, claveurier, qui s'en était chargé au moyen d'un marché passé le 2 juin précédent (1449) entre lui et Messire Pierre de Beauvau.

Il s'était engagé à tendre « son ouvrouer au chastel de Maienne » et y faire « sa demourance » et servir « de son mestier aux nécessités de la place » où il devait « besongner de serrures et autres ouvrages de son mestier », enfin aider « maîstre Jehan (Flain) le canonnier (dont nous parlerons plus loin) au faict de son mestier, quand il en aura nécessité ». Ce dernier marché était passé pour un an.

Mais ce n'était pas tout de réparer, et même de fortifier le château ; il fallait encore l'armer. Pierre de Beauvau ne faillit pas à cette dernière partie de sa tâche, comme nous allons le voir.

Dès le 31 mai 1448, il s'était empressé de faire avec « maistre Jehan Flain, canonnier, paroissien de Chasteillon sur Coulmont », un appointement aux termes duquel celui-ci devait s'en aller « demourer and lieu de Maienne, et tout son mesnaige, sans plus en bouger», et «besongnera chascun jour de son mestier, tant à faire couleuvrines, canons, que aultres choses, en lui baillant des matières pour ce faire ». Et maistre Jehan Flain s'était mis aussitôt au travail. Avant l'année révolue, il avait fait quatre couleuvrines dont « la plus grande » pesait 325 livres « l'aultre moyenne » 205 livres, et « les deux aultres » ensemble 400 livres. Le 10 juin 1449, nouveau marché fait par

Digitized by Google

Pierre de Beauvau avec Jehan Flain : « led. Flain s'est obligé de servir et lui faire des canons telz qu'il vouldra pour le prix de 20 deniers la livre ; et fournira de fer et tout ce qu'il y appartient de son mestier, et les rendra tirans pour led. prix de 20 deniers la livre de fer ouvrée ».

Ainsi, en ces dernières années de la guerre de Cent ans, le capitaine de Mayenne, afin de munir le château où il commandait d'une artillerie suffisante en cas d'attaque sérieuse, faisait fabriquer sur place des couleuvrines et des canons. Cependant, comme il ne négligeait aucun moyen d'armer sa forteresse, il avait fait venir de divers côtés, en mars 1448, un certain nombre de pièces d'artillerie dont partie lui avait été baillée par ordre du Comte du Maine, et partie lui appartenant personnellement. En voici l'énumération faite par lui-même :

« S'enssuit l'artillerie que j'ay faict venir à ceste place que Monseigneur m'a faict bailler :

Premier :

De Sablé, deux gros canons ;

Idem de la Ferté, deux petits canons, l'ung de mestal, l'aultre de fer...

S'enssuit l'artillerie qui est en cest chastel mienne que j'ay fait venir :

Premier :

Dix grosses arbalestes d'acier, c'est asçasoir six que j'ay faict venir de Melle et quatre de Tours ;

Idem quatre paires de grosses tilloles à quatre poulies ;

Idem deux petites arbalestes d acier ;

Idem deux grosses arbalestes d'acier ».

C'est ainsi que « pendant les années 1448 et 1449, Pierre de Beauvau, aidé de son lieutenant Jehan de Chauvigné, s'était efforcé de mettre la place confiée à sa garde à l'abri d'un retour offensif des Anglais, et il avait bien fait. Dans le courant de 1449 a effet, ces derniers, violant la trève, s'étaient emparés par surprise de Fougères, et, comme ils refusaient de rendre cette place au duc de Bretagne, alors allié de la France, Charles VII se résolut à achever son œuvre de libération et à chasser les ennemis de la Normandie. De la sorte, dans cette nouvelle

Digitized by Google

guerre, le Bas-Maine Septentrional allait vraisemblablement se trouver menacé à la fois par la garnison anglaise de Domfront et par celle de Fougères, si voisines de lui. Mais, par un bonheur inespéré pour notre région, celle-ci se trouva cette fois en dehors du théâtre des hostilités. C'est que la conquête de la Normandie, entreprise par le Roi de France, n'ayant trouvé nulle part d'obstacle insurmontable, et très bien menée d'ailleurs, fut très rapide et ne laissa pas aux ennemis le temps de songer à envahir de nouveau le Maine. Pierre de Beauvau avait d'ailleurs dû quitter Mayenne avec sa compagnie d'hommes d'armes et d'archers pour aller grossir, dès la fin de l'année 1449, l'armée assemblée par Charles VII, sous les murs de Rouen, et qui ne devait pas tarder à s'emparer de cette importante ville. Le chroniqueur Bourdigné cite en effet le seigneur de la Beschère parmi les seigneurs qui assistèrent Jehan d'Anjou, duc de Calabre, petit-fils de René roi de Sicile, lorsque ce dernier vint au secours du Roi Charles son oncle, pour le recouvrement de la Normandie (1). Contribua-t-il également en juillet de l'année suivante à la prise de Domfront sur les Anglais? Ce qui paraît plutôt certain, c'est que dans les derniers mois de l'année 1449 « la compagnie de Chauvigny, lieutenant du Maine », se trouva à la prise de la place d'Essay, près d'Argentan, d'où elle fût dirigée, non pas, comme on eût pu le croire, sur Mayenne, son ancienne garnison, mais sur Sillé-le-Guillaume d'abord, puis sur Chalais en Périgord, où elle coopéra au siège de cette ville en octobre 1450 et d'où elle fut envoyée passer l'hiver à Melle en Poitou qui appartenait, nous l'avons dit, au comte du Maine (1).

(1) Jehan CHARTIER dans son *Histoire de Charles VII* cite aussi le seigneur de la Beschère parmi les principaux seigneurs et chefs de troupes qui accompagnaient en cette circonstance le Roi de Sicile et le Comte du Maine.

(2) Voir aux arch. nat. J. J. 185, f° 36 et 88, deux lettres de rémission accordées l'une à Jamet Estigoux, archier estant en la charge de notre ami et féal chevalier et Chambellan Pierre de Beauvau, seigneur de la Beschère, cappitaine de Mayne la Juhez » et l'autre à Guillemin Durant et aud nommé Colas archiers du sire du Bellay. Voir aussi pour le siège de Chalais à 1450 l'*Histoire de Charles VII*, de Jehan CHARTIER.

Digitized by Google

Est-ce en conséquence de l'éloignement de la troupe commandée par Pierre de Beauvau qu'au printemps de 1451 nous voyons une autre compagnie, celle de Charles de Bourgogne ; comte de Nevers et de Rhetel, logée à Mayenne? Une lettre de rémission accordée en avril 1431 à Nicolas le Grant « archer de la Compagnie de nostre très cher et amé cousin le comte de Nevers » nous apprend, en effet, que « dès la feste de Pasques dernièrement passée, les gens de nostredit Cousin ont été logiez à Mayenne la Juhez (1). Ce haut personnage, cousin germain de Philippe le Bon alors duc de Bourgogne, avait été autorisé par celui-ci à joindre sa troupe à celles du roi de France pour prendre part à la conquête de la Normandie, et on sait qu'il s'y était vaillamment comporté, entr'autres au siège de Caen (2), ce qui lui avait valu l'honneur d'être armé chevalier par le Roi après la prise de cette ville, et la gratification en novembre 1450 d'une somme de 580 livres « pour l'aider à supporter les frais et dépenses qu'il luy avait convenu faire en la compagnie et service du Roy en son pays de Normandie pour le recouvrement d'icellui (3) ». On sait aussi qu'il devait prendre part en 1451 et en 1453 aux deux campagnes de Guyenne, et c'est par conséquent entre son retour de Normandie et son départ pour cette dernière province qu'il se trouvait avec ses archers à Mayenne.

Nous avons vu que à cette même époque, Pierre de Beauvau venait d'hiverner avec sa compagnie à Melle. Rien donc d'étonnant qu'il ait été alors désigné pour aller prendre part à la première conquête du Bordelais, en 1451.

« Le Seigneur de la Beschère » dit le généalogiste Chevillard, « accompagna Jehan bastard d'Orléans, comte de Dunois, lorsqu'il fut étably lieutenant général pour le Roy au duché de Guyenne pour réduire cette province en l'obéissance de S. M., en laquelle expédition il conduisait la compagnie des gens d'armes de Charles d'Anjou comte du Maine et de Guise, gou-

(1) Arch. nat. J. J. 180 f° 38.
(2) Voir Jehan Chartier qui le cite plus d'une fois.
(3) Bibl. nat. fonds français 20374 et 20375.

Digitized by Google

verneur du Languedoc et de Guyenne, beau-frère du Roy Charles, et se trouva aux prises des villes de Blaye, Fronsac, Bayonne, Castillon et plusieurs autres ». Le chroniqueur Jean Chartier qui parle lui aussi de notre personnage, ajoute qu'au siège de Bayonne il avait été « commis avec le grant maistre d'ostel du Roy par les comtes de Foix et de Dunois pour parlementer avec les assiégés », et que c'est lui qui fut chargé de prendre possession de la ville et du château de Bayonne. Il est probable que cette compagnie des gens d'armes du comte du Maine, que conduisait au cours de cette campagne le capitaine de Mayenne, était recrutée, en partie du moins, avec des gentilshommes, bas manceaux, car au nombre de ces hommes d'armes figurait, nous le savons, le sieur Nicolas de la Touche, sieur dud. lieu près d'Ambrières (1).

On sait comment, dans les derniers mois de l'année suivante, Talbot, appelé par les Bordelais, chez lesquels le parti anglais était resté très puissant, débarqua en Médoc avec un corps d'armée, entra dans Bordeaux et remit toute la province de Guyenne sous la domination de l'Angleterre. Charles VII fut donc obligé de reconquérir une seconde fois cette province. Sachant que les Anglais et les Gascons, dont il connaissait l'esprit, se défendraient vigoureusement, il passa tout l'hiver de 1452 à 1453 à faire ses préparatifs de guerre. Il ne tarda pas à assembler de la sorte une puissante armée dont les principaux chefs étaient, selon Jehan Chartier, André de Laval, seigneur de Lohéac, et le sieur de Jalonges, maréchaux de France, le grand maître d'hotel du Roy Jacques de Chabannes, et le sire de Bueil, admiral de France, Mre Pierre de Beauvau qui y conduisait les gens du Comte du Maine, Mre Ferry de Grancey, à la tête des gens du Comte de Nevers, les gens du Comte de Castres, fils du Comte de la Marche, sous les ordres de Louis du Pays, sénéchal de la Marche, Guillaume de Lussac et Jean de Messignac. Jehan Chartier cite encore « les gens du duc de

(1) Voir au cab. des titres, Carrés d'Hozier, l'enquête faite en 1466, sur la noblesse de Nicolas de la Touche.

Digitized by Google

Bretagne, dont estoit chef le Comte d'Estampes, son neveu, et pour luy les conduisaient le seigneur de la Hunaudaye et le sire de Montauban... Enfin, toujours selon le même chroniqueur, « là estoit aussy la grosse et menue artillerie du Roy dont estoient chargés Me Jehan Bureau et son frère Jaspar ».

Telle était l'armée dont faisait partie en 1453 en Guyenne Pierre de Beauvau. On a vu qu'il y conduisait les gens du comte du Maine. Ce qui est certain, c'est que plusieurs gentilshommes du Bas-Maine prirent part à cette campagne. C'étaient d'abord Guillaume de Froullay, seigneur dud. lieu en Couesmes près d'Ambrières, et de Monflaux en Saint Denis de Gastines (1) ; puis Jehan Cornillau, seigneur de la Beraudière en Céaulcé au Passais normand (2), Nicolas de la Touche, qui, nous avons eu déjà l'occasion de le dire, avait été au premier « voyage en Bordelais » (3), Jacques de Mascon, seigneur de Poligné près de Laval, etc (4).

L'armée ainsi composée et à la tête de laquelle était venu se mettre Charles VII, partit du château de Luzignan, soumit en passant Chalais, Montreval et Gensac, et arriva devant Bordeaux. Mais, au lieu d'attaquer tout de suite cette grande ville en laissant derrière l'armée assiégeante tout un pays encore occupé par l'ennemi et en sa puissance, il fut décidé dans un conseil de guerre tenu au milieu du camp français qu'on se porterait d'abord sur la place forte de Castillon en Périgord dont la soumission aurait une très grande importance stratégique. On y envoya donc, selon Mathieu de Coucy, Joachim Rouault, seigneur de Boussac, Jehan Bureau, J. de Monglat, et plusieurs autres dont les troupes montaient à 4.000 hommes d'armes avec les archers en grand nombre. Cenx-ci se logèrent en « un parc assez près d'icelle ville, lequel parc ils fortif-

(1) Clairambault, 1151 enquête au sujet des droits honorifiques dans l'église de Saint Denis de Gastines pour la partie de la veuve et des enfants de Guillaume de Froullay.

(2) Bibl. de la Ferté Macé, mémoires de la Comtesse de la Chaux la Béraudière.

(3) Enquête de 1466 déjà citée.

(4) Arch. nat. Remontrances du Comté du Maine, R. 383, f° 64.

Digitized by Google

fièrent grandement de fossez et de barrières ». On mit aussi 800 archers en une abbaye auprès de la ville, sous le commandement de Joachim Rouault. Or, nous apprend plus loin le même chroniqueur, parmi ces archers étaient compris « les francs archers des ducs d'Anjou et de Berry », qui étaient « avec Pierre de Beauvau, lieutenant de Mgr Charles d'Anjou, Comte du Maine ».

Cependant Talbot, informé par des émissaires envoyés de Castillon, de l'arrivée du corps d'armée français se préparant à assiéger cette dernière ville, fit rassembler sans délai toutes les garnisons dont il pouvait disposer et se rendit sans désemparer d'abord à Libourne, puis, pendant la nuit, à un bois situé dans le voisinage de l'abbaye occupée par les francs archers de Joachim Rouault. Ensuite, et dès le matin, profitant de ce que « les Français estant en icelle abbaye n'estoient aulcunement advertis » de sa venue, il « se tira le Mardi en suivant au matin à toute sa compaignie vers icelle abbaye ». Alors tous les occupants surpris « se misrent en déroute et se misrent dehors en intention de venir gaignier le parq dont dessus est faicte mention, ouquel estoient logiez ceulx de leur party », et, dans ce désordre, « saillirent premiers les susdits francs archers ». Mais Pierre de Beauvau et Joachim Rouault « demourèrent derrière, qui soustindrent vaillamment le faix ung long espace de temps, tousjours combattans aux Anglois, et approchans led. parc ». Et, « combien que les François estant en iceluy veissent les grandes affaires que leurs gens qui estoient de ceste abbaye partis avoient, ne leur feirent quelqu'ayde ou secours, en quoy faisant y eut de prime face et à l'aborder mors cinq ou six gentilshommes du party des Françoys, mesmes led. Joachim par sa vaillance fut plusieurs fois porté à terre.....

« Et, quelque chose que les Angloys seussent faire, néantmoins lesd. François gaingnièrent led. parc, mais, avant qu'ils y pussent estre venus, y fut faict de grandes vaillances et faits d'armes, tant d'un costé comme d'autre, et des deux parties y morut sur le champ de 80 à 100 hommes..... »

Telle fut, d'après Mathieu d'Escouchy, la valeur que déploya

Digitized by Google

en cette occasion la troupe dont faisait partie le capitaine de Mayenne.

Parmi ces glorieux tués se trouva du côté des Anglais le célèbre Talbot dont la mort entraîna pour les siens la perte de la bataille de Castillon, et par suite le retour définitif de la Guyenne à la France. Mais les nôtres, au milieu de la joie de la victoire, eurent à déplorer la perte de deux de leurs principaux chefs, Jacques de Chabannes, grant maistre de France, et Pierre de Beauvau. Grièvement blessés l'un et l'autre le jour de la bataille, ils moururent tous deux quelques jours après, et, si l'on en croit Chevillard, ils furent fort regrettés du roi Charles VII qui les avoit en telle estime qu'il dit lors n'estre pas si joyeux d'avoir gagné cette victoire comme il avoit de tristesse d'avoir perdu de tels chevaliers et si hardis capitaines (1).

Le seigneur de la Bessière n'est pas, du reste, le seul gentilhomme bas-manceau qui ait perdu la vie dans la mémorable journée de Castillon. Au cours de l'enquête qui eut lieu plus tard au sujet des droits honorifiques dans l'église de Saint Denis de Gastines, un des témoins rapportera que « feu Guillaume de Froullay estoit... allé à la guerre au service du Roy contre les Angloys, et qu'il fut tué aud. service à la journée de Castillon » ; le même témoin ajoutera à sa déposition un détail assez curieux pour nous comme conséquence de la mort de ce héros; il avait vu « ramener les chevaux (de guerre) à Monflaux ».

Marquis de Beauchesne.

(1) *Histoire généalogique des Beauvau*, déjà citée.

Digitized by Google

Digitized by Google

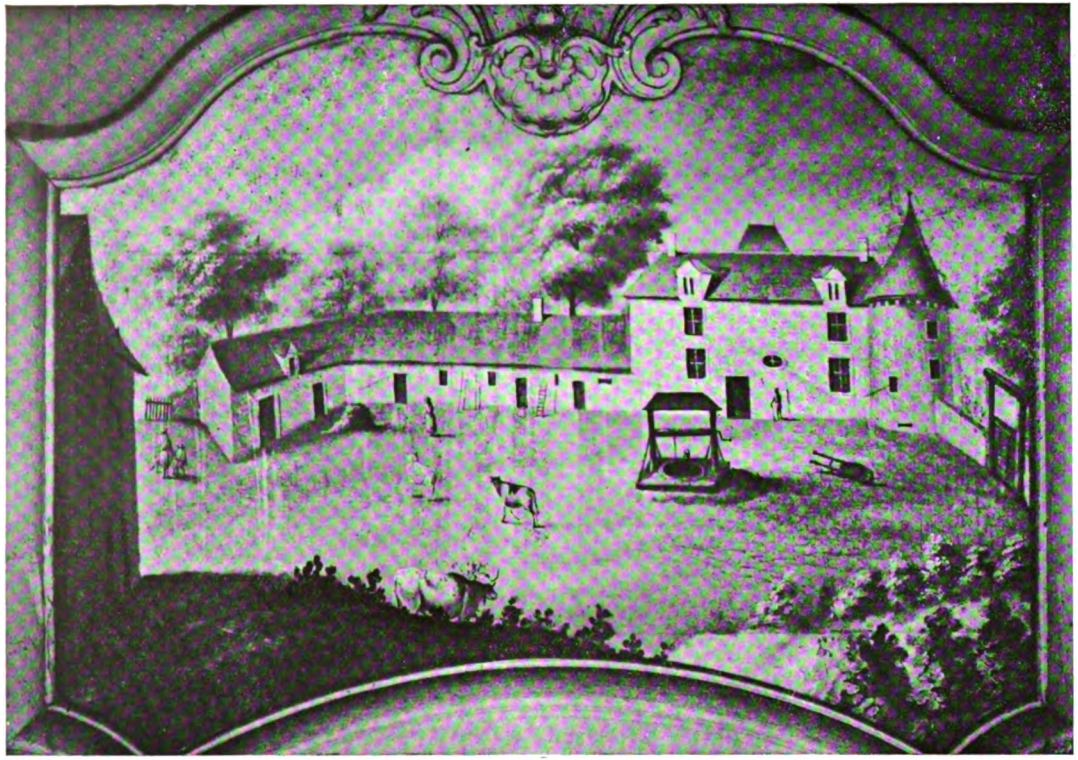

LA BEUNÈCHE AU XVIIIe SIÈCLE

ANCIEN TABLEAU CONSERVÉ AU CHATEAU DU GROS-CHESNAY

Digitized by Google

LE MANOIR DE LA BEUNÈCHE

à Roëzé, canton de La Suze

L'ancienne forêt du Mans étale ses fourrés maigres et épars au sud de la ville Cénomane : bois de pins, bois de bouleaux dans les sables, quelques chênes, puis, des terres où le labour est rude, font de cette région un pays âpre et sévère.

Mais si, de Fillé ou de Roëzé (1), vous quittez le sentier mauve et bordé de bruyère, pour passer le canal et vous rendre « aux Iles », ce ne sont plus alors que taillis couverts, genêts et blés verts, fraîches aubépines, innombrables parfums et concerts infinis, chantant avec pompe le repos et la grâce de ces lieux opulents et solitaires. Par les gras pâturages et les champs embaumés, le long de rares fermes aux fenêtres enluminées de fleurs et de chaumes descendant de leurs toits, le chemin sinueux et tortueux vous amène aux rives de la Sarthe, au bac passant la rivière en son coude.

C'est là, au milieu d'une riante et fraîche campagne (2), sur l'antique chemin creux d'Etival (3) à Parigné (4), que les seigneurs d'autrefois établirent La Beunèche, son moulin et ses vastes dépendances.

(1) Fillé et Roëzé communes du canton de La Suze, arrondissement du Mans (Sarthe).

(2) Cadastre de Roëzé, 1843, feuille D. 3. L'ancien manoir de la Beunèche est sur la commune de Roëzé tout à la limite de la commune de Fillé où se trouve l'actuel château de la Beunèche construit dans le style Italien par M. et Mme de Vauguion et habité actuellement par d aimables hôtes : M. et Mme Maurice de Fromont, neveux de Mme de Vauguion.

(3) Etival-lès-Le Mans, commune à l'extrême nord du canton de La Suze, arrondissement du Mans; à 10 kilomètres du Mans.

(4) Parigné-le-Pôlin, commune à l'extrême sud du canton de La Suze, arrondissement du Mans, à 20 kilomètres du Mans, à 13 kilomètres d'Etival.

Digitized by Google

Joli et fin manoir, La Beunèche s'élève, la façade au sud, en pleine lumière. Composée d'un corps de logis principal avec une tour et des tourelles, La Beunèche est de la Renaissance Italienne du pur XVIe siècle.

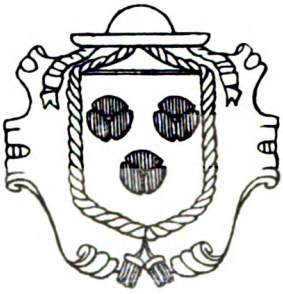

La tour ronde gardant encore ses corbeaux sous sa corniche flanque au sud-est la façade méridionale. Cette façade, ornée de deux séries de fenêtres à croisée superposées, est surmontée de deux élégantes lucarnes à fronton triangulaire, à baies géminées et dont, malheureusement, la riche décoration s'efface rapidement. Les appuis de ces lucarnes sont décorés d'écussons sculptés représentant le blason des de Jalesnes (1). D'autres blasons, très usés, mais où l'on distingue encore des « hermines » se trouvent au-dessus des fenêtres du rez-de-chaussée. Ces blasons nous font croire avec M. l'abbé Ledru (2) que le manoir fut construit par Claude de Jalesnes et par sa femme Renée de Vendômois. Les détails des lucarnes, ceux de la corniche composée de petits ornements, certains détails des boiseries intérieures, tout imprégnés du style de la vallée de la Loire, puis la date de 1553 apposée au moulin, indiquent bien l'origine de ce délicieux manoir.

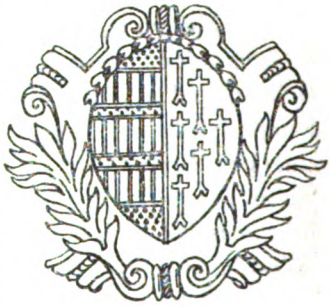

(1) Nous en donnons les dessins. Le blason de la lucarne de l'est est celui d'un abbé de Jalesnes : *d'argent à trois roses de gueules, boutonnées d'or, posées 2 et 1*; peut-être est-ce l'abbé Guillaume de Jalesnes, archidiacre de Dunois en l'église de Chartres, archiprêtre de Bourgueil et en 1577 curé de Vernantes.

(2) Abbé A. Ledru, *Histoire de la Maison de Broc*, 3 vol. 1898, t. I, p. 85.

Digitized by Google

Une petite porte, surmontée des armes des de Jalesnes et d'ornements divers plus ou moins effacés, ouvre sur la grande

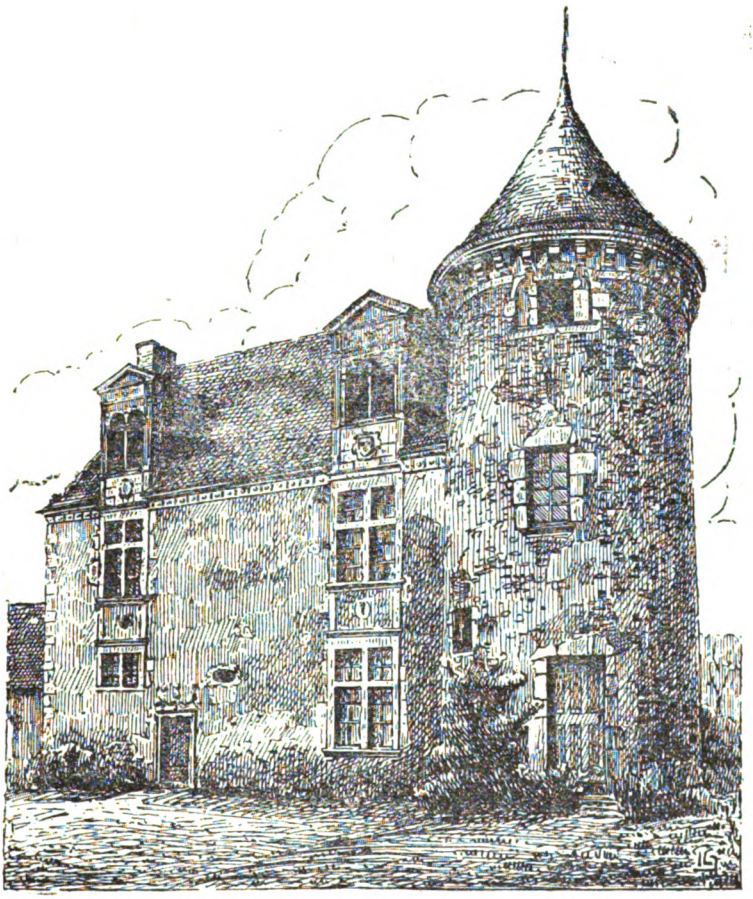

MANOIR DE LA BEUNÈCHE
DESSIN DE M. PAUL CORDONNIER-DÉTRIE

salle du bas, aux poutres apparentes et de très grandes dimensions, dont une cheminée ancienne orne encore le fond.

Digitized by Google

Dans la partie ouest de ce bâtiment, nous trouvons contre la vieille ferme un réduit petit et bas conduisant aux caves construites en grès roussard.

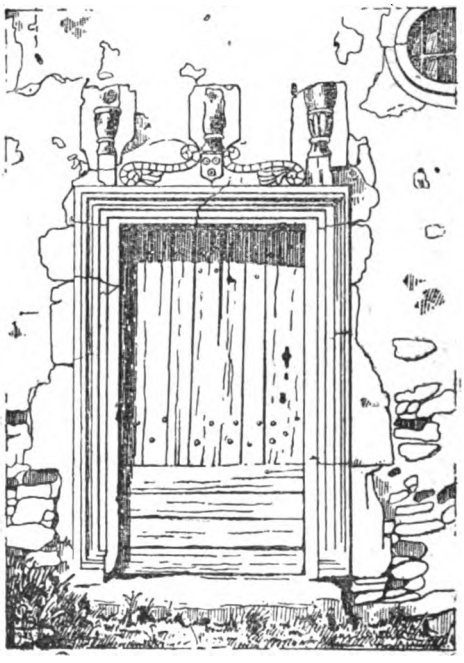

PETITE PORTE DE LA FAÇADE MERIDIONALE
DESSIN DE M. PAUL CORDONNIER-DÉTRIE

Entre ce réduit et la grande salle, monte, du midi au nord, un large et très lent escalier, aux marches de bois épaisses et profondes comme des poutres, et que pourrait aisément gravir une bête de somme. Le bas de l'escalier est orné d'une petite niche simple à coquille qui renfermait autrefois une pieuse Madone.

A mi-étage, quelques marches conduisent au grenier de la ferme, puis, laissant à gauche un nouveau réduit formant chambre, et à droite la « prison », cachot en forme de couloir à angle droit, l'escalier nous mène au premier étage par un angle à 45 degrés orné d'une nouvelle niche à coquille.

Digitized by Google

En ce premier étage, où, d'un couloir vers le nord, on pouvait, tout en regardant l'extérieur, surveiller aussi la montée de l'escalier par deux meurtrières en forme de grenade, de nombreux coins et recoins avec oubliettes et cabinets, aux fenêtres petites, aux meurtrières multiples, s'ouvraient tant à l'est qu'à l'ouest ; de ce même côté, près d'un petit appartement, une cachette était ménagée derrière une porte, où, suivant la légende, un prêtre pouvait se cacher pendant la Révolution.

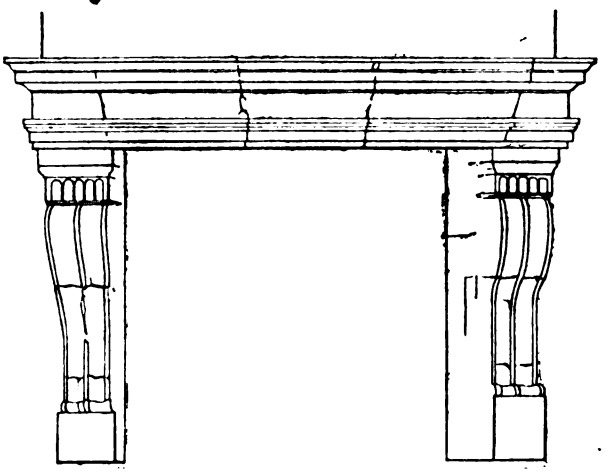

CHEMINÉE DU MANOIR DE LA BEUNÈCHE

Sur la façade méridionale s'ouvrent deux belles chambres aux poutres et solives apparentes et de larges dimensions. La chambre vers l'ouest possède une belle cheminée du XVIe siècle qui semble avoir été refaite (1). La chambre vers l'est a une alcôve et une cheminée à trumeau et glace de style Louis XVI. Les deux portes de ces chambres possèdent encore, sur leurs moulures, leurs vieilles serrures et ferrures découpées, des XVe et XVIe siècles ; à l'intérieur des murs épais, existent encore les barres de bois que l'on tirait pour barricader ces portes de l'intérieur en cas d'attaque.

(1) L'absence d'habitants à la Beunèche a peut être permis à cette cheminée ainsi qu'aux poutres et solives de rester intactes.

Digitized by Google

De la chambre Est, une porte donne sur le petit escalier en colimaçon de la tour ; le pied du noyau central représente une base de colonne toscane ; cet escalier de pierre donne sur les deux petites chambres de la tour au-dessus de celle du rez-de-chaussée. La chambre supérieure possède une porte en chêne à ornements géométriques du XVIe siècle, très finement sculptés et intacts ; les solives y sont en croix et l'ancienne fenêtre devait être cintrée.

Du grand palier un escalier étroit mène au second étage auquel on parvient par une porte à petits panneaux verticaux très moulurés et « cannelés », du XVIe siècle. Dans la première pièce, au nord, se trouvent deux portes du XVIe siècle : l'une étroite et délicieusement moulurée et sculptée dans le style de la Renaissance italienne (1) donne sur un petit cabinet ou réduit exigu qu'éclaire une meurtrière vers le nord et vers l'ouest, et formant à l'extérieur une élégante tourelle carrée ; l'autre porte, plus simple, conduit par deux marches aux combles de la partie méridionale du manoir, où l'on peut admirer la charpente construite avec les arbres de la forêt voisine. Ce dernier étage sous les ardoises mêmes, est éclairé par les quatre baies géminées des lucarnes et par de nombreuses meurtrières et ouvertures aux pignons est et ouest. Une échelle mène encore aux combles de la partie nord du manoir, à 2 m. 25 environ au-dessus des combles du midi.

Ce délicieux manoir, inhabité et transformé en ferme depuis plusieurs siècles, serait une vieille gentilhommière facile à décorer et à meubler avec son grand et large escalier et ses mille coins et recoins, assez embrouillés, mais où, par les meurtrières et les ouvertures, fuse de toutes parts la douce lumière du jour.

Accolés au pignon ouest de cette élégante demeure, nous trouvons les bâtiments anciens d'une ferme : le logement avec chambre à feu possédant de belles cheminées du XVIe siècle à consoles et colonnes adossées ; une étable avec poutres et

(1) Nous en donnons le motif supérieur en cul-de-lampe.

Digitized by Google

solives moulurées prolongée d'un retour d'angle vers le sud. Fermant la cour au midi et en face des derniers bâtiments, se trouve une nouvelle étable avec grenier. De belles poutres

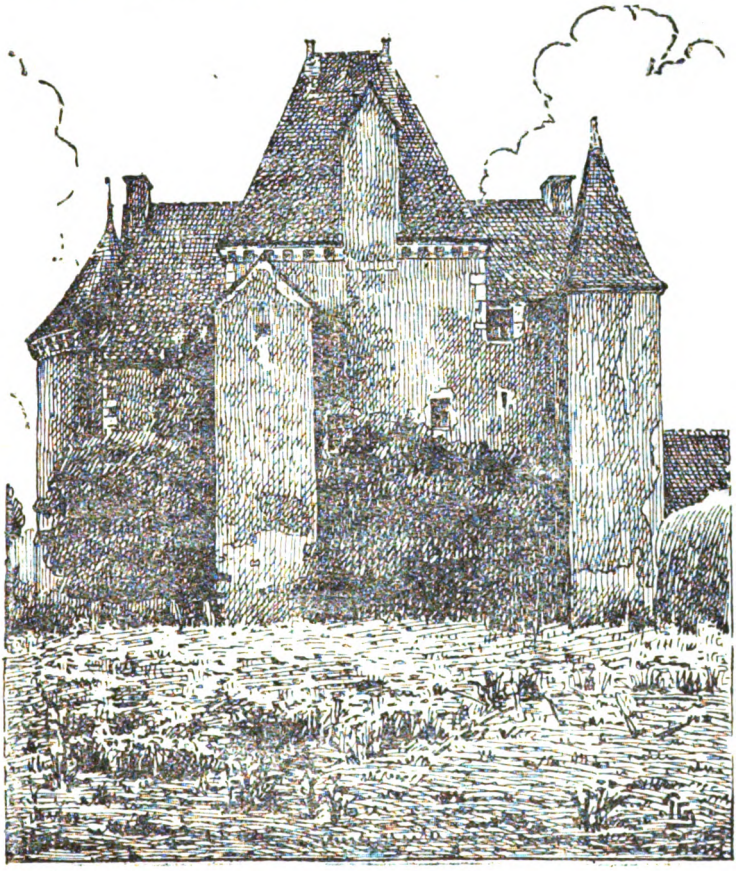

MANOIR DE LA BEUNECHE
Côté nord
DESSIN DE M. PAUL CORDONNIER-DÉTRIE

se voient encore à l'intérieur ; et, au pignon ouest, dans la partie supérieure du grenier, caché par le foin, apparaît encore très nettement en blanc, un ancien arc en ogive du XIVe ou

Digitized by Google

xve siècle, tout ce qui reste sans doute de l'ancienne chapelle. Cet arc ne mesure que 5 m. 50 dans sa plus grande largeur, tandis que le bâtiment lui-même mesure 2 m. 60 de plus. Les anciens titres mentionnant une chapelle à la Beunèche, il est vraisemblable qu'elle fut dans ce coin et qu'ayant à construire une nouvelle étable, on se servit de ses murs sur deux côtés. Effectivement, à l'extérieur, sur le mur méridional se voient encore des baies et portes bouchées et les armes plus récentes des de Jalesnes en un joli blason avec ses trois roses. Au pignon ouest de ce même ancien bâtiment se voient encore une petite fenêtre carrée, une fuie, et vers le bas du pignon les pierres de l'angle nord de l'ancienne chapelle.

Un autre bâtiment à charpente ancienne se trouve isolé au nord de la ferme.

Le moulin actuel de la Beunèche se trouve à deux ou trois cents mètres, au sud, le long de la Sarthe, au milieu d'un site enchanteur de peupliers et de saules, dont bien des peintres se sont inspirés.

Ce vieux moulin n'aurait cependant été, il y a longtemps, et suivant la légende, qu'une simple maison d'habitation, comme peut le faire croire la cheminée encore visible au pignon ouest et sur laquelle on lit l'inscription : « BONUM EST SPERARE IN DN̄O ». Le moulin véritable aurait été dans l'île actuelle où les paysans disent en voir les fondations « aux écourues » (1). Quoiqu'il en soit, notre moulin est charmant avec ses vieux murs, ses contreforts, ses vieilles briques et ses antiques pans de bois, sa roue lente qui plonge et replonge dans l'eau calme et paisible de la Sarthe. Une large porte s'ouvre vers le nord, surmontée par un bien joli blason avec ses trois roses au milieu d'un ravissant écusson, le tout malheureusement déchiqueté par le temps et que nous n'avons pu reproduire. Au-dessus de cet écusson se trouve l'intéressante pierre datée de 1553 et portant l'inscription *Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam.*

(1) C'est-à-dire au moment où les eaux sont basses. Je regrette de n'avoir pas pu vérifier par moi-même cet on-dit.

Digitized by Google

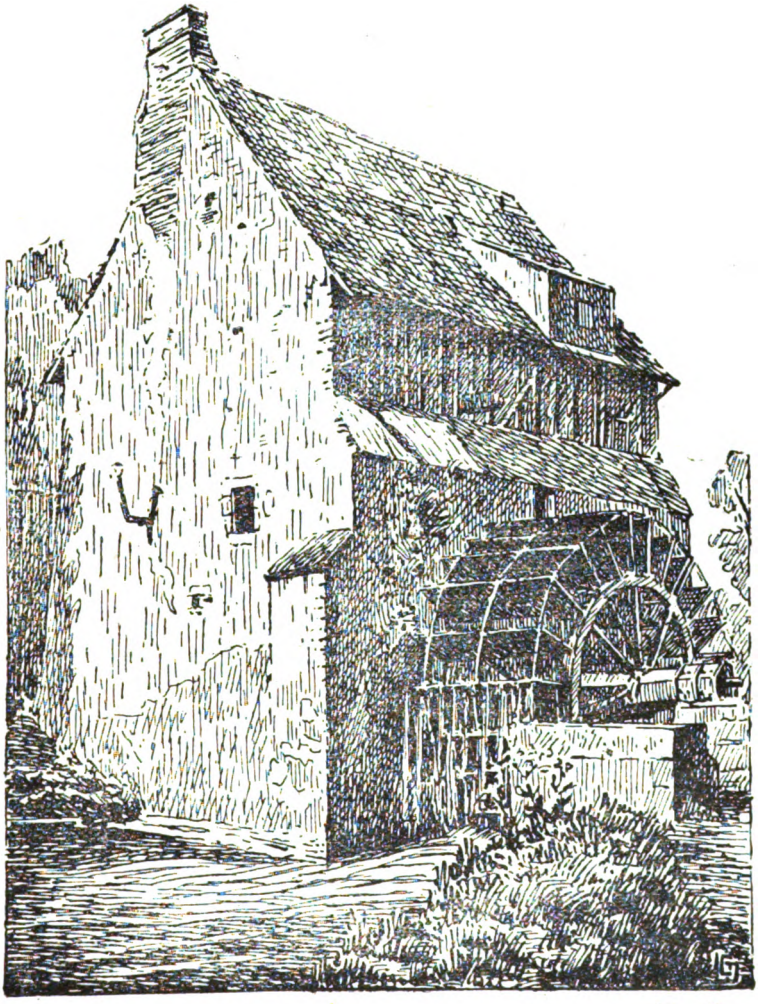

MOULIN DE LA BEUNÈCHE

DESSIN DE M. PAUL CORDONNIER-DÉTRIE

Digitized by Google

Dans l'histoire, le nom de « la Bunayche » apparaît dès le XIIe siècle dans un accord conclu en 1167, entre les moines de la Couture et ceux du Loroux au diocèse d'Angers, au sujet de l'eau de la Sarthe au-dessus et au-dessous des moulins de « la Bunayche », *super molendinos Busnachie* (1).

Près de vingt ans plus tard, en 1185, deux pieux chrétiens, Garinus Goin et Juliana, son épouse, donnent à titre d'aumône à l'abbaye de la Couture deux parts des dîmes de la « Bunayche ». En échange, l'abbé de la Couture s'engage à les recevoir s'ils le désirent, après avoir pris l'habit religieux, dans la « fraternité de l'abbaye, *in fraternitatem nostram* », et à faire enterrer celui d'entre eux qui viendrait à mourir dans le cimetière des moines, moyennant une somme de XX sols mansais pour les frais d'ensevelissement (2).

Cet acte ne suffit peut-être pas pour permettre de présenter Garinus Goin et sa femme Juliana comme les premiers seigneurs de la Beunèche ; mais il montre qu'au XIIe siècle au moins la terre et le moulin de « la Bunayche » existaient déjà.

Au XIVe siècle, le fief de « la Beunesche », définitivement constitué, relève directement du Comté du Maine et appartient à une famille qui en porte le nom. Une descendante de cette famille de la Beunesche, Jehanne de la Beunesche, épouse Pierre de Saulnier, écuyer.

Le pénultième jour de février 1387 (v. s.) Pierre de Saulnier se reconnaît, en effet, homme de foi lige du Comte du Maine, « à cause de Jehanne de La Bunesche, sa femme, pour son « herbergement et appartenances de La Bunesche, au regart « dudit conté, à XV jours d'ost d'armes alant et venant en la « compaignée du Comte, à ses despenz, au dedens dudit conté, « comme ses prédécesseurs l'avaient accoustumé faire. » (3).

(1) *Cartulaire de la Couture*, Le Mans, 1881, p. 84. Ajoutons ici qu'en 1841, près de la Beunèche, on découvrit douze sarcophages gallo-romains, dont l'un était celui d'un enfant. (Abbé Ledru. Répertoire des Monuments et objets anciens du Maine.)

(2) *Cartulaire de la Couture*, p. 118, 119.

(3) Archives nationales P. 1334[1], fol. 83 verso, cité par M. l'abbé A. Ledru, *Histoire de la Maison de Broc*, I, p. 86. Voir aussi Arch. de la Sarthe, Fonds municipal, 25. *Inventaire d'Anjou.*

Digitized by Google

Le mercredi après la sainte Catherine 1392, Pierre de Saulnier rend au Comte du Maine un nouvel aveu, dont le texte n'a pas encore été publié et qui contient cependant, en plus de la clause ci-dessus relative au service militaire, quelques curieux détails :

« Je, Pierre de Saulnier, tiens et advoue tenir de vous, à « cause de ma femme, à foy et hommage lige, au regart de « votre comté du Maine, mon habergement de la Bunayche et « la métairie du lieu, excepté les terres des fermes o les appar- « tenances dudit habergement de ladite métairie, que je tiens « de vous en nuesse, et mon esve de Sarte dès le bout de amont « des esclusez de la Bunesche jusqu'au moulin de Teu- « valle. » (1)

Parmi ses principaux droits, le seigneur de La Beunèche mentionne ensuite son droit de justice et de pêche « avec tous engins pour prendre le poisson », ses droits de couper du bois sur les rives de l'eau, de prendre dans les forêts de Longaunay et de Saint-Jean-du-Bois (2), « au vert et au sec, toutes choses « nécessaires audit habergement et métairie de la Bunesche », de faire passer leurs porcs dans lesdites forêts et faire pâturer leurs « bestes ».

Trois droits, surtout, sont à noter, tant pour leur originalité que pour leur ancienneté déjà bien établie au XIVe siècle : le droit pour le seigneur de la Beunèche de prélever sous le nom de *pilaige* sur chaque *maignan* (chaudronnier) du Comté, une somme de quatre deniers mansais, et de se faire paier, au besoin « en chemins, en forêts, en marchez et tous autres lieux » ; le droit de prendre une même somme de quatre deniers mansais sur chaque *lanternier* ; enfin un droit de coutume sur tous « les « achateurs de poisson d'esve doulce, à pié ou à cheval, c'est « assavoir sur chascun portant au coul quatre deniers man- « says, et de ceux qui mainent à cheval huyt deniers mansays,

(1) Vraisemblablement le moulin de Thévalle, à Saint-Benoit-sur-Sarthe (commune réunie à Chemiré-le-Gaudin, canton de La Suze), cité en 1470 ; — Arch. de la Sarthe H. 82.

(2) Saint-Jean-du-Bois, paroisse à l'ouest de La Suze, du canton de Malicorne.

Digitized by Google

« à poier chascune année, la veille de la Toussaint au Mans, à « la porte là où l'on vend le poisson. » Au cas où le débiteur refuse de payer, le seigneur de la Beunèche peut confisquer « comme sien, le poisson d'esve doulce qu'il maine ou porte » au dedans de ses bornes : « de la fontaine de Mauconseil jus- « ques au chesne de Nerrie, et du chesne de Nerrie jusqu'au « Pont Perrin, d'un cousté de la rivière de Sarte, et, de l'autre « cousté, de ladite fontaine de Mauconseil jusques à la pierre « de Mère et Fille, et de la pierre de Mère et Fille jusques à la « rivière d'Huigne. » Et il ajoute : « Ainsi ay usé et exploité « ce que dit est, moy et mes prédécesseurs, par tel et si long- « temps qu'il n'est mémoire du contraire. » (1).

Dès le XIVe siècle, on le voit, Pierre de Saulnier s'honore, dans la seigneurie de la Beunèche, d'une longue suite de prédécesseurs d'une famille du même nom, et ses « bournes » embrassent une étendue de terrain fort respectable, car de la Beunèche seulement au Pont Perrin du Mans, il faut compter environ quatre lieues à vol d'oiseau, et, des pierres druidiques la Mère et la Fille, situées entre Saint-Jean-de-la-Motte et Oizé (2) à l'Huisne, il y a près de six lieues.

Pierre de Saulnier dut avoir une fille, mariée au commencement du XVe siècle, à Guillaume de Rouillon, escuyer, qualifié expressément de seigneur de la Bunayche dans un aveu que lui rend, le 27 avril 1405, Jehan de Vaige, chevalier, pour le fief de Mons, en Noyen (3).

Or, ce Guillaume de Rouillon est sans aucun doute le même personnage que le seigneur de la Beunèche, appelé par une erreur de lecture, Guillaume de Ramillay dans la note suivante des Archives de la Beunèche, publiée par les *Affiches du Maine* du 5 avril 1784 et citée par Pesche, *Dictionnaire* IV, p. 633 :

« 1405, *Sentence* : le procureur de la cour du Mans ayant dit

(1) Archives nationales, P. 343, n° XXXVII. Le texte de cet aveu nous a été obligeamment communiqué par M. Robert TRIGER qui en possède deux copies, provenant l'une de M. de Lestang, l'autre de M. d'Espinay, et qui l'avait déjà cité en 1884 dans *La Procession des Rameaux au Mans*, p. 39.

(2) Saint-Jean-de-la-Motte et Oizé, communes du canton de Pontvallain, arrondissement de La Flèche.

(3) Archives de la Sarthe, Fonds de La Suze.

Digitized by Google

« que le seigneur de la Beunesche, Guillaume de Ramillay, est « tenu de venir rompre chacun an, au jour de Pâques fleuries, « une lance ès halles du Mans, devant le prévôt du Mans, en la « compagnie des Francs-Bouchers, à cause de certain droit de « visitation que l'on dit qu'il a sur les maignans du Comté du « Maine et sur les poissonniers portant à coul pour y celui « vendre, et au défaut de ce faire payer l'amende telle qu'au « cas appartient, et parce que possession ne fut oncques faite « audit seigneur : parties ouies, fut appointé que ledit procu- « reur prouverait et que ledit seigneur ne viendrait jusqu'a ce « ladite enquête dudit procureur fut faite. Sur quoi, on lui a « baillé jour pour faire droit sur ladite enquête. »

A part la rectification du nom du seigneur de la Beunèche, que corrobore l'aveu ci-dessus de Jehan de Vaige, cette note est littéralement confirmée par un extrait des *Remembrances d'assises du Comté du Maine* (1) :

« Enquête pour savoir si le seigneur de Rouillon, à cause de « sa femme, dame de la Bunesche, est tenu de rompre par chas- « cun an, au jour de Pasques Fleuries, une lance ès halles du « Mans, devant le prévost dudit lieu, à cause de certain droit « que l'on dit qu'il a sur les meignens de la Comté du Maine « et sur les poissonniers... Et est afin qu'il l'amende, pour le « defaut qu'il en a fait depuis dix ans : Renvoyé à l'assise de « mars 1446. »

C'est, croyons-nous, un rappel de l'enquête prescrite dès 1405, suspendue par l'invasion anglaise, non encore terminée en 1463 et qui ne le fut sans doute jamais.

Le seigneur de Rouillon et de la Beunèche, à cause de sa femme, semble donc bien être, au début du xve siècle, Guillaume de Rouillon, dont le nom se trouve, d'ailleurs, de 1403 à 1419, dans la liste des seigneurs de Rouillon, près Le Mans(2).

(1) Archives nationales, R^s 396. Cet extrait nous a été aimablement communiqué par M. Robert Triger.

(2) Rouillon, commune du 2e canton du Mans. — L'abbé Froger, *Rouillon féodal*, Le Mans, Imp. Leguicheux, 1896. Si on ne croyait pas devoir admettre que l'enquête renvoyée à l'assise de 1446 n'est qu'un rappel de celle de 1405, la dame de Rouillon, dame de la Beunesche, ne pourrait être en 1446, que Jacquine de Bernay, femme de Pierre Bouju, acquéreur de la terre de Rouillon en 1425.

Digitized by Google

La tradition d'après laquelle le seigneur de la Beunèche était tenu, en échange de ses droits, de venir rompre une lance aux halles du Mans, le Dimanche des Rameaux, peut donc désormais être considérée comme exacte.

Il a été justement écrit que la course des lances qui accompagnait jadis la célèbre procession des Rameaux à la Cathédrale du Mans, présentait au xve siècle le caractère d'une véritable *quintaine*, et que les quintaines de ce genre étaient alors fréquentes (1). Les environs immédiats de la Beunèche en fournissent un nouvel exemple qu'il peut être intéressant de noter au passage.

Dans une déclaration au Comte du Maine, en date du 1er septembre 1455, les religieux de N.-D. du Loroux revendiquent entre autres droits celui « de faire fraper les quintaines à « leurs hommes et subjets et, à icelles quintaines, faire rompre « les lances, chascun an, le jour de la Trinité, par leurs sub- « jets tenans la rivière de Sarte, au dedens de leurs fins et « mectes, depuis le gué de la Bunesche jusques au gué du « Petit Saint-Georges. (2) »

Les assignations du seigneur de la Beunèche aux assises du Comte du Maine, en 1405 et 1446, renouvelées en 1451 à Phelippot de Jalesnes, puis en 1453 et en 1463 encore, pourraient ainsi ouvrir un nouvel aperçu sur certain détail de la procession des Rameaux au Mans.

(1) Robert Triger, *La Procession des Rameaux au Mans*. Mamers, 1884.

(2) Archives nationales, P. 343, n° III^xxI, Communication de M. Triger.

Cette curieuse quintaine subsistera jusqu'au xviiie siècle, et un curé de Spay la décrira, à cette époque, dans la note suivante publiée par M. l'abbé Froger (*Le Passage de la Sarthe à Spay*; Province du *Maine* VI, 1898, p. 249) : « La veille ou le dimanche de la Trinité, on plante dans la rivière de « Sarthe, sur la paroisse de Spay, vis-à-vis le port d'Arnage, un poteau « que l'on orne de deux chapeaux de roses; ensuite le dit jour de la Tri- « nité, après vêpres, tous ceux qui possèdent des meneurs de rivières depuis « le gué de Saint-Georges-du-Plain jusques et au-dessous des moulins de « Spay sont obligés, eux ou leurs fermiers, de courir et rompre une lance « au poteau susdit. Pour cet effet, ils se servent d'un bâteau plat dans « lequel se mettent deux hommes conduisant et ramant de toutes leurs « forces. Il doit se trouver vingt-sept lanciers. Ce droit dépend du lieu « seigneurial et métairie du Hameau, appartenant à MM. les religieux de « Notre-Dame-du-Loroux, en Anjou. »

Digitized by Google

Le seigneur de la Beunèche, jouait, on le sait, un rôle important et bizarre à la procession des Rameaux. Il était tenu d'y comparaître à trois reprises différentes à la Porte Ferrée, aux Halles pendant la course des lances, et devant l'hôtellerie de l'*Ecu de Bretagne*, rue Saint-Vincent, au passage de la procession, « armé de toutes pièces de harnais blanc, monté sur « un cheval ayant les quatre pieds blancs. » Devant l'*Ecu de Bretagne*, l'un des sergents du Comté du Maine s'arrêtait pour réclamer les droit du Comte — un quarteron de harengs — et criait à haute voix : *La Beunèche, à la Cour !* Lorsque le Seigneur de la Beunèche était absent, l'hôtellier répondait de sa porte : *A la manière accoutumée !* — Si personne ne paraissait, le sergent interpellait encore deux fois le seigneur de la Beunèche, défaut était donné, et le propriétaire de la maison condamné à une amende.

Ce singulier usage a été expliqué par une hypothèse très plausible et qui demeure très vraisemblable : le seigneur de la Beunèche aurait été primitivement un officier de la Cour du Comte chargé de surveiller le paiement des redevances et des devoirs féodaux dus au Comte du Maine (1).

Aujourd'hui, toutefois, en présence des assignations aux assises du Comte renouvelées pendant tout le xve siècle, n'y a-t-il pas lieu de se demander, avec M. Robert Triger (2), si les interpellations du sergent du Comte : *La Bunèche à la Cour !* n'étaient pas motivées, dans une certaine mesure, par le conflit que révèle incontestablement l'enquête de 1405 à 1463, et n'avaient pas pour objet d'empêcher la prescription d'une cause toujours en instance ?

Quoiqu'il en soit, le fait est certain qu'en échange de leurs droits sur les maignans et les poissonniers, le Comte du Maine prétendait, au xve siècle, imposer aux seigneurs de La Beu-

(1) Cette hypothèse très vraisemblable a été émise, dès 1884, par M. Robert Triger (*La Procession des Rameaux*) et reprise en 1898, par M. l'abbé Ledru (*Histoire de la Maison de Broc*).

(2) M. Robert Triger se propose d'étudier cette intéressante question dans une seconde édition, en préparation, de la *Procession des Rameaux au Mans*.

Digitized by Google

nèche le devoir d'assister aux cérémonies de Pâques Fleuries, au Mans.

L'assignation de 1451 nous apprend que dès cette date, Philippe de Jalesnes est devenu seigneur de La Beunesche, date confirmée par un aveu que Pierre Le Boul rend le 1er mars 1456, pour le fief de Roys en Roëzé, audit Philippe de Jalesnes, « escuier, seigneur de la Bunesche (1) ».

Dès lors le manoir de la Beunèche reste jusques vers 1661 dans les mains de la famille de Jalesnes, dont nous retrouvons un peu partout sur les bâtiments le joli blason : *d'argent à trois roses de gueules boutonnées d'or, posées* 2 *et* 1.

A Philippe ou Phelippot de Jalesnes succède son fils Jean de Jalesnes qui meurt avant 1503 (2).

Le fils aîné de celui-ci, Jean, étant insensé, c'est Pierre de Jalesnes (3), son fils cadet, qui hérite de son père. Pierre meurt probablement avant 1553 et laisse la Beunèche à son fils aîné, Claude de Jalesnes, qui épouse Renée de Vendômois (4).

(1) L'assignation de 1451 est connue par la note des *Affiches* du Maine du 5 avril 1784, qui la cite en l'attribuant avec une nouvelle erreur de lecture, à « Philipon de la Jolinais, seigneur de la Bunesche ». L'erreur est facilement rectifiée par l'aveu de 1456 (Arch. de la Sarthe. Fonds de La Suze). M. l'abbé Ledru, dans l'*Histoire de la Maison de Broc*, cite Philippe de Jalesnes, seigneur de la Beunèche, à la date du 5 avril 1460 (V. S.) recevant aveu de Robert de Villiers, écuyer, seigneur de Coulons à Roëzé (Arch. des Perrais).

(2) M. l'abbé Ledru dans son érudite et intéressante *Histoire de la Maison de Broc* nous donne toute la généalogie de la famille de Jalesnes. Nous y puisons les renseignements suivants sur les de Jalesnes. Jean de Jalesnes, écuyer, laisse sa veuve « damoiselle Jehanne Le Maczon », chargée de l'administration des biens de son fils *Jean de Jalesnes*, âgé de vingt ans ou environ « insensé et despourvu de bon entendement ». (Arch. nat. R/5,117.)

(3) Abbé Ledru, *Histoire de la Maison de Broc*, p. 89.

Jean de Jalesnes, écuyer, insensé, est mort en 1504; son frère Pierre, écuyer, est héritier principal de son frère, jure foi et hommage lige au roi, comte du Maine, le 19 août 1504, pour sa terre de La Beunèche. Il laisse avant 1553 à sa veuve Louise de la Vove, quatre enfants.

(4) *Ibid.*, Claude de Jalesnes, écuyer, seigneur de La Beunèche. Il rend aveu au roi, Comte du Maine, pour la Beunèche, le 6 mars 1565. Il était mort en 1577, après avoir épousé Renée de Vendômois dont il eut quatre enfants.

Son frère *Guillaume de Jalesnes* est archidiacre de Dunois en l'église de Chartres, archiprêtre de Bourgueuil et curé de Vernantes en 1577; un autre frère *Nicolas de Jalesnes*, seigneur de Bony (1577-1579) est curateur des enfants de Claude; une sœur de Claude, *Renée de Jalesnes*, épouse Raoul de la Coustardière.

Digitized by Google

Ceux-ci firent sans doute reconstruire le manoir et le moulin de la Beunèche tels que nous les voyons aujourd'hui, dans le style le plus charmant de la Renaissance Italienne.

Leur fils, Michel de Jalesnes, chevalier en 1602, est ensuite seigneur de La Beunèche (1) qu'il transmet à son fils Charles de Jalesne (2) qui à son tour laisse, à sa mort, son manoir à l'aînée de ses deux filles, Eléonore de Jalesnes, mariée le 27 avril 1634 à Louis Maillé de La Tour-Landry (3).

Leur fils, Charles de Maillé de La Tour-Landry, chevalier, marquis de Jalesnes (4), hérite de la Beunèche et en rend aveu le 17 février 1661.

A cette date, ou du moins entre 1661 et 1666, La Beunèche passe dans la famille Le Boindre, importante famille du Mans. Dès 1528-1531 nous trouvons son nom mentionné dans les actes publics (5). Elle compte de nombreux magistrats dont deux meurent doyens du Parlement de Paris (6).

En 1578 dans une sentence prononcée au Mans le 25 juin, on trouve comme usagers « es boys... et forêt de Longaulnay » : « Charles de Broc, « écuyer, et Nicolas de Jalesnes, escuyer, curateurs des enfans myneurs « d'ans de feu Claude de Jalesnes, sieur de la Beusnaiche... » Ces curateurs affirment alors « leur droict d'usage en la dicte forest de Longaulnay « et ses deppendances, mesme ès triages de Minclou et Bouchery, de prendre « boys vif pour réparer et réédiffier ledit lieu de la Bunesche, ensemble « droict de passaige et pasturage, suyvant le jugement donné par les juges « en dernier ressort des eaux et forestz de la table de marbre à Paris, le « 7 septembre mil V^c LII. » (Arch. du Château des Perrais, cité par M. l'abbé « Ledru, *op. cit.*)

(1) *Michel de Jalesnes*, chevalier (1602), seigneur dudit lieu de La Beunèche et de Spay, est mineur en 1579. Il a comme frère *René de Jalesnes*, et comme sœurs : *Charlotte de Jalesnes*, femme de Charles Ier de Broc, seigneur de La Ville-au-Fourrier; et *Jeanne de Jalesnes*.

(2) *Charles de Jalesnes*, chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur dudit lieu de Jalesnes, de La Beunèche, de Spay et de Vauguion, était probablement le fils de Michel. Il rend aveu pour La Beunèche, le 30 avril 1622. Il épouse *Eléonore de Maillé-Brézé* et fut enterré à Vernantes. Il eut deux filles.

(3) *Eléonore de Jalesnes*, fille aînée de Charles de Jalesnes.

(4) *Charles de Maillé de La Tour-Landry*, chevalier, marquis de Jalesnes, épouse le 30 novembre 1663 Bonne-Marie-Madeleine de Broc, veuve de Sébastien de Broc, vicomte de Foultourte. Il rend aveu pour la Beunèche le 17 février 1661. Il meurt avant 1705, laissant de nombreux enfants.

(5) Chartrier du Château de Saint-Agil. (Communication de M. l'abbé Chambois).

(6) Ce n'est pas le lieu, ici, de nous étendre sur cette famille Le Boindre, originaire du Mans, dont les générations successives ont porté souvent les

Digitized by Google

Dès 1666, donc, La Beunèche est entre les mains de Jean Le Boindre, seigneur du Gros-Chesnay (1), fils de Paul Le Boindre, déjà seigneur du Gros-Chesnay (2).

Les Le Boindre se succèderont à La Beunèche (3) jusqu'en 1759. Nous mentionnerons le nom de « messire Jean Le Boindre, « conseiller du Roi en tous ses conseils et doyen de son Parle- « ment de Paris, seigneur de cette paroisse [de Fillé], Spay, « Roëzé, le Gros Chesnay, La Beunèche et autres lieux », qui décéda « le septième novembre 1693 », en « son château « du Gros-Chesnay et fut inhumé le lendemain dans cette « église (4) » ; une dalle funéraire en l'église de Fillé garde encore le souvenir de cette sépulture (5).

A ce Jean Le Boindre succède, de 1693 à 1742, « messire « Jean François Le Boindre, chevalier, seigneur du Gros-

mêmes prénoms de François ou Jean, Pierre ou René. Nous en ferons plus tard une étude plus approfondie.

(1) Château et terre sur la paroisse de Fillé; la seigneurie de paroisse y était annexée. Le château est situé à 1600 mètres environ à vol d'oiseau au nord de la Beunèche.

(2) Registres de l'Etat-Civil du Mans, paroisse du Crucifix. (Copie des Arch. du Cogner, obligeamment prêtée par M. J. Chappée et M. l'abbé Chambois.) Ce Paul Le Boindre avait épousé le 28 mai 1619, en la paroisse du Crucifix au Mans ,damoiselle Renée Joubert qui devait donner naissance à Jean (baptisé le 25 février 1620) et à Renée (baptisée le 19 mai 1621) et mourir peu après (inhumée, paroisse de Saint-Nicolas le 30 mai 1621). Paul Le Boindre la suivit dans la tombe dès le 20 juin 1627.

(3) Cette terre de La Beunèche restera annexée à celle du Gros-Chesnay sans que les Le Boindre, seigneurs du Gros-Chesnay, Spay, Fillé, La Beunèche, Buffes y viennent habiter. — Le premier Jean Le Boindre est sans doute celui dont il est fait mention dans la curieuse note des Archives du Chapitre Saint Julien du Mans (B. 11, p. 595) : « Le 13 septembre 1660, sur « l'avis de l'arrivée en cette ville, de M. Le Boindre, conseiller au Parlement, « et originaire de cette ville, le Chapitre de Saint-Julien charge ses commis- « saires ordinaires de lui présenter le pain et le vin du Chapitre. » (Arch. du Cogner.)

(4) Reg. paroissiaux de Fillé.

(5) Nous avons pu encore lire sur cette dalle de marbre : « Cy gist « Messire Jean Leboindre, Seigneur du Groschesnay, de Buffe, Conseiller « au Parlement années 1647, 1648, 1649, 1650, 1651 et devenu doyen du même « Parlement au commencement d'Aoust de l'an 1692, est mort en son château « du Gros-Chesnay le samedi 7 novembre 1693. *Requiescat in Pace.* « *Amen.* »

Digitized by Google

« Chesnay, Buffe (1), La Bunesche et de Spay (2), conseiller « du Roi en sa Cour de Parlement (3). » Il meurt le 5 janvier 1742, « agé de 80 ans et six mois », en son château du Gros-Chesnay et fut « inhumé dans le chœur de l'église en présence « de Jean-Joseph Le Boindre de Vauguion (4) son fils (5) ».

Jean-Joseph Le Boindre, baron de la Beunèche, lui succède de 1742 à 1757. Il meurt le 4 décembre de cette dernière année. Une dalle de marbre en l'église de Fillé rappelle ce « Décès « de messire Jean-Joseph Le Boindre, *baron de la Beunèche*, « dont le corps a été inhumé le 6 du même mois en l'église « de Fillé », en présence de messire Alex-Paul-Louis-François « de Samson, chevalier, seigneur de Lorchère, conseiller du « Roi, lieutenant-général de la Sénéchaussée du Maine, cousin « au 4e degré du défunt au côté paternel, de messire Guillaume « Du Bouchet (6), chevalier seigneur de la Forterie (7), « de M. Joseph Thebaudin de la Rozelle, conseiller du Roi, « lieutenant particulier (8).

Cette dalle nous dit qu'il était « bienfaiteur de cette église et « de celles de Roizé et Spay, ainsi que des pauvres de ces trois « paroisses ».

Ce dernier Jean-Joseph Le Boindre de Vauguion, « chevalier, seigneur de Fillé, Spay, Roizé, etc., conseiller en la

(1) Buffe, ancien fief sur la rive gauche de la Sarthe, sur la commune de Guécélard, à 5 ou 600 mètres de l'église de Fillé, était relié au Gros-Chesnay dont il dépendait par des souterrains passant sous la Sarthe, dont les entrées ont été comblées. De Buffe, de ses murs, de sa chapelle et de son pont-levis il ne reste que quelques pierres, les murs anciens ayant servi à la construction de la ferme actuelle. Buffard, sur la route nationale de La Flèche, diminutif de Buffe, en dépendait.

(2) Spay, canton de La Suze, arrondissement du Mans.

(3) Reg. paroissiaux de Fillé.

(4) Vauguion, ancien fief à l'entrée est du bourg de Roëzé, le long de la Sarthe. Ce nom sera souvent retrouvé chez les seigneurs de La Beunèche et est pris définitivement par la famille Daniel de Beauvais, dès la moitié du XVIIIe siècle. Sur la carte d'Etat-Major au 80.000e le nom est orthographié Vauguyon. Il ne subsiste aujourd'hui en cet endroit que deux fermes transformées depuis peu en maisons d'habitation.

(5) Reg. paroissiaux de Fillé.

(6) Sans doute en Oizé, canton de Pontvallain.

(7) Paroisse de Parigné-le-Pôlin, canton de La Suze.

(8) Reg. paroissiaux de Fillé.

Digitized by Google

« grande chambre du Parlement de Paris », n'ayant sans doute pas de successeur (1), les scellés sont apposés sur ses propriétés et un inventaire est fait dès 1758-1759. Voici d'ailleurs l'intéressante estimation de la Beunèche qui nous donne l'état des lieux à cette époque :

« 20 mars 1759, — A la requête des nombreux héritiers, « cousins germains, issus de germains, etc., visite et estima- « tion de la terre du Gros-Chênay, Buffes et la Beunaiche, « faisant partie de la succession de Messire Jean Le Boindre, « chevallier, seigneur de Vauguyon, conseiller du Roi en sa « cour de Parlement et Grand'chambre, par Louis Bourdon, « notaire arpenteur-expert, demeurant à Bruslon ». . . .

« 27 mars. — Ensuite, somme transporté au Château de « la Beunaiche, situé paroisse dud. Rouezé, occupé par Jean « Emery, consistant dans un corps de bâtiment contenant une « grande salle au rez-de-chaussée, deux chambres hautes aussi « à cheminée, grenier sur le tout, couvert d'ardoise ; une tour « au bout dudit bâtiment qui renferme trois cabinets, un pa- « villon derrière le grand bâtiment contenant une cave, un « caveau voûté, un entresol au-dessus, une chambre à chemi- « née, deux sièges de latrine, un grenier sur le tout, couvert « d'ardoise.

« Un autre bâtiment contenant deux chambres à cheminée, « grenier dessus, deux étables pour les vaches, deux autres « étables pour les bœufs, le tout couvert de tuille plate.

« Un autre bâtiment qui renferme une chapelle, deux « étables pour les veaux et moutons, greniers sur le tout, un « pressoir, une écurie, deux granges et toits à porcs, le tout « couvert de tuille et quelques parties en ardoise ; une fuye « non couverte, un jardin contenant un journal un quart ; cent « quarante journaux de terre labourable, neuf journaux de

(1) Arch. de la Sarthe, B. 741. — Inv. somm., série B. Supplément, p. 138. Arch. de la Sarthe B. 16 ; et notes personnelles.

Digitized by Google

« pâture non compris le paty près le chateau, trente et une « hommées et demie de pré, et quatorze quartiers de vigne, « sur lequel lieu nous avons trouvé pour 386 livres de bois. « Estimé en principal la somme de 24.000 livres ».

« 28 mars. — Nous somme transporté au Moulin de la Beu- « naiche... où estant avons visité le logement du meunier « consistant dans une maison à cheminée et four, un celier, « une écurie, greniers sur le tout, couverts de tuile.

« Un autre bâtiment qui renferme les deux moulins dans « lequel il y a deux cheminées, une chambre haute, grenier « sur le tout, aussi couvert de tuille; le cours d'eau, un jardin « contenant trois quarts de journal; quatre journaux un quart « de terre et cinq hommées de pré, le tout estimé ensemble la « somme de 5.000 livres (1).

A côté de cette description sommaire, l'intéressante peinture conservée encore au château du Gros-Chesnay, nous montre La Beunèche au XVIIIe siècle, déjà utilisée comme ferme. La peinture est en camaïeu bleu, et l'auteur, plus peintre animalier qu'architecte, a oublié les détails des bâtiments pour imager suivant sa fantaisie la cour du manoir d'un voyageur monté sur son âne, et d'animaux de ferme très réalistes (2) ».

Vers 1759, Louis François Daniel de Beauvais, écuyer (3), est acquéreur du château du Gros-Chesnay et de ses dépendances. Nous pouvons encore lire au dos du maître autel de l'église de Fillé que « Messire Louis Daniel de Beauvais et

(1) Archives de la Sarthe, B. 16.

(2) Cette peinture, de 0m90 de large sur 0m65 de hauteur extrême, forme trumeau dans le salon du Gros-Chesnay. Deux autres peintures s'y trouvent également représentant le Gros-Chesnay et Buffe. Ces trois peintures faites par le même artiste et à la même époque ne sont ni datées ni signées; elles sont sur toiles tendues sur un châssis, lui-même encadré dans une jolie mouluration de style Louis XV. — Nous tenons ici à remercier encore M. et Mme Lory de l'obligeante sympathie avec laquelle ils nous ont permis de nous procurer ce précieux document, et à qui nous avons promis d'écrire l'histoire de leur château du Gros-Chesnay.

(3) Né au Mans, paroisse Saint-Nicolas, le 18 février 1719, Louis-François Daniel de Beauvais, écuyer, épouse vers 1750 Marthe Plumard de Rieux, fille de Louis Plumard, négociant et échevin au Mans, conseiller-secrétaire

Digitized by Google

« Dame Marthe Plumard de Rieux, seigneur et dame de cette « paroisse, Spay, Roïzé, etc., pour répondre aux justes vœux « des habitants, ont posé ce monument de leur piété le 8 mars « 1771 ».

Ils transmettent à leur fille ainée Adelaïde-Victoire-Daniel de Beauvais, épouse de M. de Fontaine de Saint-Victor, la terre du Gros-Chesnay (1), et à leur fils Aimé Joseph Daniel de Vauguion, écuyer, le manoir de la Beunèche (2).

Ce dernier laisse à sa mort La Beunèche à Aimé Charles Daniel de Vauguion (3), son second fils, qui lui-même transmet La Beunèche à son fils M. Charles Jean Daniel de Vauguion (4). Né en 1826, et ancien élève de l'École militaire de Saint-Cyr, M. Charles de Vauguion se fait glorieusement remarquer, comme capitaine au 3e tirailleurs algériens, dans les fastes de

du Roi, écuyer. Elle meurt au Mans le 5 avril 1812. Louis-François-Daniel de Beauvais était lui-même fils de Joseph Nicolas Daniel, « employé dans les affaires de S. M. », et qui avait épousé le 1er février 1714, Marie Nantia, fille de Joseph Nantia. Louis-François-Daniel achète donc le Gros-Chesnay vers 1759 et meurt le 27 décembre 1780 (L. M. I. 376, 377, Arch. Sarthe E, 120 et notes personnelles).

(1) Adelaïde-Victoire-Daniel de Beauvais était née au Mans, paroisse de Saint-Nicolas, le 26 novembre 1760; le 21 nov. 1780 elle épousait M. de Fontaine de Saint-Victor, officier dans Royal Cavalerie, fils du seigneur de Saint Victeur près Fresnay. Mme de Saint-Victor meurt au Mans le 3 janvier 1844 et laisse aux communes de Fillé et de Guécélard le souvenir, encore présent de nos jours, d'une grande bienfaitrice. (L. M. I. 374 et R. P. Fillé.)

(2) Aimé-Joseph-Daniel de Vauguion, écuyer, était né au Mans, paroisse Saint-Nicolas, le 22 juillet 1756 ; il est officier au 5e régiment de Chevau-légers en 1780 et épouse, le 17 oct. 1786, Elisabeth-Rose-Louise Richard de Beauchamp, de Nantes ; il meurt en 1812. Il avait un frère, Louis-Marie-Daniel de Beauvais, capitaine de cavalerie en 1780. (L. M. I, 374, II, 271, 353, 141 et R. P. Fillé.)

(3) Aimé-Charles-Daniel de Vauguion, né le 20 germinal an IV, 1796, était le frère cadet de Fortuné-Daniel de Vauguion et l'aîné de Félix-Daniel de Vauguion, député en 1830. Il fut capitaine au 22e Ch. à chev. chevalier de la Légion d'honneur, médaillé de Sainte-Hélène, et épousa Eudoxie-Nathalie des Ligneries. (L. M. II, 321.)

(4) Charles-Jean-Daniel de Vauguion, né le 17 juillet 1826 et mort en 1901, eut comme sœur aînée Nelly-Daniel de Vauguion, née au Mans en 1833 et qui épousa Robert Cardin, comte Le Bret. Au Mexique, il se distingue dans les combats des 23, 26 et 27 avril 1864 à Cuyutlan et à la Cruz-Vieja, puis aux combats des 6 et 9 juin 1864 près d'Acapulco, où il est blessé. Officier de la Légion d'honneur dès le 1er juillet 1864, il épouse le 8 janvier 1866, Mlle Charlotte de Préfeln et reçoit la croix de Commandeur le 7 septembre 1871 pour son énergique conduite pendant la guerre.

Digitized by Google

la guerre du Mexique. Démissionnaire à sa rentrée en France, il reprend du service pendant la guerre de 1870, est promu général à titre auxiliaire, et à la fin de la campagne reçoit la cravate de Commandeur de la Légion d'honneur. En 1866 il avait épousé Mlle Charlotte de Préfeln, qui aujourd'hui encore est propriétaire de La Beunèche et nous permet, en ce jour, de garder, de ce délicieux manoir situé au milieu d'une verdoyante campagne, un souvenir de fraîcheur enchanteresse et de calme et exquise beauté (1).

Paul CORDONNIER-DÉTRIE.

Avril-Mai 1924.

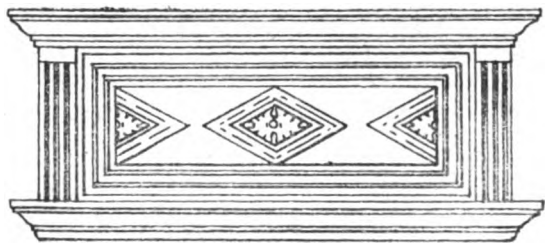

MANOIR DE LA BEUNÈCHE
COURONNEMENT D'UNE PORTE DU XVIe SIÈCLE
AU SECOND ÉTAGE

(1) Nous tenons a adresser encore ici notre hommage très respectueusement reconnaissant à madame de Vauguion dont le généreux et bienveillant concours nous a permis de publier cette modeste étude.

Digitized by Google

CHRONIQUE

La Société a tenu, le jeudi 22 mai, à la Maison dite de la Reine Bérengère, une deuxième réunion motivée par une conférence de M. le baron Hennet de Goutel, vice-président de la Société des Sciences morales, lettres et arts de Versailles, sur *L'avènement des Hohenzollern en Prusse, des origines à Frédéric II.*

Attirée par le patriotique intérêt du sujet et par le talent du Conférencier, l'assistance, nombreuse et brillante, comptait encore plus de quatre-vingt personnes, dont une élite de dames.

En présentant le distingué conférencier déjà connu par tant de succès littéraires, le président a tout d'abord rappelé les multiples souvenirs de famille qui rattachent M. le baron de Goutel à la ville du Mans, évoquant, entre autres, le nom toujours vénéré de sa bisaïeule, Mme Hennet de Goutel morte au Mans à 96 ans, après avoir été la Providence de tous ceux qui souffraient, et le nom de son aïeul, le général d'artillerie Hennet de Goutel, dont la charité, inépuisable aussi, et celle de la générale, née Charlotte de Vauguion, restent inoubliables dans la commune de Cogners. M. Robert Triger saisit en outre l'occasion pour rendre un hommage ému à la mémoire de Mlle Geneviève Hennet de Goutel, infirmière-major de la S. B. M. décédée en 1917 en Roumanie, victime de son ardent patriotisme et de son admirable dévouement aux blessés ; puis il termine en adressant à la grande et belle Société des Sciences morales, lettres et arts de Versailles l'expression des fraternelles sympathies de la Société historique et archéologique du Maine.

M. Hennet de Goutel prend alors la parole, et pendant plus d'une heure, tient ses auditeurs sous le charme d'une étude historique d'un intérêt exceptionnel, savamment ordonnée, égayée d'anecdotes piquantes et présentée avec un entrain des plus communicatifs. Le remarquable talent d'historien qui s'affirme dans cette conférence, comme dans ses précédents ouvrages, dont l'un a été couronné par l'Académie, fera même dire le lendemain à notre érudit confrère le marquis de Beauchesne, dans le *Journal des Débats*, que M. Hennet de Goutel lui semblait s'annoncer comme le digne continuateur des magistrales études d'Ernest Lavisse sur les origines du Saint Empire.

Nous sommes heureux de pouvoir donner au moins un résumé de la conférence de M. Hennet de Goutel.

Digitized by Google

L'AVÈNEMENT DES HOHENZOLLERN EN PRUSSE

En dépit de certaines légendes généalogiques, les Hohenzollern ne sauraient se comparer en naissance ni aux Habsbourg, ni aux Wittelsbach de Bavière, ni aux Guelfes de Brunswick. Leur nom n'apparaît dans l'histoire qu'à la fin du onzième siècle, et leur filiation ne s'établit authentiquement que depuis le treizième. Ils viennent de Souabe où la branche aînée demeurera ; les cadets allèrent en Franconie : l'un d'eux fut nommé burgrave, c'est-à-dire représentant de l'Empereur à Nuremberg, charge héréditaire qui n'emportait point de droit de propriété sur la ville ni sur le territoire avoisinant. Les Hohenzollern ne furent donc longtemps que de hauts fonctionnaires impériaux. Toutefois, par achat ou par héritage, ils avaient acquis aux environs d'Ansbach, des domaines dont ils tiraient quelque relief.

Leur fortune commence le 18 avril 1417, jour où l'empereur Sigismond accorde l'investiture du margraviat électoral de Brandebourg à Frédéric de Hohenzollern, burgrave de Nuremberg. Le Brandebourg est une ancienne terre slave habitée jadis par les Wendes. Pour se prémunir contre les incursions de ces derniers, les princes carolingiens et leurs successeurs avaient établi des *marches*, espèces de glacis militaires, extensibles à volonté, destinés à protéger en même temps qu'à développer les frontières impériales. L'an 1134, l'empereur Lothaire de Supplinbourg confie le gouvernement de la marche du Nord à Albert l'Ours, comte ascanien du Harz. Celui-ci franchit l'Elbe, s'empare de Branibor, capitale des Slaves, et se taille autour un petit état. La Marche de Brandebourg était fondée. Les descendants d'Albert ne cessent de s'arrondir aux dépens des Slaves. Dans le Saint-Empire, ils possèdent la dignité électorale et le titre de chambellan ; mais la lignée ascanienne s'éteint en 1380 et pendant quelque temps le pays est livré à l'anarchie. L'avènement de Frédéric de Hohenzollern parut surprenant à ses nouveaux sujets. Ils raillaient le souverain de création récente qu'on leur octroyait et l'appelaient « un jouet

Digitized by Google

de Nuremberg » ; force leur fut pourtant de s'incliner. L'un des successeurs de Frédéric, Jean-Sigismond, réunit par son mariage avec Anne de Hohenzollern, la Prusse et le duché rhénan de Clèves à son électorat.

Pas plus que le Brandebourg, la Prusse ne constitue un sol proprement germanique. Située le long de la Baltique du Sud, c'était la patrie des Borusses, tribus d'origine lithuanienne ou finnoise que les chevaliers Teutoniques et les Porte-Glaive soumirent à partir de 1226, édifiant après leur victoire une puissance demi guerrière et demi religieuse à laquelle les rois de Pologne imposèrent leur suzeraineté depuis 1410. Albert de Hohenzollern, élu grand-maître des Teutoniques en 1511, profita de la Réforme pour s'approprier les biens de l'Ordre, se marier et se déclarer duc héréditaire de Prusse, premier exemple de sécularisation connu en Allemagne. Il n'est pas indifférent qu'un membre de la maison de Brandebourg ait donné le signal de ces pilleries qui ne tarderont pas à se multiplier dans l'Empire. Ce fut la petite-fille d'Albert, qui, héritière par sa mère du duché de Clèves, le porta ainsi que la Prusse en dot à son cousin Jean Sigismond. Ainsi des circonstances tout arbitraires ont accompagné la formation de ce qui deviendra l'état prussien. La dynastie, transplantée du Jura souabe, de la Rauhe Alp, est étrangère au pays, et le pays lui-même, Brandebourg et Prusse, n'est qu'une terre de conquête arrachée aux possesseurs primitifs subjugués ou éliminés.

Les électeurs qui, à la suite de Frédéric de Nuremberg, régnèrent jusqu'au milieu du XVIIe siècle, ne se distinguent guère des autres princes allemands que par l'apparat de leurs surnoms : *Dent de fer*, l'*Ulysse et l'Achille*, le *Cicéron*, le *Nestor*, l'*Hector*. Une idée leur est commune : le ferme propos d'augmenter leur patrimoine. Chez eux, le culte de la force, le raisonnement de l'astuce, l'esprit réaliste qui marqueront leur race, se perçoivent déjà, mais sur un très petit théâtre, pour d'humbles projets, sans dessein arrêté, en ligne brisée.

Cette conscience d'eux-mêmes qui manque aux Hohenzollern, un homme va la leur donner. Le 1er décembre 1640, Frédéric-

Digitized by Google

Guillaume succède à son père Georges-Guillaume. Le premier il trace l'implacable voie d'où la fortune prussienne engagée avec lui ne sortira plus. Il mesure l'incohésion de ses états : la Prusse est au nord-ouest, séparée du Brandebourg par la Pologne dont elle reste vassale, et par la Germanie entière des lointains duchés rhénans. Il faut souder ces tronçons épars, nouer les maillons de la chaîne ; celui que l'on nomme le Grand Electeur commence d'y travailler, d'autres poursuivront la besogne. Il parvient au pouvoir à vingt ans. C'est un homme vigoureux, de haute stature, avec des traits accentués, un teint chaud. On lisait en lui la volonté. Appliqué au travail, méditatif, il a l'intelligence prompte, l'âme tenace, ignorante du scrupule, pleine de ruse. L'intérêt le plus étroit fut toujours le mobile de ses actes ; la gloire ne l'attire point tant que le profit et il le veut immédiat, palpable et monnayable. Afin de le réaliser, il pratique ce qu'il appelle « la politique des mains libres », politique d'une extraordinaire fluidité, qui ne se lie qu'en vue de se délier, où le manquement à la parole donnée devient une règle jugée honorable pour le gain qu'elle rapporte.

Il trouva son électorat ruiné, la population diminuée des deux tiers ; les Suédois tenaient ses principales villes, il avait peut-être 3000 hommes à leur opposer et dans sa caisse quelques thalers à peine. Cependant, à la pacification de Westphalie il se fait attribuer la Poméranie orientale moins Stettin, l'archevêché de Magdebourg, les évêchés de Cammin, d'Halberstadt, de Minden, et, lorsqu'au bout de quarante-huit années d'efforts, il sera sur le point de disparaître, il pourra considérer son territoire agrandi de 33.000 kilomètres carrés, il aura un trésor dans ses coffres, une armée sérieuse, même une colonie en Afrique. Le chef-d'œuvre de son système fut la manière dont il arriva, par un jeu de bascule entre la Suède et la Pologne, à débarrasser la Prusse de la suzeraineté de cette dernière. Jamais perfidie n'atteignit à ce raffinement.

Dans ses rapports avec Louis XIV, le Grand Electeur témoigne d'une semblable duplicité. Ses menées tendent partout à contrecarrer la politique française, mais il ne se livre

Digitized by Google

qu'à demi, ne décourage jamais personne. Les deux fois qu'il se démasqua le conduisirent à de rudes échecs que lui infligea Turenne. Alors, domptant l'irritation qu'il ressent des victoires du Roi, il se rapproche de lui, sans cesser au surplus d'offrir la main à ses adversaires.

L'œuvre intérieure de Frédéric Guillaume dépasse encore son œuvre extérieure. C'est lui qui assemble les pièces initiales de l'armature bureaucratique et militaire qui va créer le caractère prussien. Il brise les résistances acharnées des corporations, des Etats, du clergé, rend son autorité absolue et en exige le respect dans toutes ses possessions.

Malgré tant d'obstacles surmontés, tant de buts accomplis, la vieillesse du Grand Electeur s'écoule singulièrement morose ; les infirmités, la maladie l'accablent. D'âpres contestations domestiques éclatent autour de lui, ne s'apaisant que pour renaître avec plus de violence. Ces querelles de famille se répéteront dans l'histoire des Hohenzollern jusqu'à y devenir en quelque sorte traditionnelles.

Le prince électoral Frédéric, qui, le 9 mai 1688, recueillit l'héritage du Grand Electeur, ne ressemblait à son père ni au physique ni au moral. Petit, un peu bossu, avec les pieds de travers par suite d'un accident de jeunesse, il portait sur un visage assez régulier un air de fierté où se voyait le reflet d'une âme incroyablement glorieuse. Ses talents d'administrateur n'excédaient point la moyenne ; il demeurait à peu près étranger au militaire et subissait volontiers l'ascendant de ses favoris Danckelman et Wartenberg qui gouvernèrent sous son nom. Mais, si vigourenx était l'élan acquis, si solide le moule déjà formé, que la Prusse marchait maintenant à son destin sans que l'intermède du règne d'un Frédéric Ier fut capable de l'en détourner. Même un caprice de la fortune allait permettre que ce prince d'un médiocre génie servît l'entreprise, non par l'une de ses qualités, mais par un défaut qu'il avait saillant et prodigieux : la vanité.

Dans l'Europe du XVIIe siècle les rangs et les préséances gardaient une importance extrême. Or, si l'état brandebour-

Digitized by Google

geois prussien jouissait de l'exercice intégral de la souveraineté, les attributs de magnificence qui l'accompagnent lui manquaient. Il en résultait une espèce d'infériorité dont le Grand Electeur avait pu faire l'expérience. Le goût extraordinaire de Frédéric pour le faste, l'étiquette, les honneurs, la lui faisait sentir bien davantage. Il voulut être roi. L'acquisition du titre convoité dominera toute sa politique. L'Empereur seul était en mesure de l'octroyer, Frédéric chercha donc à mériter les bons offices de ce prince, ses soldats ne cessèrent de suivre le sort des armes impériales. De si persévérantes complaisances, des négociations longuement et ardemment soutenues, ne triomphèrent qu'à grand peine des répugnances de l'Autriche. Enfin, le 16 novembre 1700, fut signé le traité dit *de la Couronne*. L'Empereur accordait à l'Electeur la dignité royale ; en retour le nouveau souverain s'engageait à lui prêter son assistance pour le cas d'un conflit dont la succession espagnole serait l'enjeu. Les puissances mirent plus ou moins de diligence à reconnaître le royaume de Prusse. La France et l'Espagne n'y consentirent qu'aux traités d'Utrecht, après la mort de Frédéric ; les électeurs de Bavière et de Cologne, seulement en 1714. Le Pape s'y refusa catégoriquement et ce n'est que sous le pontificat de Pie VI, en 1788, que le Saint-Siège accepta de substituer la qualification de roi de Prusse à celle de marquis de Brandebourg qu'il continuait de donner aux descendants de Frédéric.

Celui-ci se fit couronner à Kœnigsberg, le 18 janvier 1701. Le baron de Pœllnitz a laissé dans ses curieux mémoires un récit de cette cérémonie qui fut d'une pompe toute germanique et que marquèrent des incidents assez divertissants. Revenu à Berlin, Frédéric résolut d'égaler la splendeur de Louis XIV, et même de la surpasser. Ce fut une parodie étrange et sans grâce où les contemporains trouvèrent de quoi se récréer et qui ne laisse pas de faire penser à la grenouille de la Fable. La Reine, Sophie-Charlotte de Hanovre, fort belle et d'un grand savoir, avait aussi bien plus d'esprit que son époux. Leibniz lui ayant adressé un mémoire sur les infiniments

Digitized by Google

petits, elle s'écria : « Leibniz veut m'apprendre ce que c'est que les infiniments petits ! A-t-il donc oublié que je suis la femme de Frédéric Ier, ou s'imagine-t-il que je ne connaisse pas mon mari ? »

Frédéric Ier avait paru dans les annales brandebourgeoises comme le personnage d'une comédie brillante et inattendue. Frédéric-Guillaume Ier, son fils, monté sur le trône le 25 février 1713, incarne en plein XVIIIe siècle les rudes impulsions d'un lansquenet. Son beau-frère d'Angleterre, Georges II, qui le détestait, l'appelait le Roi-Sergent, et l'histoire a retenu ce sobriquet par quoi se définit le mieux la physionomie du second monarque de la Prusse. C'était une manière de colosse qui, vers la cinquantaine, pesait 125 kilos. Grand mangeur, il fumait des pipes innombrables, n'aspirait qu'au positif, méprisant les lettres, les sciences, les arts qu'il jugeait inutiles, voire nuisibles. Il frémissait aux moindres élégances ; sa piété confinait à la bigoterie, sa ladrerie égalait sa brutalité. Le nombre des gens qu'il frappa dans son existence ne se compte pas. Il rossait sa famille, ses ministres, ses valets, les officiers et les soldats, les bourgeois, le premier passant rencontré.

Ses intempérances, l'abus des exercices violents, le dédain de sa santé altérèrent de bonne heure celle du Roi-Sergent. Il fut malade un bon tiers de sa vie et cette circonstance explique en partie la sauvagerie de son humeur.

C'est cependant ce souverain atrabilaire et despotique qui scellera les destinées de son pays. Il tend jusqu'à l'extrême les ressorts inventés par le Grand Electeur, impose de force à ses sujets l'ordre, le travail, la discipline, asservit ce qui reste de particularisme dans les assemblées provinciales, fonde en un mot le culte d'un dieu nouveau, dont le roi de Prusse se regarde comme le premier des serviteurs : l'état prussien. Son œuvre poursuit donc et complète l'œuvre de l'aïeul. Celui-ci avait bien pu asseoir sa domination sur la Brandebourg, sur la Prusse, sur le duché de Clèves, mais les habitants de ces diverses régions, s'ils obéissaient au même maître, ne se connaissaient point entre eux. Depuis Frédéric-Guillaume Ier, il y

Digitized by Google

a une patrie prussienne, un esprit prussien, un caractère prussien, et ce sont les mêmes à Berlin, à Kœnigsberg, à Clèves. L'âme de tout un peuple se cristallise maintenant autour d'une dynastie agissante, voilà le fait qui engage l'avenir des Allemagnes, car il est dans la nature même que ce peuple, ainsi façonné, veuille se rassembler; qu'il ne se contente pas d'un rapprochement intellectuel, spirituel, qu'il réclame si l'on peut dire un rapprochement physique. Mais pour qu'un état soit puissant, il lui faut de l'or et des hommes. Frédéric-Guillaume amasse une épargne considérable. Surtout il est le véritable créateur de l'armée prussienne. Ses recruteurs parcourent l'Europe, enlèvent où ils les rencontrent les hommes dont la stature semble dépasser la moyenne, car Frédéric-Guillaume a la superstition de la taille ; il n'existe pas dans son armée un seul soldat qui mesure moins de 1^{m}81. Une règle de fer gouverne ces troupes ; les étrangers comparent la précision de leurs mouvements à celle d'un mécanisme d'horlogerie. A la mort de Frédéric-Guillaume Ier, le 31 mai 1740, la monarchie prussienne, la treizième de l'Europe pour sa population, occupe comme puissance militaire le quatrième rang, après la France, la Russie et l'Autriche.

Le Roi-Sergent n'osa jamais aventurer l'instrument redoutable qu'il avait forgé. Ce règne fut en réalité la veillée des armes. Désormais l'avènement des Hohenzollern en Prusse est consommé. Le Grand Electeur a frayé le chemin, déterminé le plan sur lequel devra se mouvoir leur pensée politique ; Frédéric Ier a couronné l'ouvrage du prestige royal ; Frédéric-Guillaume Ier y a joint d'efficaces moyens d'action. A Frédéric II sera dévolu le rôle de proclamer cet avènement à la face de l'Europe.

Il ne pouvait être question, dans une causerie nécessairement restreinte, d'étudier la personne et le gouvernement de Frédéric II; un pareil examen eût à lui seul occupé plusieurs séances. Le conférencier se borne donc, pour conclure, à fixer quelques traits de son attitude par rapport à la France et par rapport aux Allemagnes. Frédéric II le Grand, ainsi que l'ont

Digitized by Google

surnommé les philosophes du XVIIIe siècle, réalise le type le plus parfait des Hohenzollern, en ce sens que chez lui sont développées à un degré éminent toutes les ambitions et toutes les disciplines de leur race. Il a du grand Electeur l'amour des bénéfices immédiats et positifs, les infidélités raisonnées à des engagements qu'il ne souscrit jamais sans restrictions mentales. De Frédéric Guillaume Ier il tient son culte de l'armée, mais la continuelle tension de sa volonté intelligente, pénétrante, anime cette machine jusque là presque automatique; il possède pour s'en servir les audaces et le génie qui firent défaut à son père. Frédéric II, on ne saurait le nier, fut le premier stratège de son temps et c'est un des motifs pour lesquels il fera de la guerre l'industrie nationale de la Prusse.

Au reste, son activité s'exerce dans tous les domaines, finance, justice, police, instruction publique, commerce, agriculture. Le pays donne l'impression d'une sorte d'atelier, où rien n'est laissé au hasard, où chacun a sa place désignée, où le travail s'accomplit selon des méthodes strictes et fructueuses.

Ces principes d'un droit particulier aux Hohenzollern, qui élève l'Etat au dessus de tout, qui superpose à la morale et au devoir ordinaires une morale et un devoir prussiens, Frédéric en établit officiellement la théorie. Tout en lui se ramène à la raison d'Etat, elle seule constitue la loi, l'impératif catégorique dont parle Kant. Ce n'est plus le despotisme grossier du Roi-Sergent, c'est le despotisme éclairé. Frédéric est sec de cœur, foncièrement égoïste, passé maître dans le persiflage cruel, les sarcasmes empoisonnés; il sème la crainte autour de lui. Mais il a tous les dons de l'esprit, est savant, cause brillamment, joue de la flûte, fait des vers, se pique de philosophie et connaît à merveille l'art de flatter les vanités et de capter, par ce moyen, une réputation européenne qui l'aidera plus d'une fois dans ses desseins. De Paris et d'ailleurs, les philosophes régents de l'opinion publique, avec lesquels il entretient une correspondance suivie, lui tressent des couronnes, l'encensent, en font une façon d'idole.

Frédéric règne à peine depuis quelques mois qu'il envahit la

Digitized by Google

Silésie, sans autre motif que sa convenance. Dans la guerre de succession d'Autriche, il s'unit à la France; deux fois il la trahira, par les paix séparées de Breslau, conclue sous les auspices de l'Angleterre en 1742, et de Dresde le 25 décembre 1745. Au Congrès d'Aix-la-Chapelle, l'Europe est bien forcée de lui confirmer la possession de la Silésie et du comté de Glatz; c'est tout ce qu'il demande.

En France si quelques-uns sentent le péril, beaucoup paraissent mettre à le nier un point d'honneur. Plus que jamais la troupe des philosophes porte aux nues le nom de Frédéric. A la Cour même, certains s'obstinent à vouloir poursuivre contre l'Empire un duel inutile. Ceux-là se réclament de la tradition de Richelieu, en réalité ils en suivent la lettre et n'en entendent pas l'esprit. Ce n'est point pour quelque animosité particulière que le Cardinal Duc avait combattu les Habsbourg. Il était bien trop politique dans ses relations avec l'étranger pour descendre jusqu'à la haine ou jusqu'au sentiment. Mais il n'admettait point qu'un Etat usurpât en Europe une hégémonie contraire à la sûreté du royaume. Le nom de cet Etat n'était rien, ses prétentions étaient tout. Richelieu s'il eût vécu au XVIIIe siècle, eut pu voir, au cœur des Allemagnes, s'accroître par le fer et par le feu un pouvoir nouveau, la Prusse, servi par un capitaine de génie, un politique sans scrupules. C'est là que résidait le danger, l'avenir l'a prouvé. Il eut pu voir aussi l'Angleterre jeter les bases de son immense empire colonial, de tous côtés en contact avec les Français, en Amérique, aux Indes, au Sénégal. Là encore était le danger.

L'intimité de la Grande-Bretagne et de la Prusse, scellée à Westminster en 1756, devenait aussi grosse de conséquences pour la monarchie des Bourbons que l'avait été autrefois l'union des cabinets de Vienne et de Madrid. Dans ces conjonctures, malgré les répugnances de plusieurs, Louis XV, Choiseul, Bernis, rompirent avec les préjugés. Ils se liguèrent résolument avec l'Autriche et ils firent bien. Ce renversement des alliances, si vivement critiqué à l'époque, si injustement condamné depuis, les circonstances l'exigeaient cependant. Le

Digitized by Google

principe fut excellent, on n'en peut dire autant de la pratique. Il était bon de s'allier à l'Autriche, mais de la même manière et pour le même objet que Richelieu s'était jadis allié aux Suédois, il fallait diriger l'alliance et non se mettre à sa remorque. C'est en ce sens qu'on eut dû s'inspirer des leçons du Cardinal.

L'entreprise au surplus faillit réussir. A la fin des hostilités Frédéric II était aux abois. L'avenir de l'Europe pouvait changer. La défection des Russes perdit tout. En 1762 comme en 1917, le front de l'est, subitement libéré, rendit au roi de Prusse l'aisance de sa manœuvre. Et puis il y avait l'Angleterre, l'Angleterre qui nous dépouillait de nos colonies, soutenait Frédéric de ses forces et de ses subsides, veillait jalousement à son salut. Au traité d'Hubertsbourg il sortit sain et sauf de la tourmente, il gardait la Silésie. Il pouvait maintenant méditer à loisir la plus odieuse iniquité de son règne, le partage de la Pologne.

Déjà s'élève donc aux dernières années du XVIIIe siècle, le monument de la puissance prussienne, bastion avancé à l'est de la Germanie, et qui commence à rompre de son poids l'équilibre des Allemagnes. Qu'importe que plus tard, aux glorieuses journées d'Auerstaedt et de Iéna, l'orage napoléonien renverse la façade, les fondements restent, malheureusement solides et vivants, sur lesquels se dressera bientôt un édifice neuf, dont la masse va s'étendre, cette fois, à travers le Hanovre, la Westphalie et jusqu'au delà du Rhin. Ce sera le second avènement des Hohenzollern, l'accession à l'Empire, le 18 janvier 1871. Aujourd'hui l'admirable victoire que l'on sait a jeté bas le couronnement de cet édifice, mais une paix incomplète, qui n'est pas marquée seulement du signe français, mais qu'ont oblitérée les dangereuses fictions de l'idéologie anglo-saxonne, une paix ignorante des enseignements de l'histoire, a négligé de briser le lien par quoi la Prusse tient les Allemagnes dépendantes de Berlin. Ce n'est pas trop de toute la vigilance, de toute l'énergie françaises pour prévenir la redoutable aventure que serait le troisième avènement des Hohenzollern.

Digitized by Google

Depuis la dernière réunion, ont été admis dans la Société :

Mme la Comtesse Maurice de La Touanne, rue Girard, au Mans.

MM. le Commandant Bourguignon, chef d'escadron au 31e d'artillerie, ✠✠, rue Joinville, 31, au Mans.

Le capitaine de Bellemare, ✠✠, du service des renseignements, à Ouezzan (Maroc).

M. le Baron Hennet de Goutel, Vice-président de la Société des Sciences morales, Lettres et Arts. Versailles.

Picard (Auguste), rue Bonaparte, 82. Paris, VIe.

Quatecous (Adolphe), rue de la Rochelle, à Connerré (S.)

La Société vient malheureusement de perdre encore l'un de ses membres les plus anciens et les plus fidèles : M. Grosse-Duperon, juge de paix honoraire, vice-président de la Commission historique de la Mayenne, décédé à Mayenne le 8 juin dernier, dans sa 86e année. M. Grosse-Duperon avait publié de nombreux et importants ouvrages sur la ville de Mayenne dont il s'était fait le consciencieux historien et qu'il connaissait mieux que tout autre. Sa mort nous laisse de bien sincères regrets.

Le lundi de la Pentecôte 9 juin, a eu lieu, sous la présidence de M. A. Le Feuvre, adjoint délégué aux Beaux-Arts, en présence de ses collègues les autres adjoints et d'un groupe de membres du Conseil municipal du Mans, la réouverture du musée de la Reine Bérengère, depuis si longtemps désirée.

Une seule salle jusqu'ici a pu être aménagée, sous l'active impulsion de M. A. Le Feuvre, par le dévoué M. Monziès, conservateur des musées de la ville, mais elle est déjà bien intéressante, car elle contient les belles tapisseries et bon nombre des objets d'art et d'anciennes serrures de la collection Liger.

D'autres salles ne tarderont pas à être organisées, entre autres une salle spéciale du *folklore* manceau.

Le président de la Société ayant été aimablement invité à cette cérémonie artistique, s'est fait un devoir, après la visite de la nouvelle salle, de présenter aux invités la salle de la Société historique et archéologique du Maine.

Ses explications ont été écoutées avec un visible intérêt, et les plans des transformations successives de la Ville du Mans ont particulièrement excité la bienveillante attention des membres du Conseil municipal.

Digitized by Google

Les 8 et 9 juin également, ont été brillamment célébrées à Vendôme et à Couture les grandes fêtes du quatrième centenaire de Ronsard, que nous avions annoncées.

A notre vif regret, il nous a été impossible d'aller y représenter la Société, qui, cependant n'oublie pas l'illustre poète que tant de liens rattachent au Maine, etqui a été heureuse d'accorder son patronage à la fête littéraire projetée au Mans, le 29 juin, par le Comité de l'Union des grandes Associations, en l'honneur de Ronsard et d'un de ses parents et élèves originaires de notre ville, le poète Jacques Tahureau. Organisée par les dévoués président et secrétaire du Comité, MM. Renard et Pavet, cette fête qui aura eu lieu au moment où paraîtront ces lignes, doit comporter une conférence historique et littéraire par M. Bouvier, à la Salle des Concerts « *Ronsard et la Renaissance* », la pose d'une plaque commémorative sur la maison où est né, croit-on, Jacques Tahureau, rue Saint-Honoré, avec dicours de M. Renard, et une visite du Vieux-Mans sous notre direction.

Le troisième et dernier volume du Livre d'Or du Collège de Sainte-Croix du Mans, « *Sainte-Croix au Champ d'honneur* 1916-1919 », vient de paraître. Nous avons hâte de le signaler et d'adresser nos sincères félicitations à l'auteur, le R. P. Carré. Ce beau volume, forme, en effet, le digne couronnement d'une œuvre patriotique, poursuivie avec le soin le plus consciencieux et qui fera grand honneur au Collège de Sainte-Croix. Il contient plus de cent nouvelles notices, parmi lesquelles on remarque particulièrement celle du général Baratier, élève de Sainte-Croix de 1879 à 1881, dont le Cardinal Luçon tint à venir lui-même bénir le cercueil ; il se termine par le compte-rendu détaillé de l'émouvante cérémonie de la bénédiction du monument aux morts, le 18 novembre 1923, avec une analyse du magnifique discours de S. E. le Cardinal Charost.

R. T.

Digitized by Google

Digitized by Google

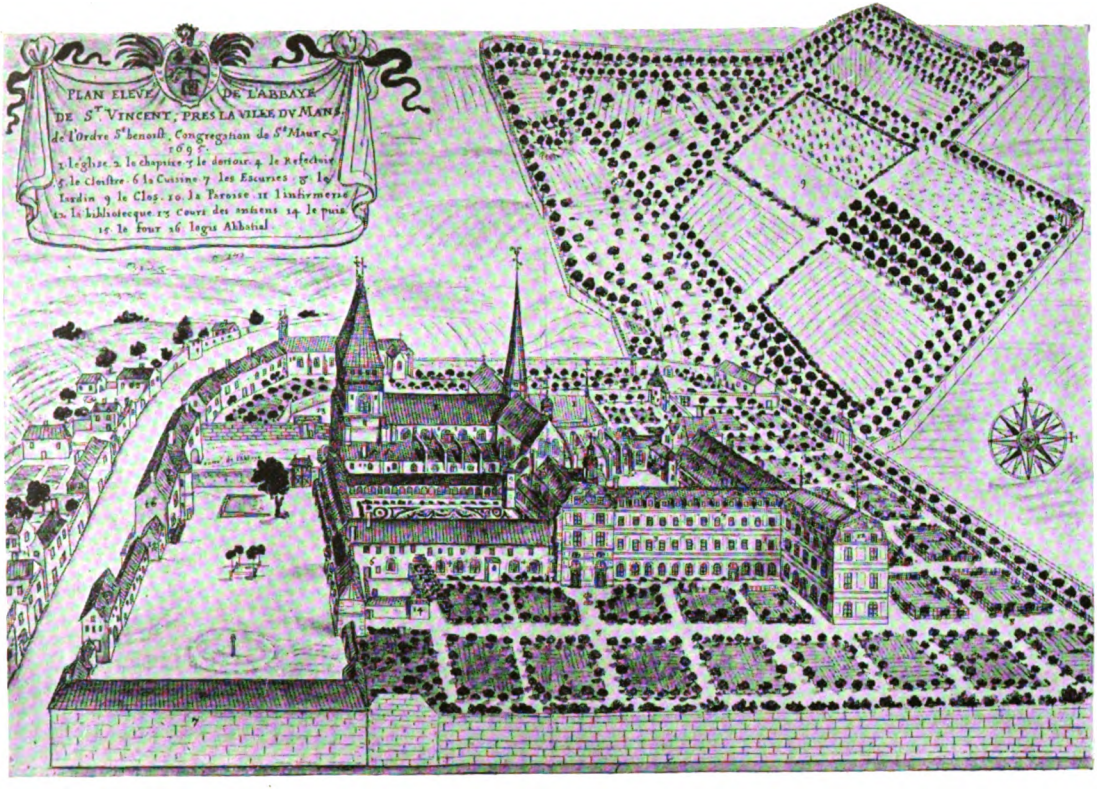

L'ABBAYE SAINT-VINCENT DU MANS, EN 1695

VUE ANCIENNE REPRODUITE DANS LE *Cartulaire de Saint-Vincent*

PUBLIÉ PAR M. LE VICOMTE D'ELBENNE

Digitized by Google

L'ABBAYE DE SAINT-VINCENT

DU MANS

SA RECONSTRUCTION AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES.

L'ancienne abbaye de Saint-Vincent s'élève au sommet de la colline sur les pentes de laquelle s'étage le Vieux-Mans, à 350 mètres environ au nord-est de l'ancienne porte de ville dite Porte du Château.

Elle avait été primitivement fondée en 572 par l'évêque saint Domnole. Relevée et reconstruite vers 832 par saint Aldric, elle fut de nouveau restaurée, entre 1035 et 1055, par l'évêque Gervais de Château-du-Loir. Depuis le XIe siècle jusqu'en 1789, elle a été, comme celle de la Couture, l'une des grandes abbayes bénédictines de France, l'une des gloires du diocèse du Mans.

Caserne sous la Révolution, Séminaire diocésain au siècle dernier, elle est à la veille de devenir un Asile départemental de vieillards, et cette nouvelle affectation va forcément entraîner de nombreuses modifications,

On ne peut laisser s'accomplir une transformation aussi regrettable au point de vue archéologique, sans visiter encore une fois l'antique abbaye, sans faire ressortir surtout l'intérêt architectural des bâtiments qui vont être transformés et que la Révolution, au moins, avait gardés intacts.

Tel est le but de ces quelques pages. Laissant de côté l'histoire de l'abbaye qui exigerait un gros volume, nous y étudierons plus spécialement les bâtiments des XVIIe et XVIIIe siècles, jusqu'ici trop peu connus, en ajoutant quelques nouveaux aperçus sur leurs constructeurs.

Digitized by Google

I

PLAN DE L'ABBAYE; L'ANCIENNE ÉGLISE ABBATIALE

Conformes au plan général des monastères de l'Ordre de saint Benoît, les dispositions de l'abbaye de Saint-Vincent n'ont jamais dû beaucoup varier depuis le moyen âge (1).

La grande porte d'entrée, encore aujourd'hui conservée, s'ouvrait à l'ouest, sur la rue actuelle de l'Abbaye (2).

En face, au fond d'une petite cour, s'élevait l'église abbatiale.

A droite, se trouvait une assez vaste cour, dite dans les derniers siècles « *Cour de l'Hôtellerie* », bordée, sur la rue, par le logis abbatial et diverses dépendances.

A gauche, une autre cour, dite, après la réforme de Saint-Maur, « *Cour des Anciens* », et bordée elle aussi de quelques bâtiments accessoires, s'étendait, vers le nord, jusqu'à l'église de la paroisse, distincte de l'église abbatiale.

Au bas-côté méridional de celle-ci s'adossait le cloître, entouré à l'est, dans le prolongement du transept, par la salle du Chapitre ; au midi et à l'ouest par les bâtiments du réfectoire, des cuisines et de l'hôtellerie qui seront reconstruits au XVIIIe siècle.

Le bâtiment du midi, contenant des dortoirs, se prolongeait vers l'est au-delà des précédents, par une partie rebâtie au XVIIe siècle, pour encadrer, avec le chapitre, l'église et l'infirmerie, une autre cour située à côté du cloître.

(1) Pour l'histoire de l'abbaye, V. surtout : Vte d'ELBENNE, *Cartulaire de Saint-Vincent*, 1913, in-4°.

Nous remercions bien sincèrement M. Paul Cordonnier-Détrie d'avoir beaucoup augmenté l'intérêt de ce travail en lui prêtant le concours de son talent si apprécié, et M. Pierre Vérité qui a bien voulu nous communiquer les plans de son regretté père. (Tous les clichés sur zinc, insérés dans le texte, ont été gravés au Mans, dans les ateliers de *La Sarthe*).

(2) La plupart des plans du Mans ne sont pas exactement orientés. Nous adoptons de préférence l'orientation du plan du capitaine Lombard (1839), conforme à celle de la Carte de l'Etat-major, et suivie par Pesche.

Digitized by Google

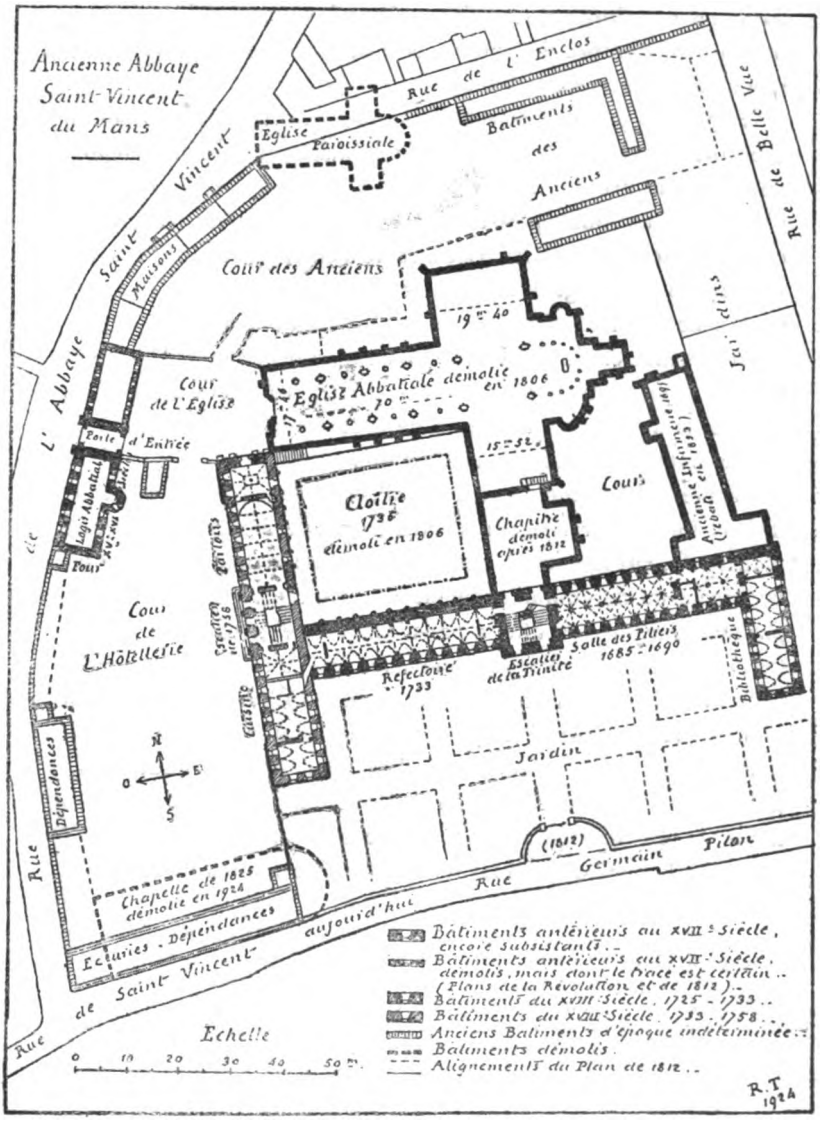

PLAN GÉNÉRAL DE L'ABBAYE DE SAINT-VINCENT

Digitized by Google

Enfin, un premier enclos, planté en jardins et circonscrit dans une enceinte de murailles, s'étendait autour de ces deux principaux groupes de bâtiments qui, dans l'ensemble, dessinaient deux carrés contigus (1).

La grande porte d'entrée, nous l'avons dit, existe toujours. Flanquée de deux contreforts peu saillants et amortie par une double voussure en arc brisé, elle s'ouvre à l'extrémité d'un vieux bâtiment dont quatre fenêtres hautes sont encore garnies de leurs anciennes grilles. Cette porte d'entrée, bien intéressante avec son portail à grosses têtes de clous, surmonté de deux blasons accolés et de feuillages sculptés, n'a pas changé depuis plusieurs siècles. Elle est restée telle qu'elle était en 1643, alors que les joyeux miliciens chargés de la garde des prisonniers espagnols de Rocroy, enfermés dans l'abbaye, s'y livraient à de si bruyants et si fantaisistes exploits (2).

De même, l'ancien logis abbatial, dont le vieux bâtiment ci-dessus forme l'arrière sur la rue, est resté debout. Sa façade principale, sur la cour de l'Hôtellerie, semble dater de la fin du xve siècle ou du commencement du xvie; coupée en son milieu par une tourelle d'escalier à pans, elle est percée de larges fenêtres qui ont dû perdre leurs meneaux. Déjà abandonné comme logis abbatial, ce bâtiment contenait, en 1643, au-dessus de la boulangerie, « l'escole de philosophie » et une infirmerie.

Bien qu'ancien lui aussi, le bâtiment situé à gauche du porche d'entrée, est sans intérêt. Loué à des particuliers avant la Révolution, s'il faut en croire l'abbé Tournesac, il est actuellement dans l'état de dégradation le plus complet.

(1) V. le Plan général ci-joint, restitué d'après : 1° Le *Plan élevé de l'abbaye de Saint-Vincent, près la Ville du Mans, en* 1695 », dessin de la Collection Gaignières, reproduit par le Vte d'Elbenne au frontispice du *Cartulaire*, et 2° la *Vue du Monasticon Gallicanum*, dont nous donnons des réductions dans le présent travail ; 3° le premier *Plan cadastral de la Ville du Mans*, en date du 1er décembre 1812 ; 4° le *Plan du Séminaire de Saint-Vincent*, dressé avant la Séparation par le Service des Edifices diocésains ; 5° pour église, d'après Tournesac et un *Plan de la Révolution* cité plus loin.

(2) V. le récit détaillé que nous avons donné de ce curieux épisode : « *Les Prisonniers de Rocroy à l'abbaye Saint-Vincent du Mans, en* 1643 », Le Mans, Monnoyer, 1887, br. in-8° de 30 pages, extr. du *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.*

Digitized by Google

ABBAYE SAINT-VINCENT DU MANS

ANCIENNE PORTE D'ENTRÉE

DESSIN DE M. PAUL CORDONNIER-DÉTRIE

Digitized by Google

Digitized by Google

ABBAYE SAINT-VINCENT DU MANS

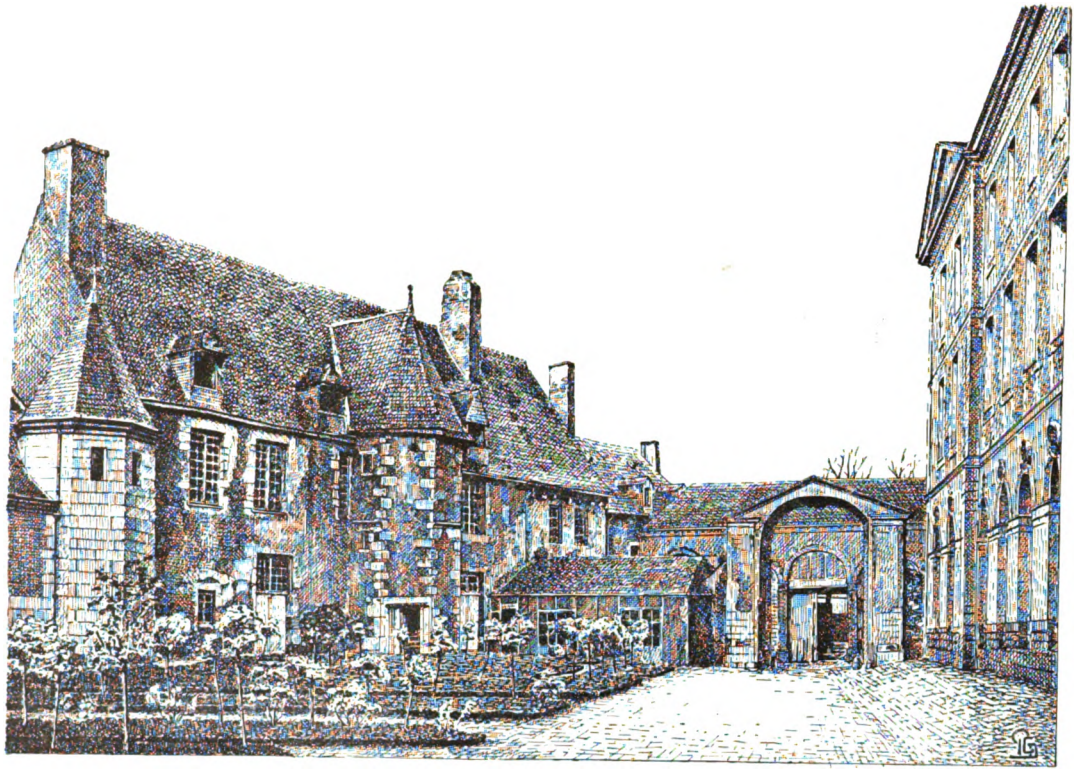

ANCIEN LOGIS ABBATIAL

DESSIN DE M. PAUL CORDONNIER-DÉTRIE

Digitized by Google

Digitized by Google

Moins heureuse encore, l'église abbatiale de Saint-Vincent a totalement disparu en 1806, dans des circonstances que nous exposerons plus loin avec des détails inédits. Jusqu'ici, elle n'est connue que par les vues générales ci-jointes, les souvenirs de quelques contemporains, un plan de l'abbaye dressé pendant la Révolution (1) et un croquis de M. Tournesac.

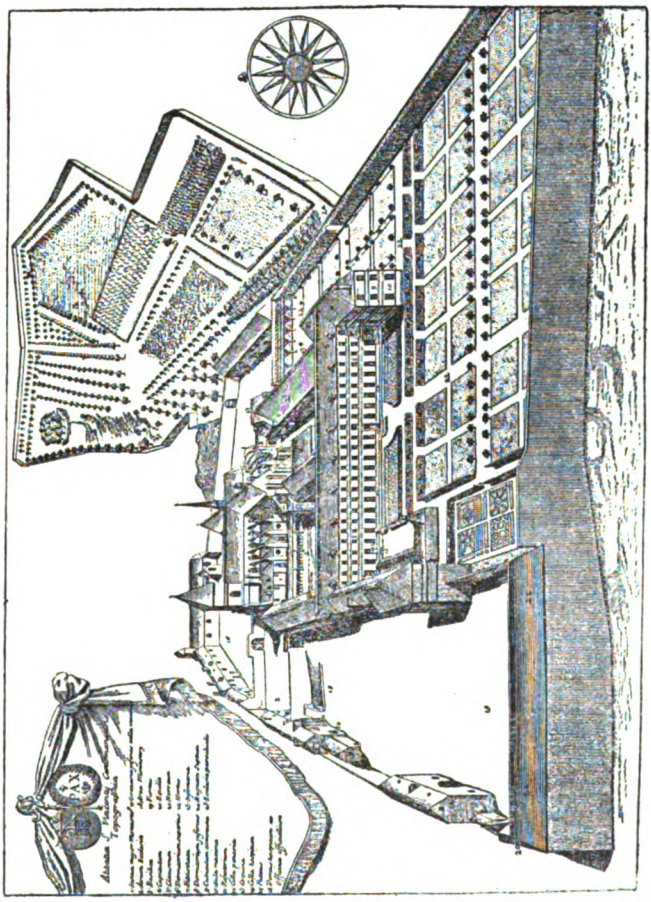

L'ABBAYE DE SAINT-VINCENT DU MANS
D'APRÈS LE *Monasticon Gallicanum*

(1) Archives de la Sarthe, série Q. 7/10. M. L'Hermitte se propose de reproduire ce plan dans un volume en préparation sur son dépôt d'archives. Il a eu, cependant, l'obligeance de nous le communiquer, et de nous permettre ainsi de reconstituer le tracé précis de l'ancienne église abbatiale. Nous le prions d'agréer tous nos remerciements.

Digitized by Google

Dans ses parties les plus anciennes au moins, l'église abbatiale de Saint-Vincent devait remonter au temps d'Avesgaud (995-1032) et de Gervais de Château-du-Loir (1035-1055) (1). Elle remplaçait deux premiers édifices successivement disparus, la basilique primitive de 572, dédiée par saint Germain, évêque de Paris, aux saints martyrs Laurent et Vincent, et l'église rebâtie au IXe siècle par saint Aldric (2).

Œuvre importante de l'architecture romane, l'église de Saint-Vincent ressemblait beaucoup, dit Pesche (3), à celle de la Couture, et, d'après le croquis Tournesac, l'abside comptait également cinq chapelles rayonnantes, mais la nef avait en plus des bas-côtés (4). Le dessin que nous a conservé l'album Ruillé d'une colonnette et d'un fragment d'encadrement de fenêtres, « rue de l'Abbaye », suffit pour montrer la richesse de l'ornementation romane de Saint-Vincent.

D'après le plan de la Révolution qui donne pour la première fois avec quelque précision le tracé et les dimensions de l'édifice, l'ancienne église abbatiale était très grande : elle comptait trente-six toises, soit environ 70 mètres de longueur, et la nef neuf toises, soit 17 mètres 46 de largeur. La déviation de l'axe du chœur paraît sur le plan original assez accentuée.

Les deux croisillons du transept, d'une longueur égale de sept toises (13m58), n'avaient pas la même largeur ; dix toises (19m 40) celui du nord, huit toises (15m 52) celui du midi,

(1) Vers 1840, l'abbé Tournesac avait tracé un plan de l'église abbatiale, « d'après la description verbale du sieur Savary, ancien domestique des moines », en y indiquant les noms des chapelles. Nous ignorons ce qu'il est devenu, mais, en 1861, M. Tournesac envoya à M. d'Espaulart un nouveau croquis d'après lequel nous avons rétabli approximativement sur notre plan les dispositions *intérieures* de l'ancienne église.

L'édifice ayant été détruit par l'Administration militaire, nous avions espéré en retrouver un plan détaillé, antérieur à la démolition, aux Archives du Ministère de la Guerre. Dans une lettre en date du 16 mai 1924, le Colonel, chef du service historique, veut bien nous assurer qu'il n'existe aucun plan de l'église Saint-Vincent, ni aux archives ou à la bibliothèque du Ministère, ni même à la Section technique du Génie. Il n'en existe pas davantage aux archives de la Chefferie du Génie du Mans.

(2) Vte D'ELBENNE, *Cartulaire de Saint-Vincent*. Introduction.

(3) *Dictionnaire de la Sarthe*, tome V (1841), p. 691.

(4) *Lettre à M. d'Espaulart et Croquis* (1861), Fonds municipal, 21.

Digitized by Google

ce qui rend difficile de saisir la disposition de la voûte du carré.

Quant au chevet, il apparaît fort irrégulier, avec les indices évidents de remaniements postérieurs à l'époque romane. Malgré une déformation qui peut provenir du peu d'habileté et de soin avec lesquels les hommes de la Révolution traçaient souvent le plan des églises, trop compliqué pour eux, il semble qu'on reconnaisse les traces de deux des cinq absidioles rayonnantes figurées par M. Tournesac sur son croquis. Il est surtout intéressant de remarquer que, comme à la Couture, la chapelle du chevet, qui avait sans doute remplacé une absidiole primitive, était plus profonde, de forme rectangulaire et à chevet droit : elle était dédiée à saint Laurent, l'un des patrons de l'abbaye.

En définitive, nous sommes porté à croire que si la nef, et peut-être le chœur, étaient bien restés romans, le transept et l'abside avaient, toujours comme à la Couture, subi au cours des siècles d'importants remaniements.

Pour l'intérieur malheureusement, on demeure réduit au croquis trop hypothétique de M. Tournesac.

La tour, au-dessus de la façade, semble, sur la vue de 1695, couronnée d'une sorte de hourd : sa toiture, sans aucun doute postérieure, était en forme de pavillon à deux épis, comme celles de l'église Saint-Pierre-la-Cour et de la Porte de la Cigogne. Sur la croisée du transept, s'élevait une flèche élancée en ardoises, que terminait une grosse boule dans l'intérieur de laquelle on trouva en 1766, lors de la réfection du campanile, un cœur plombé contenant des reliques et une médaille d'argent portant sur une face l'image du Christ, sur l'autre celle de l'*Agnus Dei* (1).

Abbé de Saint-Vincent en 1477, le futur cardinal Philippe de Luxembourg tint à honneur, jusqu'à sa mort en 1519, de montrer, en même temps que ses goûts artistiques, son profond attachement à l'abbaye par des dons d'objets d'art d'une grande

(1) Arch. du Chapitre, ancien Fonds Brière, dossier *Abbaye de Saint-Vincent*. D'après Tournesac, ce clocher contenait quatre petites cloches.

Digitized by Google

valeur, comme la magnifique châsse de saint Domnole « toute d'argent doré » (1), et par d'importants travaux.

A l'église, il fit construire des voûtes en pierres de taille et ouvrir de nouvelles fenêtres ornées de vitraux à ses armes.

Il fit, en outre, rebâtir le cloître, le chapitre et plusieurs des lieux réguliers (2).

Aucune de ces constructions n'a subsisté et on n'en connaît pas les architectes.

Deux noms, cependant, peuvent être évoqués avec bien de la vraisemblance : le nom de Simon Hayeneufve, le célèbre architecte du Mans, précurseur de la Renaissance, constructeur présumé de la curieuse chapelle de l'ancien évêché, et le nom d'un moine de la Trinité de Vendôme, le P. Gilles de Jarnay.

Grand ami du cardinal de Luxembourg et de l'abbaye de Saint-Vincent, où il se retira en 1528 et où il mourut le 15 juillet 1546 à l'âge de 96 ans (3), Simon Hayeneufve serait tout indiqué comme l'architecte des travaux de Saint-Vincent, s'il n'était rentré d'Italie au Mans que longtemps après la prise de possession de l'abbaye par Philippe de Luxembourg.

Le Mémoires manuscrits de Duchemin de la Chênaie, conservés à la bibliothèque de Vendôme, attribuent, au contraire, expressément au P. de Jarnay « des plans pour Saint-Vincent du Mans ». Or, cette indication ne paraît pas avoir été assez remarquée. Humble artiste, n'ayant en vue que la gloire de Dieu, le P. Gilles de Jarnay a été longtemps oublié, et il n'a été mis en relief que par des comptes des archives de l'abbaye de la Trinité. S'il n'est pas, comme on l'a cru d'abord, l'auteur du magnifique portail de l'église de cette abbaye (4), on lui

(1) Dans l'inventaire d'avril 1790, cette célèbre châsse sera ainsi mentionnée : « Reliquaire de saint Domnole, carré long, avec figures de différents saints, surmonté d'un dôme, 200 marcs. »

(2) Dom Colomb, *Mémoire pour servir à l'histoire de l'abbaye Saint-Vincent du Mans*, publié par Anjubault et Legeay. *Annuaire de la Sarthe*, 1864-66.

(3) Tombe autrefois placée à gauche, dans la nef de l'église abbatiale et dont le dessin est conservé dans la Collection Gaignières.

(4) Œuvre de Jean de Beauce, d'après M. l'abbé Plat, président de la Société archéologique du Vendômois.

Digitized by Google

doit de nombreux travaux et il semble bien avoir participé à la construction des charmants cloîtres rebâtis en 1492 avec les libéralités de Marie de Luxembourg.

Philippe de Luxembourg ayant entretenu de fréquents rapports avec l'abbaye de la Trinité de Vendôme, y ayant assisté notamment, le 16 mai 1492, à la translation solennelle des reliques de saint Eutrope, a certainement connu le P. Gilles de Jarnay et apprécié son mérite (1). Il est, dès lors, très plausible qu'il lui ait demandé des plans, comme le dit la tradition vendômoise, et nous croirions volontiers, pour notre part, que les cloîtres de la Trinité de Vendôme, aux voûtes ornées de sculptures si délicates, avaient inspiré au XVIe siècle, ceux de l'abbaye Saint-Vincent du Mans.

Ces cloîtres de la Renaissance ayant été remplacés à Saint-Vincent par d'autres du XVIIIe siècle, qui eux-mêmes seront démolis en 1806, toute comparaison est aujourd'hui impossible : il faut se contenter d'une hypothèse qu'appuie, d'ailleurs, tout particulièrement l'affirmation de Duchemin de la Chênaie.

Dans la première moitié du XVIIe siècle, l'église abbatiale de Saint-Vincent reçut encore des œuvres artistiques qu'on ne peut se dispenser de rappeler : un jubé et des statues en terre cuite par Gervais de La Barre et son fils Gervais II de La Barre, architectes-sculpteurs de la paroisse de Saint-Vincent.

Dès 1593, Gervais de La Barre s'était fait connaître en construisant deux beaux autels à l'église Saint-Serge d'Angers.

Le Sépulcre exécuté en 1610 pour la Cathédrale du Mans, le monument du *Pas de Dieu* à Sainte-Radegonde de Poitiers et les autels de Fontevrault portèrent si loin sa renommée qu'il passa bientôt « pour l'un des plus excellents sculpteurs du Royaume », et que la reine Anne d'Autriche lui commanda elle-même divers travaux (2). Son jubé et ses statues de Saint-Vincent étaient assurément des œuvres remarquables.

(1) De Pétigny, *Histoire archéologique du Vendômois* ; de Passac, *Vendôme et le Vendômois* ; abbé Simon, *Histoire de Vendôme*, etc.

(2) V. abbés G. Esnault et Denis, *Dictionnaire des Artistes manceaux* ; H. Chardon, *Le Sépulcre de la Cathédrale du Mans*. Détruit à la Révolution, le Sépulcre de de La Barre est aujourd'hui remplacé à la Cathédrale par celui de l'église des Cordeliers, œuvre du sculpteur Hoyau.

Digitized by Google

Quelques tableaux, tels qu'un *Jugement dernier* et le tableau du Rosaire par le peintre Laurent Lagouz (1), gendre de Gervais de La Barre, lui aussi de la paroisse de Saint-Vincent, et un reliquaire avec « une image en bosse de saint Laurent en argent doré et ciselé », exécutée en 1667 par l'orfèvre Jacques Pillau, sur un modèle fourni par le sculpteur Jean Mongendre le jeune (2), méritent, en outre, une mention.

Mais, il faudrait de longues pages pour énumérer toutes les œuvres d'art et tous les souvenirs archéologiques de l'ancienne église abbatiale de Saint-Vincent, où douze des évêques du Mans avaient reçu la sépulture, qui gardait les cœurs de François et de Philippe de Luxembourg (3), et qui était si justement fière de sa célèbre sonnerie de douze cloches due à l'abbé dom Bède de Fiesques (1639-1645) (4). Une telle énumération ne rentrant pas dans le cadre de cet article, nous nous bornerons à dire qu'au moment de l'introduction de la Réforme de Saint Maur, certains Bénédictins de Saint-Vincent faisaient toujours preuve d'une érudition et de goûts artistiques d'heureux augure, témoins dom Bondonnet qui publiera en 1651 les *Vies des évêques du Mans*, et ce Fr. Jacques Coignard, d'une honorable famille de bourgeoisie du Mans, amateur de peinture et musicien (1611-1647), dont nous avons signalé jadis la collection de vingt-trois tableaux de divers genres « tous peints à l'huile » (5).

Jacques Coignard et dom Bondonnet, il est vrai, étaient d'excellents religieux, partisans convaincus d'une réforme qui allait ouvrir pour l'abbaye de Saint-Vincent du Mans comme pour tous les monastères de l'Ordre de Saint-Benoît, une ère nouvelle d'activité et de progrès.

(1) V. un marché du 6 février 1643, publié dans notre brochure : « *Un bénédictin de Saint-Vincent, amateur d'art et collectionneur en* 1647, extr. de la *Revue hist. et arch. du Maine*, 1885.

(2) Document inédit que nous nous réservons d'utiliser ultérieurement.

(3) Tombes de marbre noir et blanc, autrefois au milieu du chœur de l'église abbatiale, dessins dans la Collection Gaignières. V. au Musée archéologique n° 571 du Catalogue E. Hucher, et dans l'ancienne *Province du Maine*, du 8 septembre 1849, « *Saint-Vincent du Mans* ».

(4) Abbés de la Croix et Legros, *Province du Maine*, 1912 et 1913.

(5) *Un bénédictin de Saint-Vincent, amateur d'art et collectionneur.*

Digitized by Google

Digitized by Google

ABBAYE SAINT-VINCENT DU MANS

FAÇADE DU MIDI

Digitized by Google

II

L'ARCHITECTURE BÉNÉDICTINE AU XVIIe SIÈCLE. CONSTRUCTION DE LA PREMIÈRE PARTIE DE LA FAÇADE DU MIDI. 1685-1690

Dans sa grande *Histoire de la Ville de Paris*, dom Félibien écrivait en 1725 :

« Depuis que la Congrégation de Saint-Maur a été introduite « dans Saint-Germain-des-Prez (1631), on peut dire, sans flat- « terie et sans ostentation, que cette abbaye a prospéré en « régularité, en science, en bastimens, en domaines, en un « mot en toutes sortes d'avantages spirituels et temporels.. .. « Ceux qui ont soutenu la réforme ont plus fait sous le règne « de Louis XIV, pour l'amélioration et la décoration de l'église « et du monastère qu'on n'avait fait depuis saint Louis jusqu'à « eux. » Dès 1644, en effet, les religieux de Saint-Germain-des-Près entreprenaient une restauration complète de leur église. En 1685, ils commenceront le grand bâtiment de l'entrée du monastère, puis « ils travailleront à rétablir le cloître, le réfec- « toire et les autres parties de leurs bastimens, sans parler « d'une nouvelle bibliothèque. »

Or, ce que Félibien dit de Saint-Germain-des-Prés peut s'appliquer à toutes les grandes abbayes bénédictines de notre région.

L'introduction de la réforme de Saint-Maur y provoqua un fécond mouvement de renaissance morale et matérielle. Toutes, peu à peu, suivirent l'exemple de Saint-Germain-des-Prés et entreprirent la reconstruction de leurs bâtiments sur des plans plus conformes aux progrès et aux besoins de l'époque.

Au cours d'une de ses savantes leçons à l'Ecole du Louvre, Courajod a très nettement défini les idées qui inspirent cette nouvelle architecture monastique et les caractères de ce qu'on peut appeler le style bénédictin du XVIIe siècle.

Digitized by Google

« Considéré par les Bénédictins de cette époque comme uniquement religieux, le style gothique n'est plus imité par eux que dans quelques rares églises. Pour les bâtiments claustraux, ils adoptent un style exclusivement laïque et moderne, imité de l'architecture classique. Ils cherchent à satisfaire les besoins de la vie en commun par des conceptions d'art néo-classique, renouvelées de l'art antique. La lumière, désormais, pénètre partout à flots. La verrière est proscrite ou n'apparaît que décolorée. De larges escaliers, de vastes corridors donnent accès à de modestes cellules. On cherche l'uniformité, la simplicité. Les combinaisons pratiques du comble brisé, « à la Mansard », remplacent les toitures élancées aux silhouettes pittoresques et les hautes souches de cheminées, superbes motifs de décoration au temps de la Renaissance. Autour de ces monastères, régulièrement bâtis à l'instar des édifices civils et imposants par la masse de leur construction, des parterres et des jardins se dessinent pour assurer la bonne hygiène des habitants (1) ».

Au Mans, on suit comme ailleurs les exemples de Saint-Germain-des-Prés, et, l'année même où s'élève dans cette abbaye le grand bâtiment d'entrée, les religieux de Saint-Vincent entreprennent eux aussi un nouveau bâtiment qui offre une application frappante des données générales si bien définies par Courajod.

La première pierre de ce bâtiment — avant-corps central et côté droit de la grande façade du midi, sur la rue actuelle Germain-Pilon avec le pavillon en retour d'équerre — fut posée par l'abbé Placide Chassinat, le 17 mars 1685. Il fut terminé en 1690 (2).

L'ordonnance extérieure comporte trois étages séparés chacun par deux cordons : un rez-de-chaussée qu'éclairent de hautes fenêtres en cintre surbaissé ; un premier étage percé de

(1) L. Courajod, *Leçons professées à l'Ecole du Louvre*, 1887-1896 : *Origines de l'art moderne*, Paris, Picard.

(2) Pesche, *Dictionnaire*, v. 683, 691. — *Mémoires, mss. de Maulny*, I, 93. Fonds municipal, 21.

Digitized by Google

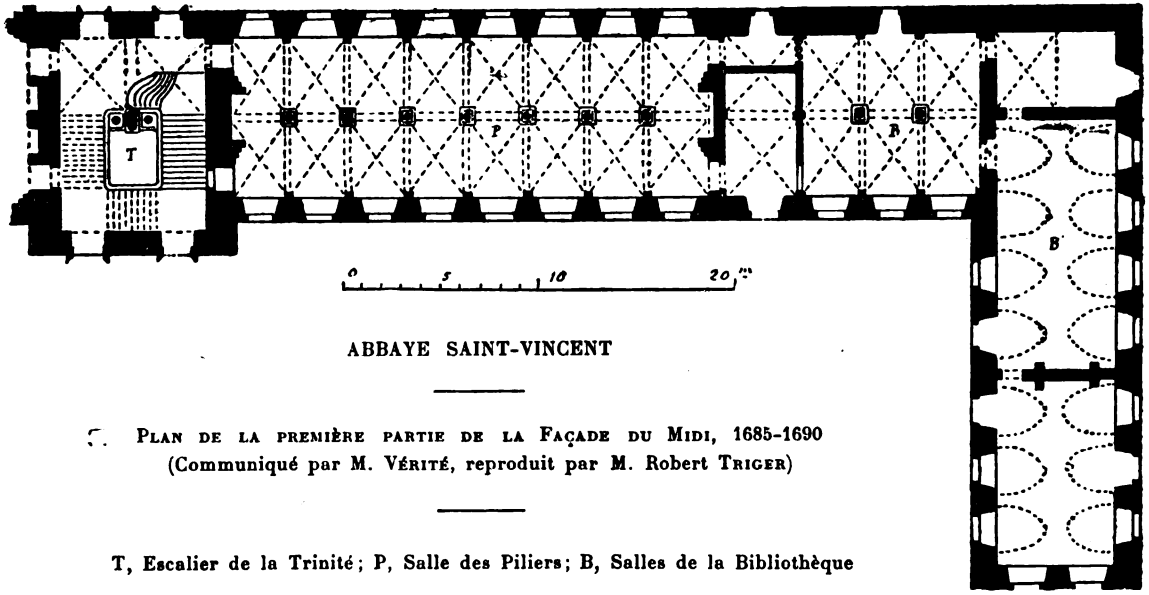

ABBAYE SAINT-VINCENT

---

7. Plan de la première partie de la Façade du Midi, 1685-1690
(Communiqué par M. Vérité, reproduit par M. Robert Triger)

T, Escalier de la Trinité; P, Salle des Piliers; B, Salles de la Bibliothèque

Digitized by Google

fenêtres rectangulaires beaucoup moins hautes, inscrites dans des encadrements encore à cintres surbaissés ; un deuxième étage avec des fenêtres plus petites, qui, de loin, paraissent presque carrées. Au-dessus de l'entablement, très saillant, se développe un comble « à la Mansard », coupé par des lucarnes à frontons alternativement cintrés et triangulaires.

L'avant-corps qui marquera le milieu de toute la façade après son entier achèvement, s'avance légèrement en saillie Les grandes fenêtres du rez-de-chauseée y sont remplacées par deux portes basses, dont les épaisses plates-bandes sont couronnées de gros tores très saillants et que surmontent deux sortes d'impostes en cintre surbaissé ; puis, entre les cordons, deux œils-de-bœuf. Les deux lucarnes du comble sont réunies dans un fronton cintré, orné d'un motif sculpté, qui représente le Soleil, emblème caractéristique de l'époque, entouré de petites têtes d'anges.

Certains détails de cette façade peuvent assurément prêter à la critique. Les portes, notamment, sont trop basses et leurs corniches d'un profil trop lourd ; les œils-de-bœuf de l'avant-corps, d'un fâcheux effet ; les fenêtres du deuxième étage trop petites ; le comble « à la Mansard », bas et écrasé, n'a plus l'élégance des hautes toitures françaises. Néanmoins, par sa régularité, son développement et sa masse, cette première moitié de façade est déjà imposante et fait bien pressentir le Grand Siècle. L'intérieur le révèle mieux encore.

Le rez-de-chaussée, en effet, présente une suite de superbes salles voûtées dont l'une, entre autres, la *Salle des Piliers*, qui servait de chauffoir commun, est un fort beau morceau d'architecture. C'est une immense salle, d'environ vingt-cinq mètres de longueur sur huit de largeur, éclairée de chaque côté par huit fenêtres très hautes, et divisée en deux vaisseaux dans le sens de la longueur par sept colonnes d'ordre Toscan supportant des voûtes d'arêtes. A chaque extrémité se voit une cheminée monumentale décorée de sculptures, génies, guirlandes de fleurs, feuillages, armes de l'abbaye (d'azur à un gril le manche en haut d'or, une discipline de même brochant

Digitized by Google

sur le manche du gril, au chef d'argent chargé de deux fleurs de lis de gueules, d'après Cauvin).

Les excellents dessins de M. Paul Cordonnier-Détrie et les plans de M. Vérité nous dispensent de plus longues descriptions : ajoutons seulement que cette belle salle a conservé son curieux pavage en petits cubes de bois et ses anciens vitrages blancs à combinaisons très décoratives.

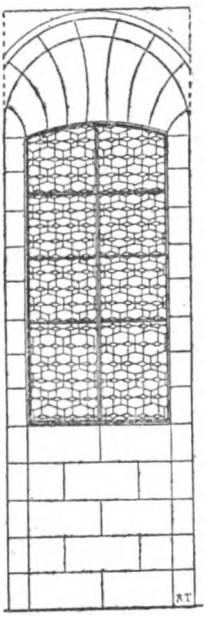

FENÊTRE
de la
SALLE DES PILIERS

D'autre part, l'avant-corps contient un bel escalier en pierre, très spacieux et largement éclairé, qui desservait les dortoirs et les cellules situés aux étages supérieurs. Là encore on retrouve, accolées à un pilier central, deux colonnes d'ordre Toscan portant des arcades décorées de guirlandes et de génies, et des voûtes d'arêtes dont les retombées sont ornées de têtes d'anges joufflus. On y voit, en outre, au-dessus du pilier central, dans un médaillon rond, accompagné des emblèmes pontificaux et épiscopaux, un buste en ronde bosse du Père Eternel, qui a fait nommer cet escalier *Escalier de la Trinité.*

Toutes ces sculptures sont des spécimens caractéristiques de l'art de la fin du XVIIe siècle : elles en présentent bien les qualités et les défauts, le relief à la fois lourd et vigoureux.

Notons enfin que, d'après la *Vue de* 1695, la bibliothèque se trouvait à cette date dans la partie en retour d'équerre dont les voûtes sont en berceau et toutes les ouvertures rectangulaires. De nos jours la bibliothèque occupe aussi la salle plus spécialement dite *Salle de la Bibliothèque,* qui fait suite à celle des Piliers de l'autre côté du petit vestibule d'entrée, V. Les voûtes y portent, le long des murs, sur des têtes d'anges ou des chapiteaux de pilastres formant consoles.

Digitized by Google

Dans l'ensemble aussi bien que dans les détails, le premier bâtiment reconstruit à Saint-Vincent de 1685 à 1690, est sans aucun doute l'œuvre d'un architecte qui connaissait à fond le style bénédictin « moderne », et qui s'était proposé d'adapter la construction neuve aux besoins de la vie contemporaine.

On ignore jusqu'ici le nom de cet architecte ; à défaut de précisions, il n'est pas impossible de retrouver ses traces (1).

Bien qu'à cette date, la ville du Mans possédât des « entrepreneurs-architectes d'une certaine notoriété, et d'habiles ouvriers dont plusieurs, nous le verrons, seront employés aux travaux même de Saint-Vincent, nous ne pensons pas que les plans, au moins, du bâtiment de 1685, aient été l'œuvre d'un architecte manceau. Ce bâtiment d'un cachet spécial, diffère sensiblement des autres constructions élevées alors au Mans, telles que la Maison de la Mission (2), et Roland Fréart de Chambray, le grand architecte manceau du XVIIe siècle, était mort en 1676.

Mais, depuis les premiers travaux de Saint-Germain-des-Prés, les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur s'étaient créé, pour ainsi dire, une école d'architecture spéciale qui n'avait pas tardé à manifester son influence dans les monastères de la région de l'Ouest.

(1) Des sondages faits aux Archives nationales dans les dix-huit cartons (L. 810-828) et les onze registres (LL. 989-999), provenant des anciennes archives de la Congrégation de Saint-Maur « permettent d'affirmer qu'il ne s'y trouve (comme aux Archives de la Sarthe), ni plan, ni correspondance, ni comptes relatifs à l'abbaye de Saint-Vincent du Mans. (Note de M. Léonce Celier). Les documents précis nous manquent dès lors, jusqu'ici, sur ses architectes. Peut-être trouverait-on à glaner quelque renseignement dans la volumineuse collection conservée à la bibliothèque de l'Institut sous le titre « *Mélanges manuscrits des Bénédictins* », mais nous ne pouvions entreprendre le dépouillement — de résultat très incertain — sans retarder indéfiniment la publication de notre travail.

(2) Dès 1650, un premier bâtiment avait été construit au Collège de l'Oratoire par Jean Baise, « maistre tailleur de pierre, architecte », qui, en 1642 avait déjà travaillé pour les religieuses de la Visitation ; l'église avait été bâtie de 1675 à 1683, et en 1687 on commencera de nouveaux bâtiments. La Mission ou Coeffort sera reconstruite, elle, de 1685 à 1690, par Pierre Martineau et Pierre Ricossé.

Digitized by Google

ABBAYE SAINT-VINCENT DU MANS

SALLE DES PILIERS

DESSIN DE M. PAUL CORDONNIER-DÉTRIE

Digitized by Google

Digitized by Google

SALLE DES PILIERS

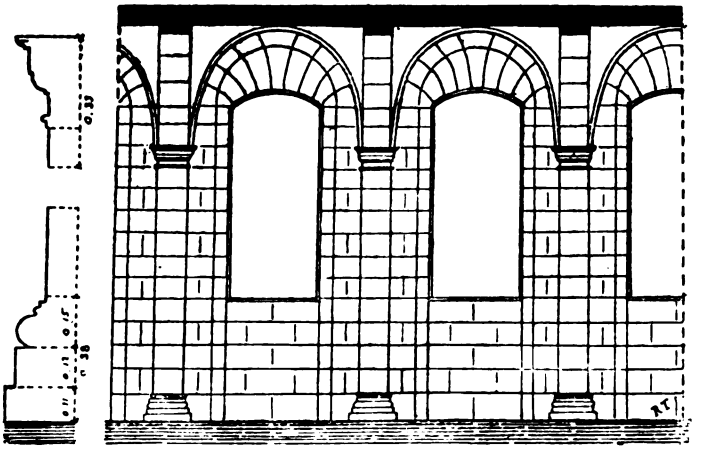

COUPE LONGITUDINALE

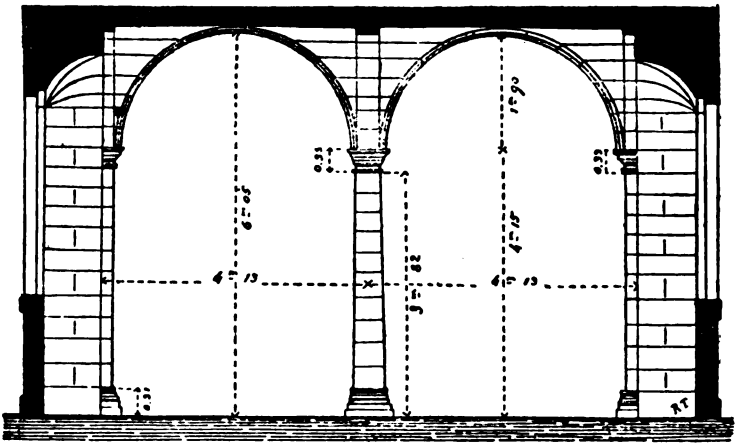

COUPE TRANSVERSALE

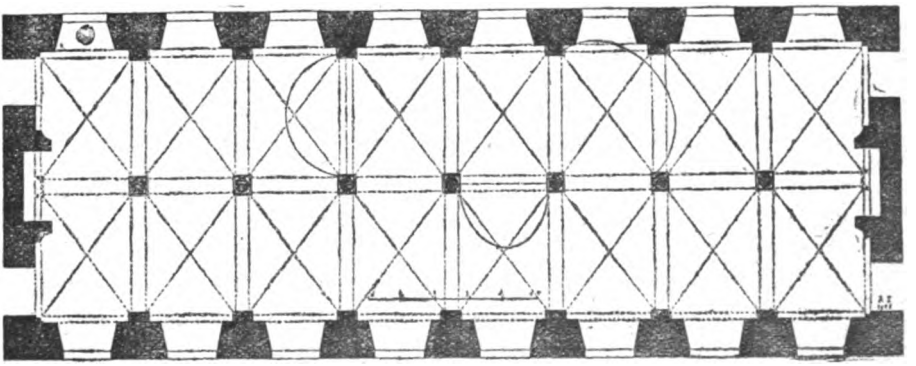

PLAN

(d'après les relevés de M. Pascal Vérité; dessins de M. Robert Triger)

Digitized by Google

SALLE DES PILIERS

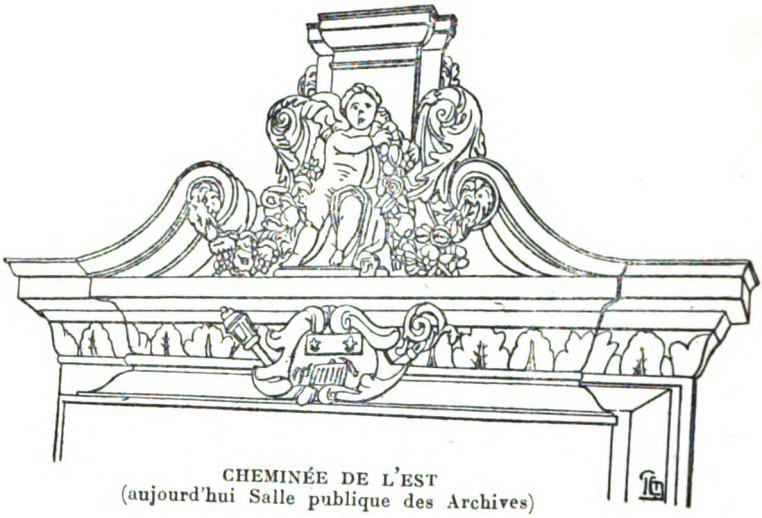

CHEMINÉE DE L'EST
(aujourd'hui Salle publique des Archives)

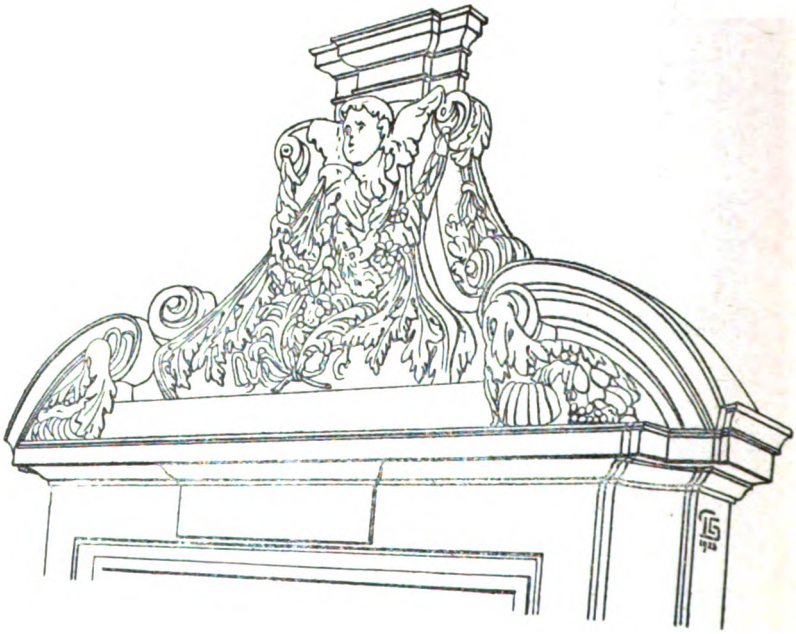

CHEMINÉE DE L'OUEST
(aujourd'hui Cabinet de l'Archiviste)
DESSINS DE M. PAUL CORDONNIER-DÉTRIE

Digitized by Google

ESCALIER DE LA TRINITÉ

LE PÈRE ÉTERNEL

DESSIN DE M. PAUL CORDONNIER-DÉTRIE

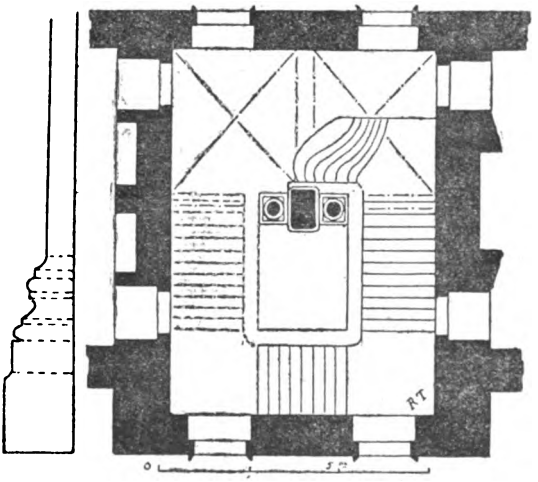

PLAN DE L'ESCALIER

ET PROFIL D'UN PILASTRE

D'APRÈS LES RELEVÉS DE M. P. VÉRITÉ

Digitized by Google

ESCALIER DE LA TRINITÉ

ANGE D'UNE RETOMBÉE DES VOUTES

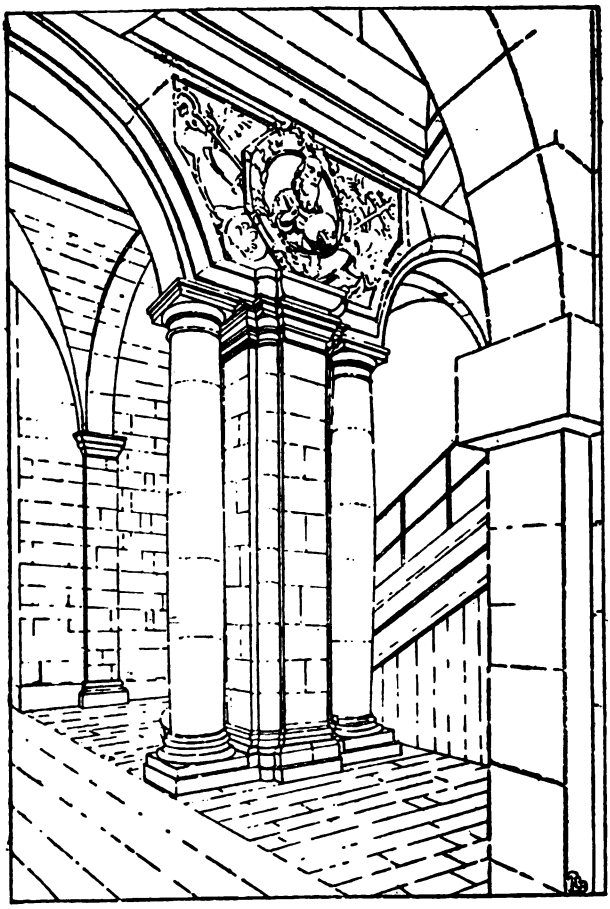

VUE D'ENSEMBLE

DESSINS DE M. PAUL CORDONNIER-DÉTRIE

Digitized by Google

SALLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

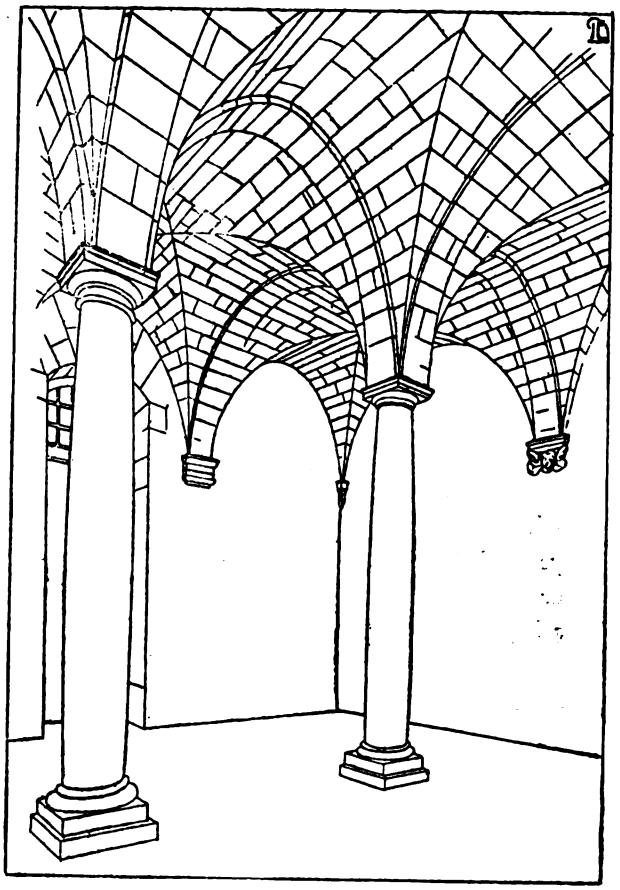

DESSIN DE M. PAUL CORDONNIER-DÉTRIE

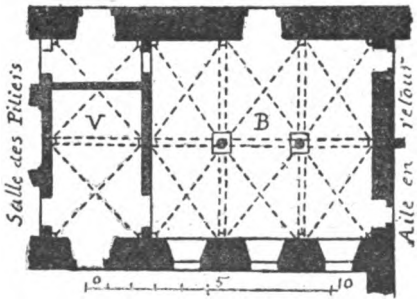

PLAN
V. VESTIBULE D'ENTRÉE
B. SALLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Digitized by Google

Vers la fin du XVIIe siècle, l'un des principaux représentants, peut-être même le chef, de cette école régionale d'architecture bénédictine, était un simple frère convers, « architecte de premier ordre et très habile scuplteur », le Fr. Guillaume de la Tremblaye, né à Bernay vers 1644, entré tout jeune à l'Abbaye bénédictine de cette ville. Dès 1666, il s'était révélé en achevant le cloître de l'Abbaye du Bec, qui porte son nom. En 1684, il y ajoutera un maître-autel aujourd'hui dans l'église Sainte-Croix de Bernay, œuvre si gracieuse qu'on l'a longtemps attribuée à Pierre Puget, puis, en 1699, un jubé en marbre.

Entre temps, le Fr. Guillaume de la Tremblaye dressait très vraisemblablement, en 1686, le devis de reconstruction du réfectoire, de la cuisine, de l'infirmerie et de la salle des hôtes de l'abbaye de Bernay. Ce devis, très précis, très détaillé, dominé par une grande préoccupation de régularité, indique, comme on l'a dit, « un architecte consommé ». Détails essentiels à remarquer : il prévoit des voûtes d'arêtes, des colonnes d'ordre Toscan, et le marché d'exécution, en date du 2 septembre 1686, est conclu par le procureur de l'abbaye avec « Jacques Bayeux, maistre maçon, entrepreneur et tailleur de « pierre, demeurant en la paroisse de Saint-Denis-du-Bosc ».

A maintes reprises, à partir de ce moment, on retrouvera dans les ateliers bénédictins les noms du F. Guillaume de la Tremblaye et de l'entrepreneur Jacques Bayeux (1).

Guillaume de la Tremblaye, dont la compétence était universellement admise et les avis fort recherchés, dirige pour sa part de très nombreux et importants travaux. Après avoir dessiné pour le *Monasticon Gallicanum* de dom Germain les vues

(1) Sur Guillaume de la Tremblaye, et l'entrepreneur Jacques Bayeux, V. l'abbé Porée, *Guillaume de La Tremblaye, sculpteur et architecte*, 1644-1715, notice dans l'*Annuaire de l'Association normande*, 1884 ; *L'abbaye du Bec au XVIIIe siècle*, dans le *Congrès arch.* de 1881 ; *Excursion à Bernay*, dans le *Bulletin monumental*, 1881. — V. E. Veuclin, *La Réédification de l'abbaye de Bernay en* 1686, Bernay, 1888. — Bouet, *Analyse architecturale de l'abbaye de Saint-Etienne de Caen*, dans le *Bull. mon.* 1867. — A. Decauville-Lachenée, *Le Lycée et l'abbaye de Saint-Etienne de Caen*. — J. Lieurre, *Les bâtiments de l'abbaye aux Hommes*, Caen, 1912.

Digitized by Google

à vol d'oiseau des abbayes de Jumièges, de Saint-Pierre-de-Préaux, de la Trinité de Vendôme (1683), peut-être aussi du Bec et de Bernay (1687), il mettra le comble à sa renommée d'architecte en donnant le plan de la magnifique façade orientale de l'abbaye Saint-Étienne de Caen.

Cette façade, de 105 mètres de longueur, sera commencée en 1704, et, notons-le encore spécialement, exécutée par un « sieur Bayeux », qui nous paraît bien le même que Jacques Bayeux, le constructeur de l'abbaye de Bernay, et qu'on a parfois qualifié inexactement « ingénieur du roi », par confusion avec un ingénieur des ponts et chaussées du même nom.

En tout cas, un peu auparavant, Jacques Bayeux avait réparé l'église Sainte-Croix de Bernay, gravement endommagée en 1687 par la chute de la flèche, et, en 1701, un Jacques Bayeux, qui s'intitulait alors architecte à Rouen, avait encore bâti pour les Bénédictins un nouveau dortoir à l'abbaye de Jumièges.

On attribue, en outre, à Guillaume de la Tremblaye des plans pour l'abbaye aux Dames à Caen, pour l'abbaye de Saint-Désir à Lisieux, pour l'abbaye de Saint-Denis, et en 1705, avec un de ses confrères, dom Jean Barré, il dirigera des travaux à Paris même, dans l'église de Saint-Germain-des-Prés, où Jacques Bayeux lui aussi, se retrouvera bientôt.

Le F. Guillaume de la Tremblaye mourut à Caen, en 1715, après avoir, comme on le voit, créé en Normandie une véritable école d'architecture bénédictine. Dans les trente dernières années de sa carrière, il avait incontestablement perfectionné ses conceptions. La façade de Saint-Etienne de Caen, entre autres, accuse sur l'abbaye de Bernay d'heureux progrès. Tout en conservant le même caractère de régularité un peu sévère, les lignes sont plus pures, les proportions plus satisfaisantes, et aux fenêtres en cintre surbaissé du rez-de-chaussée se substituent de grandes fenêtres en plein cintre, plus élégantes, qui annoncent le XVIIIe siècle.

Or, d'une comparaison attentive entre les anciens bâtiments de l'abbaye de Bernay, aujourd'hui transformés en hôtel de ville, et le bâtiment construit à Saint-Vincent du Mans de 1685

Digitized by Google

à 1690, ressort par de multiples analogies une parenté évidente. Non seulement on retrouve dans les deux édifices les mêmes voûtes d'arêtes, les mêmes colonnes d'ordre Toscan, les mêmes têtes d'anges, les mêmes fenêtres amorties en cintre surbaissé, les mêmes frontons, mais on y retrouve des défauts communs,

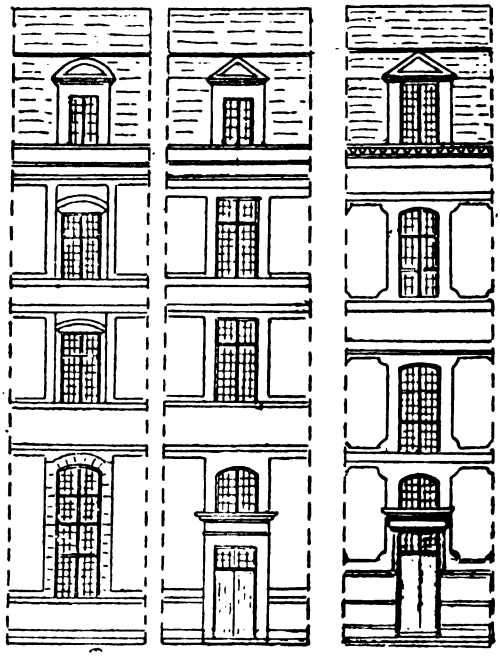

FAÇADE DU MIDI — AILE EN RETOUR

SAINT-VINCENT DU MANS — BERNAY

tels que les portes basses à épaisses plates-bandes couronnées de gros tores et surmontées d'impostes en cintre surbaissé. Bernay, cependant, est, à certains égards, en progrès sur Saint-Vincent, et les fenêtres du deuxième étage, surtout sont de meilleures proportions : le réfectoire, il est vrai, porte la date du 30 août 1694, postérieure de quatre années à l'achèvement du bâtiment de Saint-Vincent.

Digitized by Google

En définitive, si la partie de la façade méridionale de Saint-Vincent du Mans, reconstruite de 1685 à 1690 n'est pas dérivée de l'abbaye de Bernay ; si on ne peut affirmer qu'elle soit une première œuvre personnelle du F. Guillaume de la Tremblaye, elle a dû, tout au moins, être inspirée par ses idées, par ses conceptions ; en un mot, son plan semble bien dû à l'école d'architecture bénédictine qui a rebâti le monastère de Bernay de 1686 à 1694.

Nous ne trouvons cependant pas, à cette date, à Saint-Vincent du Mans, l'entrepreneur de Bernay, Jacques Bayeux. L'exécution des travaux est préparée directement par le Père dom Gilles Bellaize, receveur de l'abbaye, et est effectuée par des entrepreneurs du Mans, d'après des plans qu'il leur communique sans en faire connaître l'auteur.

C'est ainsi qu'un traité pour toute la charpenterie est conclu, le 6 juillet 1685, devant Me Nicolas Bainville, notaire au Mans, entre le P. Bellaize, au nom des Révérends Pères Religieux, abbé et couvent de l'abbaye Saint-Vincent du Mans, d'une part ; Yves et Pierre les Jouins frères, charpentiers, paroisse de Saint-Germain, et Christophe Bontemps, aussi charpentier, demeurant paroisse de la Couture, d'autre part.

Ces derniers s'engagent « à faire toute la charpente des bastiments qui sont commencés : sçavoir un corps de logis de vingt toises de long ou environ et un autre pavillon qui contient quinze toises avec son retour d'équerre, à faire tous les planchers des deux étages, et en garnir les solives de planches ; à faire aussi les cloisons nécessaires pour les chambres des religieux et la charpente au-dessus qui servira de couverture et sera à la mansarde, suivant et conformément au dessin qui a esté présenté, signé et paraphé des parties, et qui demeure entre les mains dudit R. P. Bellaize pour le faire veoir auxdits les Jouins et Bontemps toutes fois et quantes qu'ils en auront besoin pour s'y conformer (1). »

(1) Document inédit des anciennes minutes de Nicolas Bainville (Arch. du Chapitre, ancien Fonds Brière), très obligeamment communiqué par M. le chanoine Sifflet.

Digitized by Google

Après plusieurs autres détails techniques, le traité stipule que le travail commencera au plus tard dans quinze jours ; que les Religieux fourniront sur le chantier tout le bois scié, prêt à mettre en ouvrage, mais le débitage des poutres paraît réservé à « des Lionnais conduicts par lesdits charpentiers ».

Enfin, les frères Jouin et Christophe Bontemps « s'engagent à blanchir les planches qui seront mises sur les solives, et à faire tous les cintres nécessaires pour porter les voûtes desdits bastimens. L'assemblage doit leur être payé à raison de neuf deniers par pied et la charpente paiée trois semaines après que les massons auront arrasé les murs ».

Le 23 décembre 1686, un autre traité est conclu, pour les travaux de maçonnerie, entre un nouveau receveur de l'abbaye, dom Pierre Bienvenu, et Jean et Laurent Fay et Hierosme Chevalier, maîtres maçons entrepreneurs, demeurant paroisses de Saint-Vincent, de Saint-Pierre et de Saint-Nicolas.

Il s'agit spécialement, cette fois, des voûtes des grandes salles que les trois maîtres-maçons s'engagent à terminer pour la Saint Jean-Baptiste prochaine (24 juin 1687), moyennant une somme de mille livres. Ce second traité, remarquons-le, fait allusion à un devis précédent relatif à la construction même du bâtiment par les mêmes entrepreneurs, en date du 30 mars 1685, que nous avons le regret de n'avoir pas encore retrouvé (1). Il a ainsi le double intérêt de préciser la date exacte de la construction des belles voûtes de la *Salle des Piliers*, établies « sur trois assises de pierre de Bernay au-dessus des colonnes », et de faire connaître qu'elles furent, comme le bâtiment tout entier, l'œuvre de trois ouvriers manceaux (2). Dès 1667, d'ailleurs, Jean et Laurent Fay avaient travaillé pour l'abbaye (3), et, en 1677, les religieux avaient loué à

(1) Les minutes de Nicolas et Claude Bainville sont aujourd'hui conservées à l'étude de MM. Le Bailly et Renard, qui ont bien voulu les mettre à notre disposition avec le plus aimable empressement. Malheureusement elles offrent bien des lacunes, et le devis du 30 mars 1685 manque dans sa liasse.

(2) Anciennes minutes Claude Bainville. Fonds Brière.

(3) *Ibidem*. Du 22 novembre 1667. « Traité pour le déplacement et la re-« construction des lieux communs de ladite abbaye. »

Digitized by Google

Jean Fay une petite maison qu'ils venaient de faire bâtir « devant et proche la grande porte » de leur abbaye.

Un troisième marché, conclu le 10 janvier 1688 par le même receveur, dom Pierre Bienvenu, avec Jean et Laurent Fay, qui se qualifient désormais « maistres-maçons architectes », montre que les travaux ne comportent plus alors que des raccordements, des changements d'ouvertures et quelques dernières parties neuves « avec attaches et naissances » pour l'escalier; entre autres, sur le parloir, « un pavillon à fronton en saillie au-dessus de l'entablement », qui doit être fait « suivant le traité du nouveau bâtiment », et prêt à recevoir la charpente à la Sainte Madeleine (22 juillet 1688).

De ce dernier traité (1) résulte encore d'une manière bien évidente que la direction des travaux appartient personnellement aux Pères ; malgré son titre de « maçon-architecte », Laurent Fay ne sait pas même signer !

Jusqu'ici, on ignorait que les charpentiers Yves et Pierre Jouin et Christophe Bontemps, les maîtres maçons Jean et Laurent Fay et Hierosme Chevalier, eussent construit en 1685-1690, le nouveau bâtiment de Saint-Vincent, mais ils étaient connus par d'autres travaux : au château de la Chevallerie, au Grand-Lucé, au lieu de Maupertuis et à l'église Saint-Pierre-la-Cour. Après avoir reçu au visage « un bon coup d'épée du sieur des Ormes », Jean Fay, lui, restaurera en 1705 l'église de Courgains et y construira une nouvelle tour. Quant à Jérôme Chevalier, il avait travaillé dès 1683 à l'église Saint-Pavin-la-Cité, et en 1702 on le retrouvera à la Roche-Patras, chez M. Le Vayer du Tronchet (2).

Tous appartenaient à cette nombreuse génération d'entrepreneurs manceaux de la fin du XVIIe siècle dont les principaux représentants seront Pierre Ricossé, sieur de la Paragerie, constructeur de l'église des Ursulines et de la Maison de Coeffort (1683), Pierre Martineau, sieur de la Fleur, son associé (1687-1690), les charpentiers Berthelot et Edme Nico, etc.

(1) Anciennes minutes Claude Bainville. Fonds Brière.
(2) G. Esnault et L.-J. Denis, *Dictionnaire des artistes Manceaux*.

Digitized by Google

Moins heureux en ce qui concerne les sculptures, nous n'avons aucun nom à inscrire sur celles de Saint-Vincent, mais si les Bénédictins, comme il semble, ne dédaignèrent pas les artistes du pays, ils purent trouver encore à cette époque dans le « sculteur-architecte Jean Caratery, demeurant au Mans, paroisse du grand Saint-Pierre », un habile interprète des idées et des dessins du Fr. de la Tremblaye. De même, pour la ferronnerie, dans le maître serrurier Guillaume Bellanger, de la paroisse Saint-Nicolas, qui exécutera, en 1692, la grille du chœur de l'église de la Mission.

Peut-être n'était-il pas sans intérêt de montrer par ces quelques détails que si les Religieux de Saint-Vincent avaient demandé les plans de leur nouveau bâtiment à un architecte de leur Ordre, étranger au Maine, ils les avaient fait exécuter en grande partie par des entrepreneurs et ouvriers du Mans (1).

III

ACHÈVEMENT DE LA GRANDE FAÇADE DU MIDI

En 1690, il était temps de terminer ce bâtiment : les beaux jours du règne de Louis XIV étaient passés et la période des désastres sur le point de s'ouvrir.

Pendant trente années, par suite sans doute des misères du temps, la façade méridionale de Saint-Vincent du Mans reste inachevée, telle que la présente la vue de 1695.

En 1725 seulement, l'abbé François Texier peut reprendre les travaux par la reconstruction, en prolongement de la partie neuve, des vieux bâtiments du réfectoire et des cuisines.

(1) Un acte de Claude Bainville, montre, d'autre part, comment ils traitaient leurs vieux ouvriers. Le 13 mai 1686, le charpentier Simon David, demeurant déjà à l'abbaye, s'empresse d'abandonner aux Religieux une créance de 50 l. « en considération des assistances, soins et bons gouver-« nemens qu'il en a reçus dans sa maladie, infirmité et caducité, lesquels « il espère qu'ils lui continueront le reste de ses jours, dans la dite abbaye. »

Digitized by Google

Digitized by Google

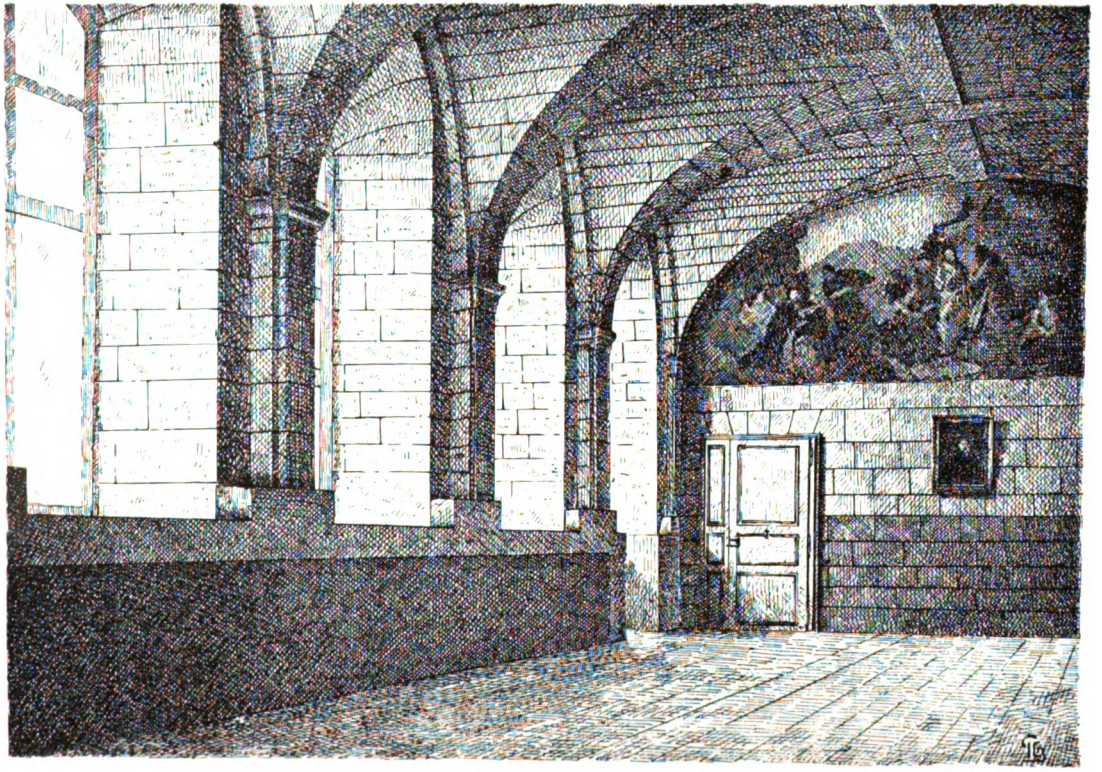

RÉFECTOIRE

DESSIN DE M. PAUL CORDONNIER-DÉTRIE

Digitized by Google

La bénédiction du nouveau réfectoire par l'abbé François Murreau, le Samedi Saint 1733 (1), donne la date de l'achèvement de cette partie de la grande façade méridionale, qui, désormais complète, comptera environ 82 mètres de longueur.

Un souci très rationnel de régularité avait empêché de modifier l'ordonnance extérieure, et on avait continué purement et simplement, dans ses lignes essentielles, la partie de 1685. De nouvelles conceptions, toutefois, se manifestent à l'intérieur.

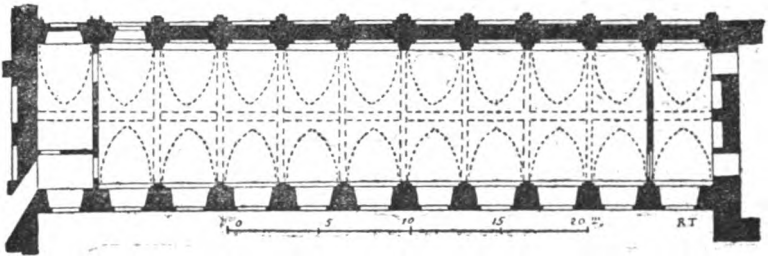

PLAN DU RÉFECTOIRE, 1733

C'est ainsi que le système des voûtes du nouveau *Réfectoire* est déjà tout différent de celui des voûtes de la *Salle des Piliers* et de l'*Escalier de la Trinité*. Au lieu de voûtes d'arêtes portées sur des colonnes toscanes, ce sont de larges voûtes en anse de panier, d'une construction aussi hardie qu'élégante, dont les doubleaux s'appuient aux murs extérieurs sur des demi-piliers carrés, et qui sont coupées, en face des fenêtres, par des voûtes en berceau formant pénétrations. Ce sont exactement, un peu plus simples, les voûtes du réfectoire de l'abbaye Saint-Etienne de Caen.

Deux grands tableaux de Parrocel « *La Pêche miraculeuse* » et « *la Multiplication des pains* », autrefois à l'abbaye de la Couture, seront placés postérieurement dans les lunettes de la voûte, aux deux extrémités, et contribueront à compléter de notre temps le bel aspect de ce grand réfectoire de Saint-Vincent.

(1) Pesche. *Dictionnaire de la Sarthe*, V. 683 ; Cauvin, *Statistique de l'arr. du Mans.*

Digitized by Google

Tel qu'il subsiste jusqu'ici, c'est donc encore une superbe salle, un peu plus longue même que la *Salle des Piliers*, mais éclairée, du côté du midi seulement, par neuf grandes fenêtres.

Les analogies avec Saint-Étienne de Caen suffisent pour montrer dans cette seconde partie de la façade méridionale la persistance des influences architecturales de Guillaume de la Tremblaye, et bien qu'on ne puisse en tirer aucune conclusion formelle, il est curieux de remarquer qu'à l'époque où l'abbé Texier reprenait les travaux, on rencontre toujours un Jacques-Laurent Bayeux, entrepreneur attitré des Bénédictins et même employé par eux dans le Maine.

En 1722, en effet, Jacques-Laurent Bayeux, après avoir travaillé à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, vient habiter Évron, où il se qualifie « architecte ». L'année suivante, 1723, il se dit plus modestement « entrepreneur des bâtimens de la Maison abbatiale d'Évron », et il lui survient une mésaventure fâcheuse : il est mis en prison au Mans pour une dette de 600 livres, par suite du refus de paiement d'une lettre de change sur les religieux de Saint-Germain-des-Prés (1). Mais cet embarras momentané d'argent ne porte nulle atteinte à son honorabilité. Aussi, en 1728, pendant qu'il continue vraisemblablement les constructions de l'abbaye bénédictine d'Évron, Jacques-Laurent Bayeux est-il chargé, de nouveau, avec le titre d'architecte et par des religieuses du même Ordre de Saint-Benoît, de faire la montrée des réparations nécessaires à l'église abbatiale d'Etival-en-Charnie et aux lieux réguliers de ce monastère (2).

Il serait bien tentant, dès lors, de présumer que Jacques Bayeux, l'ancien collaborateur de Guillaume de la Tremblaye à Bernay, à Saint-Étienne de Caen et à Saint-Germain-des-Prés, l'un des entrepreneurs ordinaires des Bénédictins, a travaillé aux constructions de Saint-Vincent du Mans en même temps qu'à celles d'Évron. A partir de 1728, cependant, nous

(1) Esnault et Denis. *Dictionnaire des artistes manceaux* ; Abbé Angot, *Dictionnaire historique de la Mayenne*.
(2) Archives de la Sarthe, H. 1379.

Digitized by Google

Digitized by Google

ABBAYE SAINT-VINCENT DU MANS

FAÇADE DE L'OUEST

PHOTOGRAPHIE DE M. PAUL VERDIER

Digitized by Google

ne rencontrons plus son nom (1), car il est impossible de l'identifier avec un second Jacques Bayeux, simple entrepreneur des Ponts et Chaussées dans la généralité de Caen, de 1761 à 1781 (2). Encore moins peut-on le confondre avec « l'ingénieur du roi » Mathieu Bayeux, qui va bientôt surgir à Caen pour embrouiller certains historiens par une double et singulière similitude de nom et de lieux.

IV

CONSTRUCTION DE LA FAÇADE DE L'OUEST

L'escalier de 1758 et l'ingénieur Bayeux, constructeur du grand pont de Tours. Dom Rivet et l'Histoire littéraire de la France.

Les temps étant plus favorables, les Religieux de Saint-Vincent, cette fois, ne s'arrêtèrent pas.

A peine ont-ils terminé la grande façade méridionale qu'ils entreprennent la reconstruction du cloître (1733-1736 ; J.-N. Maumusseau, abbé), et celle du grand bâtiment de l'ouest, où se trouvait l'hôtellerie (3).

Bien supérieure à la précédente, la façade de ce nouveau et dernier bâtiment, d'environ 64 mètres de longueur, est encore d'une régularité excessive, peut-être, pour nos goûts actuels, mais elle accuse, dans son ordonnance générale, de réels progrès et rappelle beaucoup celle de Saint Etienne de Caen.

Ses grandes lignes sont coupées au centre et aux extrémités par des avant-corps très peu saillants avec frontons triangulaires décorés de sculptures. Les ouvertures des

(1) Pendant qu'il travaillait à Evron, Jacques-Laurent Bayeux avait pris son logement au Lion d'Or, chez Jacques Besson. Sans aucun doute avant 1758, il emmena avec lui, à Caen, l'un de ses enfants, Jean Besson, qui devint architecte à Caen et y mourut très âgé, dans une belle situation. (Notes de famille de notre excellent ami le R. P. dom Heurtebize, descendant d'une sœur de Jean Besson.)

(2) Archives du Calvados, C. 3075, 3372, 3614, 3635.

(3) Pesche, *Dictionnaire*, III, 362, V. 683 ; Maulny, *Mémoires* et *Observations sur la paroisse de Saint-Vincent.*

Digitized by Google

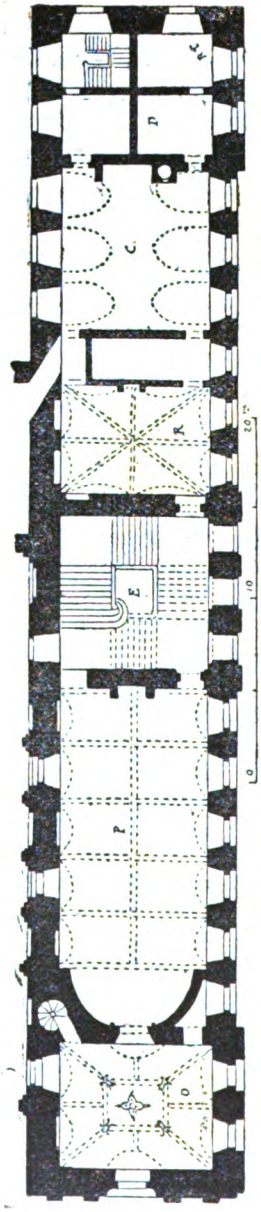

PLAN DE L'AILE OCCIDENTALE DE L'ABBAYE DE SAINT-VINCENT

trois étages sont mieux proportionnées, et les grandes fenêtres du rez-de-chaussée, en plein cintre, ont une véritable élégance : leurs clefs de voûte très ornementées, sont même tout à fait XVIIIe siècle. Le comble, toujours « à la Mansard », offre une suite de lucarnes dont les couronnements un peu cintrés alternent heureusement avec les frontons triangulaires.

A l'intérieur, le rez-de-chaussée contient encore plusieurs très belles salles, entre autres, à gauche de l'avant-corps du milieu, un grand et un petit parloir (P et O) dont les voûtes reproduisent exactement celles des mêmes salles à l'abbaye Saint-Etienne de Caen.

Le grand parloir, qui était orné de deux grands tableaux du peintre manceau De Cherche (1734) (1), *le Sacrifice d'Abraham* et *David vainqueur de Goliath* deviendra, au siècle dernier, la Salle des Conférences du Séminaire. Le petit parloir sera transformé en oratoire; sa voûte à caisson central très ornementé est particulièrement intéressante.

(1) Notes inédites de l'abbé Tournesac. — Ces deux tableaux, de 3 mètres environ de hauteur sur 1m80 de largeur, avec superbes cadres en bois sculpté, sont aujourd'hui, le premier dans la sacristie de la Cathédrale, le second dans la salle du Chapitre ; avant l'incendie de 1871, ils étaient à l'évêché.

Digitized by Google

ABBAYE SAINT-VINCENT DU MANS

ESCALIER DE 1758

DESSIN DE M. PAUL CORDONNIER-DÉTRIE

Digitized by Google

Digitized by Google

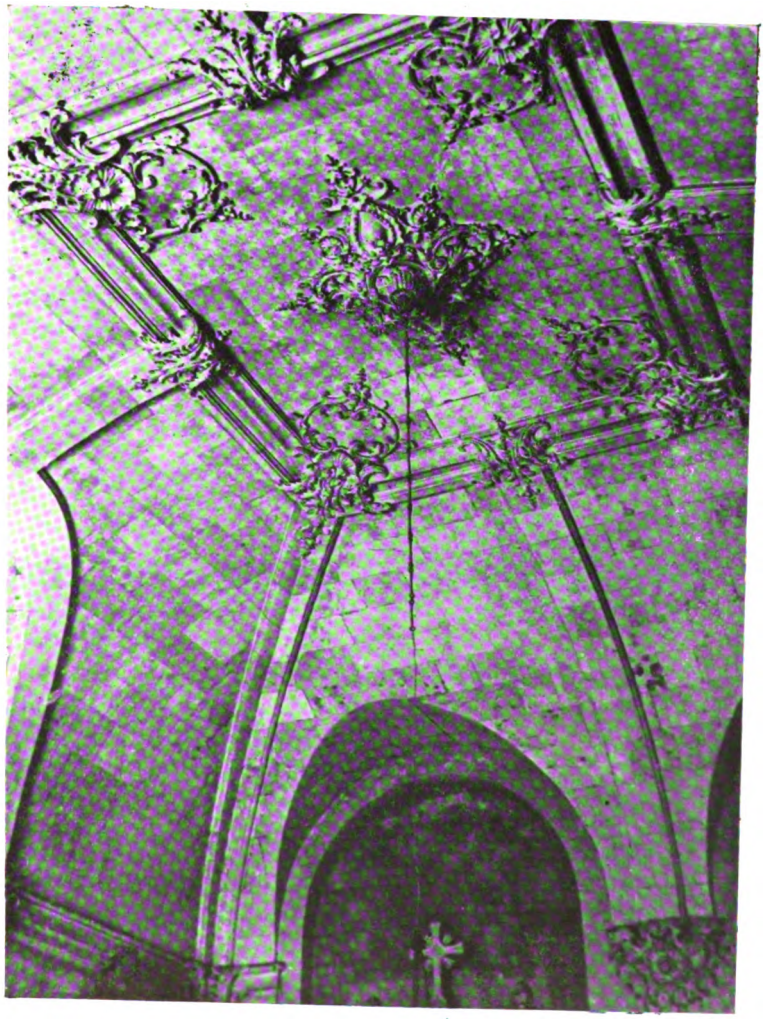

VOUTE DE L'ANCIEN PETIT PARLOIR

PHOTOGRAPHIE DE M. L'ABBÉ VÉRITÉ

Digitized by Google

Digitized by Google

A droite de l'escalier se succédaient le réfectoire des étrangers R, les cuisines C et la « dépense », et ce nouveau bâtiment étant principalement affecté à l'hôtellerie, les étages supérieurs seront distribués en appartements pour les hôtes.

Mais, le morceau d'architecture le plus remarquable que présente l'aile occidentale de Saint-Vincent est l'escalier du milieu, escalier digne d'être comparé à ceux des anciennes abbayes de Saint-Etienne de Caen et de la Couture, au Mans. Ses coupes de pierre si savantes, sa superbe rampe en fer forgé, seraient difficiles à décrire : les consciencieux dessins de M. Cordonnier-Détrie permettront d'apprécier tout leur intérêt artistique.

Cet escalier, fut construit plusieurs années après l'achèvement du bâtiment, au mois de mai 1758, dit Maulny (1) ; en 1757-1759, écrit Pesche, du temps de l'abbé Philippe Le Bel, *sur le plan d'un architecte nommé Bayeux* (2) ».

Pour la première fois ici, la tradition a conservé le nom de l'architecte, trop vaguement et sans autre indication.

Un rapprochement tout indiqué fait d'abord penser à ce Jacques Bayeux, constructeur de l'abbaye d'Evron, que nous venons de rencontrer au Mans et à Étival de 1723 à 1728.

Pour notre part, nous croyons devoir l'écarter.

Ce Bayeux, en réalité, ne nous apparaît qu'un entrepreneur, exécutant les plans d'architectes plus sûrement qualifiés. D'autre part, nous l'avons dit, il a disparu à partir de 1728, et ses constructions d'Evron, à la suite desquelles il serait retourné à Caen, ont dû marquer la fin de sa carrière déjà bien longue : en 1758, le collaborateur de Guillaume de la Tremblaye à Bernay (1686) et à Saint-Etienne de Caen (1704) aurait eu près de 90 ans.

Mais, par une curieuse coïncidence, dès 1723, alors que

(1) *Mémoires mss.* II, Arch. de la Sarthe. Fonds municipal, 21.

(2) Pesche, *Dictionnaire*, V. 683, 684. Pesche ne donne malheureusement pas le nom de l'habile ouvrier qui exécuta la belle rampe. Mais depuis que Véron du Verger avait fait placer, en 1728, le premier balcon à sa nouvelle maison de *la Sirène*, il s'était formé au Mans de nombreux ateliers de serrurerie d'art d'où sortaient de superbes œuvres en fer forgé.

Digitized by Google

Jacques-Laurent Bayeux s'intitulait « entrepreneur des bâtiments de la maison abbatiale d'Evron », arrivait à Caen un jeune « ingénieur du Roi dans la généralité de Caen » suivant l'expression du temps, nommé Mathieu Bayeux, parfois de Bayeux.

Jusqu'ici nous n'avons pu découvrir son lieu de naissance, en 1691, ni l'origine de sa famille. D'où était-elle ? Etait-elle noble ou roturière? Avait-elle quelque lieu de parenté éloignée avec Jacques-Laurent Bayeux ? Tout ce que nous pouvons dire c'est que le nom de Bayeux se rencontre si fréquemment à Caen et aux environs pendant le XVIIIe siècle, qu'il faut renoncer à toute identification (1).

Par contre, nous savons de source certaine, et l'avenir le prouvera, que Mathieu Bayeux était un ingénieur de haute valeur. De plus, il ne tarda pas à conquérir toute la confiance des Bénédictins, car ce fut lui, « ingénieur du roi », et non Jacques Bayeux, entrepreneur de la façade orientale en 1704, qui, sans aucun doute possible, fut chargé, en 1730, de diriger à l'abbaye Saint-Etienne de Caen, la construction de la nouvelle aile occidentale, commencée à cette date. Dans sa grande *Histoire de l'abbaye Saint-Etienne*, si documentée, M. Hippeau nous le confirme expressément.

(1) Dès le XVIe siècle, on trouve le nom de Bayeux très fréquent dans la paroisse de Basly, à 13 kilomètres de Caen, et dans celle de Saint-Etienne de cette dernière ville. Au début du XVIIe siècle, un Pierre Bayeux, de Basly, est ministre de la religion réformée et habite la paroisse Saint-Etienne. Son fils Samuel, avocat au présidial de Caen, sera anobli en 1702 ; son frère Jean Bayeux, sieur d'Epron, est lui aussi avocat à Caen, paroisse Saint-Pierre, en 1666.

Au XVIIIe siècle, Gabriel Bayeux, sieur de Sorteval, et Louis-Thomas Bayeux, sieur des Longschamps, sont docteurs en la Faculté de médecine de Caen. — *Notes de M. l'abbé Simon*, curé de Montreuil-en-Auge, que nous prions de recevoir nos plus sincères remerciements ; DE MAGNY, *Nobiliaire de Normandie ;* DU BOSC DE BEAUMONT, *Les anoblissements et maintenues de noblesse dans la généralité de Caen, de* 1674 *à* 1790.

D'autre part, M. Sauvage, archiviste du Calvados, a eu l'extrême obligeance de faire relever à notre intention dans les seuls registres des paroisses Saint-Jean, Saint-Pierre, Saint-Nicolas et Notre-Dame de Caen, de 1628 à 1785, *soixante-trois* actes de l'Etat Civil relatifs à des Bayeux de toutes conditions sociales. Aucun de ces nombreux documents, cependant, ne concerne notre ingénieur, et ne semble s'appliquer à sa famille. Nous ne pouvons davantage rattacher nos Bayeux à Georges Bayeux, ancien secrétaire de Necker et littérateur distingué, procureur-syndic du Calvados en 1791, tragiquement massacré à Caen, l'année suivante, au cours d'une émeute.

Digitized by Google

Mathieu Bayeux était alors en résidence à Caen depuis sept années (1), et connu déjà par d'importants travaux de routes. Dix ans plus tard, ses services administratifs et ses capacités professionnelles très appréciées lui méritaient un avancement et des témoignages d'estime exceptionnels. Non seulement l'intendant de Vastan, après avoir rendu hommage à son mérite, lui faisait accorder pour un travail extraordinaire une gratification de 1200 livres, mais, en mars 1740, il était nommé, avec des émoluments plus élevés, inspecteur des Ponts et Chaussées de la généralité de Tours, et par une rare faveur on lui donnait pour successeur à Caen son jeune frère (2).

Mathieu Bayeux était alors appelé communément « Bayeux l'aîné », car, en plus de « Bayeux le jeune », il avait un autre frère, Guillaume, inspecteur du pavé de Paris en 1739, qui deviendra, lui aussi, inspecteur général des Ponts et Chaussées (3).

A Tours, Mathieu Bayeux continua à se distinguer par de si éminents services, que dès 1743, trois ans après son arrivée, il était nommé inspecteur général de la généralité, et de 1747 à 1750, chargé de la construction de deux grands ponts sur la Creuse et le Cher (4). Bien mieux : en 1749, l'intendant lui faisait dresser les plans de *reconstruction du Collège de l'Oratoire au Mans* (5), et, en 1750, présenter un projet pour l'élargissement de la rue Saint-Dominique, qui paraît même

(1) Il y avait été nommé par arrêt du Conseil en date du 4 octobre 1723, aux appointements de 2400 livres par an. — Archives du Calvados, C, 3076 et 3112. — V. en outre, sur les travaux de Mathieu Bayeux dans la généralité de Caen ; Archives du Calvados, C. 3074, 3113, 3468, 3521, 3546, 3652, 3722, 3732, 3738, et Archives de l'Orne, C. 110 et 111.

(2) Archives du Calvados, C. 3113 et 3114.

(3) Tarbé de Saint-Hardouin, *Notices biographiques sur les ingénieurs des Ponts et Chaussées depuis la création du Corps en* 1716. Paris, 1884, in-8°. Bibliothèque de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées, extraits obligeamment communiqués par M. J. Pradelle, bibliothécaire de l'Ecole, que nous prions d'agréer tous nos remerciements.

(4) Pont de Port de Piles sur la Creuse et de Grammont sur le Cher. — Archives d'Indre-et-Loire, C. 168, 171, 173, 174. — Archives de l'Orne C. 124, 129.

(5) V. notre article « *Le Collège de l'Oratoire au Mans.*

Digitized by Google

lui avoir suscité bien des difficultés et de nombreux ennuis (1).

L'inspecteur général des Ponts et Chaussées de la généralité de Tours avait, en effet, Le Mans dans sa circonscription. Forcément il y venait souvent pour son service, et, de 1753 à 1758, ses premiers projets pour le pont de Tours qui devait le rendre célèbre à la fin de sa carrière, ne pouvaient manquer d'y faire connaître sa valeur professionnelle. Les Bénédictins de Saint-Vincent, en particulier, retrouvaient en lui l'homme de confiance de leurs confrères de Caen, un ami de l'Ordre de Saint-Benoît, initié par ses travaux de 1730 à l'abbaye Saint-Etienne aux traditions de l'architecture monastique.

Il nous paraît d'autant plus probable que c'est à Mathieu Bayeux, inspecteur général des Ponts et Chaussées dans la généralité de Tours, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel depuis 1755, que les religieux de Saint-Vincent demandèrent, en 1758, le plan de leur nouvel escalier, que des escaliers absolument semblables se voient à Saint-Etienne de Caen dans l'aile construite en 1730 sous sa direction.

De même, c'est Mathieu Bayeux, « ingénieur du roi, » bien plutôt que Jacques Bayeux comme l'a présumé l'abbé Angot, qui dut lever le plan de la Cité de Saulges, annexé au mémoire du curé de Saulges d'après lequel D'Anville, dans un rapport lu à l'Académie le 18 février 1757, se décida à placer à Saulges les Arviens de Plotémée.

Nous souhaitons vivement que notre hypothèse soit exacte, car elle inscrit sur le bel escalier Louis XV de Saint-Vincent du Mans, le nom d'un des ingénieurs célèbres du XVIIIe siècle, constructeur du grand pont de Tours.

(1) Archives de la Sarthe, S. 112/3. — Le projet de 1749 d'ouverture d'une rue directe du carrefour de la Sirène à la Cathédrale, au travers des terrains du Séminaire de Saint-Charles, projet dont nous avons publié le plan dans « *Les Grandes tranformations anciennes et modernes de la Ville du Mans* (Le Mans, Monnoyer, 1907, in-8°), ayant soulevé de furieuses oppositions, M. Bayeux reçut de Trudaine l'ordre formel de proposer seulement un élargissement de la rue existante. L'affaire, même ainsi réduite, souleva encore de vives réclamations « qui produisirent dans la ville une grande fermentation », et suscitèrent une lutte épique entre les riverains sur le point de savoir de quel côté on élargirait.

Digitized by Google

En 1764, en effet, le projet définitif de Mathieu Bayeux pour le pont de Tours était approuvé, la première pierre posée le 25 octobre 1765, et, bien qu'à la retraite depuis quatre ans, l'auteur du plan demeurait chargé de l'exécution. Seul, son grand âge l'obligea, en 1773, à abandonner la direction des travaux après qu'un arrêt spécial du Conseil lui eut accordé, en sus de sa pension de retraite, une gratification viagère, « en raison de son talent supérieur, de l'intelligence, de la distinction, de la probité et du désintéressement avec lesquels il avait toujours rempli ses fonctions (1) ».

Marié à Anne Catherine Piquet, l'inspecteur général « Mathieu Bayeux de Vau » mourut le 8 mai 1777, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans et demi dans sa propriété de Vau, commune de Ballan, près de Tours (2).

Si on peut s'en rapporter à Pesche et à une vieille maquette en carton, conservée à la Bibliothèque de la Ville, les Bénédictins de Saint-Vincent ne se seraient pas contentés des travaux considérables cependant, qu'ils avaient exécutés depuis 1685. Ils se seraient proposé de prolonger dans le même style l'aile orientale et de lui donner le même développement qu'à l'aile occidentale, peut-être aussi de reconstruire le bâtiment de la salle du Chapitre. La Révolution les en empêcha, et c'est à l'époque moderne qu'il appartiendra de compléter, de 1850 à 1853, l'aile en retour d'équerre face à l'est.

Pendant la première moitié du XVIIIe siècle, il est vrai, l'abbaye de Saint-Vincent du Mans, avait pris, dans les milieux scientifiques et littéraires, un rang qui pouvait justifier l'impor-

(1) Sur M. Bayeux et le pont de Tours, V. P. Lesourd, *Histoire des ponts de Tours*, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Touraine X* (1896) ; F. Dumas, *La Généralité de Tours au XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1894, p. 219, 225-228 ; Guillon, *Un ingénieur orléanais Lecreulx*, dans les *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais* XXIX (1905), p. 501-503 ; F. de Dartein, *Etudes sur les ponts en pierre remarquables antérieurs au XIXe siècle*, Paris, Béranger, 1907, III ; Archives d'Indre-et-Loire, C. 239.

(2) En outre de la notice de M. Tarbé, citée ci-desssus, V. L. de Grandmaison *Essai d'armorial des artistes français ; architectes, ingénieurs*, Paris, Champion, 1904, et *Réunions des Sociétés des Beaux-Arts*, 1903, p. 338 ; Guillon, *Un ingénieur orléanais, Lecreulx*.

Digitized by Google

tance matérielle de sa reconstruction. Elle était devenue, en 1714, le siège de l'*Académie des Sciences ecclésiastiques* dont plusieurs anciens membres allaient entreprendre les grands travaux d'érudition qui ont fait à jamais la gloire de la Congrégation de Saint-Maur.

L'un des plus célèbres de ces savants Bénédictins du XVIIIe siècle, dom Rivet, auteur des huit premiers volumes de l'*Histoire littéraire de la France*, mourut à Saint-Vincent en 1749. Pour faire saisir en quelques lignes tout le prestige de ses ouvrages, la profonde estime qu'il s'était acquise, et esquisser au moins le portrait d'un des grands bénédictins d'autrefois, nous citerons le passage suivant des *Mémoires* inédits d'un magistrat manceau du temps, le conseiller au Présidial Maulny.

« Le 8 février 1749, écrit Maulny, dom Antoine Rivet, reli-
« gieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, décéda
« au Mans, dans le monastère de Saint-Vincent, âgé de 65 ou
« 66 ans. Il était natif du Poitou, d'une famille noble et distin-
« guée et il était un des plus savants de son Ordre.

« Il était aussi un des plus exacts aux devoirs de son état
« auxquels il n'a jamais manqué depuis qu'il y est entré. Il
« était recommandable par sa grande piété, sa politesse, sa
« douceur et par ses soins de procurer aux pauvres des assis-
« tances par le moien des personnes riches qui l'honoraient et
« qu'il engageait à ces charités.

« Il était aimé, respecté dans la ville du Mans où il était
« regardé avec admiration pour sa vie sainte et ses grands
« ouvrages, qui ne le détournaient en aucune manière de la
« règle monastique. Il fut regretté universellement.

« Le savant auteur, à sa mort, avait fait imprimer sept vo-
« lumes in-4° de son *Histoire littéraire de la France*. Le huitième
« est prêt à donner au public (1). Cet ouvrage a paru si beau,

(1) Maulny commet ici quelques inexactitudes. D'après A. FRANKLIN, *Les sources de l'histoire de France*, Paris, Didot. 1877, le premier volume de l'*Histoire littéraire de la France* rédigé par dom Rivet, eut paru dès 1733 : le huitième eut été publié avant sa mort, et c'est le neuvième, encore rédigé par lui (1101 à 1113), qui eut été publié en 1750 par dom Taillandier.

Digitized by Google

« si utile, que la Congrégation a délibéré de le continuer en « suivant l'esprit de l'auteur. »

Comme on le sait, la Révolution elle-même n'a pas interrompu l'œuvre de dom Rivet et de dom Poncet, son collaborateur. Elle a été reprise par l'Institut, qui s'honore aujourd'hui d'avoir poursuivi la publication de l'*Histoire littéraire de la France*, commencée à l'abbaye Saint-Vincent du Mans.

Quarante ans après la mort de dom Rivet, Maulny n'eût peut-être plus trouvé dans cette abbaye un religieux digne d'un aussi bel éloge au double point de vue de la science et de la piété. Plusieurs, au moins, à la suite de dom Liron, l'auteur des *Singularités historiques*, de dom Colomb, l'historien du monastère, l'un des continuateurs de l'*Histoire littéraire* et des collaborateurs de l'*Art de vérifier les dates*, de dom de Gennes, l'érudit bibliothécaire, avaient tenu à cœur de conserver les traditions intellectuelles. Tous, surtout, s'étaient fait honneur d'augmenter sans cesse leur riche bibliothèque, qui, dès les temps les plus reculés du moyen âge, avait recueilli tant de précieux manuscrits.

La Ville du Mans sera heureuse d'hériter de cette belle bibliothèque de Saint-Vincent qui comptera, en 1790, environ vingt-sept mille volumes, mais elle oubliera trop le passé intellectuel de la vieille abbaye.

Digitized by Google

V

LA RÉVOLUTION.

Premier projet de dégagement, 1791-1792.
L'abbaye transformée en caserne.
Démolition de l'église abbatiale, 1806.

A la fin du XVIIIe siècle, la grande façade méridionale de Saint-Vincent, reconstruite de 1685 à 1733, soulevait, semble-t-il, au point de vue esthétique, des appréciations différentes dont les hommes de la Révolution nous ont conservé les échos. Les uns, avec Renouard, la déclaraient « superbe » et lui trouvaient « l'aspect d'un palais ». D'autres critiquaient sa trop grande régularité, les petites fenêtres du second étage et jugeaient l'ensemble « mesquin ».

La façade de l'ouest, sur la rue de l'Abbaye, réunissait, au contraire, l'unanimité des suffrages : tous la proclamaient fort belle et même « grandiose ».

Au moment de la Révolution, les habitants du Mans en demeuraient fiers. La plupart applaudirent donc à un premier projet de dégagement suscité par des considérations pratiques.

Depuis de longues années, en effet, les habitants des campagnes du nord de la ville se lamentaient à juste titre sur les difficultés et les dangers du tertre Saint-Laurent ou Saint-Vincent, qui, seul jusqu'alors, donnait accès de la route de Ballon dans les quartiers de Saint-Vincent et de la Cathédrale. Entre l'abbaye et le bas du tertre surtout, la pente était si raide et si ravinée qu'il y arrivait à chaque instant de graves accidents.

Dès le mois de mai 1790, la nouvelle municipalité s'émut d'une telle situation, et, comme plusieurs fois déjà, elle recourut aux conseils de Louis Bruyère, ce jeune et habile ingénieur des Ponts et Chaussées, futur créateur des promenades des Jacobins, qu'on appelait récemment l'Haussmann du Mans.

L'année suivante, après la prise de possession par la Nation

Digitized by Google

de l'abbaye de Saint-Vincent, surgit tout à coup le projet de dégager entièrement la façade occidentale, ainsi que l'église abbatiale, encore existante, de manière à établir en avant une « vaste place d'armes » qui mette en relief le « superbe bâtiment » reconstruit par les Bénédictins sous le règne de Louis XV, en donnant à tout le quartier de l'air et de l'espace. Pour cela, il suffit alors d'abattre quelques vieilles constructions dans la cour d'entrée de l'abbaye et quelques maisons particulières sans valeur.

Cet intelligent projet, hélas, n'eût pas de suite, l'administration du District, par une distraction déplorable, ayant laissé vendre dans un lot de biens nationaux un immeuble nécessaire à sa réalisation. Il est même resté anonyme dans les délibérations des Corps administratifs.

Il est très probable, cependant, que cette première idée de dégagement avait été inspirée par M. Bruyère, avec le goût et l'heureuse initiative qui le distinguaient. En tout cas, il persista toujours à prendre l'établissement d'une place devant l'abbaye de Saint-Vincent comme base de l'amélioration de l'entrée de la ville de ce côté (1).

Dans un dernier rapport du 15 janvier 1792, l'ingénieur Bruyère maintiendra encore ses premières propositions : un contournement du tertre aboutissant à une place en avant de Saint-Vincent et se prolongeant en ligne droite jusqu'à la rue de Tessé. Ce plan fut adopté en fin de compte par l'administration départementale, mais l'exécution devant demander au moins une année, des réparations provisoires furent effectuées à l'ancien tertre, et le provisoire devint définitif.

L'occasion était perdue. Il n'en est pas moins intéressant de prendre acte de ce premier projet de dégagement de Saint-Vincent et de constater que, parmi les hommes de la Révolution, il s'était trouvé des citoyens intelligents qui avaient compris

(1) Pour tous les détails des projets de contournement du tertre Saint-Laurent et du dégagement de Saint-Vincent en 1791-1792. V. notre ouvrage *Les Travaux publics au Mans à l'époque de la Révolution et l'ingénieur Bruyère* (1896, un vol. in-8° extrait de la *Revue hist. et arch. du Maine.*)

Digitized by Google

tout le parti qu'on pouvait tirer de l'aspect monumental de la façade occidentale et de l'église abbatiale.

Dix années de guerre étouffèrent malheureusement ces quelques tendances esthétiques. Admirable génération de soldats, la génération qui sortit des guerres de la Révolution ne comprit que les choses militaires et leur sacrifia tout.

Non seulement, sous le Directoire, on fit de Saint-Vincent une vulgaire caserne, mais, en 1806, au lendemain d'Austerlitz, en pleine période de gloire, de prospérité et d'union, on fit ce que la Terreur même n'avait pas fait! On démolit la belle église romane des XIe et XIIe siècles.

L'administration militaire la condamna avec la plus parfaite inconscience, dans le seul but de procurer une cour d'exercice plus spacieuse à une petite garnison de 500 hommes d'infanterie et d'une centaine de cavaliers.

Et cet acte de vandalisme, dont notre époque s'étonne à bon droit, qu'elle regrette toujours, par qui fut-il prescrit? par qui fut-il exécuté?

Il fut approuvé, au nom du ministre de la guerre, par un des généraux les plus savants du Premier Empire, le premier inspecteur général du génie Marescot!

Il fut exécuté par une des familles les plus religieuses et les plus royalistes du Mans!

Après un siècle, l'histoire a le droit de tout dire, ne serait-ce que pour bien prouver qu'il ne faut jamais juger le passé d'après le présent; que, s'il veut être vraiment équitable, l'historien doit oublier son propre milieu pour apprécier les hommes et les faits d'après leur époque, bien différente souvent de la sienne.

Nous dirons donc, sans faux scrupules, que le 1er janvier 1806, le Commissaire des guerres des départements de la Sarthe et de la Mayenne, relevant alors de la Direction du génie de Saint-Malo, faisait apposer sur tous les murs une affiche qui annonçait, pour le 20 du même mois, la mise en adjudication de la démolition de l'église et du cloître de Saint-Vincent et la vente des matériaux qui en proviendraient au plus offrant et dernier

Digitized by Google

enchérisseur; que le susdit jour 20 janvier 1806, en vertu des ordres de Son Excellence le Ministre de la guerre en date du 17 vendémiaire an XIV, l'adjudication avait lieu à la Préfecture de la Sarthe, dans les formes les plus régulières, en présence du colonel-préfet et des officiers du génie; enfin, qu'à la suite d'enchères portées personnellement par « Madame Bérard », M. René-Charles Bérard, négociant à Pontlieue, était proclamé adjudicataire définitif de la démolition de l'église de Saint-Vincent pour 25.000 francs et de la démolition du cloître pour 2500 francs. Le cloître devait être démoli dans un délai d'une année à partir du jour de l'approbation de l'adjudication par le ministre; l'église dans un délai de trois années (1).

Or, M. René-Charles Bérard, qui dirigeait à Pontlieue une importante blanchisserie de toiles, a laissé comme négociant, comme membre de la Société des Sciences et Arts, comme auteur de nombreux mémoires sur des questions d'agriculture et de finances, une très honorable réputation. Il avait montré en 1793 le plus patriotique dévouement en recueillant sans distinction d'opinions dans sa maison transformée en hôpital, deux cents blessés républicains ou vendéens; mieux encore, le 8 messidor an IV (26 juin 1796), il avait acheté l'église de Pontlieue pour la sauver de la destruction et la rendre au culte!

Quant à Madame Bérard, elle est non moins connue par son charitable héroïsme au lendemain de la grande bataille de décembre 1793, par son ardent royalisme qui lui vaudra, en 1814, les remerciements personnels du duc d'Angoulême, et par la construction de la nouvelle église de Pontlieue qu'elle dirigera, à défaut d'une compétence suffisante, avec la plus méritoire persévérance (2).

Il paraît donc quelque peu déconcertant à nos idées actuelles de voir M. et Mme Bérard se charger, en 1806, de démolir l'ancienne église abbatiale de Saint-Vincent. Ils le firent, assurément, sans aucun remords religieux ou archéologique, ce qui

(1) Archives de la Sarthe, V. 33[1].

(2) V. notre notice, *L'église de Pontlieue, souvenirs contemporains*, Le Mans, Monnoyer, 1908, br. in-8° avec portrait de Mme Bérard, née Louise-Adelaïde Vétillart (1770-1835).

Digitized by Google

prouve une fois de plus combien leur génération dédaignait les monuments de l'architecture du moyen âge. Il faudra que surgisse de Caumont, l'infatigable apôtre de l'archéologie, pour qu'ils soient remis en honneur, compris et appréciés à leur valeur. Et encore, à notre époque même, combien d'hommes intelligents dans les questions d'affaires se montrent-ils à leur égard d'une ignorance déplorable et font-ils preuve d'une absence totale de sens artistique !

Quoiqu'il en soit, pour l'ancienne église de l'abbaye de Saint-Vincent, le fait est brutal.

Le 15 mars 1806, une décision ministérielle, notifiée dès le 20 par le général du génie Marescot, approuvait sans la moindre objection, l'adjudication du 20 janvier. Le cloître, dès lors, devait être démoli avant le 15 mars 1807 ; l'église avant le 15 mars 1809.

L'année suivante, un décret du 10 août 1810 remettait définitivement les bâtiments de Saint-Vincent à la Ville du Mans pour le casernement habituel de la garnison, fixée à un effectif de 750 hommes dont 150 de cavalerie.

Les démolitions s'arrêtèrent alors quelque temps. Les vieux bâtiments de l'est et la salle capitulaire figurent encore sur le plan cadastral de décembre 1812 : toutefois, l'ancien chapitre semble avoir été démoli entre 1813 et 1816.

Dragon en garnison au Mans
1800-1801.
Réduction d'une image populaire de Le Loup
Grande-Rue au Mans

Digitized by Google

VI

LE GRAND SÉMINAIRE DE SAINT-VINCENT
1816-1906.

En cette année 1816, une Ordonnance Royale du 6 mai, ouvre, pour quatre-vingt-dix ans, une ère toute nouvelle dans l'histoire de l'ancienne abbaye de Saint Vincent. Après de multiples péripéties et bien des négociations, elle l'affecte au Séminaire diocésain, en échange de la maison de la Mission, concédée un peu auparavant à l'évêque du Mans pour le même usage (1).

C'eût été, au point de vue architectural, que seul nous avons à considérer ici, une très heureuse décision, si elle n'avait entraîné, de 1816 à 1825, la construction de la nouvelle chapelle que l'on démolit au moment où nous écrivons ces lignes.

Conçue dans le déplorable style religieux de la Restauration, cette chapelle, qui prétendait remplacer l'ancienne église abbatiale, fut une grosse erreur de goût, car elle ne s'harmonisait pas même avec les constructions des derniers siècles et elle masquait en partie l'aile Louis XV, que de nouveaux parloirs, bâtis de 1866 à 1869 en bordure de la rue de l'Abbaye, achèveront de soustraire à la vue du public.

A certains égards, il faut reconnaître, d'ailleurs, que l'installation du Séminaire à Saint-Vincent aura l'inconvénient de confisquer en quelque sorte pour la partie laique des générations contemporaines, les belles salles des XVIIe et XVIIIe siècles. La masse du public ne pouvant librement les visiter, les oubliera peu à peu, et l'on n'en connaîtra plus assez l'intérêt artistique.

Par contre, les efforts combinés de l'administration ecclésiastique et du service des édifices diocésains, ainsi que les subven-

(1) Pour tout ce paragraphe. V. Chanoine PICHON, *Essai historique sur les Séminaires du Mans*, 1802-1875. Le Mans, Leguicheux-Gallienne, 1879, un vol. in-8° ; Chanoine SIFFLET, *Les Evêques concordataires du Mans : Mgr de Pidoll, Mgr de la Myre, Mgr Caron, Mgr Bouvier*, Le Mans, Monnoyer.

Digitized by Google

tions de l'Etat et le généreux concours du Clergé assureront la conservation consciencieuse et, autant que possible, l'entretien des constructions monumentales des époques de Louis XIV et de Louis XV. Ces efforts et ces concours en compléteront même le plan primitif en bâtissant, de 1850 à 1853, l'aile neuve de l'est et sauveront les belles voûtes du réfectoire.

A part la malencontreuse chapelle qu'au point de vue archéologique il est vraiment impossible de regretter (1), l'installation du Séminaire à Saint-Vincent fut en somme, avantageuse pour l'édifice. Si elle les voila momentanément, elle lui garda intactes ses grandes façades, ses belles salles intérieures ; et ne compromit en rien leur intérêt architectural.

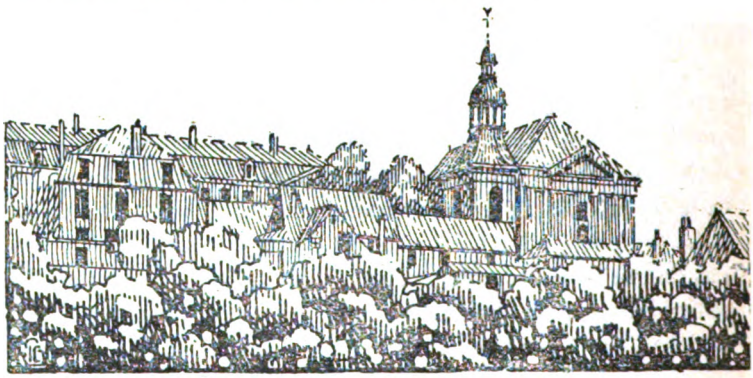

LE SÉMINAIRE SAINT-VINCENT
DESSIN DE M. PAUL CORDONNIER-DÉTRIE

(1) Au point de vue des souvenirs religieux, toutefois, nous nous associons à l'adieu adressé à la pauvre chapelle par *la Semaine du Fidèle* du 1er juin 1924, sous la signature F. D. tout en pensant toujours qu'il eut été préférable de rendre au culte l'église de l'ancien Séminaire d'avant la Révolution, cette belle église romane de la Mission, spécimen si intéressant d'une salle d'hôpital du XIIe siècle, transformée encore en écuries par le vandalisme inconscient de l'administration militaire.

Ajoutons que M. Durand, architecte départemental, a bien voulu proposer à la Société historique et archéologique du Maine le motif sculpté qui ornait le fronton de la chapelle démolie et qui représentait une *Ordination*. Faute d'emplacement convenable, la Société n'a pu l'accepter, mais on ne doit pas moins remercier M. Durand, des efforts qu'il a tentés pour conserver ce motif sculpté, qui, dans cent ans, aurait pu offrir quelque intérêt.

Digitized by Google

CONCLUSION

En 1906, lorsque les difficultés de la Séparation amenèrent la désaffectation du Séminaire, un espoir « artistique » vint donc compenser, à certains égards, les regrets et les tristesses que cette désaffectation causait à bon nombre d'habitants du Mans : l'espoir qu'elle entraînerait au moins la résurrection monumentale de l'antique abbaye, le dégagement de ses grandioses façades, l'ouverture de ses belles salles au public, et qu'ainsi la Ville du Mans aurait à ajouter un très intéressant édifice des XVIIe et XVIIIe siècles aux autres monuments dont elle est justement fière.

Cet espoir est désormais deçu.

En 1911, l'aménagement des Archives départementales dans le bâtiment de 1685 a déjà entraîné la division par des cloisons de la magnifique *Salle des Piliers*, d'aspect si imposant, et le badigeonnement de son appareil de pierre.

Aujourd'hui, l'installation de l'Asile départemental des vieillards dans les autres parties de l'édifice est irrévocablement décidée, les travaux en cours d'exécution (1), et la nouvelle affectation va avoir pour conséquences de soustraire encore au public, pour un temps indéfini, l'escalier de la Trinité, l'escalier Louis XV, et les belles salles des XVIIe et XVIIIe siècles ; d'empêcher le dégagement des façades ; de compromettre l'effet de celle du midi en la coupant en son milieu par un mur perpendiculaire. Elle nécessitera, en outre, bien des modifications intérieures et elle a même failli entraîner la destruction de l'*Escalier de la Trinité* (2) !

(1) C'est exactement le mardi de Pâques, 22 avril 1924, que les entrepreneurs ont pris possession de l'édifice pour les premiers travaux de démolition.

(2) Justement inquiet des projets qui menaçaient cet escalier, le président de la Société historique et archéologique du Maine s'était fait un devoir, à la veille de la session du Conseil général de septembre 1923, de faire part de ses craintes à l'un des membres du Conseil, M. de Rougé.

Nous avons eu, au moins, la satisfaction de lire les lignes suivantes dans le compte rendu de la séance du 25 septembre : « M. de Rougé intervient pour demander qu'on respecte toutes les parties de l'édifice qui présentent un caractère artistique, et notamment les deux escaliers et la salle dite du chapitre. *L'architecte départemental sera prié de tenir compte de ce désir.* »

Digitized by Google

Nous n'avons pas à faire ici l'historique trop récent d'une décision que nos successeurs seront plus libres d'apprécier en toute impartialité. Nous n'avons pas davantage à examiner, si au point de vue pratique même et dans l'intérêt des vieillards, il n'eut pas été préférable, comme beaucoup le pensent, de leur construire un asile spécial, avec tous les perfectionnements modernes, plutôt que de leur aménager, à grands frais, des bâtiments construits il y a trois siècles pour une destination toute différente ?

Mais, nous avons à dégager, en face de l'avenir, nos responsabilités « professionnelles ».

Or, ces responsabilités n'exigeaient pas seulement qu'au moment de la transformation actuelle de Saint-Vincent, le présent travail s'efforçât de faire mieux connaître et apprécier l'intérêt architectural des anciens bâtiments.

Elles exigent qu'un « vieux manceau » aussi profondément attaché à sa ville natale que soucieux de ses embellissements, dise, avec une entière indépendance et un regret sincère, que la Ville du Mans, en abandonnant Saint-Vincent, vient de manquer, une fois de plus, une superbe occasion.

Les grandes façades de Saint-Vincent, nous l'avons reconnu, ne sont pas à l'abri de critiques de détail. Par leur masse, par leur développement considérable et leur situation favorable au sommet du coteau, elles sont, au moins, d'un effet incontestablement imposant.

Si, comme l'ingénieur Bruyère le demandait en 1791, on eût créé une place devant celle de l'ouest, dégagé entièrement et réuni par une large voie celle du midi à l'hôtel de Tessé ; si on eut mis en pleine valeur les magnifiques salles du rez-de-chaussée en leur rendant une destination appropriée à leur passé scientifique et littéraire, en y installant, par exemple, à côté des archives, la bibliothèque ou le musée, jusqu'ici si piteusement logés, la Ville du Mans, certes, eut fait une grande et belle œuvre, une de ces œuvres intelligentes d'embellissement qu'après tous les contemporains d'un goût éclairé, la postérité loue et admire.

Robert Triger.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Depuis la publication de la dernière livraison, ont été admis comme membres de la Société :

MM. l'abbé Chambois (Emile), curé de Saint-Georges-du-Bois; Cosson, notaire à Mézeray (Sarthe); Demas, sculpteur, rue de Flore, 115, au Mans; le docteur Feutelais, rue Montauban, 17, au Mans; Hubert (G.), docteur de l'Université de Paris, licencié ès sciences, pharmacien Grande-Rue, 59, à Mayenne.

Depuis la publication de notre dernier bulletin aussi, nous avons appris que l'Académie française avait décerné à S. G. Mgr Grente, évêque du Mans, pour l'ensemble de ses œuvres, le prix Vitet, « fondé pour être employé comme l'Académie l'entendra, dans l'intérêt des lettres ».

« L'Académie, a écrit son secrétaire perpétuel M. Doumic, a voulu rendre ainsi un hommage particulier à un prélat humaniste qui, comme les grands évêques d'autrefois, fait marcher de pair le culte des lettres et les travaux de l'érudition sacrée. »

La Société historique et archéologique du Maine prie S. G. Mgr Grente d'agréer ses très respectueuses félicitations.

L'excursion annuelle de la Société a eu lieu le jeudi 10 juillet avec le même succès que les précédentes. En attendant une notice spéciale que la Revue espère pouvoir publier l'an prochain sur lé charmant manoir de Courtangis, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire l'excellent compte rendu paru dans *la Sarthe* du 13 juillet et *le Pays Sarthois* du 19, sous les initiales de notre distingué collaborateur. M. Paul Cordonnier-Détrie :

« Certes, il n'y eut jamais ni meilleur temps, ni plus de monde pour l'excursion annuelle de la Société *historique et archéolo-*

Digitized by Google

gique du Maine qui s'est faite jeudi dernier dans l'est du département, sous la direction toujours si érudite et si parfaite de son président, M. Robert Triger.

« Suivant le programme et l'horaire — avec quelque avance même — les voyageurs des cars automobiles et des voitures particulières visitèrent successivement le menhir de Pierre-Fiche, près de Connerré, et le dolmen de Vouvray-sur-Huisne, sous la conduite de M. Quatecous, par des chemins tortueux et escarpés, en un véritable rallye où les conducteurs de voitures firent des prodiges d'adresse.

« A La Ferté-Bernard, visite des vieilles maisons, de la Porte-de-Ville et de l'Eglise, superbe joyau de la Renaissance, au seuil de laquelle nous reçut le distingué curé-doyen, M. l'abbé Boulanger, et que nous décrivit notre président avec sa science accoutumée.

« Après un excellent déjeuner, organisé à l'hôtel Saint-Jean par M. de Linière, vice-président, et M. Leroux, trésorier, où plus de quatre-vingts membres se réunirent, le Société trouva au château de Courtangis (XVIe siècle), près de Courgenard, un délicieux accueil de la part du colonel et de Mme Gasselin. Le colonel nous dit l'histoire de son joli manoir, si pittoresque, si séduisant et nous conta très finement diverses anecdotes.

« Quelques instants plus tard, la Société était reçue au très intéressant château historique de Montmirail par M. le marquis de Fayet, qui avait la grande amabilité de nous faire visiter ses salons Louis XIV, ornés de magnifiques portraits de maître, et les si curieuses salles souterraines dont les belles voûtes (XVe siècle), éclairées aux feux de bengale, présentèrent un merveilleux aspect.

« Un substantiel goûter réunit de nouveau les excursionnistes à l'hôtel de France, puis, l'on gagna bien vite Le Luart.

« La Société regretta vivement de ne pouvoir saluer M. le marquis et M. le comte du Luart qui, en leur absence, avaient bien voulu charger le régisseur, M. Desdion, de nous ouvrir la chapelle du cimetière et le château.

« A la chapelle du cimetière, se voit une scrupuleuse restitution

Digitized by Google

du monument funéraire de la famille du Luart, jadis dans l'église des Cordeliers, au Mans, avec les six beaux bustes, en marbre blanc, de Robert Garnier et de sa femme, Anne Hubert, de Diane Garnier, leur fille, de François I et de François II Legras du Luart, et de la veuve de ce dernier, œuvres du sculpteur Michel Bourdin (1653), heureusement remises à la famille en 1792.

« Le château très luxueux, est, lui une œuvre toute moderne de l'architecte Delarue, complétée depuis peu par un fort bel escalier, dû au talant de l'architecte parisien, M. Lebret; entouré de dépendances non moins luxueuses, il s'élève au milieu d'un parc princier dans lequel les excursionnistes finirent bien agréablement leur journée avant de regagner leur cité du Mans. Tous assurément garderont de cette excursion qui leur fit traverser un pays enchanteur, un inoubliable souvenir. P. C. D.

Au mois de juillet dernier, la Municipalité du Mans a dû faire démolir l'une des vieilles maisons qui lui appartiennent au haut du Pont-Neuf, du côté de l'Hôtel de Ville, et qui menaçait de s'effondrer prochainement.

Cette démolition a entraîné le dégagement du bastion carré, dit le *Gros Pilier*, construit au xve siècle à l'appui du mur gallo-romain, pour protéger l'entrée du *Petit Pont-Neuf*, dont les comptes de ville parlent pour la première fois en 1475. Elle a fait, en outre, apparaître les arcades ogivales d'une sorte de viaduc qui s'était substitué à l'antique *Vis de Saint-Pierre la Cour*, escalier de sortie fréquemment cité dans les terriers de cens du Comte de 1362 et 1393.

M. Verdier, peintre décorateur rue de l'Ancien-Evêché, qui vient déjà d'établir un très intéressant plan en relief de la Cité, a eu l'excellente pensée de relever avec soin les parties dégagées, et il a bien voulu mettre ses dessins à la disposition de la Revue. Nous l'en remercions sincèrement, car ils feront mieux saisir les découvertes qu'une longue description :

Hâtons-nous d'ajouter qu'on a commis une erreur en faisant passer un ruisseau sous ces arches du *Petit Pont-Neuf*. « Le Merdereau » avait son cours naturel beaucoup plus bas, dans

Digitized by Google

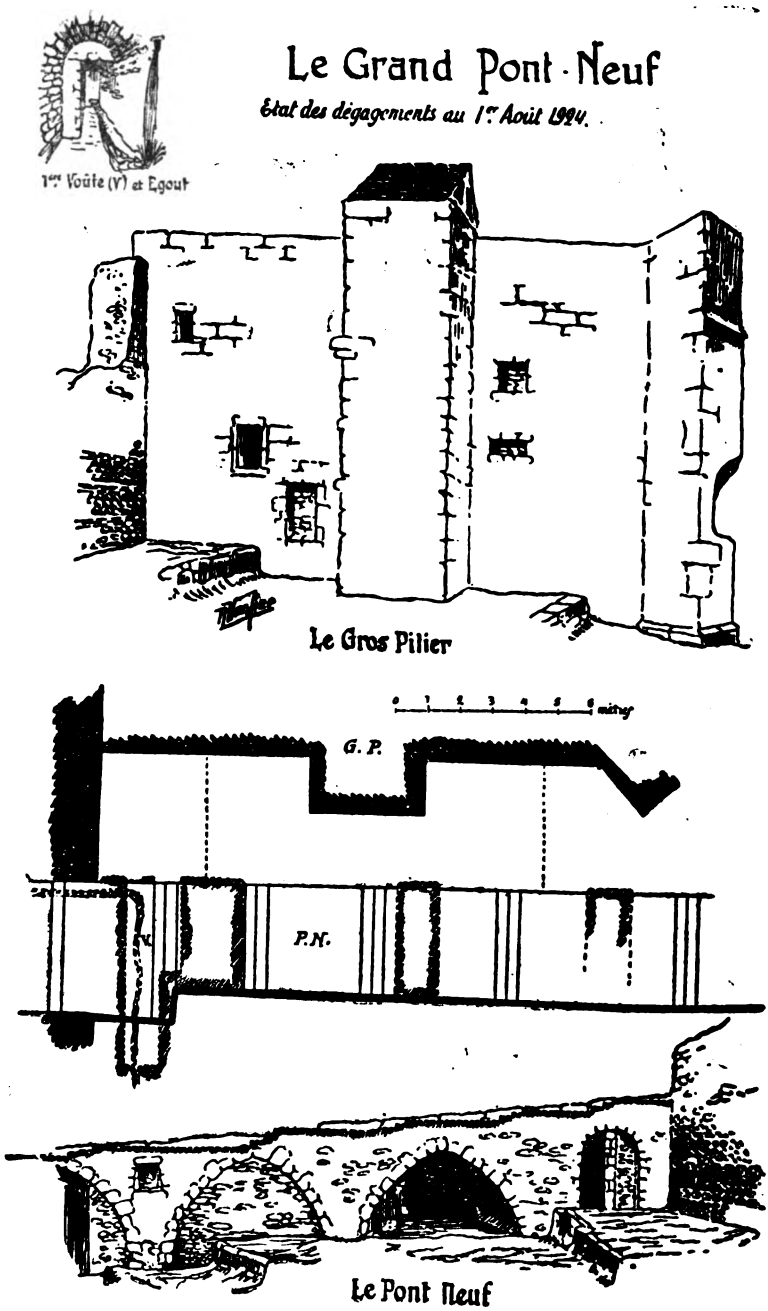

Relevés de M. Verdier, peintre décorateur
rue de l'Ancien Evêché, au Mans

Digitized by Google

le bas du *Grand Pont-Neuf*, près de la rue de la Barillerie : les arcades ogivales étaient, sans aucun doute, destinées à supporter l'escalier ou la rampe d'accès à la place Saint-Pierre. Postérieurement, elles ont recouvert des caves que traverse un égout.

M. le Cte Bernard le Masson consacrait récemment son discours de réception à l'Académie Delphinale à une fort intéressante et savante étude sur *les Portraits de Bayard*. Il y donne une place très flatteuse au portrait provenant du château d'Ampuis et appartenant à Mme la marquise de Mailly, « que l'Exposition rétrospective du Mans en 1923 a fait connaître ».

Ce portrait, dit-il, offre les mêmes caractéristiques que celui du château d'Uriage, à tel point que les deux portraits semblent la copie l'un de l'autre, ou l'œuvre d'un même artiste. De plus, le château d'Ampuis ayant appartenu à la famille de Maugiron, dont un membre était au nombre des cent gentilshommes qui, conduits par Bayard, attaquèrent en 1507 la forteresse de Gènes, et un Guy de Maugiron ayant été nommé en 1528 lieutenant-général pour le Roi en Dauphiné, un portrait du « Bon chevalier » était doublement indiqué à Ampuis.

M. Bernard le Masson conclut : « Le portrait d'Uriage (qui vient des Alleman, cousins de Bayard), *authentifié par le portrait d'Ampuis*, (qui vient des Maugiron, compagnons d'armes de Bayard) doit donc être considéré comme la représentation vraie et l'image authentique du *Bon chevalier*. »

L'exposition rétrospective du Mans en 1923, que le *Bulletin de la Société historique de l'Orne* appréciait récemment encore en termes si élogieux, aura ainsi contribué à fixer définitivement les traits de Bayard. Nos dévoués collaborateurs verront par là même que leurs efforts n'ont pas été sans résultats.

M. Georges Goyau, de l'Académie Française, vient de réunir en volume (Paris, Bernard Grasset, in-12) les remarquables articles sur les *Origines religieuses du Canada*, qu'il a précé-

Digitized by Google

demment publiés dans la *Revue des Deux Mondes*, où ils avaient été déjà lus avec tant d'intérêt. Nous n'avons pas, dans cette modeste revue, à mettre de nouveau en relief la valeur d'un livre qui reconstitue sous une forme aussi captivante qu'émouvante, l'une des grandes épopées religieuses et nationales de la France du XVIIe siècle. Mais nous avons le devoir de dire que l'ouvrage de M. Georges Goyau se rattache tout particulièrement à notre histoire provinciale, et qu'il a sa place marquée dans toutes les bibliothèques du Maine.

Un chapitre entier, en effet, y est consacré à ce saint et extraordinaire receveur des finances de La Flèche, Jérôme le Royer de la Dauversière, fondateur, avec Marie de la Ferre, une Fléchoise elle aussi, de la « Société de Montréal », qui eut une si grande part à la conquête et à l'évangélisation du Canada. M. Georges Goyau fait même à notre excellent ami et secrétaire général, M. E. de Lorière, l'honneur d'emprunter à l'un de ses articles la phrase suivante comme l'expression aussi heureuse qu'exacte de la vérité : « La vie de M. de la Dauversière relève plus de l'hagiographie que de l'histoire et rappelle par plusieurs points celle de M. Dupont, le saint homme de Tours. »

Or, Jérôme le Royer de la Dauversière n'appartient pas seulement à la ville de La Flèche et par suite à l'Anjou. La ville du Mans est également en droit de la revendiquer quelque peu. Une obligeante communication du regretté M. Séguin, nous apprenait il y a quelque temps que sa femme, Jeanne de Beaugé, était du Mans, et y possédait l'hôtel n° 108 de la Grande-Rue, à l'angle de la rue Saint-Pavin-la-Cité. M. de la Dauversière, il est vrai, ne garda pas la maison de ses beaux-parents, Michel de Beaugé et Marie Aubert. Dès 1623, il semble l'avoir vendue à d'autres membres de la famille, et il est tout probable que le prix de la maison de la Grande-Rue, dont une partie date du XVIe siècle et existe encore, fut englouti, comme toute la fortune du saint homme, dans les héroïques entreprises des « Croisés de Montréal ».

Digitized by Google

Au cours de la fête commémorative du quatrième centenaire de Ronsard et de Jacques Tahureau, qui a eu lieu au Mans le 29 juin, comme nous l'avnos annoncé, M. A. Renard, président du Comité de l'Union des grandes Associations françaises, a prononçé un discours qui mérite tout particulièrement d'attirer l'attention. M. A. Renard, en effet, y a présenté, sous une forme très appréciée, une excellente étude historique et littéraire sur la vie et les œuvres du poète Jacques Tahureau, et il a mis ainsi en plein relief l'un de nos compatriotes, ami et élève de Ronsard, trop peu connu jusqu'ici, en dépit d'un article qu'il lui avait déjà consacré dans le *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts* (1916), et des premiers articles de M. Henri Chardon parus dès 1884 dans cette *Revue*. M. A. Renard a bien voulu offrir aux archives de la Société un exemplaire autographié de son discours : nous lui en adressons tous nos remerciements.

On nous permettra d'ajouter que la visite du Vieux-Mans sous notre direction, comprise au programme du même jour 29 juin, a eu un succès vraiment inattendu. Elle a été suivie avec la plus bienveillante sympathie, par un groupe compact d'environ trois cents personnes, groupe très mélangé, dans lequel nous avons eu la satisfaction de reconnaître, à côté de beaucoup d'amis et de lettrés, bon nombre d'ouvriers et de travailleurs, empressés d'admirer avec nous les œuvres de leurs devanciers du Moyen âge et de la Renaissance.

Le soir, M. G. Bouvier a donné à la Salle des Concerts une conférence d'un haut intérêt sur Ronsard, pendant que notre confrère M. Bodin envoyait à Vendôme trois charmants sonnets inspirés par le grand poëte, et que M. A. Fertré publiait sur Ronsard une élégante plaquette, avec un dessin du manoir de Sarceau. M. Bodin et M. Fertré ont bien voulu, eux aussi, nous offrir un exemplaire de ces publications et nous tenons également à les remercier.

M. Lionel-Royer a eu, de son côté, la très aimable pensée de destiner au petit musée de notre Société la maquette du pro-

Digitized by Google

jet de *Monument aux morts de la guerre* qu'il avait soumis au concours organisé l'an dernier par la Ville du Mans. Très remarquée déjà à l'hôtel de Tessé, cette maquette enrichit nos collections d'un document artistique qu'on sera heureux d'y retrouver, et elle y marquera le souvenir de la grande victoire.

Au moment de terminer cette chronique, nous apprenons avec un vif regret la mort de M. le Vicomte Charles de Montesson, chevalier de la légion d'honneur, chef de bataillon en retraite des mobiles de la Sarthe, décédé en son château de Montauban le 31 août 1924, à l'âge de 79 ans.

Ancien élève de l'Ecole de Saint-Cyr, ancien officier de cavalerie, M. Charles de Montesson avait été nommé le 4 septembre 1870 chef de bataillon au 33e mobiles (Sarthe) et avait reçu le commandement du bataillon du Mans. Dès les premiers jours, il avait conquis toute la confiance et toute l'affection de ses jeunes soldats.

Gravement blessé le 9 novembre à Coulmiers, il dût les quitter trop tôt, à leur grand regret, mais ils lui conserveront toujours une profonde et respectueuse estime. Très attaché à toutes les traditions du pays et représentant d'une des plus vieilles familles de noblesse du Maine, le vicomte de Montesson, à l'exemple de son père, s'intéressait beaucoup à notre histoire locale : il lui a même donné bon nombre de travaux, entre autres les *Mémoires de François Morin*, une étude critique et généalogique sur *les Portraits du Château des Arcis*, un *Vocabulaire du Haut-Maine*, une monographie *de la place de l'Eperon*, au Mans, etc. M. de Montesson qui avait conservé un culte patriotique pour le drapeau de son régiment, a publié, en outre, plusieurs éditions d'une notice sur le glorieux drapeau du 33e mobiles, et il laisse à ses enfants des *Souvenirs d'ambulance* où se révèlent toutes les souffrances du glorieux blessé de Coulmiers. Il faisait partie de notre Société depuis la fondation et ne cessait de témoigner à son président la plus amicale sympathie. Nous lui en gardons une vive gratitude et nous conserverons pieusement son souvenir. R. T.

Digitized by Google

LIVRES NOUVEAUX

La mère du Grand Condé, Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse de Condé (1594-1650) par le Vicomte de NOAILLES, Paris, Emile-Paul, 1924, in-8 avec portraits.

Après avoir déjà publié trois importants ouvrages d'histoire militaire, *Le Cardinal de la Valette*, *Bernard de Saxe-Weimar*, et *le Maréchal de Guébriant*, dont les rôles furent si considérables pendant la guerre de Trente ans, M le vicomte de Noailles aborde dans ce nouveau volume un genre quelque peu différent qui s'adresse à un plus grand nombre de lecteurs.

Il ne s'agit plus, en effet, d'évènements militaires, parfois un peu arides, patiemment reconstitués à l'aide de documents inédits, avec toute la précision et tous les détails qu'exige l'érudition contemporaine. On se trouve ici en présence d'une figure de femme singulièrement attrayante et encore trop peu connue : *La mère du Grand Condé, Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse de Condé* (1594-1650), « grande dame, « de premier rang par sa naissance et son mariage, aux charmes « irrésistibles, qui vécut sous trois régnes, admirée, adulée, et « fut l'objet de la dernière passion d'Henri-le-Grand. »

Fille du dernier connétable de Montmorency et mère du vainqueur de Rocroi, la princesse de Condé sans avoir joué un rôle dominant, fut mêlée à tous les grands évènements de son époque : M. le Vicomte de Noailles la fait revivre aux diverses périodes de sa vie avec autant de charme que d'exactitude, et il la présente, à chacune de ces périodes, dans le milieu où elle vécut, reconstituant ce milieu, tour à tour si brillant et si troublé, par quantité de portraits soigneusement peints, de faits peu connus et d'anecdotes d'un piquant intérêt.

Le volume apparaît ainsi, à la fois, une œuvre très consciencieuse et très documentée de grande histoire et une œuvre littéraire d'une lecture aussi captivante et aussi agréable que des *Mémoires*. Il a, de plus, par son sujet si heureusement choisi, une place marquée, dans toutes les grandes bibliothèques à côté de la magistrale *Histoire des Princes de Condé*, par Mgr le duc d'Aumale, et son succès s'affirme dès maintenant dans le public parisien de manière très flatteuse.

Inventaire sommaire des Archives départementales de la

Digitized by Google

Sarthe : Table alphabétique de la série L. (Série révolutionnaire), rédigée par M. J. L'Hermitte, archiviste, et P. Blin, sous-archiviste, Le Mans, Monnoyer, 1924, un vol. in-4.

Le titre seul de cette publication suffit pour en faire apprécier tout l'intérêt. C'est un nouvel instrument de travail des plus précieux, qui rendra de grands services à tous ceux qui étudient l'histoire de la Révolution. Ils ne sauraient trop en remercier, avec nous, MM. L'Hermitte et P. Blin.

Le Haut-Maine, petit précis historique, par A. Renard, Le Mans, Vadé, 1924, in-12.

Simple et sans prétention à l'érudition, ce manuel est surtout destiné aux écoles : il a pour principal but d'y donner quelques notions d'histoire locale, de faire connaître un peu notre pays aux enfants, pensée excellente que, pour notre part, nous serons toujours heureux d'encourager.

Le Maine illustré, guide du syndicat d'initiative de la Sarthe, texte de R. N. Raimbault, illustrations de J. Gauthier, J. Pavie et H. Gizard, 1924.

Malgré quelques erreurs, inévitables dans la première édition d'une œuvre de ce genre, où se trouve résumée toute l'histoire de la région et où sont décrits tous ses monuments, ce volume est, on peut le dire, indispensable à tous ceux qu'intéresse le passé, aussi bien qu'à tous les touristes. C'est au moins, une source de nombreuses et utiles indications, résultat d'un travail d'ensemble considérable et très méritoire, bien qu'il demande, de l'avis de l'auteur lui-même, à être contrôlé.

Types et *Silhouettes*, par Robert Cornilleau, professeur au collége libre des Sciences sociales, G. Enault, Mamers, in-12.

Série très étudiée et très impartiale de portraits contemporains : Jaurès, Déroulède, Drumont, Léon Bloy, Barbey d'Aurevilly, présentés sous une forme aussi agréable qu'instructive.

Enfin, nous avons reçu et nous tenons au moins à signaler, en remerciant les auteurs, la nouvelle édition des *Guides bleus : Bretagne* (Paris, Hachette) ; un intéressant compte-rendu des *Journées d'Evron, sept.* 1923, par M. l'abbé Ceuneau ; une étude technique sur *L'évolution foncière dans la Sarthe*, par M. A. Bouton (Paris, Alcan) et récemment un excellent article historique sur *le Château de Couterne*, publié par M. G. Hubert dans *l'Avenir de Bagnoles*, du 2 septembre.

R. T.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU QUATRIÈME VOLUME DE LA DEUXIÈME SÉRIE

(TOME LXXXe DE LA COLLECTION)

PAGES.

Liste des membres de la Société pour 1924. 3

Les anciennes Enceintes de l'Evêché et du Château au Mans, par M. Robert TRIGER.. . . . . 17, 69

Les Traités de Sablé en 1421 et 1488, publiés par M. Ludovic VIELLE 37

Chronique : Nouveaux membres ; nécrologie, M. l'abbé Vavasseur ; don à la Société ; livres nouveaux 67

Une Bibliothèque sacerdotale au XVIIe siècle, par M. l'abbé L. CALENDINI 88

Les Arbres de la liberté à Vion, par M. A. LANGERON . . . 97

Chronique : Assemblée générale du 27 mars 1924 : Nouvelles archéologiques ; *L'ancienne Eglise des Ursulines, au Mans*, communication de M. Robert Triger ; *Dans l'intimité d'un classique, Racine*, conférence de M. Desjardins ; M. Camille Jullian élu membre de l'Académie ; nécrologies, M. le Dr Jouin et M. A. des Graviers ; livres-nouveaux. . . . 107

Pierre de Beauvau, capitaine de Mayenne pendant les dernières années de la guerre de Cent-Ans, par M. le marquis de BEAUCHESNE 117

Le Manoir de la Beunèche, par M. Paul CORDONNIER-DÉTRIE . 137

Chronique : Conférence du 22 mai. *L'Avènement des Hohenzollern en Prusse, des origines à Frédéric II*, par M. le baron HENNET de GOUTEL 160

Nouveaux membres ; nécrologie, M. Grosse Duperon ; réouverture du Musée de la Reine Bérengère ; le quatrième centenaire de Ronsard et de Jacques Tahureau ; livres nouveaux. 171

L'Ancienne abbaye Saint-Vincent du Mans ; sa reconstruction aux XVIIe et XVIIIe siècles, par M. Robert TRIGER 173

Chronique : Nouveaux membres ; Mgr Grente, lauréat de l'Académie ; *Excursion archéologique du 10 juillet à la Ferté-Bernard, Courtangis, Montmirail et Le Luart*, compte rendu par M. P. CORDONNIER-DÉTRIE : les dégagements récents du Pont-Neuf au Mans ; le portrait de Bayard à l'exposition rétrospective de 1923, note de M. le Comte Bernard Le MASSON ; le quatrième centenaire de Ronsard et de Tahureau ; don à la Société ; mort du Vicomte de Montesson. . . . 221

Livres nouveaux : Vicomte de NOAILLES, *La Mère du Grand Condé* ; J. L'HERMITTE et P. BLIN, *Table de la Série L des Archives de la Sarthe*, etc. 229

Digitized by Google

PLANCHES ET GRAVURES

Les Enceintes de l'Evêché et du Château au Mans, Plan ancien du XVIIIe siècle 18
Plans aux XI et XVe siècles. 21, 27
Plan et coupe de la tour du Papegay 33
Plan de la tour du Forgeur. 48
Plan de la Porte du Château. 49
Dessins anciens de la Porte du Château 50, 51
Prise du Mans en 1425, ancienne miniature. 69
Plan du Château de Mayenne au XVe siècle. 125
Le Manoir de la Beunèche au XVIIIe siècle. 137
Manoir de la Beunèche : Façade principale, côté nord, écussons, porte, cheminée ; Ancien moulin, Dessins de M. P. Cordonnier-Détrie 138, 145
L'Abbaye de Saint-Vincent du Mans : Vue de 1695. . . . 173
Plan général de l'abbaye, par M. Robert Triger. 175
Vue du *Monasticon Gallicanum*. 177
Plans de la Façade du midi, de l'Escalier de la Trinité, des Salles des Piliers et de la Bibliothèque du Réfectoire, de l'aile occidentale, reproduits par M. Robert Triger, d'après les plans de M. P. Vérité. 185, 189, 191, 193, 201, 204
Dessins de la grande Porte d'entrée, du Logis abbatial, des Salles des Piliers et de la Bibliothèque, de l'Escalier de la Trinité (ensembles et délails), du Réfectoire, de l'Escalier de 1758, du Séminaire Saint-Vincent, par M. P. Cordonnier-Détrie. 176, 189, 190, 191, 192, 193, 205, 218
Façade du Midi. 183
Façade de l'Ouest 203
Voûte du Petit Parloir, photographie de M. l'abbé Vérité. . 205
Fenêtre et coupes de la Salle des Piliers, dessins de M. Robert Triger 187, 189
Croquis comparatif des abbayes de Bernay et de Saint-Vincent. 196
L'abbaye de Saint-Vincent au XVIIIe siècle, d'après une ancienne vue du Mans. 211
Dragon en garnison au Mans en 1800-1801, réduction d'une image populaire de Le Loup 216
Les dégagements récents du Pont-Neuf, dessins de M. Verdier. 224

NOMS D'AUTEURS

Marquis de Beauchesne . 117
L. Calendini. 88
P. Cordonnier-Détrie. 137, 221
Desjardins 112
Hennet de Goutel . . . 160
A. Langeron. 97
R. Triger 17, 69, 107, 171, 173, 221
L. Vielle. 37

Digitized by Google

OUVRAGES OFFERTS A LA BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ

J. L'Hermitte et P. Blin. *Inventaire Sommaire des Archives départementales, Documents de la période révolutionnaire, Série L., Table alphabétique*, un vol. in-4°, Le Mans, Monnoyer, 1924.

A Renard. *Jacques Tahureau, étude historique et littéraire*, autogr. in-4.

A. Renard. *Le Haut-Maine*, petit précis historique, Le Mans, Vadé et Graffin, in-12. 1924.

E. Bodin. *A Ronsard, à l'occasion des fêtes de son quatrième centenaire*, Sonnets. 4 p. in-12. imp.

Le Gérant :

Ch. MONNOYER.

Digitized by Google

IMPRIMERIE MONNOYER

LE MANS (SARTHE

Digitized by Google

Digitized by Google

14 DAY USE
RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED
LOAN DEPT.
This book is due on the last date stamped below, or on the date to which renewed.
Renewed books are subject to immediate recall.

SEP 9 - 1966 4 1

RECEIVED
SEP 16 '66 -4 PM
LOAN DEPT.

LD 21A-60m-10,'65
(F7763s10)476B

General Library
University of California
Berkeley

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google